



**L'évolution des politiques du Canada à l'égard des droits de la personne  
en Chine (1984-2014) : L'influence des premiers ministres**

**Thèse**

**Charles-Louis Labrecque**

**Doctorat en science politique  
Philosophiae doctor (Ph.D.)**

**Québec, Canada**

**© Charles-Louis Labrecque, 2015**



## **RÉSUMÉ**

Cette thèse s'intéresse à l'évolution de la politique étrangère du Canada envers les droits de la personne en Chine sur une période de trente ans, entre 1984 et 2014. Plus précisément elle analyse l'impact du décideur en tant qu'agent de changement. En s'inspirant de la littérature en psychologie politique qui traite de l'importance des décideurs sur la politique étrangère, cette thèse vérifie l'influence des codes opératoires et des traits de la personnalité des premiers ministres sur la politique étrangère du Canada à l'égard des droits de la personne en Chine.

Cinq changements distincts ont été identifiés dans la façon dont le Canada a géré la question des droits de la personne en Chine. Si cette thèse ne confirme pas l'hypothèse de l'influence des codes opératoires et des traits de personnalité sur la comportement du Canada à l'égard de la Chine, elle vient toutefois confirmer l'importance de considérer l'impact du premier ministre et illustre que la seule considération des pressions domestiques et internationales, telles que traditionnellement considérées dans l'étude de la politique étrangère du Canada, n'est pas suffisante pour comprendre le comportement international du Canada. Cette thèse illustre que les caractéristiques personnelles des premiers ministres peuvent avoir un impact sur la politique étrangère du Canada lorsqu'une « fenêtre d'opportunité » est ouverte. Ces « fenêtres d'opportunité » s'ouvrent lorsque les contextes interne et externe permettent un changement de politique.

Cette thèse a également apporté une contribution aux connaissances portant sur les relations entre le Canada et la Chine. La recension historique des relations sino-canadiennes effectuée dans cette thèse est plus détaillée que ce qui a été réalisé jusqu'à présent et cette étude a fait ressortir différents éléments des relations sino-canadiennes jusqu'ici méconnus. Par exemple, au contraire de ce qui a souvent été affirmée à propos de la politique du Canada à l'égard de la Chine, cette thèse a démontré que les droits de la personne ont été intégrés dans la politique du Canada en 1986 et non seulement à partir de 1989.



## TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ.....	iii
TABLE DES MATIÈRES.....	v
LISTE DES TABLEAUX.....	vii
LISTE DES FIGURES.....	viii
LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	ix
REMERCIEMENTS.....	xi
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE 1 – REVUE DE LA LITTÉRATURE ET CADRE THÉORIQUE.....	9
1.    Les droits de la personne dans la politique internationale.....	10
2.    Explications théoriques de la politique étrangère des droits de la personne du Canada.....	23
3.    L’analyse de la politique étrangère et le niveau individuel d’analyse.....	36
4.    Cadre d’analyse.....	49
5.    Implication de la thèse.....	81
CHAPITRE 2 – BRIAN MULRONEY (1984-1993).....	84
1.    La politique du Canada à l’égard de la Chine.....	85
2.    Profil psychologique de Brian Mulroney.....	100
3.    Explication de l’évolution de la politique du Canada à l’égard des droits de la personne en Chine.....	106
4.    Conclusion.....	117
CHAPITRE 3 – JEAN CHRÉTIEN (1993-2003).....	119
1.    La politique du Canada à l’égard de la Chine.....	119
2.    Profil psychologique de Jean Chrétien.....	135
3.    Explication de l’évolution de la politique du Canada à l’égard des droits de la personne en Chine.....	141

4.	Conclusion .....	150
CHAPITRE 4 – PAUL MARTIN (2004-2006) .....		152
1.	La politique du Canada à l’égard de la Chine.....	154
2.	Profil psychologique de Paul Martin .....	169
3.	Explication de l’évolution de la politique du Canada à l’égard des droits de la personne en Chine .....	175
4.	Conclusion .....	182
CHAPITRE 5 – STEPHEN HARPER (2006-2014) .....		183
1.	La politique du Canada à l’égard de la Chine.....	186
2.	Profil psychologique de Stephen Harper .....	201
3.	Explication de l’évolution de la politique du Canada à l’égard des droits de la personne en Chine .....	206
4.	Conclusion .....	220
CONCLUSION .....		222
1.	Explication des changements dans la politique du Canada à l’égard des droits de la personne en Chine .....	225
2.	Contribution de la thèse .....	238
RÉFÉRENCES .....		248
ANNEXES.....		286
ANNEXE 1 : ÉCHANGES ÉCONOMIQUES CANADA-CHINE .....		287
ANNEXE 2 : PERCEPTIONS CANADIENNES DE L’ASIE .....		288
ANNEXE 3 : INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS .....		289
ANNEXE 4 : LISTES DES DISCOURS ANALYSÉS.....		291
ANNEXE 5 : RÉSULTATS COMPLETS PROFILES PLUS .....		300

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 – Questions élaborées par Alexander George .....	46
Tableau 2 – Exemple de codage VICS .....	57
Tableau 3 – Tableau récapitulatif de la mesure des codes opératoires .....	62
Tableau 4 – Description des traits de caractères .....	65
Tableau 5 – Tableau de comparaison des traits de la personnalité .....	67
Tableau 6 – Hiérarchie d’outils à la disposition des États afin d’influencer la situation des droits de la personne d’un autre État .....	72
Tableau 7 – Tableau de comparaison des codes opératoires de Brian Mulroney .....	103
Tableau 8 – Tableau de comparaison des traits de la personnalité de Brian Mulroney ....	106
Tableau 9 – Tableau de comparaison des codes opératoires de Jean Chrétien .....	140
Tableau 10 – Tableau de comparaison des traits de la personnalité de Jean Chrétien .....	142
Tableau 11 – Tableau de comparaison des codes opératoires de Paul Martin .....	175
Tableau 12 – Tableau de comparaison des traits de la personnalité de Paul Martin .....	177
Tableau 13 – Tableau de comparaison des codes opératoires de Stephen Harper .....	207
Tableau 14 – Tableau de comparaison des traits de la personnalité de Stephen Harper ...	210
Tableau 15 – Les codes opératoires des premiers ministres canadiens - 1984-2014 .....	242
Tableau 16 – Les traits de personnalité des premiers ministres canadiens - 1984-2014 ....	243

## **LISTE DES FIGURES**

Figure 1 - Sources de changement de politique étrangère.....	35
--	----



## **LISTE DES ABRÉVIATIONS**

- ACDI** - Agence canadienne de développement international
- ALENA** - Accord de libre-échange nord-américain
- APEC** - Forum de Coopération Économique de l'Asie Pacifique
- APEIE** - Accord pour la promotion et la protection réciproque des investissements
- APD** - Aide publique au développement
- APL** - Armée populaire de libération
- CCCE** - Conseil canadien des chefs d'entreprises
- CNOOC** - China National Offshore Oil Corporation
- DUDH** - Déclaration universelle des droits de l'Homme
- IVQ** - Indice de variation qualitative
- MACEI** - Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
- NPF** - Clause de la nation la plus favorisée
- OCDE** - Organisation de coopération et de développement économique
- OIT** - Organisation internationale du travail
- ONG** - Organisations non gouvernementales
- ONU** - Organisation des Nations Unies
- OMC** - Organisation mondiale du commerce
- OMS** - Organisation mondiale de la Santé
- OTAN** - Organisation du traité de l'Atlantique nord
- PCC** - Parti communiste Chinois
- PIDESC** - Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
- PIDCP** - Pacte international relatif aux droits civils et politiques
- RPC** - République populaire de Chine
- RDC** - République de Chine
- SCRS** - Service canadien du renseignement de sécurité
- VICS** - Verbs In Context System

*As a professor, I tended to think of history as run by impersonal forces.  
But when you see it in practice, you see the difference personalities make [...]  
(Henry Kissinger)*

## REMERCIEMENTS

Mes premiers remerciements vont à mon directeur de thèse, Gérard Hervouet. Ses commentaires toujours encourageants, ses précieux conseils et sa grande disponibilité tout au long de mon parcours au doctorat ont été d'une valeur inestimable. Les opportunités qu'il m'a offertes et les projets sur lesquels j'ai eu l'occasion de travailler au Programme Paix et sécurité internationales m'ont aussi aidé de diverses façons, autant sur le plan personnel que professionnel. Mais plus que tout, ses encouragements à persévérer après mon départ de Québec ont significativement contribué à ce que je mène cette thèse à terme.

Je désire également remercier les membres du Jury pour leur évaluation de cette thèse, particulièrement le professeur Jeremy Paltiel de l'Université Carleton qui a agi comme examinateur externe.

Mes collègues de la Fondation Asie Pacifique du Canada, particulièrement Yuen Pau Woo et Eva Busza, ont aussi été d'une grande motivation à ce que je termine cette thèse. À titre de chef de projet à la Fondation, j'ai eu l'occasion de travailler avec les membres du groupe de travail sur les droits de la personne en Asie en 2012-2013, ce qui m'a grandement aidé à demeurer concentré sur ce sujet, tout en me permettant d'être directement exposé aux rouages de l'élaboration de la politique étrangère du Canada au niveau des droits de la personne.

Je dois également beaucoup à mes parents, qui m'ont supporté tout au long de ce long processus. Mille mercis pour vos encouragements et pour avoir survécu à la lecture de cette thèse. Vos nombreuses suggestions de modifications ont grandement amélioré la clarté de mes phrases souvent trop longues et parfois incompréhensibles.

Je tiens également à remercier mes amis, principalement ceux de Montréal, de Québec et de Vancouver, qui m'ont toujours soutenu et encouragé durant ces nombreuses années.

Mes dernières pensées vont à Caroline, qui aura été à mes côtés durant une bonne partie de cette longue épreuve et qui aura subi les effets négatifs que l'achèvement de cette thèse a engendrés. C'est « grâce » à toi si j'ai entrepris des études doctorales, voilà une autre chose pour laquelle je te serai toujours reconnaissant.



# INTRODUCTION

Les relations sino-canadiennes représentent une des plus importantes relations bilatérales pour le Canada et elles constituent une priorité pour le gouvernement. Au niveau économique, la Chine<sup>1</sup> est en voie de devenir la première économie mondiale et elle représente depuis 2003 le deuxième partenaire commercial du Canada<sup>2</sup>; la Chine est la deuxième source des importations du Canada et la seconde destination des exportations canadiennes<sup>3-4-5</sup>. De plus, les compagnies chinoises constituent également une source d'investissement considérable pour le Canada, particulièrement dans les secteurs de l'énergie

---

<sup>1</sup> Par souci d'alléger le texte, la dénomination Chine a été retenue pour faire référence à la République populaire de Chine. Taiwan fait référence à la République de Chine.

<sup>2</sup> En 2014, le montant des échanges commerciaux avec la Chine s'est élevé à 78 milliards de dollars, soit 7.5 % du commerce extérieur total du Canada (Statistiques Canada 2015).

<sup>3</sup> En 2014, le montant des exportations canadiennes en Chine s'est élevé à presque 19 milliards de dollars, soit 3.8 % du total des exportations canadiennes (Statistiques Canada 2015).

<sup>4</sup> En 2014, le montant des importations canadiennes en Chine s'est élevé à presque 59 milliards de dollars, soit 11 % du total des exportations canadiennes (Statistiques Canada 2015).

<sup>5</sup> S'il est vrai que les échanges économiques entre le Canada et la Chine demeurent bien en dessous du commerce que le Canada réalise avec les États-Unis, la Chine devient un partenaire commercial toujours plus important. Par exemple, entre 2000 et 2014, alors que le commerce entre le Canada et la Chine a augmenté de 470%, le commerce du Canada avec le reste du monde n'a cru que de 23%. Voir également (Tiaqi and Zhou 2009).

et des ressources naturelles (Jiang 2010; Asia Pacific Foundation of Canada 2010; Canadian Chamber of Commerce 2012)<sup>6</sup>.

Tel que l'illustre un récent rapport de la Chambre de commerce du Canada, le Canada dépend encore surtout de sa relation privilégiée avec les États-Unis, mais pour assurer son bien-être économique futur il devra également s'assurer de développer des relations économiques accrues avec des pays tels que la Chine (Chambre de commerce du Canada 2010; Tiaqi and Zhou 2009)<sup>7</sup>. En effet, durant la crise économique de 2008-2009, ce sont les exportations de ressources naturelles en Chine qui ont empêché l'économie canadienne de chuter davantage (Woo 2010). De plus, pour reprendre les mots de David Mulroney, ancien ambassadeur du Canada en Chine, « The rise of China is having a direct impact on our health and well-being, and on our security here in Canada. The road to achieving many of our middle-power aspirations now runs through the Middle Kingdom » (Mulroney 2015)<sup>8</sup>.

Au niveau politique, le mandarin est maintenant la troisième langue en importance au Canada, après l'anglais et le français, et la Chine constitue depuis bon nombre d'années la première source d'immigrants au pays et la deuxième source d'étudiants étrangers, après les États-Unis. Dans sa stratégie relativement à l'éducation internationale, le gouvernement a identifié la Chine comme étant un marché prioritaire pour y attirer des étudiants étrangers. Selon les données du dernier recensement, les Chinois habitant au Canada constituent actuellement la deuxième minorité visible la plus importante et ils représentent 4 % de la population canadienne (Statistiques Canada 2013). Dans le domaine de la sécurité, la Chine représente désormais un acteur incontournable dans le règlement de nombreux dossiers qui affectent la sécurité internationale et la stabilité mondiale.

Comme l'ont expliqué plusieurs spécialistes, il n'est désormais plus pertinent de se questionner sur la possibilité de voir la Chine devenir une superpuissance, ou si elle évoluera à l'intérieur des règles du système international actuel; il est désormais plus approprié d'essayer d'anticiper le type de superpuissance qu'elle deviendra et d'estimer de quelle façon

---

<sup>6</sup> Voir également (Trippon 2010).

<sup>7</sup> Voir également (Dobson 2011).

<sup>8</sup> Pour l'importance économique de la Chine pour le Canada voir également (Emerson 2009).

la Chine tentera de modifier et d'adapter le système international en fonction de ses intérêts propres (Sutter 2008; Chin and Thakur 2010; Pei 2010).

La Chine est donc devenue un acteur incontournable sur la scène internationale avec lequel le Canada doit coopérer pour assurer la gestion de plusieurs problèmes mondiaux susceptibles de compromettre son bien-être et sa sécurité (Carin and Smith 2010)<sup>9</sup>. Il a été avancé à maintes reprises que la plupart des problèmes internationaux contemporains doivent maintenant nécessairement être résolus avec la participation de Beijing (Evans 2006). L'ancien Secrétaire d'État des États-Unis pour l'Asie, Thomas J. Christensen, déclarait à ce sujet: « China has become far too big to stand on the sidelines – let alone in the way – while others attempt to resolve [global challenges] » (Christensen 2011).

Toutefois, dans l'optique où les rapports entre le Canada et la Chine sont primordiaux, l'élaboration et la conduite d'une politique chinoise par le Canada s'avèrent difficiles et complexes. Ces rapports sont appelés à se complexifier encore davantage dans l'avenir en raison notamment de la place accrue que la Chine va occuper dans le système international. Le Canada possède en effet d'appréciables intérêts économiques et stratégiques à assurer dans la conduite de sa relation avec la Chine, mais Ottawa doit toutefois concilier la promotion de ses divers intérêts vitaux avec un autre objectif de sa politique étrangère, soit d'y favoriser l'avancement des droits de la personne<sup>10-11</sup>. En effet, selon Charles Burton, dans son rapport intitulé *A Reassessment of Canada's Interests in China and Options for Renewal of Canada's China Policy*, les objectifs de la politique chinoise du Canada sont : « to promote Canada's prosperity through trade and investment and by the intake of high-quality immigrants and to seek China's compliance with its international obligations to Canada »

---

<sup>9</sup> La gouvernance de l'Arctique est une situation à propos de laquelle le Canada aura sans doute à négocier avec la Chine. Voir : (Jakobson 2010).

<sup>10</sup> Dans cette thèse, l'expression « droits de la personne » est utilisée pour désigner les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. L'expression « droits de la personne » a été préférée aux locutions « droits de l'homme » et « droits humains » parce que la formule « droits de l'homme », est porteuse d'une certaine ambiguïté, alors que « droits humains » est essentiellement une traduction de l'expression anglophone *Human Rights*. De plus, l'expression « droits de la personne » est celle utilisée par le gouvernement canadien.

<sup>11</sup> Voir la *Politique internationale du Canada relative aux droits de la personne* (Affaires étrangères et commerce international Canada 2010).

(Burton 2009). Le gouvernement canadien soutient vouloir prioriser son engagement avec la Chine au niveau de la gouvernance (droits de la personne et règle du droit), du commerce et de l'investissement, de l'énergie et de l'environnement et de la santé (santé publique et pandémies) (Baird 2013).

Si plusieurs contentieux se retrouvent à l'agenda de la politique chinoise du Canada, un des litiges les plus préoccupants et potentiellement déstabilisateurs des relations sino-canadiennes concerne sans aucun doute la situation des droits de la personne en Chine. Il en est ainsi, car, d'une part, le Canada est un pays pour lequel la promotion des droits de la personne représente un élément important des objectifs de sa politique étrangère<sup>12-13</sup>, et d'autre part, la Chine représente un État au sein duquel les droits de la personne sont quotidiennement bafoués<sup>14</sup>. Paul Evans expliquait: « for reasons of history and values, there are limits on the depth and range of the cooperation. This is made clear by simply invoking words like human rights, Falun Gong, Tiananmen, Tibet or Taiwan » (Evans 2006). De plus, le gouvernement lui-même reconnaît avoir beaucoup de difficulté à composer avec cet élément de sa politique étrangère en Asie.

Les médias canadiens portent également une attention particulière à cet aspect de la relation Canada-Chine. Par exemple, lors de la dernière visite du premier ministre canadien en Chine en novembre 2014, le *Globe and Mail* titrait à sa une « Harper Raises Human Rights in Meeting with Chinese President » (Chase 2014) et de nombreux autres médias nationaux ont

---

<sup>12</sup> La promotion et la protection des droits de la personne sont des valeurs canadiennes fondamentales et représentent un thème central de la politique étrangère du Canada. Les considérations relatives aux droits de la personne influencent et guident les politiques du Canada et son interaction avec les autres États. De plus, un des objectifs de la politique étrangère du Canada envers la Chine est de « [t]ravailler avec la Chine afin qu'elle respecte davantage les normes acceptées à l'échelle internationale à l'égard des droits de la personne et à la primauté du droit » (Canada: Affaires étrangères et commerce international, 2012).

<sup>13</sup> Selon un sondage réalisé par la Fondation Asie-Pacifique du Canada, 62 % des Canadiens, la promotion des droits de la personne en Asie devrait être un des priorités du gouvernement canadien dans ses relations avec les pays d'Asie (Fondation Asie-Pacifique du Canada 2010).

<sup>14</sup> Voir entre autres (Amnesty International 2012; US State Department 2011; Reporters Without Borders 2008; Koch-Miramond et al. 1991; Chinese Human Rights Defenders 2009; ONU 2010). Les abus souvent cités sont : l'emprisonnement arbitraire de dissidents, la répression religieuse principalement au Tibet et au Xinjiang et également ailleurs en Chine, le contrôle des médias, de l'internet et des journalistes, ainsi que l'emprisonnement d'avocats et d'activistes chinois épousant diverses causes reliées aux droits de la personne.



mis l'accent sur cet aspect de la visite du premier ministre canadien en Chine, et ce malgré la présence de différents enjeux d'importance dans la relation entre le Canada et la Chine.

Le Canada et la Chine ont chacun une conception bien différente des droits de la personne, ce qui amplifie la nature et la possibilité d'antagonismes. En effet, si les deux États reconnaissent que le respect des droits de la personne constitue un pilier de la dignité humaine en plus d'établir un fondement nécessaire à toute communauté civilisée (Mendes 2003), c'est la notion même des droits humains qui est interprétée différemment par les gouvernements canadien et chinois (Burton 2009).

Il ne s'agit pas d'exagérer l'importance qu'occupe la question des droits de la personne dans les relations sino-canadiennes, mais cette problématique a toujours fait partie des discussions portant sur l'élaboration de la politique étrangère du Canada à l'égard de la Chine et cela à un niveau plus important depuis le milieu des années quatre-vingt<sup>15</sup>.

La politique étrangère d'un État se définit par « l'instrument par lequel un État tente de façonner son environnement international » (Charillon 2002) et elle comprend les buts, les stratégies, les mesures, les méthodes, les directives et les accords par lesquels un État agit dans les relations internationales (Jackson and Sorenson 2007). La politique étrangère d'un État consiste donc en les activités par le biais desquelles les États agissent, réagissent et interagissent dans le système international (Hill 2003). Les relations extérieures d'un État comprennent la somme de toutes les actions que ce dernier conduit dans l'arène des relations internationales dans le but d'influencer une situation. En ce qui concerne les droits de la personne, une telle politique se définit comme « la somme des activités poursuivies par des décideurs politiques dans le but d'influencer positivement un État ou un groupe d'États afin qu'ils améliorent leur respect dans le domaine des droits de la personne » (Baehr and Castermans-Holleman 2004).

Une politique étrangère se compose donc essentiellement de deux principaux éléments : des objectifs généraux et une stratégie mise en application pour l'atteinte de ces buts fixés. Dans

---

<sup>15</sup> Sur ce point voir le chapitre 1, section 1.1.1. Voir également (Potter 2013).

une relation bilatérale, une fois les objectifs définis, les États doivent élaborer des stratégies pour gérer les divers aspects de leur relation avec cet autre État (Hill 2003).

Les buts et les objectifs visés par la politique du Canada à l'égard de la Chine sont restés sensiblement les mêmes depuis la reconnaissance de la Chine par le Canada en 1970. En effet, la politique chinoise du Canada a toujours été axée sur l'engagement de la Chine. Comme l'explique Paul Evans:

Engagement has underwritten Canadian policy with only temporary wobbles since 1970 and has roots that go back much farther. It has frequently been contested and occasionally eclipsed, but it has been the defining and in some ways distinctive feature of the Canadian approach to the People's Republic of China for at least half a century (Evans 2014).

Toutefois, la stratégie utilisée pour atteindre certains objectifs fixés a, pour sa part, quelque peu varié au fil des différents gouvernements en place à Ottawa. En effet, pour ce qui est de l'objectif de « la promotion et la protection des droits de la personne », différents moyens, à l'intérieur de différentes stratégies et avec une intensité variable, ont été utilisés par le Canada dans sa relation avec la Chine. Ces variations dans la stratégie employée s'apparentent à ce que Richard Hermann a identifié comme étant des « changements de programme » (1990), ou à ce que Jerrel Rosati a défini comme des changements de « raffinements » ou de « réformes » (1994).

Depuis la reconnaissance de Beijing par Ottawa en octobre 1970, les relations entre le Canada et la Chine se sont intensifiées et diversifiées, mais cette évolution s'est toutefois réalisée à un rythme bien inégal, notamment au niveau des politiques adoptées par le Canada dans le but de faire avancer la cause des droits de la personne en Chine. Bien que la politique du Canada envers la Chine soit essentiellement concentrée sur la promotion des échanges économiques, les différents gouvernements qui se sont succédés à Ottawa ont conduit leur politique étrangère envers la Chine de façon assez distincte.

De ce fait, cette thèse porte sur l'étude de l'évolution et des changements survenus au sein de la politique du Canada à l'égard des droits de la personne en Chine depuis le début des années quatre-vingt. Comment expliquer ces changements? Quels facteurs ont influencé les

différentes stratégies priorisées par le Canada au niveau des droits de la personne dans la poursuite de sa relation avec la Chine ?

Beaucoup a été écrit sur la relation sino-canadienne, mais bien peu d'études méthodiques et complètes ont été réalisées sur le sujet<sup>16</sup>. En effet, quelques études ont traité de la politique du Canada à l'égard de la Chine, mais elles ont principalement été réalisées sur une période circonscrite et autour d'évènements. Par exemple, l'ouvrage dirigé par Huhua Cao et Vivienne Poy (Cao and Poy 2011), de même que celui dirigé par Pitman Potter et Thomas Adams (Potter and Adams 2011) portent essentiellement sur l'émergence de la Chine et regroupent toute une série d'articles portant sur des sujets aussi variés que l'environnement, l'Arctique ou la coopération dans le domaine spatial. Le dernier livre de Paul Evans porte sur la relation sino-canadienne dans son ensemble mais il n'aborde la question des droits de la personne qu'au même titre que d'autres problématiques (Evans 2014). Le récent livre de David Mulrone y est davantage un récit portant sur la politique du Canada à l'égard de la Chine alors qu'il était en poste à Beijing (Mulrone y 2015).

La problématique des droits de la personne dans la relation sino-canadienne n'a principalement été évaluée qu'en relation avec les évènements de la place Tiananmen au printemps 1989. En effet, quelques études ont analysé la réponse du Canada suite à cette tragédie, sans toutefois la considérer dans le contexte général de la relation sino-canadienne.

L'examen centré sur l'évolution de la politique du Canada envers la Chine que propose cette thèse apportera en premier lieu un éclairage nouveau sur la relation entre la Chine et le Canada, ainsi que sur la problématique des droits de la personne dans la politique du Canada à l'égard de la Chine, en plus de contribuer au débat sur les déterminants de la politique étrangère du Canada. En effet, l'objectif de cette thèse est de vérifier l'influence de caractéristiques personnelles des premiers ministres sur le type de politique mis de l'avant par le Canada pour traiter des droits de la personne en Chine.

---

<sup>16</sup> La situation a commencé à changer en 2009-2010 alors que plusieurs articles et ouvrages ont été publiés sur le sujet. Toutefois, aucune étude portant sur l'évolution de la politique du Canada à l'égard des droits de la personne en Chine n'a été réalisée.

Le premier chapitre traite de la problématique des droits de la personne dans les relations internationales, passe en revue la littérature portant sur la promotion des droits de la personne dans la politique étrangère du Canada et présente le cadre théorique ainsi que la méthodologie retenue pour cette recherche.

Par la suite, les chapitres 2 à 5, sont consacrés à l'évaluation de la politique du Canada à l'égard des droits de la personne en Chine, en accordant à chaque gouvernement un chapitre distinct : Brian Mulroney (chapitre 2), Jean Chrétien (chapitre 3), Paul Martin (chapitre 4), et Stephen Harper (chapitre 5). Cette thèse se veut une comparaison des politiques élaborées autour des droits de la personne et mises en application par les différents gouvernements canadiens entre 1984 et 2014 et chaque chapitre possède donc une structure identique. Dans un premier temps, une description de la politique des droits de la personne du Canada à l'égard de la Chine sera présentée avec une description des principaux moyens mis en application. Dans un second temps, les caractéristiques psychologiques des premiers ministres seront mesurées, puis elles seront mises en relation avec des variables additionnelles afin de faire ressortir l'influence que ces variables psychologiques peuvent avoir sur la politique du Canada à l'égard des droits de la personne en Chine.

La dernière partie proposera une analyse des résultats obtenus, une synthèse des chapitres précédents, ainsi qu'une discussion sur l'utilité de l'étude et des questions qu'elle pourra soulever pour la recherche future.

# **CHAPITRE 1**

## **REVUE DE LA LITTÉRATURE ET CADRE THÉORIQUE**

Ce chapitre comprend une première section qui résume la problématique des droits de la personne. La seconde section met en contexte les relations sino-canadiennes. Finalement, la troisième section révisé les approches théoriques qui ont été utilisées dans des études précédentes pour expliquer l'inconsistance dans la politique étrangère du Canada à l'égard des droits de la personne. Cette revue de la littérature est nécessaire pour justifier le choix du cadre théorique qui sera retenu afin d'entreprendre cette thèse qui porte sur la politique chinoise du Canada depuis 1984. L'approche théorique sélectionnée ainsi que la

méthodologie retenue sont présentées et expliquées dans la quatrième partie de ce premier chapitre.

## **1. Les droits de la personne dans la politique internationale**

### **1.1. Le régime international des droits de la personne**

Malgré l'intégration récente des droits de la personne dans les pratiques internationales, le concept de droits inaliénables aux êtres humains remonte à quelques siècles. Il est possible d'en retracer l'origine dans le fatras des révolutions américaine et française ainsi que dans les écrits des philosophes des Lumières tels que Kant, Locke et Rousseau. L'adoption de la Déclaration d'indépendance des États-Unis d'Amérique de 1776, de la Déclaration des droits des États-Unis de 1791, désignant les dix premiers articles de la Constitution américaine, ainsi que de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, posant les bases de la nouvelle société française, représentent les premiers efforts réels à avoir été déployés afin d'enchâsser certains droits de la personne dans la conduite de la politique (Clapham 2007).

Si l'objectif d'assurer le respect de certains droits fondamentaux aux êtres humains remonte à plus de trois cents ans, l'obligation morale des États de faire la promotion du respect de ces droits sur la scène internationale s'avère toutefois être beaucoup plus contemporaine. Cette dernière obligation a été initialement mise de l'avant suite aux nombreux abus massifs des droits de la personne lors de la Deuxième Guerre mondiale (Donnelly 1999; Forsythe 1997-1998; Lochak 2005)<sup>17</sup>. Elle a d'abord été formulée par le président américain Franklin Roosevelt lors de son discours au Congrès sur les « Quatre libertés »<sup>18</sup> en 1941, pour ensuite être réaffirmée la même année lors de la rédaction de la Charte de l'Atlantique. Les droits de la personne ont ensuite acquis un statut officiel en politique internationale avec la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH), adoptée à Paris en 1948 (Tadjbakhsh and

---

<sup>17</sup> Bien que l'Organisation internationale du Travail (OIT), ait été fondée en 1919 et soit devenue la première agence des Nations Unies après sa création, la Charte des Nations Unies est considérée à titre de premier instrument visant à encourager les États membres à respecter les droits de la personne.

<sup>18</sup> Ces quatre libertés sont : avoir la liberté de parole et d'expression, de religion, être libéré du besoin, et être libéré de la peur.

Chenoy 2006). Pour reprendre les mots de Bertrand Badie, « la Déclaration universelle des droits de l'Homme [...] apparaît comme une ligne de partage entre le plus effroyable des conflits mondiaux et le plus institutionnalisé des ordres internationaux de l'ère moderne » (Badie 2002).

C'est ensuite avec la Conférence de San Francisco en 1951 et la rédaction de la Charte des Nations Unies que les droits humains ont été identifiés comme représentant un domaine nécessaire et légitime de l'action internationale (Sikkink 1993). Après avoir voté la Déclaration universelle des droits de l'homme, déclaration ne détenant qu'une valeur symbolique et ne créant pas d'obligations juridiques pour les États signataires, l'Assemblée générale des Nations Unies a voulu établir une Charte des droits de l'homme qui aurait force de droit, la DUDH n'étant pas contraignante. Suivant la création d'une Commission des droits de l'homme chargée de rédiger la Charte, et après de longues et ardues négociations, le projet a abouti à la rédaction de deux textes complémentaires: le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), ainsi que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), tous deux adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1966 (Lochak 2005). Dans le but de compléter le PIDCD, deux protocoles facultatifs ont été acceptés par l'Assemblée générale des Nations Unies. Le premier protocole facultatif, voté en 1966, mais entré en vigueur en 1976, a mis en place un mécanisme pour donner suite aux plaintes relatives à la violation du Pacte par un État signataire et le second, voté en 1989 et entré en vigueur en 1991, condamne la peine de mort.

Le regroupement de la DUDH, du PIDESC et du PIDCP constitue ce à quoi on réfère désormais comme étant la Charte des droits de l'Homme. Cette charte incorpore divers groupes de droits fondamentaux : les droits personnels (droits à la vie, protection contre les châtiments cruels et dégradants, protection contre la discrimination raciale, ethnique, religieuse, et sexuelle), les droits légaux (accès à des recours légaux pour des violations des droits de base, droit à un procès juste et équitable, protection contre les arrestations et détentions arbitraires), les libertés civiles (liberté de pensée, de conscience et de religion), les droits de subsistance (accès à la nourriture, standards de vie minimaux), les droits économiques (droits au travail, au repos, aux loisirs et à la sécurité sociale), et finalement les droits politiques (le droit de vote et de participation à la vie citoyenne) (Tadjbakhsh and

Chenoy 2006). Ces droits sont regroupés en trois catégories principales: les droits civils et politiques, les droits économiques, sociaux et culturels et les droits solidaires (Landman 2006). Les droits de la personne consistent donc en un ensemble de principes concernant le traitement auquel a droit tout être humain et c'est la Charte internationale des droits de l'Homme qui fournit à la communauté internationale le standard en matière de droits de la personne (Sikkink and Schmitz 2002)<sup>19</sup>.

Par ailleurs, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté différentes résolutions qui constituent les principaux accords internationaux en matière des droits de la personne et qui ont acquis le statut juridique de traité international pour les États les ayant ratifiées. Ces résolutions, dont la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale adoptée en 1966, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes adoptée en 1979, la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants adoptée en 1984, et la Convention internationale des droits de l'enfant adoptée en 1989, complètent avec la DUDH et les deux protocoles, les bases du régime international de protection des droits fondamentaux accordés aux êtres humains. Selon les termes de la Charte des Nations Unies, tous les États membres doivent encourager « le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion » (Organisation des Nations Unies 1945).

C'est essentiellement afin d'assurer une conception commune de la définition de ces droits et libertés, tout en visant à renforcer leur application, que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la DUDH en 1948 ainsi que les conventions et protocoles qui en ont découlé.

## **1.2. Droits de la personne et la politique étrangère des États**

L'adoption par les États de ce nouveau régime international s'est faite graduellement de sorte que jusqu'au début des années soixante-dix les droits de la personne n'occupaient

---

<sup>19</sup> Plusieurs autres conventions se sont rattachées au fil des ans à la protection des droits de la personne, mais elles visent principalement des atteintes spécifiques aux droits de l'homme (Lochak 2005).



qu'une place quasi inexistante dans la politique étrangère des États. La protection de ces droits demeurait alors une question principalement débattue et traitée au sein de l'Organisation des Nations Unies (ONU) (Norton 1993). Vers la fin des années soixante-dix, un changement s'est toutefois produit dans la politique étrangère des États au niveau de l'intérêt pour la promotion des droits de la personne (Donnelly and Liang-Fenton 2004). La reconnaissance internationale du devoir de protection des droits de la personne s'est ensuite renforcée avec les accords d'Helsinki en 1975 et l'entrée en vigueur des deux pactes internationaux relatifs aux droits de la personne en 1976 et en 1991. Puis, avec l'élection du président américain Jimmy Carter en 1977, les États-Unis ont ouvertement intégré la protection des droits de la personne dans leurs relations extérieures, ce qui a mis de l'avant l'importance à accorder au respect des droits de la personne dans les relations internationales. Finalement, au début des années quatre-vingt, les droits de la personne étaient devenus une considération de premier ordre dans la politique étrangère des États (Egeland 1984). Plus récemment, la Déclaration de Vienne, adoptée en 1993, a réaffirmé l'importance égale de tous les droits de la personne en les proclamant universels, indissociables, interdépendants et intimement liés.

La protection des droits de la personne représente désormais une composante fondamentale de la politique mondiale et cet aspect est maintenant perçu en tant que moteur d'action légitime de la politique étrangère des États. Il existe maintenant une reconnaissance internationalement répandue que certains droits de la personne sont fondamentaux et qu'aucun être humain ne devrait en être privé. Ces droits sont enchâssés dans plusieurs déclarations et conventions internationales et peu d'États nient encore leur validité. L'aide bilatérale que fournissent les pays développés aux pays du tiers-monde ainsi que les interventions humanitaires d'envergure, telle que l'invasion en Irak en 1991, lors de laquelle le Conseil de Sécurité des Nations Unies a exigé de l'Irak qu'elle mette fin à la répression engagée contre les minorités kurdes, représente un exemple qui illustre l'évolution de la politique mondiale et la remise en cause du principe de souveraineté nationale des États en regard des droits de la personne (de Senarclens 2006). Pour Christopher Hill, l'importance désormais accordée au principe de l'intervention humanitaire représente un des trois principaux éléments de la politique internationale contemporaine (2003).

Après la Deuxième Guerre mondiale et avec l'adoption des différentes déclarations internationales en faveur du respect des droits de la personne, la communauté internationale s'est engagée dans une nouvelle ère qui proscriit une multitude d'actions inhumaines telles que la torture, le génocide ou le massacre de masse (Wheeler and Bellamy 2005). En raison de l'importance accrue accordée au respect des droits de la personne depuis une remise en cause de certaines facettes du principe de souveraineté, de même qu'en raison des effets de la mondialisation et de l'interdépendance des États, les pays développés sont de nos jours beaucoup plus enclins à considérer la situation des droits de la personne à l'extérieur de leurs frontières et à associer le principe de souveraineté étatique au respect de ces mêmes droits. Sans avoir remplacé les considérations traditionnelles de puissance, de sécurité et d'économie, certains droits inaliénables aux êtres humains constituent néanmoins une préoccupation internationale avec laquelle les États doivent désormais composer dans leur politique étrangère (Donnelly 2002; Forsythe 2000).

Toutefois, au cours de la deuxième moitié du XXe siècle, l'adoption graduelle de la norme internationale qu'est devenu le respect des droits de la personne représente un phénomène inattendu pour les théories générales des relations internationales (Sikkink and Schmitz 2002). Que ce soit par une logique de conséquences anticipées ou par une logique de comportements appropriés (March and Olsen 1998), les normes internationales affectent les agissements des États et plusieurs explications ont été apportées afin d'expliquer l'adhésion des États à une norme internationale en émergence (Finnemore and Sikkink 1998; Foot 2000; Hurrell 2002; Keck and Sikkink 1998). Cependant, certains questionnements demeurent inexplorés à propos des raisons de l'influence des droits de la personne sur la politique étrangère des États (Sikkink and Schmitz 2002). Par exemple, plusieurs États sont désormais enclins à afficher la promotion des droits humains en tant qu'objectif de leur politique étrangère, mais seulement un petit nombre de ces États acceptent de sacrifier réellement la poursuite de leurs intérêts premiers pour la promotion de ces droits (Donnelly 2002). Il en est ainsi parce que les États qui s'impliquent dans la promotion des droits humains à l'étranger doivent souvent concilier ces objectifs humains à d'autres intérêts qui peuvent s'avérer antinomiques (Foot 2000; Gillies 1996; Matthews and Pratt 1998). Par contre, certains États, dont le Canada, ont incorporé depuis plusieurs années la promotion des droits de la personne dans les principaux objectifs de leur politique étrangère.

### 1.2.1. Les droits de la personne dans la politique étrangère du Canada

Le Canada est signataire de toutes les principales conventions et traités internationaux qui impliquent le respect des droits de la personne et, comme la plupart des autres États, ces droits n'ont pas occupé une position marquée dans la politique étrangère canadienne jusque vers la fin des années soixante-dix (Manzer 1988; Matthews and Pratt 1988). Une des premières manifestations du désir canadien d'intégrer le respect des droits de la personne dans ses relations extérieures a porté sur l'utilisation de l'Aide publique au développement (APD). L'idée de lier l'attribution de l'APD à un certain niveau de respect des droits de la personne s'est en effet installée progressivement chez les membres du Parlement canadien au cours des années soixante-dix. Un changement qui s'explique par l'intérêt grandissant que la nouvelle administration américaine de Jimmy Carter accordait aux droits de la personne (Mahoney 1992), ainsi qu'avec l'accession du Canada en 1977 à un siège au Conseil de Sécurité des Nations Unies à titre de membre non-permanent (Nossal 1988). Selon Cathal J. Nolan, ce n'est qu'en 1979 que: « linking aid with human rights considerations was no longer the policy of any one party or government; it was a universally accepted parameter to Canadian foreign policy » (1982).

Par contre, si l'intérêt accru accordé par le gouvernement du Canada en faveur d'un plus grand respect des droits de la personne sur la scène internationale s'est effectué au niveau des intentions et du discours à partir des années soixante-dix, dans les faits, le Canada ne s'est montré plus actif à ce niveau qu'à partir de la fin des années quatre-vingt. Ce n'est en effet qu'à partir de 1987, après de « lents tâtonnements politiques », que la promotion des droits de la personne est devenue un principe de base dans la politique étrangère du Canada (Archambault 1989). Dans un rapport de 1986 intitulé, *Les relations extérieures du Canada*, le gouvernement reconnaissait une plus grande importance des droits de la personne sur la scène internationale et s'engageait à « [c]onsacrer de plus en plus d'attention à la promotion d'un monde plus sûr, plus prospère et plus humain » (Affaires extérieures Canada 1989). Par la suite, avec la publication en 1987 du rapport « Pour bâtir un monde meilleur », le gouvernement canadien précisait que le respect de ces droits devait constituer un critère d'attribution prioritaire de l'APD. Dans le but de rendre cette ADP plus efficace, le gouvernement du Canada a également accepté diverses recommandations proposées par le

Comité permanent des affaires extérieures et du commerce international et avançait que « le degré de respect accordé aux droits de la personne est un facteur important dans la détermination de l'admissibilité d'un pays à l'aide canadienne au développement » (Agence canadienne de développement international 1987).

Le Canada a subséquemment participé au renforcement du régime international de protection des droits de la personne par diverses initiatives internationales<sup>20</sup> dont la plus récente s'est concrétisé lors du *Processus d'Ottawa* au cours des années quatre-vingt-dix. Cette action du Canada visait l'interdiction totale de la production, du stockage, du transfert et de l'utilisation des mines antipersonnel terrestres et a culminé par l'entrée en vigueur du Traité d'Ottawa le 1<sup>er</sup> mars 1999.

La conception canadienne des droits de la personne traite ces droits comme étant universels, indissociables et interdépendants. Ils sont universels, parce qu'ils concernent tous les membres du genre humain, sans exception; et ils sont indissociables et interdépendants puisque plusieurs de ces droits sont directement liés à d'autres droits fondamentaux et ne peuvent être hiérarchisés. Le Canada conçoit également que les droits de la personne sont composés de différents droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels que doit garantir tout gouvernement afin d'être légitime dans ses fonctions (Affaires étrangères et commerce international Canada 2010). La position du Canada est en accord avec la Déclaration universelle des droits de l'homme qui ne fait aucune distinction entre tous les différents droits de l'homme et n'établit aucune hiérarchie entre eux<sup>21</sup>.

### **1.3. Les droits de la personne en Chine**

La perspective du gouvernement chinois à propos des droits de la personne diffère substantiellement de celle du gouvernement canadien. En effet, alors que le Canada épouse une vision dite universelle des droits de la personne, la Chine adopte plutôt une perspective

---

<sup>20</sup> Pour un compte rendu des initiatives canadiennes, voir (Brysk 2009).

<sup>21</sup> Voir (Affaires étrangères et commerce international Canada 2010).

de ces droits qui est qualifiée de relativiste ou de pluraliste<sup>22</sup>. De plus, le gouvernement chinois insiste sur le fait que les droits de l'homme, tels qu'ils sont énoncés dans la Charte des Nations Unies, ne font que refléter une vision occidentale des droits de la personne. Pour les Chinois, la conception des droits de la personne qui est définie par l'ONU est ethnocentriste et devrait être remplacée par différentes visions respectant les spécificités culturelles de chaque pays. Deng Xiaoping a déjà illustré la différence de conception entre la vision occidentale et la vision chinoise des droits de la personne : « What are human rights? They are the rights of how many people, of a majority, or of all the people? What the West calls human rights and what we call human rights are two different things, with different standpoints » (Cité dans: Kent 1993).

La Chine perçoit également les droits de la personne comme étant des acquis de l'être humain, de par son appartenance à un groupe, au lieu que de n'être concédés aux individus uniquement parce qu'ils sont humains. De ce fait, pour le gouvernement chinois, les droits de la personne représentent plutôt les droits qu'une société accorde à ses membres et sont d'abord matériels (qualité minimale de vie) avant d'être immatériels (droit de vote, liberté d'expression). Le gouvernement chinois soutient donc que la conception des droits de la personne devrait prioritairement inclure des normes de qualité de vie, des mesures de santé, de développement et de prospérité économique avant d'aborder des droits politiques. Les divers Livres blancs sur les droits de la personne que le gouvernement chinois a publiés ont illustré ce propos. Par exemple, le Livre blanc sur les droits de la personne de 1991 précise que: « It is a simple truth that, for any country or nation, the right to subsistence is the most important of all human rights, without which the other rights are out of the question » (Human Rights in China 1991).

Malgré la précarité de la situation des droits de la personne aujourd'hui en Chine, le respect de ces droits par le gouvernement chinois a néanmoins connu une certaine évolution qui remonte principalement à l'ouverture progressive de la Chine sur le monde extérieur à partir des années soixante-dix. Cette évolution a principalement été enclenchée suite à la mort de Mao Zedong en 1976 et avec l'instauration des réformes économiques lancées par Deng

---

<sup>22</sup> Pour les différences entre les visions pluraliste et universelle, voir (Angle 2002).

Xiaoping en 1978. Alors que la notion des droits de la personne avait commencé à s'installer progressivement en Chine durant les années trente, l'instauration du régime communiste en 1949 a fait reculer considérablement les droits individuels. En effet, comme le déclare Fang Lizhi, ancien vice-président de la *University of Science and Technology de Beijing*: « avec l'instauration du régime communiste, les mots "droits de l'homme" eux-mêmes ne pouvaient plus être prononcés car ils appartenaient à la catégorie des idées anticomunistes » (Fang 1991). Les abus des droits de la personne en Chine à partir de 1949 ont été considérables. Les moyens d'action utilisés étaient extrêmes: une idéologie était imposée à tous, un parti unique contrôlait tout l'appareil étatique ainsi que la totalité des moyens de communication de masse (Polin 1982).

Ann Kent nous rappelle également que durant toute la période maoïste, les trois premières constitutions chinoises ont toujours reflété une certaine hiérarchie des droits de la personne, mettant en avant l'importance des droits économiques aux dépens des droits politiques et sociaux (Kent 1993). En effet, toutes les constitutions chinoises ont toujours utilisé la formule des « droits du citoyen », une notion qui rejette implicitement le principe d'universalité des droits de la personne et implique la nature de classe de ces droits; c'est-à-dire qu'une différence peut être établie entre les citoyens en fonction de leur origine ou de leur classe (Chen 2004).

Le changement de garde qui s'est opéré en Chine à la fin des années soixante-dix, suivant la mort de Mao Zedong, a ensuite entraîné un changement dans la condition de vie des Chinois. Comme le résume Michel Oksenberg et Richard Bush : « In 1972, totalitarian revolutionaries ruled the nation : by 1982 China's rulers had become authoritarian reformers » (Cité dans: Kent 1993). C'est ensuite avec la mise en œuvre des réformes économiques en 1978 que la situation des droits de la personne en Chine a réellement commencé à changer (Chen 1991). En effet, toujours selon Ann Kent, « in the decade after 1979, China had made considerable informal progress in improving the condition of the freedoms of thought, speech, association and assembly » (Kent 1993).

L'ouverture de la Chine sur le monde et son arrivée dans la communauté internationale a également influencé son attitude externe envers les droits de la personne. L'ouverture de la Chine, qui a été initiée avec son entrée à l'ONU le 25 octobre 1971, a d'abord permis son

intégration à la communauté internationale ainsi qu'au régime international des droits de la personne. La Charte onusienne fait référence à la protection de ces droits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et tout signataire s'engage à les respecter. La participation de la Chine au régime des droits de la personne est restée cependant très passive dans la décennie qui a suivi son adhésion à l'ONU, mais c'est au début des années quatre-vingt que Beijing a amorcé son implication au régime. En 1979, la Chine est devenue membre de la Commission des droits de la personne des Nations Unies à titre d'observateur, puis en 1982 en tant que membre officiel. Des spécialistes chinois ont ensuite participé en 1984 à l'élaboration d'instruments internationaux en matière des droits de la personne, telle que la Convention contre la torture et autres peines et traitements cruels, inhumains ou dégradants (Kent 1999). La Chine s'est ensuite jointe à de multiples accords portant sur les crimes de génocide, sur les réfugiés, sur la discrimination raciale et contre les femmes ainsi que sur la torture et autres crimes dégradants. La Chine, qui n'avait signé que quinze accords internationaux entre 1970 et 1976, a ensuite renforcé sa participation aux régimes internationaux, signant 103 traités entre 1977 et 1987 (Foot 2000). En 1991, la Chine avait adhéré à sept des vingt-cinq accords internationaux portant sur les droits de la personne (Nathan 1994). De plus, ce pays a signé la PIDESC en 1997 et la PIDCP en 1998, mais seulement le premier a été ratifié à ce jour<sup>23</sup>.

Toutefois, malgré l'évolution positive qu'a connue la situation des droits de la personne en Chine et sa participation accrue au régime international des droits de la personne, un large fossé sépare toujours l'adhésion aux instruments internationaux visant la protection des droits civils et leur mise en pratique. En effet, si certains progrès ont été réalisés au niveau des législations entourant les activités quotidiennes telles que le travail, le mariage, les déplacements, les distractions, ou encore au niveau de la consommation des biens, les droits fondamentaux politiques et sociaux sont encore malgré tout quasi inexistantes en Chine. Malgré tout, comme l'explique Andrew Nathan, « There's a widespread perception that the human rights situation has improved in China, but the picture is really much more

---

<sup>23</sup> La Chine a ratifié la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale en 1981, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en 1981, la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en 1988, et la Convention internationale des droits de l'enfant en 1992.

complicated. We've seen improvements in some dimensions, worsening in others, and stasis in still others » (Human Rights in China 2004). En effet, malgré l'intégration de la Chine au régime international des droits de la personne, elle demeure toujours aujourd'hui un État au sein duquel le respect des droits fondamentaux des individus est bafoué. Les critiques émanant de la communauté internationale par rapport à cette situation portent principalement sur la liberté de presse, la censure, la peine de mort, les conditions des travailleurs migrants, le droit d'association, de religion et de se syndiquer librement, l'emprisonnement arbitraire de dissidents, la répression religieuse principalement au Tibet et au Xinjiang, et également en d'autres régions en Chine. Le contrôle des médias, de l'internet et des journalistes, l'emprisonnement d'avocats et d'activistes chinois épousant diverses causes liées aux droits de la personne demeure également des faits bien réels (Amnesty International 2008). Également, le maintien actuel des *laogais*, un système de prisons visant la rééducation par le travail et dont les conditions inhumaines de détention ont été documentées et recensées sont incompatibles avec les termes du PIDCP. Un vaste réseau de plus de 300 de ces *laogais* qui abritent plus de 300 000 prisonniers de droit commun ou des membres du mouvement Falun Gong a été récemment recensés (Laogai Handbook 2007-2008; Wu 2008).

Pour le gouvernement chinois, la façon de mettre en application le respect des droits de la personne à l'intérieur de ses frontières fait partie de ses affaires intérieures et ne relève que de sa propre juridiction. Beijing s'offusque donc des commentaires émis par les États à propos de la situation des droits de la personne à l'intérieur de ses frontières, les percevant comme une ingérence dans ses affaires internes. Le gouvernement chinois considère en effet les droits de la personne comme une prérogative interne et il accuse tout État qui tente d'exercer de la pression pour modifier son comportement comme un État hégémonique qui utilise les droits de la personne comme outil politique de confrontation (Wan 2001; Chan 2006). Qui plus est, la Chine considère tout commentaire à propos de l'état des droits de la personne sur son territoire comme une attaque directe à sa légitimité et un effort dans le but de le contenir dans son développement, de le déstabiliser et en venir à renverser son régime (Paltiel 2007).

La Chine conçoit que les relations entre les États devraient se baser sur les cinq principes de coexistence pacifique énoncés en 1955 lors de la conférence de Bandung (Deng 1998). De



ce fait, la question des droits humains demeure un des sujets les plus sensibles lorsque l'on traite de la nation chinoise. Selon Jeremy Paltiel, professeur à l'Université Carleton:

[T]hey [PCC] are in fact suggesting that, irrespective of their international commitments to human rights standards, state sovereignty mandates that law-making in China ought not to be the subject of international scrutiny of other states. In other words, except to the extent that it may impact upon sovereignty of other states, China is not accountable to any external actors for its activities in the area of human rights, regardless of their content, intentions or effects (2003).

Le Canada et la Chine ont des visions respectivement différentes des droits de la personne. Alors que les Canadiens valorisent la protection des droits individuels et de la dignité humaine, les Chinois, pour leur part, priorisent plutôt le bien-être collectif et l'harmonie sociale (Mendes 2007). Toutefois, comme l'indique Ann Kent, « [a]ny objective discussion of human rights, in China as elsewhere, must therefore focus on civil, political, social, economic and cultural rights, as articulated in the Universal Declaration of Human Rights and the 1966 covenants » (Kent 1991) et c'est sur la base de l'universalité de ces droits que le Canada tente par différents moyens de faire avancer la cause des droits de la personne en Chine.

#### **1.4. Les droits de la personne dans la politique des États à l'égard de la Chine**

Alors que le régime international des droits de la personne s'est lentement construit tout au long de la deuxième moitié du XXe siècle, le respect de ces droits n'est pas devenu une considération de premier ordre pour les États dans leur relation avec la Chine avant le début des années quatre-vingt. Les efforts mis par les États dans le développement de leur relation avec la Chine ont d'abord été consacrés à intégrer et à faire participer Beijing au régime, sans que sa performance face à ces droits ne soit l'objet d'une quelconque évaluation (Kent 1999). La Chine est demeurée à l'abri des critiques de la communauté internationale à propos de la situation des droits de la personne sur son territoire jusqu'à la fin des années quatre-vingt. En effet, comme l'indique le sinologue Andrew Nathan, « Since the late 1970s, but especially after 1989, the issue of human rights has turned from a shield of China's

sovereignty into a spear pointed against it » (Nathan 1994). De plus, en raison de l'isolement de la Chine tout au long des années soixante-dix, la diffusion de l'information vers l'extérieur concernant la situation des droits de la personne en Chine était très restreinte (Wan 2001). On en connaissait donc très peu sur ce qui se passait en Chine et il était très difficile de réaliser l'état de la situation, même pour ceux qui s'y rendaient<sup>24</sup>. L'ouverture progressive de la Chine sur l'Occident, survenue principalement après la mort de Mao Zedong et l'arrivée au pouvoir de Deng Xiaoping, a permis à la communauté internationale de découvrir les graves violations des droits de la personne qui s'y sont produites. À titre d'exemple, la famine qui découla des politiques du Grand Bond en avant (1958-1960) causa entre 20 et 30 millions de morts (Fairbank 1989), la Campagne des cent fleurs (1957), environ 500 000 et la Révolution culturelle (1966-1976), pour sa part, entraîna pour sa part plusieurs millions de morts. Ces catastrophes n'ont été réellement connues qu'à partir des années quatre-vingt (Bergère 2000; Cohen 1987).

Vu l'importance stratégique de la Chine durant la guerre froide, les États n'avaient que très peu d'incitatifs à porter une attention particulière à son comportement relatif aux droits de la personne. Du rapprochement sino-soviétique de 1972 jusqu'en 1989, date du massacre de la place Tiananmen et de la chute du mur de Berlin, les relations entre l'Occident et la Chine sont demeurées relativement positives et la Chine s'est trouvée, en quelque sorte, immunisée des critiques pour lesquelles elle aurait normalement dû être l'objet (Cohen 1987). En effet, c'est particulièrement depuis les événements de la Place Tiananmen, qui ont fait plusieurs centaines de morts et de blessés, que les abus massifs des droits de la personne en Chine ont été particulièrement scrutés par de nombreux gouvernements et diverses organisations non gouvernementales (ONG). C'est pratiquement du jour au lendemain, après Tiananmen, que le respect des droits de la personne est devenu un enjeu de premier plan dans les relations qu'entretenaient les États-Unis avec la Chine. Si l'ouverture progressive de la Chine, à partir de 1976, a entraîné une plus grande attention des pays occidentaux sur sa position quant aux droits de la personne, c'est principalement les événements de la place Tiananmen qui les ont

---

<sup>24</sup> Un bon exemple du peu d'information qui circulait à propos de la situation des droits de la personne en Chine transparait dans le récit du voyage que Pierre-Elliot Trudeau et Jacques Hébert ont fait en Chine en 1959, en pleine famine causé par Grand Bond en avant (Hébert and Trudeau 1961).

élevés au rang de considérations principales pour la plupart des pays occidentaux (Wan 2001).

Le Canada n'a pas fait exception et il a commencé à intégrer la considération des droits de la personne dans sa relation avec la Chine au début des années quatre-vingt, mais c'est essentiellement quelques années plus tard, au milieu des années quatre-vingt, qu'Ottawa a réellement commencé à aborder la question des droits de la personne dans sa relation avec le géant chinois.

Il n'en reste pas moins que l'incidence qu'ont les violations des droits de la personne sur la politique étrangère des États provoque toutefois encore une relation incomprise (Sikkink 1993; Sikkink and Schmitz 2002; Forsythe 2006), parce que les États ont été incohérents dans la mise en application de politiques visant à favoriser un plus grand respect des droits de la personne sur la scène internationale (Smith 2001). Il en va de même pour le Canada. En effet, si plusieurs études ont confirmé l'importance croissante des droits de la personne dans sa politique internationale, elles ont également souligné une certaine inconsistance dont a fait preuve Ottawa dans l'adoption de politiques favorisant l'avancement de ces droits à l'étranger (Barratt 2006; Berry and McChesney 1988; Gecelovsky 2000; Gecelovsky and Keenleyside 1995; Gillies 1996; Keenleyside and Taylor 1984; Mahoney 1992; Matthews and Pratt 1988; Norton 1993; Nossal 1988, 1980; Pratt 2006; Scharfe 1996; Smith 2001; Roth 2010). La politique des droits de la personne du Canada a même été taxée de « constante inconsistance » (Black 2001).

La section suivante passe en revue les différentes études et approches théoriques qui ont déjà été utilisées afin d'expliquer l'insistance du Canada à l'égard des droits de la personne dans sa politique étrangère.

## **2. Explications théoriques de la politique étrangère des droits de la personne du Canada**

Si les États ont intégré la composante des droits de la personne dans leur politique étrangère, ils font toutefois preuve d'une grande inconsistance et de sélectivité dans la

promotion de ces droits et le Canada ne fait pas exception. Selon Heather Smith, spécialiste de la question des droits de la personne dans la politique étrangère du Canada, la politique du Canada à cet égard reflète la combinaison de certains éléments des théories néoréaliste et néolibérale qui privilégient les intérêts économiques nationaux aux autres buts de la politique étrangère (Smith 2001). Les théories néoréaliste et néolibérale convergent sur plusieurs aspects, notamment au niveau des objectifs et des déterminants de la politique étrangère des États. Ces deux courants démontrent que les objectifs premiers des États en politique étrangère consistent en la promotion de la sécurité et de la prospérité économique et que les États agissent toujours de manière égoïste de façon à maximiser leur « utilité rationnelle » (Lamy 2005). Il s'ensuit donc que la promotion des droits de la personne serait subordonnée à la promotion des intérêts vitaux de l'État tels que l'économie et la sécurité.

Dans un ouvrage récent, Andrew Lui allègue que l'approche constructiviste est supérieure au modèle réaliste pour expliquer l'intérêt croissant porté par le Canada depuis la fin de la guerre froide envers les droits de la personne sur la scène internationale (Lui 2012). Selon Lui, l'intérêt accordé aux droits de la personne a fortement contribué à forger une composante importante de l'identité canadienne. Cette composante, cependant, est négligée par les dirigeants du pays, qui mettent plutôt l'accent sur les intérêts matériels de l'État, au dépend des droits de la personne.

Quoi qu'il en soit, ces approches, en plus de concevoir l'effet du système international comme prédominant, considèrent l'État en tant qu'acteur unitaire et rationnel. La plupart des analyses qui traitent de l'importance des droits de la personne dans la politique étrangère canadienne reposent sur ces arguments réalistes et libéraux. Par exemple, David Gillies, à l'aide d'une série d'études de cas portant sur la promotion des droits de la personne dans la politique étrangère du Canada, des Pays-Bas et de la Norvège, a vérifié si ces puissances moyennes, reconnues comme étant des défenseurs des droits de la personne à l'étranger, ont agi en accord avec leur réputation. Les résultats de ces différentes études de cas confirment l'hypothèse réaliste qui stipule que les États ne poursuivent des politiques de droits humains que lorsque les coûts associés à la conduite de ces politiques sont négligeables et n'interfèrent pas avec d'autres intérêts nationaux. Ces observations permettent à l'auteur d'expliquer l'inconsistance des politiques étrangères de ces trois pays en matière de promotion des droits

de la personne. Gillies précise toutefois que son étude ne confirme pas les hypothèses ultra-réalistes qui enlèvent toute place à la moralité dans la politique extérieure des États. Il indique également que les États poursuivent généralement des politiques qui font la promotion des droits humains uniquement lorsque ces États sont confrontés à des États faibles ou encore lorsqu'ils n'ont pas d'intérêts économiques ou politiques majeurs à défendre (Gillies 1996). De plus, selon l'auteur, les politiques qui concernent les droits de la personne qu'adoptent les États les plus puissants ont une influence significative dans le choix des politiques du Canada, de la Norvège et des Pays-Bas. En ce qui concerne les sanctions qui ont été imposées à la Chine après les événements de la place Tiananmen, l'auteur avance que: « it is doubtful whether Canada [...] would have taken such a range of actions against China without the security of knowing that they were in good company » (Gillies 1996). Selon Gillies, les actions prises par les États-Unis et par le Japon auraient donc influencé la teneur des sanctions imposées par le Canada à la Chine.

De façon similaire, Kim Richard Nossal, dans une étude de cas portant sur les relations entre le Canada et l'Indonésie au cours des années soixante-dix, tente de vérifier « pourquoi le gouvernement de Trudeau n'a pas tenu compte des aspects à la fois intérieurs et extérieurs de la politique indonésienne, situation qui a provoqué un vaste mouvement de critique internationale du régime de Suharto » (1980). L'auteur fournit un bon exemple des diverses contraintes auxquelles le Canada a été confronté et qui l'ont empêché de traduire « les idées nobles contenues dans les discours officiels » en des actions menées dans le cadre d'une politique bien précise en faveur d'un plus grand respect des droits de la personne (1980). Dans son étude, Nossal précise, dans un premier temps, que les intérêts stratégiques et économiques du Canada en Indonésie étaient prédominants et que ces intérêts ont eu préséance sur la promotion des droits de la personne dans sa politique indonésienne au cours des années soixante-dix. Dans un second temps, l'auteur met également en évidence le poids des intérêts économiques, qui forme un impératif sur lequel il est difficile de revenir. Nossal souligne que ce sont ces contraintes qui « posent le plus grave problème à la réalisation des objectifs des droits de la personne » (1980). Toujours selon Nossal : « [l]a croissance des intérêts stratégiques et économiques du Canada dans un autre pays ou une région crée inévitablement une inertie qui constitue une barrière réelle à un changement important dans

les priorités politiques » (1980). Il indique également qu'il existe un prix à payer au niveau économique et diplomatique pour un État qui désire instaurer des politiques accordant une plus grande attention aux violations des droits de la personne dans un autre pays. Selon Nossal, c'est ce qui explique principalement que, malgré la violation flagrante des droits de la personne en Indonésie, les politiques du Canada envers le régime de Suharto sont demeurées inchangées.

Dans leurs travaux respectifs, Gillies (1996) et Nossal (1980) en arrivent à des conclusions similaires. Les auteurs notent que la promotion des droits de la personne en politique étrangère pose problème pour les États principalement parce qu'elle entre en conflit avec la promotion des autres intérêts étatiques prioritaires. Que ce soit pour des raisons économiques ou stratégiques, Gillies et Nossal, dans leurs études de cas respectives, indiquent que le Canada agit toujours en fonction d'un calcul coût-bénéfice dans ses choix de politiques extérieures. Les auteurs mentionnent également que par le passé, quand Ottawa a entrepris des actions favorisant le respect des droits de la personne à l'international, c'était toujours lorsque les pays visés ne présentaient pas un intérêt important pour le Canada.

Les analyses de Gillies et Nossal expliquent le comportement du Canada principalement en fonction d'intérêts étatiques prédéterminés. Ces auteurs n'accordent pas d'importance à l'environnement interne de l'État, ni au processus décisionnel qui conduit aux choix de politiques. De plus, dans leurs analyses, Gillies et Nossal perçoivent les décideurs politiques comme des êtres rationnels qui possèdent une même conception de l'intérêt national et qui agissent toujours afin de le favoriser.

Les cas du Myanmar, du Zaïre et d'Haïti sont des exemples cités où le Canada a adopté des mesures punitives très sévères en réponse au non-respect des droits de la personne, mais dans lesquels ses intérêts étaient négligeables (Norton 1993). T.A. Keenleyside et Patricia Taylor arrivent à ces mêmes conclusions en identifiant les cas du Chili, de l'Argentine et de la Corée du Sud, trois États avec lesquels le Canada entretenait des relations commerciales de plus en plus importantes et envers lesquels le Canada s'est abstenu de répondre aux abus des droits de la personne. Comme ces auteurs l'avancent : « as Canada's economic interactions with countries such as the three analyzed above expand, so too will it's reluctance to subject them to punitive measures for their human rights transgressions » (Keenleyside and Taylor 1984).

Dans une autre étude, Victoria Berry et Allan McChesney concluent également que la formulation de politiques étrangères favorisant le respect des droits de la personne s'effectue contre d'autres intérêts plus puissants et davantage établis, tels que la sécurité et l'économie (Berry and McChesney 1988). Toutefois, au contraire de Gillies et Nossal, Berry et McChesney accordent plus d'importance à l'environnement interne de l'État afin de déterminer l'inconsistance du Canada dans ses politiques étrangères faisant la promotion des droits humains. Ils affirment que la priorité accordée aux intérêts dominants que sont la sécurité et l'économie est ancrée dans la structure décisionnelle et administrative du Canada. Selon Berry et McChesney, le processus décisionnel de la politique extérieure du Canada est influencé par des perceptions qui découlent de l'importance de promouvoir la croissance économique, de l'appartenance du Canada à différentes organisations internationales et de l'importance de préserver une bonne relation avec les États-Unis. Selon ces auteurs, c'est cet environnement qui contraint clairement les considérations canadiennes pour les droits de la personne. Ils spécifient que:

The three presuppositions are reflected in policies and administrative structures. They form an environment and perspective so deeply ingrained in training, procedures, and evaluation processes that other possible objectives receive little, sustained attention (Berry and McChesney 1988).

Selon Berry et McChesney, ce n'est pas tant pour des raisons rationnelles de calculs de coûts-bénéfices que le Canada ne poursuit que très peu de politiques visant à favoriser le respect des droits de la personne, mais plutôt pour des raisons institutionnelles liées à la structure décisionnelle de l'État. Au sein de cette structure, les auteurs suggèrent que la vision du monde du premier ministre peut notamment être déterminante dans l'allocation des ressources et des priorités accordées à certaines problématiques, de même que l'influence des membres du Parlement est significative dans les orientations que prend la politique étrangère du Canada (Berry and McChesney 1988).

Dans une seconde étude qui se rapproche de celle de Berry et McChesney, Kim Richard Nossal analyse les contraintes qui influencent les décideurs politiques canadiens au niveau des droits de la personne (1988). Il remarque que l'intérêt du Canada à poursuivre une politique des droits de la personne est dilué dans un amalgame d'autres intérêts qui sont

perçus par les décideurs en tant que contraintes sur leurs options politiques. C'est ce que précise Nossal qui avance que:

Although policy-makers have an interest in human rights, their perception of Canadian interests created significant, self-imposed constraints on policy alternatives. These perceptions dampen enthusiasm for activism and greatly reduce the government's interest in grasping the nettle (1988).

Selon Nossal, les intérêts économiques et stratégiques, ainsi qu'une forte adhésion au principe de souveraineté incitent le Canada à ne poursuivre que très peu de politiques en faveur du respect des droits de la personne, mais c'est principalement l'appartenance du Canada à des organisations internationales telles que l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN), l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), ou encore le G7, qui influence les réactions canadiennes. Qui plus est, Nossal remarque que dans certains cas pour lesquels les membres importants des alliances occidentales n'avaient pas d'intérêts clairs et précis, Ottawa bénéficiait d'une plus grande latitude dans l'élaboration de ses politiques (1988)<sup>25</sup>. Il ajoute également que la bonne relation que le Canada entretient avec les États-Unis le contraint quelque peu dans ses décisions politiques. Nossal présente l'exemple des politiques d'Ottawa plus agressives en faveur des droits humains en Ouganda et au Cambodge, deux cas où le Canada avait une certaine latitude dans l'élaboration de ses politiques. Par contre en Indonésie, en Chine et en Arabie Saoudite, trois États réputés pour leur non-respect des droits de la personne, mais plus importants stratégiquement pour les États-Unis, le Canada a poursuivi des politiques moins critiques au niveau du respect de ces droits (Nossal 1988).

Dans ces deux études, Berry et McChesney et Nossal identifient des contraintes institutionnelles internes ainsi que des contraintes externes qui empêchent les décideurs d'accorder une plus grande importance aux droits de la personne. Berry et McChesney notent que l'incapacité du Canada d'accorder plus d'importance aux droits de la personne est enchâssée dans le processus décisionnel au sein duquel les acteurs s'imposent des balises en

---

<sup>25</sup> Cranford Pratt avait fait la même observation et précisait que « [u]ne autre caractéristique des politiques du Canada en matière des droits de la personne est qu'on les applique beaucoup plus vigoureusement lorsque l'État contrevenant se trouve dans la sphère d'influence de l'Union soviétique que lorsqu'il se trouve aligné sur les États-Unis » (Pratt 1989).



fonction du comportement de ses alliés, de l'importance à accorder à la norme de souveraineté, et de la nécessité de préserver une bonne croissance économique. Nossal, pour sa part, souligne l'importance des déterminants externes tels que l'influence américaine et la position des membres influents des organisations régionales et internationales, comme étant deux facteurs contraignants pour le Canada dans l'élaboration de sa politique étrangère.

Dans une étude traitant de l'imposition de sanctions par le Canada et l'Australie, Kim Richard Nossal avance que la réaction d'Ottawa face au massacre de la place Tiananmen en 1989 n'est pas tant le résultat de pressions domestiques, comme il est mentionné dans la littérature portant sur l'utilisation des sanctions économiques. Ces sanctions imposées à la Chine sont plutôt le résultat de plusieurs facteurs tels que le désir des dirigeants politiques canadiens de punir les leaders chinois tout en préservant une relation économique et surtout afin de parvenir à une réponse concordante avec les politiques des autres États occidentaux (1994). Dans ce cas, les sanctions ont peu accompli en Chine et ont peu coûté au Canada en termes économiques. Elles ont toutefois permis aux décideurs canadiens de croire qu'ils ont agi convenablement lors d'une situation problématique (Nossal 1994). Parce qu'elles ont été avant tout symboliques, Nossal a qualifié l'utilisation des sanctions par le Canada de « danse de la pluie » (1994). L'auteur explique finalement que le gouvernement canadien avait ses préférences quant à la réponse à apporter et que le choix de politiques du gouvernement suite aux événements de Tiananmen n'était pas le résultat de quelconques pressions domestiques.

Par ailleurs, Paul Gecelovsky, dans une étude portant également sur l'explication de la réaction canadienne suite aux événements survenus sur la place Tiananmen en 1989, compare différentes approches de la politique étrangère canadienne afin d'expliquer la réponse du Canada à ces événements (2000; 2001). Gecelovsky reproche aux études antérieures qui ont traité des sanctions canadiennes imposées à la Chine au printemps 1989, notamment à celle de Gillies (1996) et à celle de Nossal (1994), d'avoir sous-estimé les pressions domestiques mais surtout de n'avoir pas suffisamment porté attention au processus d'élaboration de la politique étrangère canadienne. Partant de ce constat, Gecelovsky compare différentes approches qui accordent un poids différent à divers facteurs dans le but de vérifier laquelle de ces approches permettent la meilleure explication des sanctions canadiennes imposées à la Chine en 1989. L'auteur compare d'abord l'approche de la classe dominante et celle du

statisme, toutes deux dérivées de la théorie libérale et considérées comme les deux principales théories liant les déterminants domestiques à la politique étrangère du Canada. Il compare ces deux théories avec une démarche qui se concentre sur les facteurs structurels externes, soit l'approche qui définit le Canada en tant que puissance moyenne. Puis, finalement, Gecelovsky analyse le pouvoir explicatif de chacune d'elles en les comparant à une méthode combinant ces deux niveaux d'analyse, c'est-à-dire l'approche du jeu à deux niveaux. Selon cette dernière approche, initialement proposée par Robert Putnam (1988), les décideurs politiques sont placés entre deux échiquiers, l'un composé de tous les constituants de la scène politique interne, l'autre, formé de toutes les données de la négociation internationale. Chaque fois que la situation évolue sur le second échiquier, l'État doit aller négocier sur le premier puis revenir poursuivre la négociation avec une donne légèrement modifiée et ainsi de suite. Le postulat de cette théorie est qu'aucune négociation internationale ne peut aboutir à un résultat tangible s'il n'y a pas au sein de l'État en question une coalition suffisante pour entériner une décision et permettre son application. Les stratégies de négociation des décideurs reflètent simultanément un calcul à un double niveau par rapport aux contraintes présentes à l'interne et à l'externe.

Selon Gecelovsky, une trop grande partie de la littérature et des débats portant sur la politique étrangère canadienne se concentre uniquement sur l'un ou sur l'autre des déterminants : les facteurs sociétaux ou les facteurs externes. Après l'analyse de la réponse d'Ottawa suite aux événements de la place Tiananmen, Gecelovsky conclut que l'approche à deux niveaux est mieux adaptée pour l'explication de la politique du Canada principalement parce que cette approche tient compte simultanément des facteurs sociétaux et des facteurs externes. Selon l'auteur, le pouvoir explicatif de l'approche du jeu à deux niveaux est supérieur aux autres perspectives théoriques pour trois raisons. D'abord, parce que l'approche du jeu à deux niveaux tient compte de plus de variables que celles du statisme et de la classe dominante, et également parce qu'elle tient compte des déterminants sociétaux, contrairement à l'approche de la puissance moyenne. De plus, cette approche permet de déterminer les préférences étatiques sans les prendre à priori, comme c'est le cas avec les approches du statisme et de la classe dominante. Au contraire de l'approche de la puissance moyenne, les préférences sont perçues dans celle du jeu à deux niveaux comme variant en fonction des acteurs des différents niveaux d'analyse et non seulement en raison des facteurs externes. Finalement, selon

Gecelovsky, l'explication fournie par l'approche du jeu à deux niveaux est supérieure aux autres explications parce que celle-ci s'intéresse de façon plus complète au processus décisionnel. Ainsi, l'auteur conclut que l'approche du jeu à deux niveaux est mieux adaptée pour expliquer les mesures imposées par le Canada à la Chine en 1989. En effet, selon Gecelovsky, la réponse canadienne s'explique, d'une part, au niveau international, par les balises imposées au Canada par les réactions des autres États et d'autre part, au niveau interne, par l'influence de déterminants tels que la structure institutionnelle, les préférences sociétales, ou encore les préférences des décideurs.

Dans son analyse, Gecelovsky rejoint les explications de Berry et McChesney (1988) et de Nossal (1988) qui considèrent que la politique étrangère est également contrainte par différents facteurs inhérents au processus décisionnel. En utilisant l'approche du jeu à deux niveaux, Gecelovsky, tout comme Berry et McChesney et Nossal, tente d'expliquer les préférences de l'État sans les assumer à priori. L'approche à deux niveaux préconisée par Gecelovsky rejoint également la conclusion de Robert Matthews et Cranford Pratt qui soutiennent que la promotion des droits de la personne est constamment soupesée avec d'autres intérêts, alors qu'une combinaison des facteurs internes et externes semble permettre une compréhension de ce phénomène (Matthews and Pratt 1988). Or, dans son étude, Gecelovsky se concentre particulièrement au niveau des contraintes internationales et sur les préférences sociétales. Son analyse indique qu'un pouvoir considérable est détenu par les décideurs, mais que leurs préférences et leurs interactions ne sont pas analysées de façon suffisante et sont mises à l'écart.

L'analyse réalisée par Gecelovsky rejoint plusieurs observations faites sur la politique étrangère canadienne. Il a en effet été affirmé que cette dernière est élaborée « à la jonction de différentes sphères politiques – internationale, nationale (ou intérieure) et gouvernementale » (Nossal, Roussel, and Paquin 2007; Nossal 1997). Or, l'analyse de Gecelovsky démontre, tout comme l'étude de Nossal (1988), que les acteurs sociétaux ont joué un rôle marginal n'ayant un impact qu'au niveau de l'établissement des options possibles. Cette conclusion est également partagée par Linda Freeman qui, dans son étude de la politique du Canada envers l'Afrique du Sud, conclut que « this case does not show that the state was a captive agent always directly responsive to every whim of dominant social

forces in civil society » (1997). Pour Gecelovsky, l'opinion publique n'a aidé qu'à poser des balises au Canada dans les actions qu'il allait entreprendre envers Beijing et comme il le précise : « societal opinion helped set the boundaries of the Canadian 'win set' » (2000).

L'étude de Gecelovsky démontre également que la dimension internationale a joué un rôle minimal dans l'élaboration de la réponse canadienne en ne faisant que réduire les possibilités de réponse du Canada face aux événements de la place Tiananmen, et comme l'avance l'auteur : « [t]he American and Japanese reactions set the international parameters of Canadian 'win set' » (2000). Le Canada, en tant que puissance moyenne, ne peut adopter une politique chinoise très différente de celles des autres puissances. Selon Gecelovsky, les facteurs internes et externes ont principalement affecté la réponse que le Canada pouvait apporter aux événements de la place Tiananmen au niveau de la latitude qu'avait Ottawa dans ses choix politiques.

Or, si l'approche du jeu à deux niveaux semble pouvoir expliquer le changement dans la politique étrangère du Canada à l'égard de la Chine après les événements de la Place Tiananmen, elle ne semble pas en mesure d'expliquer l'évolution complète de la politique chinoise du Canada en matière des droits de la personne. Il en est ainsi pour plusieurs raisons. D'abord, contrairement à ce que l'utilisation de l'approche du jeu à deux niveaux le laisserait entrevoir à propos de l'influence des politiques américaines sur Ottawa, les premiers ministres Trudeau et Chrétien ont ouvertement entretenu une relation avec la Chine indépendamment des positions américaines (Liang 1997). La politique du Canada à l'égard de la Chine que poursuivaient par les libéraux de Trudeau se voulait même, dans une certaine mesure, être une marque d'indépendance par rapport aux États-Unis (Paltiel 1990). Le Canada n'a toutefois pas complètement fait cavalier seul à cette époque car Washington demeurait informé au jour le jour de toutes les initiatives et de toutes les activités mises en place par le gouvernement canadien afin de se rapprocher de la Chine.

De plus, les principaux changements dans la politique chinoise du Canada au niveau des droits humains se sont opérés principalement avec l'arrivée au pouvoir des libéraux de Jean Chrétien (Caragata 1994; Frolic 1997), et ensuite avec l'élection des conservateurs de Stephen Harper (Jiang 2006, 2007; Kwan 2007). Dans ces deux cas, les contraintes internes et externes ne semblent pas pouvoir expliquer de telles réorientations, puisque ces contraintes

étaient restées relativement inchangées. Ottawa n'a pas une très grande marge de manœuvre dans sa façon de gérer la problématique des droits de la personne en Chine, mais il dispose toutefois de différentes stratégies et moyens afin de s'y employer.

De plus, la politique chinoise du Canada au niveau des droits de la personne apparaît avoir varié suffisamment dans le choix d'une stratégie d'action et ce, à l'intérieur des balises qu'imposent les contraintes internes et externes. Comme le soulignent Brian Tomlin, Norman Hillmer et Fen Osler Hampson, « even if choices are constrained, there are still alternative courses of action and room to make choices » (Tomlin, Hillmer, and Hampson 2008). Les analyses basées sur le niveau sociétal ou systémique, de même que l'analyse du jeu à deux niveaux, ne semblent permettre qu'une compréhension générale de la politique chinoise du Canada.

Il semble en effet qu'au fil des différents gouvernements en poste à Ottawa, le Canada a adopté différentes stratégies afin de traiter de la problématique des droits de la personne en Chine. Sans que ces approches ne visent l'atteinte d'objectifs différents, les politiques mises de l'avant ont varié suffisamment pour nécessiter qu'on s'y attarde afin de comprendre les causes de leurs différences. Pour ce faire, il apparaît important de considérer des approches additionnelles qui priorisent des variables autres que les facteurs systémiques et sociétaux. En effet, comme l'avance Charles Philippe David, les facteurs externes ou sociétaux, sont importants pour comprendre la politique étrangère des États, mais ces facteurs ne sont pas suffisants pour rendre compte de toute la complexité des phénomènes internationaux et de la réponse des États face à ces événements (David 2004).

Plusieurs schémas d'analyse ont été élaborés afin de comprendre le comportement international des États dont le plus influent est sans contredit la distinction qu'a avancée Kenneth Waltz au sujet des niveaux d'analyse (Levy 2003). Encore aujourd'hui, en raison de la complexité des phénomènes internationaux, un point d'entrée tout à fait pertinent afin d'étudier le comportement extérieur d'un État consiste à les étudier à partir d'un des trois

niveaux d'analyse identifiés par Waltz<sup>26</sup> (Neack 2003). Ces trois niveaux, le niveau individuel (le comportement humain), le niveau étatique (la structure interne des États), et le niveau systémique (l'anarchie du système international), ont été initialement identifiés par Kenneth Waltz dans son ouvrage *Man, The State, and War* (1959) et ils représentent selon l'auteur les principales sources du comportement des États. Les théories systémiques situent l'explication de la politique étrangère des États au niveau de la structure du système, alors que les théories présentant l'explication au niveau étatique priorisent plutôt l'importance des différentes structures de l'État comme élément explicatif. Pour ce qui est du niveau individuel, l'origine du comportement des États se situe dans la nature et dans le comportement des êtres humains.

La littérature recensée dans cette section portant sur les causes de l'inconsistance du Canada dans sa politique étrangère à l'égard des droits de l'homme a porté essentiellement sur les facteurs émanant du niveau systémique et du niveau sociétal, alors qu'aucune étude n'a traité de l'influence que peut avoir le dirigeant lui-même. Or, comme l'a récemment expliqué Michael Frolic: « when we have had success with China it has been our Prime Ministers— Trudeau, Mulroney, and Chretien— who have taken the lead » (Frolic 2011b). De plus, plusieurs analyses qui se sont penchées sur la politique du Canada à l'égard des droits de la personne en Chine depuis 2006 ont souligné à quel point la personnalité, les valeurs personnelles ou encore les visions du monde du premier ministre Stephen Harper ont pu avoir une influence sur la politique du Canada (Frolic 2011; Jiang 2009; Lahey 2009). Pourtant aucune analyse n'a été réalisée afin d'évaluer l'importance réelle des caractéristiques personnelles des premiers ministres canadiens sur la politique des droits de la personne du Canada. Il apparaît donc nécessaire de considérer une variable telle que les caractéristiques personnelles des décideurs afin de permettre une compréhension plus juste de la politique étrangère du Canada à l'égard des droits de la personne.

---

<sup>26</sup> D'autres auteurs ont proposé des classifications de niveaux différents. Voir par exemple David Singer qui en concevait deux, le niveau interne et le niveau externe (Singer 1961); James Rosenau qui en a proposé cinq et rajoute le niveau du rôle et le niveau sociétal (Rosenau 1966); et Robert Jervis qui en a proposé quatre et rajoute un quatrième niveau, le niveau bureaucratique (Jervis 1976).

Comme l'a expliqué Charles F. Hermann, un chercheur qui a étudié de façon exhaustive les changements de politique étrangère, les quatre principaux agents de changement sont l'influence externe, l'influence interne, l'influence bureaucratique et l'influence du dirigeant lui-même (1990).

**Figure 1 : Sources de changement de politique étrangère (Hermann 1990)**



Les études recensées plus tôt dans cette section ont porté sur l'influence des trois premiers agents identifiés par Hermann. L'influence du quatrième vecteur, le niveau individuel, n'a pas, pour sa part, fait l'objet d'une analyse approfondie. Dès lors, cette recherche propose de considérer des variables situées au niveau individuel.

L'idée de considérer les facteurs individuels rejoint justement les conclusions de Peter Baehr et Monique Castermans-Holleman, deux chercheurs ayant étudié la politique étrangère des États au niveau des droits de la personne. Ces auteurs ont précisé dans un ouvrage sur le sujet que la position détenue par les États sur les droits de la personne ne dépend pas uniquement de variables extérieures telles que la structure du système international, mais aussi de facteurs émanant de leur structure décisionnelle et des acteurs qui y sont impliqués (Baehr and Castermans-Holleman 2004). Comme l'a expliqué Clair Apodaca à propos de la politique internationale des droits de la personne des États-Unis, « [t]he history of U.S. human rights policy is a series of different paradoxes that changes depending on the presidential administration » (Apodaca 2006). De plus, James Voss précise que « les intérêts et les buts que les États désirent atteindre par la conduite de leur politique étrangère ne sont pas fixes et généralisables, ils sont plutôt établis par le décideur politique lui-même » (1998). Jack

Donnelly et Deborah Liang-Fenton abondent dans le même sens et reconnaissent également l'importance des chefs d'État dans la politique étrangère des droits de l'homme. Bref, pour reprendre les mots de Margaret Hermann et de Joe Hagan, « Leaders matter » (Hermann and Hagan 1998).

### **3. L'analyse de la politique étrangère et le niveau individuel d'analyse**

L'approche des niveaux d'analyse a été introduite dans l'étude des relations internationales et de la politique étrangère par Kenneth Waltz dans son étude sur les causes de la guerre (1959). Ces niveaux d'analyse interagissent entre eux et comme l'avancéait Kenneth Waltz, il est nécessaire de combiner les trois niveaux pour obtenir une explication juste et complète du comportement des États. Toutefois, les phénomènes internationaux sont d'une complexité telle que pour pouvoir les expliquer adéquatement, le chercheur doit étudier un très grand nombre de variables, ce qui peut devenir une tâche incommensurable et de ce fait, les analystes de la politique étrangère divisent souvent leurs cas d'étude en plusieurs composantes afin d'en étudier les différents aspects (Neack 2003). C'est pour cette raison que malgré le grand nombre de variables qu'il faille considérer, c'est principalement l'influence des variables issues du niveau individuel d'analyse qui sera étudiée dans cette thèse.

Yi Edward Yang, dans une étude récente portant sur les changements dans la politique étrangère des États-Unis à l'égard de la Chine, explique que les principales recherches portant sur les variations en politique étrangère se sont concentrées principalement sur les variables issues du système internationale ou du niveau domestique. Ce n'est que très récemment que des travaux se sont attardés aux variables issues du niveau individuel (Yang 2010)

Le niveau individuel d'analyse de la politique étrangère se différencie des approches générales des relations internationales, telles que l'approche sociétale qui voit dans le contexte national les sources du comportement étatique, ainsi que de l'approche systémique, qui considère la structure du système international en tant que principal facteur explicatif des actions étatiques. Selon Samy Cohen, l'utilisation de ces deux approches a conduit à « un



déterminisme incompatible avec l'observation des réalités concrètes et de l'existence de choix véritables qui, pourtant, s'offrent aux responsables » (1998).

Alors que les analyses précédemment citées se sont concentrées sur des variables situées aux niveaux étatiques et systémiques, cette étude propose donc d'étudier la politique du Canada à l'égard des droits de la personne en Chine au niveau individuel d'analyse. Ce niveau d'analyse porte sur l'étude des causes des actions en politique étrangère au niveau du décideur. Il repose sur la prémisse qu'à la base des choix étatiques se trouvent des individus qui prennent des décisions et que les actions d'un État représentent les décisions de ceux qui agissent au nom de cet État (Rourke and Boyer 2008). Tel que l'ont avancé Snyder, Bruck et Sapin, « those with authoritative acts are, to all intents and purpose, the acts of the State. State action is the action taken by those acting in the name of the State. Hence the State is its decision-makers » (Snyder, Bruck, and Sapin 1954).

L'utilisation de ce niveau d'analyse trouve justement son avantage lorsque les explications fournies par l'utilisation des théories générales de la politique étrangère apparaissent incomplètes (Hart, Stern, and Sundelius 1997; David 2004). Si les influences sociétales et externes sont toujours importantes dans l'explication des décisions de politique étrangère, l'utilisation du niveau individuel d'analyse permet toutefois de remplir le vide laissé par les explications proposées par les théories générales (Hagan 2001).

Dans un premier temps, présupposer que le premier ministre joue un rôle prépondérant dans l'orientation que prend la politique chinoise du Canada est tout à fait logique. En effet, il en est ressorti que les décisions de politique étrangère sont effectuées par trois types d'unités décisionnelles : dirigeants, groupes et coalitions. Ces unités peuvent changer au sein d'un même gouvernement en fonction du temps et du type de décision (Hermann et al. 2001; Hermann and Hagan 1998; Hermann 1980). Dans le cas du Canada, les principaux acteurs qui influencent l'élaboration de la politique étrangère regroupent principalement les membres du cabinet, incluant le premier ministre, le ministre des Affaires étrangères, le ministre de la Défense et les autres ministres concernés, les fonctionnaires, le Parlement et les gouvernements provinciaux (Nossal, Roussel, and Paquin 2007). Ces différents acteurs

possèdent une autorité considérable, mais variable, sur le processus d'élaboration de la politique étrangère, mais c'est surtout le premier ministre qui domine le pouvoir exécutif.

L'influence du premier ministre découle principalement de sa position prédominante au sein de l'appareil gouvernemental canadien. Donald Savoie, dans son ouvrage *Governing from the Center : The Concentration of Power in Canadian Politics*, a montré que la concentration du pouvoir décisionnel au Canada favorise l'influence du premier ministre et de ses proches conseillers sur le processus décisionnel (1999). Il est même de l'avis de plusieurs spécialistes que le Canada est passé d'un « parliamentary government » à un « prime-ministerial government » (Ellis and MacIvor 2008). Bref, le premier ministre est devenu au fil du temps bien plus que le *primus inter pares* (Savoie 2000). En effet, différents arrangements constitutionnels confèrent au premier ministre une autorité significative sur les décisions en matière de politique étrangère (Gecelovsky 2006)<sup>27</sup>. Encore selon Nossal, Roussel et Paquin, l'influence du premier ministre:

[...] découle en premier lieu des fonctions politiques qui reviennent au premier ministre. Il est le chef du gouvernement et son principal porte-parole, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Parlement, il préside le Cabinet et le caucus parlementaire, et il est le chef de son parti. Il est aussi investi du pouvoir de nomination des ministres, des hauts fonctionnaires et des représentants diplomatiques. [...] Les choix du premier ministre ont un impact décisif sur le fonctionnement de l'appareil d'État, les grandes orientations des politiques et de la prise de décision (Nossal, Roussel, and Paquin 2007).

Selon Denis Stairs, les caractéristiques personnelles du premier ministre vont également agir sur le processus décisionnel. Il indique que la centralisation de l'élaboration de la politique étrangère du Canada dans les mains du premier ministre « is to some extent a function of personal interest and inclination, and some prime ministers have been more content than others to delegate the management of the bulk of the external affairs agenda to the pertinent minister » (Stairs 2001a).

---

<sup>27</sup> Pour les facteurs institutionnels qui soulignent l'impact de considérer le premier ministre, voir également (Michaud 2006; Noble 2008; Nossal, Roussel, and Paquin 2007; Malcolmson and Myers 2009; Ellis and MacIvor 2008; Savoie 2000).

En effet, malgré les contraintes imposées aux décideurs par le système international et le comportement des grandes puissances, de même que par les différentes pressions domestiques, le premier ministre dispose d'un pouvoir important dans l'orientation de la politique étrangère canadienne. Les conséquences des décisions des premiers ministres sur la politique étrangère canadienne demeurent importantes et comme l'affirment Nossal, Roussel et Paquin : « la liberté d'action du premier ministre peut être restreinte par plusieurs facteurs, tels que la loi et les dispositions constitutionnelles, ainsi que par certaines conventions, mais il n'en demeure pas moins qu'à l'intérieur de ces paramètres, ses pouvoirs sont considérables » (2007). Bref, pour reprendre les termes de Paul Gecelovsky, « [w]hat the prime minister says is policy » (Gecelovsky 2006).

Quelques études ont démontré le rôle prédominant qu'a pu jouer le premier ministre dans les décisions en matière de politique étrangère canadienne. Par exemple, dans le cas de la mission humanitaire menée par le Canada au Zaïre en 1996, John Kirton affirme que malgré les réticences du Département de la défense nationale, du Département des affaires étrangères et du commerce international, la détermination du premier ministre Jean Chrétien a été un facteur prépondérant dans la décision du Canada d'accepter la demande du Secrétaire général de l'ONU de diriger la mission (2007)<sup>28</sup>. John J. Noble conclut également que le rôle du premier ministre est prédominant dans l'élaboration de la politique étrangère canadienne et il avance que :

[...] after extensive research including interviews with many of the actors in those three organizations (PMO, PCO, DFAIT), it is clear that the prime minister always has been the key player in the determination of Canadian foreign policy from the time of Sir John A. Macdonald to Stephen Harper (2008).

---

<sup>28</sup> Voir également sur ce point (Meren 1999). Aussi, Daniel Madar, dans *Canadian International Relations* illustre l'importance de considérer le décideur lui-même par l'initiative lancée par Pierre Elliot Trudeau en 1983 afin de favoriser la non-prolifération nucléaire (Madar 2000); et Robert et Doreen Jackson, dans *Politics in Canada*, utilisent la décision de Brian Mulroney de signer l'Accord de libre-échange avec les États-Unis en 1988 ainsi que la décision de Jean Chrétien de ne pas joindre les États-Unis dans l'intervention militaire en Irak, mais de participer à la mission en Afghanistan en 2003 comme des exemples qui illustrent l'importance des motivations personnelles du premier ministre sur la décision en politique étrangère (Jackson and Jackson 2009).

Dans un article similaire, Nelson Michaud indique que:

[t]he Canadian Prime minister, however, plays a major role in Canadian Foreign Policy [...]. This may vary from one individual to another, but largely, most Canadian Prime ministers themselves have played a role of significance in how Canada conducted its foreign policy (2006).

L'importance de considérer le rôle du premier ministre pour expliquer la politique étrangère du Canada à l'égard des droits de l'homme a également déjà été signalée par quelques auteurs. Par exemple, selon Berry et McChesney:

[a]s key players in foreign policy, the prime minister and external affairs secretary signal to the bureaucracy the profile to be given to human rights considerations. On some international human rights issues, Brian Mulroney has strongly supported changes in foreign policy and has provided positive rhetorical leadership (1988).

Cette constatation a également été soulignée par Bethany Barrat qui l'explique que « because human rights are not and have not been included in any formalized Canadian foreign policy framework, the extent to which human rights considerations are represented on policy agendas is dependent primarily on individual officials and politicians » (2006).

L'étude de l'influence des décideurs sur la politique étrangère des États est souvent effectuée à partir de leurs caractéristiques personnelles. Il en est ainsi principalement, parce que, comme l'ont fait ressortir Snyder, Bruck et Sapin, la plupart des facteurs qui influencent le comportement d'un État n'ont un effet qu'au travers de l'interprétation qu'en fait le décideur (Snyder, Bruck, and Sapin 1954). Les divers processus à partir desquels le décideur interprète différents événements ont été particulièrement scrutés au cours des dernières années par les tenants des approches psychologiques de la politique étrangère. En effet, dernièrement, les analyses basées sur différentes variables psychologiques ont pris une place accrue dans l'étude de la politique étrangère des États et plusieurs travaux reconnaissent désormais l'importance de considérer ces variables<sup>29</sup>. Les approches psychologiques sont même

---

<sup>29</sup> Voir entre autres (Rathbun et al. 2015, Horowitz et Stam 2014).

considérées comme l'un des domaines au sein de l'analyse de la politique étrangère qui a connu le développement le plus probant (Carlsnaes 2003).

### 3.1. La psychologie du décideur

L'influence de la psychologie du décideur sur ses comportements politiques constitue un élément probant, mais sous-estimé dans l'analyse des phénomènes de politique internationale (Breuning 2007; Stein 2002). En effet, dans les dernières années, plusieurs chercheurs ont appelé la discipline des relations internationales et de la politique étrangère à ramener le décideur au centre de l'analyse et à considérer son impact sur la politique étrangère (Hermann and Hagan 1998; Hudson 2005; Byman and Pollack 2001). Comme l'explique Jacques Hymans « human behavior is inexplicable without reference to the basic psychological motives such as security, appetite, and self-esteem that are exogenous to rational choice model » (Hymans 2010).

L'approche psychologique de la politique étrangère est issue du mouvement béhavioriste des années cinquante et des recherches en psychologie politique qui en ont découlé (Neack 2003; Rosati 1995). Pour les tenants de cette approche, contrairement à l'approche rationnelle, les humains ne sont pas perçus comme des êtres indifférenciés qui n'agissent pas toujours comme le modèle de l'acteur rationnel le prescrit (Stein 2002). En effet, dans l'étude de la politique étrangère, deux façons d'entrevoir la rationalité représentée en deux principales écoles de pensée se confrontent: le modèle de l'acteur rationnel et le modèle *béhavioral*<sup>30-31</sup> (Lau 2003). Même si la plupart des théories actuelles reconnaissent le principe de la rationalité limitée<sup>32</sup>, le modèle de l'acteur rationnel en politique étrangère présuppose que le

---

<sup>30</sup> Alex Mintz utilise le terme « cognitif » (2002) et Janice Gross Stein (2002) utilise le terme « psychologique » pour qualifier cette façon d'entrevoir la rationalité.

<sup>31</sup> Traduction de « behavioral ». En psychologie le terme « comportementaliste » est souvent utilisé.

<sup>32</sup> Pour les tenants de la rationalité limitée, la rationalité pure n'est qu'un idéal type. Face à un choix, l'individu ayant des limites temporelles et cognitives, se satisfait normalement de l'option qu'il juge acceptable au lieu de rechercher l'option qui va maximiser complètement son intérêt en tenant compte de toute l'information possible et en analysant tous les choix possibles. Voir (Simon 1947).

décideur politique est un individu agissant objectivement et toujours en fonction de maximiser l'intérêt national de l'État.

Les tenants de l'approche *béaviorale*, pour leur part, soutiennent plutôt que le décideur n'agit pas, en pratique, de façon parfaitement rationnelle et que ses décisions et son comportement doivent être analysés, car ils sont sujets à différentes contraintes cognitives et psychologiques qui viennent altérer sa vision d'une problématique et des forces qui l'influencent (Lau 2003). Dans ces approches, les individus y sont perçus comme réagissant à leur environnement en fonction de leurs croyances ou de leurs nombreux traits de personnalité (Carlsnaes 2007).

Comme l'explique Janice Gross Stein, ces deux approches possèdent des avantages respectifs dans l'étude de la politique étrangère. Alors que la théorie du choix rationnel est plus élégante au niveau théorique, les approches psychologiques permettent une description beaucoup plus calquée sur la réalité (2002). La preuve est désormais faite que les humains n'agissent que très rarement selon les dictats du modèle rationnel. En effet, pour reprendre les mots de Bryan Jones « [t]here is no longer any doubt about the weight of the scientific evidence; the expected-utility model of economic and political decision making is not sustainable empirically » (Jones 1999).

Bien que le modèle du choix rationnel n'accorde aux variables cognitives qu'un rôle endogène qui s'apparente à celui d'une « courroie de transmission », les approches psychologiques leur accordent un rôle plus important et la possibilité d'être analysées en tant que variables à part entière (Walker and Schafer 2006a). Les analyses se basant sur la psychologie ont en effet démontré que les individus sont susceptibles de réagir différemment sous des contraintes similaires. Comme l'indique Scott Crichlow « several scholars have found that the core psychological characteristics of Presidents and Prime Ministers affect their personal policy preferences and the policies adopted by the states they lead » (2005).

L'utilisation de l'approche *béaviorale* et la prise en compte des caractéristiques individuelles d'un individu n'impliquent pas de considérer que cet individu agit de façon irrationnelle, mais plutôt que la décision prise par ce dernier est influencée d'une manière subjective par son environnement et qu'il est nécessaire d'analyser les processus par lesquels

il filtre l'information à laquelle il est confronté. Il est en effet généralement reconnu que le comportement des individus est déterminé en grande partie par la façon dont ils perçoivent, analysent, et évaluent leur environnement physique et social, de même que la façon dont ils traitent l'information à laquelle ils sont exposés (Holsti 1976b; Snyder, Bruck, and Sapin 1954). Ce processus de traitement de l'information est influencé par un grand nombre de biais d'ordre cognitif et psychologique. L'utilisation des approches psychologiques pour l'étude de la politique étrangère permet de prendre en considération ces différents biais, ainsi que leur influence sur la décision politique. Comme l'a précisé Denis Stairs :

[...] 'idiosyncratic variables' - the quaint appellation that political scientists assign to factors of personality, competence, and character - are also thought to count. They can affect priorities, for example, and hence determine which are done at all, which with enthusiasm and which with reluctance, and so on. They can also affect the style of government; that is, the way things are done, and the tactical repertoires that leaders deploy in the pursuit of their objectives (Stairs 2001b).

Plusieurs classifications ont été élaborées afin de rendre compte des effets de la psychologie de l'individu sur ses décisions et une des plus couramment utilisées concerne la distinction entre les effets de la cognition et de la personnalité (Schafer and Crichlow 2010). Cette distinction est celle qui est généralement utilisée par les politologues (Schafer 2000).

La cognition est le produit d'un raisonnement mental conscient qui se manifeste au travers des perceptions qu'un individu possède à propos du monde. Il existe différentes façons de représenter et de mesurer les perceptions et les croyances que les dirigeants détiennent à propos du monde. On retrouve parmi celles-ci quatre principales approches qui ont été élaborées et appliquées à l'étude de la politique étrangère des États : 1- les codes opératoires, 2- « le cognitive mapping », 3- la théorie de l'image, 4- la complexité conceptuelle (Young and Schafer 1998). Une des approches les plus utilisées et qui a connu le développement méthodologique le plus probant au cours des dernières années porte sur les codes opératoires (Rosati 1995; Walker 2003; Schafer and Crichlow 2010). De plus, cette approche a été à l'origine de plusieurs analyses récentes (Crichlow 2006; Drury 2006; Dyson 2001; Feng 2005, 2006; Karawan 1994; He and Feng 2013; Lazarezska, Sholl, and Young 2006; Malici 2006; O'Reilly 2009; Picucci 2008; Robinson 2006; Schafer and Walker 2006a; Stevenson

2006; Thies 2006; Walker, Schafer, and Young 1998, 1999, 2003b; Walker and Malici 2011) et elle a été sélectionnée dans cette étude afin d'identifier les perceptions et les croyances des différents premiers ministres canadiens.

Pour ce qui est de la personnalité, David Winter la définit ainsi : « individually patterned integration of process of perception, memory, judgement, goal-seeking, and emotional expression and regulation » (Winter 2003). La personnalité d'un individu peut engendrer des réactions inconscientes en fonction des traits de caractère et de la personnalité propre à cet individu (Schafer and Crichlow 2010). Comme l'explique Mark Shafer : « personality traits are underlying, generally unconscious - psychological characteristics of individuals that are associated with internal motivations and ego-defense mechanisms » (Schafer 2000). La prémisse de base de ces différents travaux est que la personnalité des individus est fondamentale dans l'explication du comportement des individus et elle peut aider le chercheur à comprendre les raisons pour lesquelles, dans deux situations similaires, des dirigeants peuvent opter pour des décisions différentes. En ce qui concerne les effets de la personnalité du décideur sur ses décisions politiques, les études ont particulièrement été fécondes. Ces travaux ont été initiés par Margaret Hermann (Hermann 1974, 1980) et ils ont conduit à un grand nombre d'études récentes (Dyson 2006, 2007, 2009; Hermann and Hagan 1998; Hermann and Gerard 2009; Carter 2008; Greenstein 2000; Byman and Pollack 2001; Shannon and Keller 2007; Preston 2001; Keller 2006; Kille and Scully 2003; Mastors 2000; Yang 2010).

### **3.1.1. Les codes opératoires**

Le programme de recherche sur les codes opératoires des dirigeants a été introduit par les travaux de Nathan Leites (1951; 1953) qui a étudié l'influence de l'idéologie bolchévique sur la conception de la stratégie politique de l'élite soviétique. Alexander George a par la suite repris le schéma d'analyse de Leites et il s'est concentré non pas sur ce qui influence les perceptions, mais plutôt sur l'impact que les perceptions des dirigeants peuvent avoir sur leurs choix politiques (1969; 1979). George a observé que seules les croyances centrales sont suffisamment consistantes au travers du temps et des différentes situations qui



peuvent influencer les décisions d'un dirigeant. Il a élaboré une série de dix questions qui, pour reprendre ses mots : « would capture a leader's fundamental orientation towards the problem of leadership and action » (1969) (voir Tableau 1). Selon George, les réponses à ces dix questions procurent les codes opératoires d'un dirigeant, faisant ainsi le portrait de ses croyances et de sa vision du monde.

L'approche des codes opératoires consiste donc en une façon de concevoir les croyances et les perceptions d'un individu. Ces codes sont constitués d'un ensemble de construits qui représentent les croyances générales d'un dirigeant à propos du monde (Cottam et al. 2004). Selon Alexander George, les codes opératoires se définissent par :

A political leader's beliefs about the nature of politics and political conflict, his views regarding the extent to which historical developments can be shaped and his notion of correct strategy and tactics. [...] A leader's operational code is a political beliefs system with some elements (philosophical beliefs) guiding the diagnosis of the context for action and others (instrumental beliefs) prescribing the most effective strategy and tactics for achieving goals (1969).

Définir les codes opératoires d'un dirigeant implique donc d'identifier ses croyances principales ainsi que le type d'actions qu'il privilégie dans la poursuite d'un but. En d'autres mots, l'approche des codes opératoires nous permet de pénétrer l'univers cognitif d'un dirigeant (Breuning 2007).

**Tableau 1 - Questions élaborées par Alexander George<sup>33-34</sup>.**

**Croyances philosophiques**

P-1 La vie politique est-elle conflictuelle ou harmonieuse ?

P-2 Quel est le caractère fondamental des rivaux politiques ?

P-3 Peut-on être optimiste à propos de ses aspirations politiques ?

P-4 L'avenir politique est-il prévisible ?

P-5 Est-il possible d'influencer la marche de l'Histoire ?

**Croyances instrumentales**

I-1 Quelle est la meilleure méthode pour définir ses objectifs politiques ?

I-2 Comment ses objectifs peuvent-ils être calculés, contrôlés et acceptés ?

I-3 Comment les risques de l'action politique sont-ils calculés, contrôlés et acceptés ?

I-4 Quel est le meilleur moment d'action pour atteindre ses objectifs ?

I-5 Quel est la valeur des différents moyens d'action disponibles ?

Les codes opératoires agissent en tant que contrainte à la rationalité des dirigeants et les analyses qui les emploient comme variable indépendante assument le principe de la rationalité limitée. Ces codes sont en effet vus comme affectant et guidant le diagnostic qu'un dirigeant pose sur un problème, ainsi que la stratégie à adopter afin de le résoudre (Walker, Schafer, and Young 2003). Les codes opératoires sont basés sur les théories cognitives qui présupposent que ce sont les perceptions que les individus ont à propos de certaines situations qui constituent l'élément qui influence le plus leur décision, démontrant ainsi que les

---

<sup>33</sup> Repris intégralement de (George 1979) et traduit dans (Morin 2013).

<sup>34</sup> Les questions philosophiques réfèrent aux croyances à propos des autres et de l'ordre politique en général, alors que les questions instrumentales examinent les moyens préconisés par les décideurs afin d'atteindre leur but.

constructions mentales influent sur le comportement des individus. Comme le précisait Ole Holsti, « operational code analysis is built on the premise of actors making choices in the presence of “cognitive restraints on rationality” » (1977). Plusieurs auteurs, dont Robert Jervis (1976), ont déjà démontré que les croyances détenues par les dirigeants peuvent entraîner des perceptions erronées de la réalité et en conséquence entraîner de mauvais choix politiques de leur part.

Le lien de causalité postulé entre les codes opératoires et le comportement humain est basé sur la théorie de la constance cognitive, théorie qui avance la cohérence entre les cognitions de l'homme et ses actions. Ainsi, depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, mais principalement depuis la fin de la guerre froide, les perceptions et les croyances des dirigeants ont atteint un statut important dans l'explication des phénomènes sociaux (Walker and Schafer 2006a; Walker 2002). Dans cette optique, Walker et Schafer ont avancé que :

They [beliefs] can and often do operate as causal mechanisms independently of the realities that they are assumed to mirror in other theories. Instead of passively reflecting reality, they steer the decisions of leaders by shaping the leaders' perceptions of reality, acting as mechanisms of cognitive and motivated bias that distort, block, and recast incoming information from the environment (2006a).

L'utilité des codes opératoires a déjà été démontrée afin d'examiner le lien entre les croyances fondamentales d'un dirigeant et ses décisions en politique étrangère (Crichlow 2006; Renshon 2008). Les études ayant utilisé ce concept ont toutefois, pour la plupart, principalement tenté d'expliquer le comportement des décideurs en situation de crise ou encore sur la possibilité de l'utilisation de la force militaire dans la résolution de conflit (haute politique). Sur ce point, Henrik Larsen souligne justement que les études en psychologie politique ont trop souvent exploré que ce type de situation, aux dépens des situations de moins haute intensité (1997). Quoi qu'il en soit, s'il est vrai que les situations de crise génèrent un haut degré d'intensité et de stress, ce qui augmente l'influence des croyances personnelles des dirigeants sur leurs décisions, quelques études ont démontré l'utilité d'explorer l'impact des codes opératoires à propos de situations de basse intensité, comme la décision d'initier ou de modifier des sanctions économiques (basse politique) (Drury 2006). De ce fait, il apparaît tout à fait justifié d'utiliser cette méthode afin de vérifier le lien entre les croyances

des dirigeants et les choix de politiques du Canada à l'égard des droits de la personne en Chine. Comme l'a tout simplement noté Denis Stairs « Operational Codes matter » (Stairs 2001b).

### **3.1.2. Les traits de la personnalité**

Le programme de recherche portant sur l'influence de la personnalité des dirigeants sur la politique étrangère a été initié par Margaret Hermann<sup>35</sup>, qui s'est basée sur un corpus de recherches qui portait sur les caractéristiques de leaders ayant influencé leur gouvernement à prendre des actions agressives ou conciliatoires envers d'autres nations (Hermann 1980). En effet, en examinant la relation entre les caractéristiques personnelles des dirigeants et les politiques étrangères de leur gouvernement, une série de travaux ont mis en évidence le lien spécifique entre ces deux variables (Falkowski 1978; Winter and Stewart 1977; Hermann 1977; Driver 1977).

Hermann a fait ressortir à l'aide de différentes études l'effet des diverses caractéristiques personnelles d'un dirigeant sur ses choix et orientations politiques et elle a démontré les liens qui unissent ces deux variables (Hermann et al. 2001). Les études sur les traits de la personnalité par Margaret Hermann explorent essentiellement le lien entre la personnalité d'un dirigeant et son style de leadership. Elle a précisé que les traits de la personnalité que possèdent les décideurs peuvent affecter la façon dont ils vont réagir face à des situations complexes (Hermann 2002). La personnalité du dirigeant peut donc affecter les décisions que ce dernier prend. David Patrick Houghton faisait remarquer dans son manuel de psychologie politique:

Suppose that a given actor- let's make him George W. Bush in the exemple- has made a decision, and let's further suppose that the decision is to invade Iraq. In order to make a difference to historical events, it is clear that the actor in question (Bush) must not be dispensable, in this case, this is another way of saying that if Bush had not been president- say if Al Gore or John

---

<sup>35</sup> Pour voir d'autres schémas que celui d'Hermann voir (Snare 1992).

Kerry had been in the Oval office instead- the decision to invade Iraq might not have been taken (Houghton 2009).

L'approche des traits de la personnalité n'a pas été aussi utilisée autant que celle des codes opératoires, mais cette approche a fait l'objet de plusieurs études récentes. Par exemple, Stephen Benedict Dyson s'est penché sur le lien entre divers traits de la personnalité et le comportement du premier ministre britannique Tony Blair face au conflit irakien. Dyson indique dans son étude: « Blair's personality and leadership style did indeed shape both the process and outcome of British foreign policy toward Iraq » (2006).

Le programme de recherche qui porte sur l'effet de la personnalité des dirigeants sur le comportement politique des États considère sept principaux indicateurs: 1- *Belief in ability to control events* (BACE), 2- *Conceptual complexity* (CC), 3- *Distrust of others* (DIST), 4- *In-group bias* (IGB), 5- *Need for power* (PWR) , 6- *Self confidence* (SC), 7- *Task orientation* (TASK).<sup>36</sup>

Utilisant ces différents indicateurs, plusieurs chercheurs ont étudié l'influence des traits de personnalité sur différentes décisions de politique étrangère et ce sont ces mêmes indicateurs qui sont utilisés dans cette thèse.

#### **4. Cadre d'analyse**

Il est connu que la politique étrangère d'un État consiste en un ensemble complexe dont la compréhension requiert l'examen de facteurs politiques, économiques et psychologiques (Jackson and Sorenson 2007). Ces dernières variables psychologiques ont été généralement laissées de côté dans les études existantes qui se sont penché sur l'inconsistance dans la mise en application des politiques du Canada à l'égard des droits de la personne. Il apparaît donc important de vérifier l'impact de ces variables sur la position et sur le choix de politiques mises en œuvre par le gouvernement canadien à l'égard des droits de la personne en Chine.

---

<sup>36</sup> Aucune traduction officielle n'a été trouvée pour ces indicateurs.

#### 4.1. Question de recherche

Il est maintenant devenu assez courant pour la majorité des États occidentaux de considérer la situation des droits de la personne d'autres États dans leurs décisions de politique étrangère. Toutefois, les États ont généralement démontré une inconsistance dans l'application de politiques visant à améliorer la situation des droits de la personne à l'étranger. Un État peut poursuivre une politique ferme par rapport aux droits de la personne et utiliser des outils agressifs pour faire la promotion de ces droits durant quelques années, pour ensuite modifier son approche et utiliser des moyens beaucoup plus discrets. Les changements qui s'opèrent sur la scène internationale peuvent expliquer une partie de ces changements, mais elles ne peuvent, à elles seules, rendre compte de ces changements de politique et de l'inconsistance dans la politique des États.

Dans le cas du Canada, les analyses réalisées aux niveaux sociétal et systémique ont principalement fait ressortir la prévalence des intérêts économiques et stratégiques, ainsi que l'influence des politiques des autres États afin d'expliquer l'inconsistance dans les différentes positions adoptées par le Canada au niveau des droits de la personne. Or, dans le cas de la Chine, le Canada a été inconsistant pour ce qui est de ses politiques à l'égard des droits de la personne alors que l'importance économique et stratégique de la Chine n'a été que croissante. Alors que la Chine prend une importance toujours plus grande pour le Canada, la politique canadienne à l'égard de la Chine aurait ainsi dû être continue et refléter cette importance accrue.

La politique du Canada à l'égard de la Chine ayant varié considérablement, il apparaît donc nécessaire de vérifier l'influence d'autres variables que celles qui ont été couramment utilisées dans l'analyse de la politique étrangère du Canada. Les principales variables sélectionnées dans cette thèse afin d'apporter une explication plus nuancée de l'évolution des politiques du Canada à l'égard des droits de la personne en Chine sont situées au niveau individuel d'analyse et elles portent sur les caractéristiques psychologiques des premiers ministres.

De ce fait, cette thèse cherchera à déterminer l'impact des premiers ministres sur l'évolution de la politique du Canada à l'égard des droits de la personne en Chine. Plus précisément,

cette thèse tentera de vérifier si les croyances et les traits de personnalités des différents premiers ministres peuvent être liés aux types de politiques mises en application par le Canada à l'égard des droits de la personne en Chine sur une période de trente ans s'échelonnant entre 1984 et 2014.

## **4.2. Hypothèses**

En politique étrangère, la conduite d'une relation bilatérale peut s'avérer complexe, car la priorisation de différents intérêts peut nuire à l'avancement de certains autres. Cette situation se confirme particulièrement lorsqu'il est question des droits de la personne. En effet, en raison de l'importance désormais accordée au respect des droits fondamentaux des êtres humains, les pays développés sont de plus en plus enclins à encourager le respect des droits de la personne à l'extérieur de leurs frontières. Or, tel qu'identifié précédemment, l'adoption de politiques mettant en avant le respect des droits de la personne dans un État tiers peut complexifier l'avancement d'autres intérêts ainsi qu'influencer négativement la relation qu'il possède avec cet État.

Dans la relation qu'il entretient avec la Chine, le Canada est tout à fait conscient du danger de déséquilibrer le volet commercial de sa relation en faisant pression sur Beijing pour un respect accru des droits de la personne. En effet, comme l'illustre David Gillies: « [a]s a major trading nation with growing exports and investments in many Third World markets, Canada will not be immune from the trade-offs between trade and rights » (1996).

Sans nier l'importance des facteurs économiques et stratégiques, cette étude part du postulat de base que le Canada, dans sa relation avec la Chine à propos des droits de la personne, poursuit une politique qui se situe entre les balises posées par les différentes contraintes sociétales et externes. Afin de comprendre les fluctuations dans cette politique du Canada à l'égard des droits de la personne en Chine et afin de parvenir à une explication plus conforme de ses variations, cette thèse pose l'hypothèse générale qu'il est essentiel de tenir compte de l'importance des caractéristiques individuelles des premiers ministres. En effet, s'il a été démontré que le premier ministre joue un rôle considérable sur le processus d'élaboration de

la politique étrangère du Canada, il reste à évaluer dans quelle mesure le décideur peut avoir une influence considérable sur le type de politique que le Canada poursuit à l'égard de la Chine.

Les hypothèses de travail formulées ci-dessous ont été extraites de résultats d'autres études qui ont porté sur l'influence des croyances sur l'imposition de sanctions commerciales (Drury 2006) et sur le déclenchement de différends commerciaux (Stevenson 2006), ainsi que sur les travaux de Margaret Hermann (1980; 1984) et de David Winter (1993). Ces deux auteurs ont démontré que des dirigeants ayant certains traits de la personnalité en commun risquaient de réagir de façon similaire face à des situations différentes.

Hypothèse # 1 : La première hypothèse de travail porte sur les visions du monde du premier ministre. Un premier ministre possédant des perceptions et des croyances à propos du monde axées davantage sur la coopération (P 1 - I 1), qui est non prédisposé au risque (I 3) et ne se croyant pas en contrôle du développement historique (P 4) poursuivra une politique étrangère plus complaisante et moins insistante à l'égard des droits de la personne. À l'inverse, un premier ministre avec des perceptions et des croyances plus conflictuelles à propos du monde, qui est prédisposé au risque et qui se croit en contrôle du développement historique aura tendance à poursuivre une politique étrangère plus affirmée et critique à propos des droits de la personne.

Hypothèse # 2 : La seconde hypothèse de travail porte sur les traits de la personnalité du premier ministre. Un premier ministre possédant un « *Need for power* » (PWR) et un « *In-group bias* » (IGB) plus élevé, ainsi qu'un niveau « *Conceptual complexity* » (CC) bas sera porté à poursuivre une politique des droits de la personne plus agressive et hostile qu'un dirigeant ayant un tel besoin moins élevé. À l'inverse, un premier ministre possédant un faible niveau de « soif de pouvoir » et de « biais de groupe », mais avec un niveau de complexité contextuelle élevé aura tendance à poursuivre une politique étrangère plus complaisante à propos des droits de la personne.

La vérification de ces hypothèses apportera une contribution non négligeable aux connaissances portant sur l'étude de la politique étrangère canadienne ainsi qu'à la compréhension du comportement des États face aux droits de la personne sur la scène



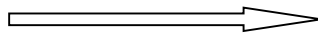
internationale. Ces hypothèses, développées principalement en tenant compte d'études effectuées réalisées aux États-Unis, n'ont encore jamais été testées dans le contexte canadien.

### 4.3. Cadre opératoire et définition des concepts

Cette section précise les concepts utilisés dans la formulation des hypothèses afin de les convertir en variables observables.

#### Variables indépendantes

La psychologie du décideur :  
les croyances et les traits  
de personnalité des premiers ministres.  
Chine.



#### Variable dépendante

Politiques du Canada à l'égard  
des droits de la personne  
en

#### 4.3.1. Variables indépendantes - La psychologie du décideur : les croyances des premiers ministres et les traits de la personnalité

Parmi les programmes de recherche centrés sur le niveau individuel d'analyse, les codes opératoires et les traits de leadership ont conduit à de nombreuses études récentes et sont considérés comme deux des principales démarches méthodologiques pour étudier l'effet de la psychologie du décideur sur la politique étrangère des États (Post, Walker, and Winter 2003; Schafer and Crichlow 2010). Ce sont des programmes de recherche qui mesurent les variables psychologiques « à distance ». David Winter décrit ces méthodes comme suit: « At-a-distance methods are designed to provide valid, reliable data on leaders, and to mitigate the problem of the lack of direct access to political leaders and to private material which might reveal their individual characteristics » (Winter 2003). Cette méthode se distingue par l'utilisation du contenu verbal qui est prononcé par un individu. Lorsque ce contenu verbal est traité au moyen de schémas d'analyse et est lié à des concepts psychologiques, il en résulte d'importantes informations concernant les croyances ou les traits de personnalité de ces individus (Winter 2003; Schafer 2000). Comme Scott Crinchlow le résumait: « [u]sing increasingly precise measurement techniques, several scholars have found that the core

psychological characteristics of Presidents and Prime Ministers affect their personal policy preferences and the policies adopted by the States they lead » (Crichlow 2005).

L'accès empirique aux cognitions et aux processus psychologiques est toutefois problématique, ces derniers étant complexes à retracer. De plus « nous n'avons pas accès à l'univers mental des décideurs et les cognitions ne sont pas directement accessibles; elles ne peuvent donc qu'être inférées » (Legrand 2004). Ainsi, les chercheurs intéressés par l'influence des facteurs psychologiques doivent se contenter de données de substitution telles que la simulation expérimentale, l'élaboration de scénarios, la modélisation informatique et l'analyse de contenu (Legrand 2004). Toutefois, même si ces diverses méthodes telles que les questionnaires, les entrevues, l'observation, les statistiques biographiques, la simulation et l'analyse de contenu peuvent être utilisées afin de rendre compte des perceptions et des croyances d'un dirigeant (Hermann 1977), plusieurs problèmes d'accessibilité aux sources et d'objectivité sont par contre associés à ces différentes méthodes. Récemment, un logiciel d'analyse de contenu, *Profiler Plus* a été développé par la compagnie *Social Science Automation*, afin de mesurer les profils psychologiques des dirigeants « à distance ».<sup>37</sup> Ce logiciel sera utilisé pour mesurer les deux variables indépendantes principales, les codes opératoires et les traits de la personnalité.

La première variable indépendante, les codes opératoires, sera expliquée dans la section 4.3.1.1., et la seconde variable, les traits de personnalité, sera exposée dans la section 4.3.1.2..

#### **4.3.1.1. Variable indépendante 1 - Les codes opératoires**

Stephen Walker, Mark Schafer et Michael Young ont développé une procédure systématique d'analyse de contenu compatible avec le logiciel *Profiler Plus*. Cette procédure vise à identifier les codes opératoires des dirigeants avec l'utilisation de la technique du « verbes en contexte »<sup>38</sup> (1998; Schafer and Walker 2006b). Ce schéma d'analyse consiste en

---

<sup>37</sup> Pour plus d'information, voir le site internet de Social science automation : <http://socialscience.net/tech/ProfilerPlus.aspx>

<sup>38</sup> Traduction de *Verbs In Context System* (VICS).

une technique utilisée afin de mesurer les réponses aux dix questions élaborées par Alexander George (Tableau 1). Selon Schafer et Walker, le VICS est « un système d'analyse de contenu de matériel verbal permettant de rendre compte des perceptions et des croyances des sujets d'étude sous la forme d'un code opératoire » (Schafer and Walker 2006). Récemment, la méthode du VICS a été abondamment utilisée dans plusieurs études tenant compte des codes opératoires des dirigeants (Carter 2008; Drury 2006; Feng 2005, 2006; Malici 2008; O'Reilly 2009; Picucci 2008; Renshon 2008; Schafer and Crichlow 2000; Schafer, Young, and Walker 2002; Stevenson 2006; Thies 2006; Walker, Schafer, and Young 1998, 1999, 2003b).

En tant que schéma d'analyse, le VICS se base sur l'analyse des verbes utilisés dans les allocutions des dirigeants. L'attention est portée sur les verbes parce que ceux-ci sont considérés comme la « représentation linguistique de la perception des relations de pouvoir » (Schafer 2000). Selon cette technique, l'analyse des verbes utilisés dans les discours et les déclarations des dirigeants permet d'interpréter la façon dont ces derniers perçoivent l'exercice du pouvoir dans l'univers politique.

La méthode est simple: les verbes sont codés de façon à tenir compte principalement de leur nature et de leur intensité. La nature du verbe réfère à son ton neutre, conflictuel, ou coopératif. L'intensité, pour sa part, distingue le niveau d'action du verbe. Un verbe indiquant une action intense (ex: attaquer) est codé de façon plus élevée qu'un verbe dont l'intensité est moindre (ex: louer). Il s'ensuit alors que chaque verbe est codé en fonction de sa nature : coopérative (+) ou conflictuelle (-), puis codé en fonction de son intensité, selon l'ampleur de l'action que le verbe représente. La distinction entre les verbes de haute et de basse intensité produit une échelle d'intensité variant entre -3 et +3. (Voir le tableau 2 pour les étapes du codage de la technique du « verbes en contexte »).

Ainsi, lorsque ces expressions sont rassemblées par le traitement informatisé du « verbes en contexte » et ensuite agrégées dans un logiciel de traitement de données (Microsoft Access), le résultat obtenu correspond à la réponse aux questions d'Alexander George (Tableau 1) afin d'identifier les codes opératoires du dirigeant (Schafer and Walker 2006). Les résultats obtenus permettent ensuite d'effectuer des comparaisons directes entre les dirigeants. Bref, comme le résume un K.P. O'Reilly, un chercheur ayant récemment utilisé cette

technique : « what the VICS coding schemes provide is a picture of how a subject views the world, both in terms of his role and that of others and the use of power » (O'Reilly 2009).

#### 4.3.1.1.1. Calcul des indices <sup>39</sup>

Stephen Walker, Mark Schafer et Michael Young ont développé une grille de calcul pour mesurer de façon quantitative la réponse aux dix questions élaborées par Alexander George. La méthode utilisée pour calculer la réponse à chacune de ces questions est expliquée ci-dessous.

**Tableau 2 - Exemple de codage VICS<sup>40</sup>**

<b>1. Identification du sujet</b>		
<i>lui-même</i> ou <i>autre</i>		
<b>2. Identification du temps de verbe employé</b>		
<i>passé</i> <i>présent</i> <i>futur</i>		
<b>Identification de la nature du verbe en tant que</b>		
<i>coopérative</i> ou <i>conflictuelle</i>		
Supporter (+1)           Opposer (-1)		
Intention	ou	ou
Promettre (+2)           Menacer (-2)		
Action	Récompenser (+3)	Punir (-3)
<b>3. Identification de domaine</b>		
<i>Intérieur</i> ou <i>Extérieur</i>		
<b>4. Identification de la cible et du contexte</b>		
Orateur : Jimmy Carter, 4 janvier 1980, Discours à la nation.		
Expression: « Massive Soviet military forces have invaded the small, non-aligned, sovereign nation of Afghanistan ... »		

<sup>39</sup> Cette section est directement issue des explications fournies par Walker et Schafer (2005) et Schafer et Walker (2006c).

<sup>40</sup> Exemple intégralement tiré de (Walker, Schafer, and Young 2003), traduit par l'auteur.

## **Croyances philosophiques**

### **P-1 : Nature de l'univers politique** (amicale, mitigée, hostile)

Cet indice représente la vision que le sujet a des autres acteurs présents dans l'univers politique. Il est présumé que l'image que se fait un dirigeant des actions et des politiques des autres acteurs reflète « ses croyances à propos de la politique en général, des situations conflictuelles concernant la nature des autres » (Schafer and Walker 2006). Le calcul de cet indice s'effectue par la soustraction du pourcentage d'expressions négatives utilisées par le sujet relativement aux autres, du pourcentage des expressions positives utilisées par le sujet à relativement aux autres. L'indice peut varier entre -1 et +1. Le chiffre le plus bas indique en général que le dirigeant perçoit les autres comme étant plus hostiles, alors qu'un chiffre plus près de +1 indique une perception plus positive des autres.

Calcul:  $P-1 = \% \text{ expressions positives par rapport aux autres} - \% \text{ expressions négatives par rapport aux autres}$ .

### **P-2 : Réalisation des valeurs politiques** (optimiste, pessimiste)

Cet indice se base sur le calcul de l'indice P-1. Il est présumé qu'un leader qui voit le monde de façon positive (indice P-1) devrait également être plus positif face à la perspective de la réalisation de ses valeurs fondamentales. Donc, la façon dont le dirigeant perçoit l'univers politique affecte son niveau d'optimisme ou de pessimisme par rapport à la possibilité d'en arriver à rejoindre ses valeurs fondamentales. De façon similaire à l'indice P-1, le calcul de l'indice P-2 tient compte des verbes utilisés tout en accordant une certaine valeur à son degré d'intensité. (-3 : Punir, -2 : Menacer, -1 : Opposer, +1 : Supporter, +2 : Promettre, +3 : Récompenser). Afin de calculer cet indice, chaque verbe est analysé en fonction de son niveau d'intensité (de -3 à +3), puis le total est rapporté en fonction de la moyenne. Cet indice varie entre -1 et +1, la vision la plus positive est représentée par le +1, alors que la vision la plus négative est représentée par le -1.

Calcul:  $P-2 = \text{intensité moyenne des expressions utilisées (addition de la valeur attribuée à chacun des verbes référant aux autres} \div \text{nb de verbes utilisés référant aux autres)} \div 3$ .

### **P-3 : Futur politique**

Cet indice examine la façon dont le dirigeant perçoit le comportement des autres. Les dirigeants sont-ils consistants et prévisibles dans leurs actions ? La logique à la base de cet indice stipule que plus le sujet attribue une grande variété d'actions aux autres, moins il considère leurs comportements comme prévisibles. Si le sujet perçoit que les actions des autres n'épousent qu'une ou deux catégories d'action, il considère alors que leurs actions sont consistantes et prévisibles. Le calcul de cet indice s'obtient en soustrayant l'indice de variation qualitative (IVQ) de 1. L'IVQ, qui est représenté par un nombre allant de 0 à 1, est une mesure de dispersion qui calcule la variation sur le nombre d'observations faites à propos des autres.

Calcul:  $P-3 = 1 - IVQ$  (autres).

### **P-4 : Développement historique**

Quant à cet indice, l'examen des références qu'un sujet fait à propos de lui-même et à propos des autres permet de vérifier à qui le sujet attribue l'action politique. L'intérêt de cet indice contribue à identifier à quel point le sujet se perçoit en contrôle des événements. Le calcul de cet indice compile le nombre de références que le sujet fait à propos de lui-même et le nombre de références qu'il fait à propos des autres. Le résultat varie entre 0 et 1. Le résultat le plus bas indique que le sujet se perçoit moins en contrôle des événements, alors qu'un résultat plus élevé indique que le dirigeant se perçoit davantage en contrôle des événements.

Calcul:  $P-4 = \text{nb de références faites à propos de lui-même} \div \text{la somme des références totales}$ .

### **P-5 : Rôle du hasard**

Pour cet indice, il est postulé que le rôle du hasard est logiquement relié aux indices P-3 et P-4. La logique est que plus un sujet perçoit l'univers politique comme étant prévisible (P-3), plus ce dernier croit avoir un contrôle sur les événements (P-4). La perception du sujet à propos du rôle du hasard dans les affaires politiques diminue. Ainsi, plus les indices P-3 et

P-4 sont élevés, moins le rôle du hasard sera considéré décisif. Afin de calculer cet indice, il est nécessaire de multiplier les indices P-3 par P-4, puis de soustraire le résultat de 1. Le résultat de cet indice varie entre 0 et 1 et le plus petit nombre indique la perception que le hasard joue un rôle moins important dans les affaires politiques.

Calcul:  $P-5 = 1 - (P-3 \times P-4)$ .

## **Croyances instrumentales**

### **I-1 : Stratégies préconisées (coopérative, mixte, conflictuelle)**

Cet indice mesure la perception qu'a un sujet sur des stratégies qu'il croit préférable d'adopter. La logique sous-tendue par cet indice, qui est similaire à celle de l'indice P-1, montre que plus le sujet réfère à des actions coopératives dans ses discours, plus il risque de prioriser une stratégie coopérative en politique étrangère. Le calcul de cet indice s'effectue par la soustraction du pourcentage d'expressions négatives utilisées par le sujet à propos de lui-même, du pourcentage des expressions coopératives utilisées par le sujet à propos de lui-même. Cet indice varie entre -1 et +1. Le résultat le plus bas indique que le dirigeant priorise l'action conflictuelle, alors que le chiffre le plus élevé indique une attitude plus coopérative.

Calcul:  $I-1 = \% \text{ des expressions coopératives faites en référence à lui-même} - \text{le } \% \text{ d'expressions conflictuelles réalisées en référence à lui-même}$ .

### **I-2 : Poursuite des stratégies**

De façon similaire à l'indice P-2, cet indice vérifie l'intensité avec laquelle le dirigeant croit devoir poursuivre une stratégie. Cet indice tient compte des verbes utilisés en accordant une valeur numérique selon son degré d'intensité. (-3 : Punir, -2 : Menacer, -1 : Opposer, +1 : Supporter, +2 : Promettre, +3 : Récompenser). La logique de cet indice repose sur l'intensité des verbes utilisés par le sujet et dénote l'intensité avec laquelle ce sujet cherchera à poursuivre ses stratégies. Afin de calculer cet indice, chaque verbe est analysé en fonction de son niveau d'intensité (de -3 à +3), leur valeur est additionnée, puis est divisée par le nombre

total d'expressions utilisées. Cet indice varie entre -1 et +1. Le résultat le plus bas indique la croyance en l'utilité de stratégies hostiles alors qu'un résultat plus haut indique la croyance en l'utilité de stratégies davantage coopératives.

Calcul:  $I-2 = \text{intensité moyenne des expressions utilisées (valeur attribuée à chacun des verbes référant à lui-même} \div \text{nb de verbes référant à lui-même)} \div 3$ .

### **I-3 : Prédilection au risque**

Cet indice examine la prédisposition du sujet au risque. Le niveau de risque est relié à la distribution des choix de stratégies préconisées par le sujet: une plus grande diversité de stratégies envisagées signifie que le risque associé à cette stratégie est diminué. Schafer et Walker donnent l'exemple de la gestion des portefeuilles en économie, un portefeuille plus diversifié représente un choix moins risqué qu'un portefeuille plus homogène (Schafer and Walker 2006). Il est donc présumé qu'un sujet s'étant référé à une plus grande variété de stratégies qu'il entend poursuivre sera moins prédisposé au risque. Le calcul de cet indice soustrait l'IVQ de 1. Contrairement à l'IVQ de l'indice P-3, l'IVQ de cet indice est calculé en fonction des références du sujet faites à propos de lui-même.

Calcul:  $P-3 = 1 - \text{IVQ (lui-même)}$ .

### **I-4 : Diversité des stratégies (Basse ou haute flexibilité)**

Cet indice vérifie l'importance accordée à la diversité des stratégies sélectionnées par un sujet. Le raisonnement sous-tendu par cet indice tient au fait que plus un sujet réfère à une plus grande diversité d'actions, plus ce sujet sera flexible dans les actions qu'il désire entreprendre. Cet indice est divisé en deux indicateurs différents : I-4a et I-4b. L'indicateur I-4a vérifie la diversité des choix du sujet en termes de coopération et de conflit alors que l'indicateur I-4b mesure la diversité d'actions du sujet en termes d'intensité d'action. Le calcul de l'indice I-4a se fait en soustrayant 1 de la différence entre le pourcentage des expressions coopératives faites en référence à lui-même et le pourcentage d'expressions conflictuelles faites en référence à lui-même. L'indice I-4b se calcule en soustrayant 1 de la différence entre le



pourcentage d'actions réalisées faites en référence à lui-même et le pourcentage d'actions à réaliser faites en référence à lui-même.

Calcul: I-4a = (% des expressions coopératives faites en référence à lui-même – le % d'expressions conflictuelles réalisées en référence à lui-même) -1.

Calcul: I-4b = (% d'actions réalisées faites en référence à lui-même – le % d'actions à réaliser en référence à lui-même) -1.

### **I-5 : Utilité des moyens**

Cet indice vérifie la perception que le sujet démontre à propos de l'utilité des différents moyens à sa disposition afin d'exercer son pouvoir politique. Le sujet préfère-t-il utiliser des moyens coopératifs ou priorise-t-il plutôt des moyens conflictuels ? Pour calculer cet indice, il suffit de déterminer le pourcentage d'utilisation des verbes de chacune des catégories.

Calcul: I-5a (Punition) : Total des verbes codés en tant que « punition -3 » ÷ nb de verbes attribués à lui-même.

Calcul: I-5b (Menace) Total des verbes codés en tant que « menace -2 » ÷ nb de verbes attribués à lui-même.

Calcul: I-5c (Opposition) Total des verbes codés en tant que « opposition -1 » ÷ nb de verbes attribués à lui-même.

Calcul: I-5d (Support) Total des verbes codés en tant que « support +1 » ÷ nb de verbes attribués à lui-même.

Calcul: I-5e (Promesse) Total des verbes codés en tant que « promesse +2 » ÷ nb de verbes attribués à lui-même.

Calcul: I-5f (Récompense) Total des verbes codés en tant que « récompense +3 » ÷ nb de verbes attribués à lui-même.

**Tableau 3 - Tableau récapitulatif de la mesure des codes opératoires<sup>41</sup>**

<b>Croyances philosophiques</b>		
<b>Indices</b>	<b>Calcul</b>	<b>Interprétation<sup>42</sup></b>
P-1 Nature de l'univers politique (Image des autres)	= % positif (autres) - % négatif (autres)	-1.0 Hostile à + 1.0 Amicale
P-2 Réalisation des valeurs politiques	= Intensité moyenne des expressions utilisées (valeur attribuée à chacun des verbes référant aux autres ÷ nb de verbes utilisés référant aux autres) ÷ 3	-1.0 Pessimiste à + 1.0 Optimiste
P-3 Futur politique	= 1- IVQ (autres)	0.0 Imprévisible à + 1.0 Prévisible
P-4 Développement historique	= nb de références faites à propos de lui-même ÷ la somme totale des références totale (à lui-même et aux autres)	0 Aucun contrôle à +1.0 Contrôle très important
P-5 Rôle de la Chance	= 1- (P-3 X P-4)	0.0 Aucun rôle à + 1.0 Rôle très important
<b>Croyances instrumentales</b>		
<b>Indices</b>	<b>Calcul</b>	<b>Interprétation</b>
I-1 Approches pour atteindre les buts	= % positif (lui-même) - % négatif (lui-même)	-1. 0 Conflictuel à + 1.0 Coopératif
I-2 Poursuites des buts	= Intensité moyenne des expressions utilisées (valeur attribuée à chacun des verbes référant à lui-même ÷ nb de verbes utilisés référant à lui-même) ÷ 3	-1. 0 Conflictuel à + 1.0 Coopératif
I-3 Prédilection au risque	= 1- IVQ (lui-même)	0.0 Non prédisposé à + 1.0 Prédisposé
I-4 Séquence d'actions	= I-4a = (% des expressions coopératives faites en référence à lui-même - le % d'expressions conflictuelles réalisées en référence à lui-même) -1	0.0 Conflictuel à + 1.0 Coopératif

<sup>41</sup> Basé sur (O'Reilly 2009).

<sup>42</sup> Pour une grille détaillée, voir l'annexe 3, p. 299.

I-5 Utilité des moyens a - Récompense b - Promesse c - Support d - Opposition e - Menace f- Puniton	= I-4b = (% d'actions réalisées faites en référence à lui-même – le % d'actions à réaliser en référence à lui-même) -1.  = Total des verbes codés en tant que « catégories » ÷ nb de verbes attribués à lui-même	0.0 Basse intensité à + 1.0 Haute intensité  0.0 Peu fréquent à + 1.0 Très fréquent
---	--	---

#### 4.3.1.2. Variable indépendante 2 – Les traits de la personnalité des premiers ministres.

Alors que les théories cognitives traitent des perceptions et étudient la façon dont le processus d'intégration de l'information est influencé par différentes variables cognitives, telles que les codes opératoires, les théories de la personnalité explorent pour leur part la façon dont la personnalité ou les émotions affectent la décision (Mandel 1986 Cité dans Mintz et DeRouen 2010). La méthode élaborée par Margaret Hermann, tout comme la méthode des codes opératoires, se base sur du matériel verbal prononcé par un individu afin de mesurer la prévalence de sept caractéristiques qui seront expliquées en détail dans la section suivante.

Dans l'analyse des traits de leadership, il est supposé que les mots utilisés par les individus dans leur expression orale reflètent certains traits de leur personnalité. Comme le précise Margaret Hermann : « [b]y analyzing the content of what political leaders say, we can begin to learn something about the images they display in public even when such individuals are unavailable for the more usual assessment techniques » (Hermann 2003). Tout comme avec l'analyse des codes opératoires, les traits de la personnalité se mesurent désormais avec le logiciel *Profiler Plus* qui utilise un système de comptage de mots et une analyse de leur fréquence d'utilisation.

Le schéma de codage de l'approche des traits de leadership est toutefois différent de celui des codes opératoires, mais s'il accorde encore une importance aux termes utilisés par l'orateur, le schéma de codage met plutôt l'accent sur le nombre de fois où l'individu analysé

démontre une caractéristique par rapport au nombre de fois où cette caractéristique n'est pas démontrée. Margaret Hermann l'explique ainsi:

An assumption is made that the more frequently leaders use certain words and phrases in their interview responses (and other verbal behavior) the more salient such content is to them. At issue is what percentage of the time when leaders could exhibit particular words and phrases they are, indeed, used » (Hermann 2003).

Comme l'explique Stephen Benedict Dyson, la procédure de codage est assez simple:

The coding procedures are relatively straightforward. Extensive dictionaries were developed to correspond with each of the seven traits of interest. Words are categorized as being indicative of either a low or a high score on each trait. The leader's verbal output is then scanned for these words, with the score on each trait being the ratio of words tagged as "low" versus "high," for a final score between 0 and 1 » (Dyson 2006).

**Tableau 4 – Description des traits de caractères<sup>43</sup>**

<b>Traits</b>	<b>Description</b>	<b>Codage</b>
<b>Belief in ability to control events (BACE)</b>	La perception que le monde peut être influencé et que l'État du dirigeant a assez de pouvoir pour avoir une influence sur la scène internationale.	Le pourcentage des verbes utilisés qui reflètent une action du dirigeant ou de l'État sur la totalité des verbes utilisés.
<b>Need for power (PWR)</b>	Représente le désir d'acquérir du pouvoir au détriment des autres.	Le pourcentage des verbes qui reflètent des actions belliqueuses, d'influence ou de conseil.
<b>Self confidence (SC)</b>	L'image qu'un leader a du rôle qu'il peut jouer dans son environnement.	Le pourcentage des pronoms personnels référant à lui-même (moi, je, mien) qui démontrent que le sujet se

<sup>43</sup> Basé sur (Dyson 2006; Hermann 2003).

		perçoit comme l'instigateur de l'action.
<b>Conceptual complexity (CC)</b>	Fait référence à la capacité de discerner différentes dimensions d'un environnement.	Le pourcentage des mots qui dénotent une haute complexité contextuelle (approximativement, possiblement, tendance) contre ceux qui dénotent une vision plus étroite (absolument, certainement, irréversible).
<b>Task orientation (TASK)</b>	Intérêt pour la résolution de problème et d'actions concrètes aux dépens du maintien de l'harmonie générale.	Le pourcentage des mots reliés aux activités instrumentales (accomplissement, planification, proposition) contre des mots référant à des considérations personnelles (collaboration, appréciation, amnistie).
<b>In-group bias (IGB)</b>	Perception favorable de son groupe, patriotisme.	Le pourcentage des références faites en lien avec le groupe d'appartenance du dirigeant (succès, prospère, puissant, capable, nos politiques, nos frontières).
<b>Distrust of others (DIST)</b>	Incertitude quant aux actions des autres.	Le pourcentage des noms qui indiquent le doute quant aux intentions des autres.

Une fois que le score pour chacun des sept traits est calculé pour chacun des indices, ils sont mis en relation avec la moyenne de ceux de 87 autres chefs d'État, un échantillon qui a été développé par Margaret Hermann (2003). Cet échantillon est composé du profil de 87 chefs d'État de 46 pays différents comptabilisés entre 1945 et 2003. Cette comparaison permet de situer la prévalence des 7 caractéristiques d'un décideur par rapport à une moyenne (voir Tableau 5). Il devient alors possible de construire un profil de la personnalité du décideur.

Il est aussi possible de combiner certains traits de personnalité pour déterminer un style de leadership (Hermann 2002). Toutefois, selon les conclusions de certaines études effectuées<sup>44</sup>, ce n'est pas tant la personnalité même du décideur qui est étudiée, mais plutôt l'effet de certains traits sur des orientations de politique étrangère; les traits eux-mêmes seront utilisés afin de construire le profil des dirigeants. Des associations de traits ont également été formées afin d'identifier différents types de leaders (voir figure 4). Ces différentes classifications de leaders serviront également à lier les traits de leadership aux comportements adoptés par le Canada à l'égard des droits de la personne en Chine.

Il a précédemment été mentionné que le programme de recherche qui porte sur l'effet de la personnalité des dirigeants considère sept principaux indicateurs: 1- Croyance dans le contrôle des événements (BACE), 2- Complexité contextuelle (CC), 3- Défiance (DIST), 4- Biais de groupe (IGB), 5- Besoin de pouvoir (PWR), 6- Confiance en soi (SC), 7- Résolution de problème (TASK). Ces indicateurs sont définis et expliqués ci-dessous.

**Tableau 5 - Tableau de comparaison des traits de la personnalité** <sup>45</sup>

<b>Traits de personnalité</b>	<b>87 chefs d'État</b>
<b>Belief in ability to control events (BACE)</b>	<b>Moy = 0.44</b> <b>Bas : &lt; 0.30</b> <b>Haut : &gt; 0.58</b>
<b>Need for power (PWR)</b>	<b>Moy = 0.50</b> <b>Bas : &lt; 0.37</b> <b>Haut : &gt; 0.62</b>
<b>Self confidence (SC)</b>	<b>Moy = 0.62</b> <b>Bas : &lt; 0.44</b> <b>Haut : &gt;0.81</b>
<b>Conceptual complexity (CC)</b>	<b>Moy = 0.44</b> <b>Bas : &lt; 0.32</b> <b>Haut : &gt; 0.56</b>
<b>Task orientation (TASK)</b>	<b>Moy = 0.59</b> <b>Bas : &lt; 0.46</b> <b>Haut : &gt; 0.71</b>

<sup>44</sup> Voir par exemple (Dyson 2006) qui fait le lien direct entre des traits de la personnalité et des comportements attendus des leaders politiques.

<sup>45</sup> Tiré de (Hermann 2002), traduction de l'auteur. L'identité des 87 chefs d'État est inconnue mais ils proviennent de 46 pays différents.

<b>In-group bias (IGB)</b>	<b>Moy = 0.42</b> <b>Bas : &lt; 0.32</b> <b>Haut : &gt; 0.53</b>
<b>Distrust of others (DIST)</b>	<b>Moy = 0.41</b> <b>Bas : &lt; 0.25</b> <b>Haut : &gt; 0.56</b>

### **Belief in ability to control events (BACE)**

La « croyance dans le contrôle des événements » représente l'idée qu'un individu peut exercer une forme d'influence sur les situations dans lesquelles il est impliqué (Hermann 2003). En d'autres mots, ce trait de caractère indique la croyance qu'a un individu en ses capacités d'influencer les autres, de même que l'environnement dans lequel il évolue. Les dirigeants qui possèdent un haut score pour cet indicateur tendent à être actifs au niveau de leurs engagements et de leurs actions politiques, ainsi qu'à tenter d'avoir davantage de contrôle sur le processus décisionnel et la mise en application des politiques. Comme l'indique Margaret Hermann à propos de ce type de leadership: « Such leaders are so sure they can have an impact on the world, they are less prone to compromise and they exude confidence in their decision and they know what should be done » (Hermann 2003). Au contraire, lorsqu'un individu possède un score peu élevé à cet indicateur, cela signifie que ce dernier aura moins le désir d'être en charge et permettra à son entourage d'occuper une place importante dans la prise de décision (Hermann 2003).

### **Need for power (PWR)**

Le « besoin de pouvoir » d'un individu implique un désir de pouvoir, de contrôle et de domination sur les autres. Les individus ayant un besoin de pouvoir plus important sont plus enclins à adopter une approche à somme nulle dans leurs négociations et à se concentrer principalement sur leurs intérêts propres au lieu des intérêts mutuels (Shannon and Keller 2007). De plus, les individus ayant un « besoin de pouvoir » plus élevé auront également tendance à prioriser une prise de décision à l'intérieur de laquelle ils pourront avoir un plus

grand contrôle. Le codage de cette variable est essentiellement basé sur les verbes utilisés par l'individu qui fait l'objet de l'étude (Hermann 2003).

### **Self confidence (SC)**

Le niveau de « confiance en soi » indique le degré de confiance qu'un individu possède en ses capacités de gérer efficacement diverses situations. Les dirigeants qui affichent une confiance élevée sont moins sensibles à l'information provenant de leur environnement et ils auront moins tendance à s'adapter aux circonstances changeantes. Margaret Hermann indique à ce sujet : « information is filtered and reinterpreted based on their high sense of self-worth » (Hermann 2003). De plus, il a également été démontré que les dirigeants avec un degré moins élevé de confiance personnelle auront tendance à louvoyer politiquement et opter pour les préférences des autres (Shannon and Keller 2007).

### **Conceptual complexity (CC)**

La « complexité contextuelle » représente le degré de différenciation qu'un individu démontre dans la description des autres personnes, d'endroits ou de situations. Les individus ayant un niveau de complexité contextuelle moins élevé perçoivent généralement le monde d'une façon plus tranchée ou manichéenne. Aussi, ces derniers auront tendance à être réfractaires à l'assimilation de nouvelles informations et à être moins flexibles dans leurs décisions. À l'inverse, les individus ayant un niveau de complexité contextuelle plus élevé seront portés à percevoir davantage d'ambiguïté dans les situations et seront plus flexibles dans leurs actions (Hermann 2003). Quelques études ont révélé qu'un niveau de complexité contextuelle moins élevé est associé à la prise d'actions plus fermes et résolues (Hermann 1984; Preston 2001).

### **Task orientation (TASK)**

La littérature indique que les dirigeants possèdent certaines motivations qui les incitent à assumer une position d'autorité. Ces motivations sont principalement en lien avec leur personne et le groupe avec lequel ils s'identifient. Par exemple, les dirigeants peuvent être



motivés par le besoin d'accomplir des tâches ou encore par le besoin d'assurer des relations positives avec leurs pairs (Hermann 2003). Les dirigeants se distingueront quant au rôle qu'ils vont prioriser (Carter 2008). Par exemple, un dirigeant qui accorde une plus grande attention à la résolution de problèmes sera moins disponible pour considérer la vision des autres et priorisera davantage ses propres idées.

Cette variable est mesurée avec l'accent mis sur des termes orientés vers l'action tels que *accomplishment, plan* ou *tactic* ou par des termes plus relationnels tels que *appreciation, collaboration, forgiveness, harm, suffering*. Le score de cet indice est déterminé par le ratio des mots de ces deux catégories. Les leaders orientés vers les tâches auront tendance à choisir leurs employés en fonction de leur loyauté et de leur pensée correspondante et ils seront moins enclins à rechercher l'aval des autres, autant au niveau interne qu'externe, dans leur prise de décision. À l'inverse, les dirigeants ayant un score moins élevé à cet indicateur prioriseront davantage la bonne entente et seront plus consultatifs dans leur décision, chercheront le compromis et ils seront plus flexibles dans leurs choix politiques. Ils adapteront donc leur comportement en fonction de la situation et tiendront compte des opinions des autres groupes (Mintz and DeRouen Jr. 2010). Comme le précisent Alex Mintz et Karl DeRouen Jr:

The essential difference between these two types – task oriented versus context-oriented – is the degree of sensitivity to the political context. Task-oriented leaders are not very sensitive to the political context, whereas context-oriented leaders are. This has great relevance for foreign policy decision making, for it tells us whether and the extent to which politics constraints leaders in their actions (Mintz and DeRouen Jr. 2010).

### **Distrust of others (DIST)**

La « méfiance » représente la croyance que les dires et déclarations des autres individus ne sont pas sincères et qu'ils dissimulent d'autres motifs que ceux qui sont officiellement déclarés. Les décideurs ayant un niveau plus élevé de méfiance perçoivent le monde comme davantage menaçant et hostile que ceux qui ont un niveau de méfiance moins élevé. Ainsi,

celui qui a un niveau de méfiance plus élevé sera porté à opter pour des moyens plus énergiques et fermes afin de neutraliser les menaces perçues (Hermann 2003).

### **In-group bias (IGB)**

Le « biais de groupe » fait référence à la vision du monde que possède un individu d'un groupe (social, culturel et politique) dans lequel il se trouve. Un individu ayant un niveau élevé de biais de groupe sera porté à considérer le monde de façon manichéenne en termes de « eux Vs nous » et restera particulièrement vigilant à propos des menaces auxquelles fait potentiellement face leur groupe d'appartenance. De ce fait, l'individu qui présente un haut niveau de biais de groupe sera porté à répondre de façon plus draconienne à toute menace potentielle à l'aide de moyens politiques vigoureux (Hermann 2003).

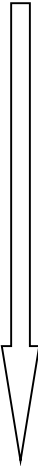
#### **4.3.2. La Variable dépendante : La politique du Canada à l'égard des droits de la personne en Chine**

Dans la conduite de leur politique étrangère, les gouvernements mettent en application différentes stratégies qui comprennent l'utilisation de divers instruments qu'ils ont et que les États ont à leur disposition pour influencer le comportement d'un autre État. Au même titre que plusieurs composantes des relations internationales, (*i.e.* respect des normes internationales, alliances, politique commerciale, etc...) la situation au niveau des droits de la personne constitue un aspect que certains États veulent influencer. Pour y arriver, les États disposent d'outils bien définis qui sont essentiellement classifiés, selon Peter Baehr et Monique Castermans-Holleman, en trois catégories, des moyens diplomatiques, économiques ou militaires (2004). Pour Debra Liang-Fenton, Robert Matthews et Cranford Pratt, les États, en plus des moyens diplomatiques, économiques et militaires, disposent également de moyens culturels et politiques (Liang-Fenton 2004; Matthews and Pratt 1988).

Pour ce qui est de la politique étrangère d'un État, il existe deux critères qui ont été identifiés comme permettant d'observer et d'analyser la façon dont cette politique est mise en œuvre: la constitution (*character*) qui est évaluée selon son intensité d'action et sa cible (*focus*) qui est analysée selon la portée de sa visée (Granatstein and Bothwell 1990). Dans la littérature

portant sur les droits de la personne dans la politique étrangère des États, les moyens dont ces derniers disposent sont souvent représentés selon une échelle qui les classe en fonction de leur niveau d'intensité d'action (Voir Tableau 6). On retrouve sur cette échelle divers procédés qui varient entre de simples discussions privées à l'utilisation de la force et l'intervention militaire (Gillies 1996).

**Tableau 6 - Hiérarchie d'outils à la disposition des États afin d'influencer la situation des droits de la personne d'un autre État<sup>46</sup>**

Niveau d'intensité d'action	Outils
<p style="text-align: center;">Bas</p> <p style="text-align: center;">Approche amicale</p> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Discussions privées (La question des droits de l'homme est principalement soulevée lors de discussions privées)</li> <li>• Subventions et mise en œuvre de programmes formels ou informels favorisant une meilleure gouvernance et un respect accru des droits de la personne (track-two)</li> <li>• Déclaration publique</li> <li>• Suspensions de contacts culturels</li> <li>• Dénonciations publiques (La question des droits de l'homme est soulevée et abordée publiquement lors de conférences de presse, de déclarations, de discours)</li> <li>• Réduction de l'APD</li> <li>• Publication de rapports officiels</li> <li>• Réduction des visites officielles</li> <li>• Annulation de visites officielles</li> <li>• Rencontre avec des groupes d'opposition</li> <li>• Résolutions multilatérales (Commission/Conseil des droits de l'homme de l'ONU)</li> <li>• Financement de groupes d'opposition</li> </ul>

<sup>46</sup> Basé sur les typologies proposées par (Matthews and Pratt 1988; Gillies 1996; Liang-Fenton 2004).

Approche de confrontation  Haut	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rappel d'ambassadeur</li> <li>• Imposition de sanctions commerciales</li> <li>• Retrait du statut de la « nation la plus favorisée » (NPF)</li> <li>• Diplomatie coercitive (Utilisation de la menace)</li> <li>• Utilisation de la force militaire</li> </ul>
--	---

Au fil des ans, les politiques étrangères relativement aux droits de la personne des États occidentaux ont pris diverses formes qu'il est possible de regrouper sous les termes de politique silencieuse, politique discrète et politique affirmative<sup>47</sup> et qui varient en fonction du niveau d'intensité accordé aux efforts de promotion des droits de la personne. Plusieurs analyses ont en effet utilisé ces trois déclinaisons pour décrire la politique des droits de l'homme d'un État envers un autre. Toutefois, si ces termes ont tour à tour été utilisés afin de qualifier la politique extérieure d'un État relativement à la situation des droits de la personne dans un autre État, aucune définition précise de ces termes ne fait l'objet d'un consensus dans la littérature. L'expression politique discrète est largement utilisée et représente le terme dont la définition semble être la plus acceptée. Par contre, la politique silencieuse et la politique affirmative représentent deux variantes de cette politique et elles peuvent également être définies. C'est afin de faciliter la comparaison et l'analyse des différentes politiques mises en œuvre par le Canada envers la Chine que cette catégorisation est proposée puisqu'elle tient principalement compte de l'intensité d'action des moyens avec lesquels le Canada tente d'influencer la situation des droits de la personne.

---

<sup>47</sup> Cette distinction est basée sur (Cohen 1982), mais il n'existe pas de consensus au niveau de la hiérarchie des politiques adoptées dans le cas des droits de la personne. Zhu propose également trois stratégies, la politique discrète, la politique publique (public statement) et celle du *linkage*, qui consiste à lier l'ADP à la situation des droits de la personne (Zhu 2001).

## **Politique silencieuse**<sup>48</sup>

Souvent confondue avec la politique discrète, la politique silencieuse est pourtant différente (Derian 1980; Terrett 2009). Sur le plan des droits de la personne, on peut définir une politique silencieuse par le comportement effacé dont fait preuve un gouvernement à l'égard de la situation des droits de la personne dans un État tiers. Un gouvernement optant pour une politique de ce type reste généralement muet à propos des affaires internes d'un autre État, tout en maintenant des relations politiques avec ce dernier. Des programmes informels visant un respect accru des droits de la personne peuvent être mis en œuvre, quoique ces derniers soient moins nombreux qu'avec une politique discrète. La considération des droits de la personne peut se retrouver dans les objectifs de la politique étrangère de l'État poursuivant une politique silencieuse, mais cette considération n'est pas abordée directement avec les autorités d'un autre État. La politique silencieuse ne représente en fait qu'une variation de la politique discrète, mais dont l'intensité d'action avec laquelle un gouvernement tente de faire avancer la cause des droits de la personne dans un autre État est moindre.

## **Politique discrète**<sup>49-50</sup>

La politique discrète consiste essentiellement dans la critique d'un gouvernement à propos de la situation des droits de la personne dans un autre État de façon mesurée. Les principales préoccupations sont communiquées principalement dans le cadre de discussions officielles et privées, mais dont le contenu est généralement gardé confidentiel (Collin 2004; Liang-Fenton 2004). Selon Henry Kissinger, la diplomatie discrète se caractérise par « la

---

<sup>48</sup> Par exemple, la qualification de « politique silencieuse » a été utilisée pour caractériser différentes politiques étrangères : la politique des droits de la personne des États-Unis en général avant l'élection de Jimmy Carter (Cohen 1982), la politique des États-Unis envers la Russie durant les dernières années de mandat de George W. Bush, la politique de l'Afrique du Sud au Zimbabwe entre 1999 et 2006, ou encore pour décrire la politique des États-Unis envers l'Afrique du Sud sous Ronald Regan (Dugard 1982).

<sup>49</sup> Nossal, Roussel et Paquin utilisent plutôt la traduction « diplomatie tranquille » du terme « quiet diplomacy » (Nossal, Roussel, and Paquin 2007). Debra Liang-Fenton utilise quant à elle le terme « diplomatie amicale » (2004). Ne pas confondre avec *quiet diplomacy* employé lors de résolutions de conflits.

<sup>50</sup> Utilisée pour décrire la politique de la Corée du Sud à l'égard de la Corée du Nord sous Kim Dae Jung entre 1998 et 2008, pour la politique du Canada à l'égard de la Chine entre 1993-2005 (Burton 2007) et la politique de l'Australie à l'égard de la Chine après 1992 (Kent 1996; Kirton 2007).

modération et le pragmatisme » (Cité dans Otte 2001). Ce type de politique, parfois qualifié de « business as usual » ou de « behind-the-scenes diplomacy », met l'accent sur le maintien d'une bonne relation avec un autre État. Selon Richard Bernstein, à propos du raisonnement que sous-tend cette politique « the theory is that it is far better to engage [a] government quietly, behind the scenes, rather than through more robust public confrontation » (2010). L'État qui adopte cette politique vise principalement à éviter de mettre un gouvernement étranger dans l'embarras et à empêcher les répercussions négatives de la part de ce gouvernement (Apodaca 2006; Liang-Fenton 2004). Les mesures utilisées dans la poursuite de cette politique sont principalement bilatérales<sup>51</sup>. Ces moyens comprennent des visites de haut niveau au cours desquelles des discussions lors d'échanges privés peuvent avoir lieu à propos des droits de la personne, du financement et de la mise en place de programmes informels visant un respect accru des droits de la personne ou encore par le recours à des références modestes en ce qui concerne la situation des droits de la personne lors de discours et d'allocutions publiques.

### **La politique affirmée** <sup>52-53</sup>

Cette politique diffère de la politique discrète; si cette dernière est davantage subtile, la politique étrangère d'un État peut également être pratiquée avec plus d'aplomb (Landsberg 2004). La politique affirmée se définit principalement par l'utilisation d'outils dont le degré d'intensité est plus élevé et de critiques ouvertes et médiatisées, servant à attirer l'attention au niveau de l'abus des droits de la personne et des violations des principes démocratiques dans un État tiers (Liang-Fenton 2004; Apodaca 2006). Les moyens employés avec ce genre de politique peuvent prendre la forme de discours et de déclarations faisant directement

---

<sup>51</sup> Dans le cas de la promotion des droits de la personne, au contraire d'autres classifications antérieures, l'utilisation de moyens bilatéraux est considérée comme moins intense que l'utilisation de moyens multilatéraux. Les discussions et rencontres bilatérales qui y ont cours sont moins publiques et dommageables pour le gouvernement visé que des discussions multilatérales.

<sup>52</sup> Parfois également appelée en anglais *public diplomacy* (Apodaca 2006), *audible diplomacy* (Dugard 1982) ou *shame diplomacy* (Wachman 2001). Mais ne pas confondre avec la diplomatie publique. Pour sa part Ann Kent utilise *Proactive diplomacy* pour qualifier cette forme de politique.

<sup>53</sup> Terme utilisé pour qualifier la politique de Jimmy Carter en Afrique du Sud entre 1977 et 1980 (Dugard 1982), politique du Canada en Chine depuis l'élection des conservateurs en 2006 (Burton 2007), la politique de l'Australie à l'égard de la Chine entre 1989 et 1992 (Kent 1996; Kirton 2007).

référence à la situation problématique des droits de la personne dans un autre pays. Parmi d'autres moyens mentionnons la suspension ou la réduction des échanges politiques et diplomatiques de haut niveau, la réduction de l'APD ou l'imposition de conditions à l'attribution de cette aide, la condamnation internationale au travers de résolutions à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies ainsi que l'emploi de gestes symboliques. L'utilisation d'une politique affirmative peut s'avérer négative pour l'État qui la préconise, car l'État visé peut y percevoir une forme d'ingérence dans ses affaires internes (Liang-Fenton 2004)<sup>54</sup>.

Alors que la politique des États-Unis à l'égard des droits de l'homme en Chine a été à une certaine période caractérisée par l'usage de la menace de sanctions économiques, celle du Canada, à l'image de celle de l'Australie et des pays nordiques, s'est concentré davantage sur la persuasion morale. Cette persuasion oscille désormais entre l'un et l'autre de ces deux derniers types de stratégies : la politique discrète et la politique affirmée<sup>55</sup>.

#### **4.3.2.1. Mesure des politiques du Canada envers les droits de la personne en Chine**

Afin de mesurer l'intensité et le type de politique mis en application par le Canada envers les droits de la personne en Chine, six principaux indicateurs seront utilisés :

- Références aux droits de la personne en Chine dans les discours des premiers ministres et des membres du Cabinet impliqués dans la relation Canada-Chine (ministres de la Défense nationale, du Commerce international et des Affaires étrangères).
- Visites des dirigeants canadiens en Chine et visites des dirigeants chinois au Canada ainsi que le nombre de rencontres entre les dirigeants canadiens et chinois.
- Accords de coopération signés entre la Chine et le Canada.

---

<sup>54</sup> L'étape suivant la politique affirmative serait la politique coercitive : Politique qui laisse planer le recours à la force de façon crédible, s'appuyant sur des moyens militaires et non militaires (David 2006).

<sup>55</sup> Les deux types de diplomatie, tranquille et affirmée, correspondent également à la classification réalisée dans la littérature portant sur les droits humains qui identifie deux principales approches, l'engagement constructif et l'isolation Voir (Duner 2002). Elles correspondent également aux deux principales approches tenues par les États-Unis à l'égard de la Chine : voir (Swaine 2011) et de l'Europe envers la Chine : voir (Wai 2012).

- Projets formels ou informels visant un respect accru des droits de la personne en Chine.
- Évènements positifs (festivités communes, autorisations d'importation de produits chinois au Canada).
- Évènements négatifs (impositions de sanctions commerciales, rappel d'ambassadeur, annulation de visites ou de rencontres officielles par le Canada, interdiction de produits chinois au Canada).

#### **4.4. Démarche méthodologique**

L'objectif de cette thèse est de vérifier si les perceptions et les croyances des premiers ministres de même que leurs traits de personnalité (variable indépendante) ont eu un impact sur les choix de politiques adoptées par le Canada à l'égard des droits de la personne en Chine (variable dépendante).

##### **4.4.1. Collecte, traitement des données et stratégie de vérification**

Pour ce qui est de la variable indépendante, les perceptions et les croyances des premiers ministres seront mesurées à l'aide d'une analyse de contenu par traitement informatisé des codes opératoires. Le logiciel informatique *Profiler Plus*<sup>56</sup> sera utilisé pour le traitement des sources sélectionnées. Ce logiciel analyse des sources primaires sous la forme d'allocutions telles que des discours, réponses, entrevues, lettres et conférences de presse. À l'instar d'autres analyses effectuées, deux types de matériaux seront utilisés afin de mesurer les codes opératoires et les traits de la personnalité.

On peut toutefois se questionner sur la pertinence de la méthode de l'analyse de contenu afin de faire ressortir les visions du monde des décideurs. Samy Cohen, quant à lui, se demande dans quelle mesure les allocutions des décideurs sont réellement révélatrices des systèmes de

---

<sup>56</sup> ProfilerPlus est un logiciel d'utilisation générale conçu pour l'analyse de textes en sciences sociales. Le logiciel ProfilerPlus de même que les dictionnaires et schémas de codages nécessaires sont disponibles sur [www.socialscienceautomation.com](http://www.socialscienceautomation.com). La licence d'exploitation de *Profiler Plus* a été fournie par Azamat Sakiev du *Transboundary Crisis Management Center* de l'Université de Syracuse. Pour une description détaillée du fonctionnement de *Profiler Plus* voir (Young 2001).



croiances des décideurs ou bien si elles sont construites à des fins politiques (Cohen 1998). L'utilisation de données discursives pour ce type d'analyse est pourtant bien fondée et a été utilisée dans un bon nombre d'analyses récentes. En effet, cette approche repose sur des théories de la psycholinguistique selon lesquelles le langage que nous utilisons reflète les dimensions intérieures, les perceptions et les croyances des acteurs en tant que significations possédées individuellement par ceux-ci. Comme l'ont expliqué Shannon Lindsey Blanton et David L. Cingranelli : « Examining the linkages between the rhetorical support for human rights and the reality of its prominence in foreign policy making, some scholars have argued that foreign policy statements indicate something about the perceptions and ideas of policy makers » (Blanton and Cingranelli 2010).

La méthode d'analyse de contenu est retenue non seulement parce qu'elle permet de reconstruire les perceptions et les croyances des dirigeants « à distance », en contournant les problèmes que posent les entrevues, mais également parce que cette technique permet de révéler des informations importantes à propos de leurs différentes dimensions cognitives (Dyson 2006). En effet, « la comparaison des expressions et des raisonnements de discours de différentes provenances sociales peuvent aiguillonner et permettre de mieux définir les catégories de sens qui marquent l'appréhension du monde d'une personne et d'un groupe social » (Sabourin 2009). Plusieurs études récentes ont démontré que les allocutions publiques, telles que les discours ou autres formes de déclarations publiques des dirigeants, lorsque analysées en profondeur et de façon automatisée, peuvent révéler d'importantes informations sur les perceptions que possède leur narrateur à propos d'une situation donnée<sup>57</sup>. Comme Richard Herrmann le note « the perception of a nation's leaders regarding other countries can be inferred from the imagery they use in speeches and written documents » (Herrmann 1985). De plus, selon ce qu'avance Stephen Benedict Dyson, « one of the most exciting recent developments in political psychology has been the emergence of text analysis schemes, and accompanying automation software, that offer the possibility of treating *what leaders say* as indicative of *how they think* » (2008).

---

<sup>57</sup> Voir entre autres : (Schafer and Walker 2006a) et (Dyson 2006, 2009) qui a analysé les réponses de Tony Blair et de Margaret Thatcher aux questions portant sur l'Irak à la Chambre des Communes.

Il y a toutefois un débat<sup>58</sup> concernant le type de matériel utilisé pour mesurer les variables psychologiques, que se soient des remarques préparées<sup>59</sup> ou spontanées<sup>60</sup>. Plusieurs arguments pour l'un ou l'autre type de matériel ont été avancés. Pour ce qui est des codes opératoires, ce sont normalement des discours (remarques préparées) qui sont utilisés. De nombreuses études ont en effet utilisé des discours afin d'identifier les codes opératoires des dirigeants. Dans une étude comparant les deux types de matériaux, Jonathan Renshon affirme: « [t]he results strongly indicate that one obtains the same results using either the public or the private data, thus providing tentative confirmation of the validity of using public speeches for assessing the operational codes of leaders » (2009)<sup>61</sup>. Il a été recommandé d'utiliser au moins dix discours par décideurs (Schafer and Walker 2006). Pour cette analyse, entre quatre et cinq différents discours portant sur les affaires internationales pour chaque année au pouvoir seront analysés afin de tracer un portrait des codes opératoires des premiers ministres<sup>62-63</sup>.

Pour ce qui est des traits de la personnalité, ce sont des réponses aux questions lors des débats à la Chambre des communes qui sont utilisées comme matériel verbal. Comme l'a indiqué Margaret Hermann, il est préférable d'utiliser du matériel spontané pour analyser les traits de la personnalité d'un individu. En effet, selon un auteur ayant récemment utilisé cette approche « while some analysis of leadership, such as Operational Code, rely on formal statement or

---

<sup>58</sup> Voir (Schafer 2000) pour une bonne discussion sur cette question.

<sup>59</sup> Ceux qui utilisent des remarques préparées, telles que des discours, font valoir qu'en plus de l'accessibilité accrue aux discours des décideurs, les discours, même s'ils sont souvent écrits par d'autres individus que celui qui les prononcent, sont néanmoins représentatifs des perceptions de ceux qui les prononcent car ils reflètent nécessairement leur vision d'une situation. Tel que l'a expliqué Marc Schafer, « although speech-writers and wordsmiths certainly have some effect on the content of prepared speeches, their job, first and foremost, is to present the positions and preferences of the speaker » (Schafer 2000). Également, Jerel Rosati a indiqué que les dirigeants qui prononcent les discours sont nécessairement impliqués dans la rédaction de ces derniers en les relisant et en les adaptant pour qu'ils soient en concordance avec leurs positions personnelles (Rosati 1988).

<sup>60</sup> L'utilisation de ce type d'allocutions spontanées permet d'éviter ce que Margaret Hermann avait nommé le « speech-writing effects » (Dill 2000; Hermann 1980).

<sup>61</sup> Voir également: (Renshon 2011).

<sup>62</sup> Par exemple, Walker, Schafer et Young (1998) ont utilisé 22 discours avec la méthode du VICS afin de tracer les codes opératoires de Jimmy Carter entre 1977 et 1980. Les mêmes auteurs ont également utilisé un total de six sources afin d'établir les codes opératoires de Saddam Hussein entre 1996 et 1999 (2003b).

<sup>63</sup> Voir la liste des discours en annexe 2, p.301.

speeches that reflect official views, Hermann's trait analysis is based more on personality predispositions best detected in more spontaneous interactions » (Carter 2008). Hermann recommande d'utiliser un échantillon d'au moins cinquante réponses de cent mots ou plus, doit s'échelonner sur toute la durée du mandat du dirigeant analysé et doit porter sur différents sujets (Hermann 2003). Ce faisant, un échantillon d'au moins 5000 mots issus de la période de questions à la Chambre des communes portant sur les affaires internationales a été compilé pour chacun des premiers ministres.

Pour ce qui est de la variable dépendante, l'étude des différentes politiques adoptées par le Canada à l'égard des droits de la personne en Chine entre 1984 et 2014 sera effectuée selon un découpage historique correspondant aux mandats des premiers ministres. Ce procédé de comparaison est fréquemment utilisé dans les analyses de politique étrangère. Selon Nossal, Roussel et Paquin, plusieurs auteurs ont procédé à un tel découpage historique correspondant à la durée des mandats des premiers ministres afin d'établir une comparaison entre eux (2007). Les premiers ministres considérés sont: Brian Mulroney (1984 – 1993), Jean Chrétien (1993 – 2003), Paul Martin (2003 – 2006) et Stephen Harper (2006 – 2014). Les gouvernements de Joe Clark (juin 1979 – mars 1980), John Turner (juin 1984 – septembre 1984) et de Kim Campbell (juin 1993 – novembre 1993) ne sont pas retenus en raison de la durée limitée de leur mandat et du peu de portée qu'ils ont eu sur la politique étrangère. Le gouvernement de Pierre Elliott Trudeau (1969 – 1979 et 1980 – 1984) n'a également pas été retenu, les droits de la personne n'ayant été intégrés à la politique étrangère qu'au milieu des années quatre-vingt.

Les indicateurs relevés dans la section précédente serviront à mesurer l'intensité des politiques mises en application par ces différents gouvernements, à les comparer les unes aux autres et à les classer selon la typologie également proposée à la section précédente. Une telle comparaison représente la méthode la plus utilisée pour étudier l'importance des droits de la personne en politique étrangère (Blanton and Cingranelli 2010).

Afin de vérifier l'impact de la variable indépendante sur la variable dépendante, une fois les codes opératoires et les traits de la personnalité de chaque premier ministre mesurés, un *process tracing* des politiques adoptées par le Canada à l'égard de la Chine sera effectué.

Alexander George a identifié l'existence de deux principales méthodes qui permettent de vérifier la possibilité d'un lien entre les variables comportementales et les actions politiques: il s'agit de la méthode du *process tracing* et la méthode de la congruence (George 1979). Le but de cette étude étant de vérifier l'impact des facteurs psychologiques des différents premiers ministres canadiens sur la politique chinoise du Canada, la méthode du *process tracing* sera surtout employée. Le *process tracing* est utilisé dans une démarche de recherche qualitative afin de vérifier un lien de causalité entre deux variables à l'intérieur de l'analyse d'un seul cas (Bennett 2008: 704). Selon George et Bennett, cette méthode tente justement de démontrer l'influence de la variable indépendante sur la variable dépendante (2005) et représente une approche privilégiée dans une étude de cas afin de vérifier le lien entre deux variables (George and Bennett 2005; Rosati 1995; Yee 1996). De plus, selon Jack Levy, le *process tracing* constitue une méthode particulièrement adaptée à l'étude des mécanismes causaux se situant à l'intérieur de la « boîte noire » de l'élaboration de la politique étrangère des États (2002). George résume cette approche de la façon suivante:

This procedure trace(s) the process- the intervening steps- by which beliefs influence behavior. Process tracing seeks to establish the ways in which the actor's beliefs influenced his receptivity to assessment of incoming information about the situation, his definition of the situation, his identification and evaluation of options, as well as, finally, his choice of actions (1979).

Selon Jeffrey Checkel, la méthode du *process tracing* implique de tracer le plus fidèlement possible le processus ayant conduit la variable indépendante à influencer la variable dépendante (2005). Pour ce faire, le chercheur doit retracer la chaîne d'événements à travers laquelle les conditions initiales du cas à l'étude se sont transformées (Van Evera 1997: 64). Puisqu'un *process tracing* nécessite de compléter « [a] full "storyline" with *density* and *depth* and an "authentic" and fine-grained "picture" of events with their contexts » (Blatter and Blume 2008), plusieurs types de sources seront utilisés: mémoires et biographies des premiers ministres, comptes rendus, rapports, notes et autres documents disponibles aux archives du Canada. En effet, comme l'explique Rosemary C. Reilly:

Since it is based on chronology, process-tracing identifies important emergent influence that a more 'snapshot' approach may miss and can control for the impact of omitted variables. The data used for this method are

qualitative in nature, and can include historical memoirs, interviews, press accounts, and archival documents (C. Reilly 2010 ).

Finalement, dans cette analyse, plusieurs autres variables seront prises en considération afin de mettre en contexte chacune des époques du règne des différents premiers ministres. De cette façon, l'influence des codes opératoires et des traits de la personnalité des premiers ministres sera vérifiée tout en mettant en contexte l'adoption des différentes politiques par Ottawa à l'égard des droits de la personne en Chine<sup>64</sup>. De plus, comme l'ont expliqué Blanton et Cingranelli: « A common approach to assessing the role of human rights in foreign policy making is to identify the key factors within presidential administrations and compare these to the dynamics at play in other presidential administrations » (2010). George avançait justement que les croyances des dirigeants ne peuvent à elles seules déterminer unilatéralement leurs décisions, car d'autres variables, à différents niveaux d'analyse, entrent également en ligne de compte (1979). En effet, traiter les perceptions en tant que variable indépendante implique pour le chercheur de rester attentif à l'influence de l'environnement objectif dans son explication afin d'assurer une conclusion valide. Comme le spécifiait Jerel Rosati: « the scholar must remain sensitive to integrating the direct influence of the objective environment as well so as to ensure a comprehensive understanding of foreign policy » (1995).

Cette recherche est ainsi basée sur une analyse déductive qui, selon George et Bennett, établit une série d'hypothèses en se basant sur des études précédentes et des théories existantes, et qui ensuite confirme ou infirme l'hypothèse en fonction de l'information recueillie durant l'analyse (George and Bennett 2005).

## **5. Implication de la thèse**

### **5.1. Originalité de la thèse**

Beaucoup a été écrit sur la relation sino-canadienne, mais bien peu d'études méthodiques ont été réalisées sur le sujet. L'examen en profondeur de la politique du Canada

---

<sup>64</sup> Des études ont utilisé un procédé similaire, voir entre autres (Larson 1985; Khong 1992).

envers la Chine depuis 1984 que propose cette thèse apportera d'abord un éclairage nouveau ainsi qu'une analyse approfondie de cette situation. En analysant le niveau individuel, cette thèse vise également à enrichir le débat portant sur les déterminants qui influencent la formulation de la politique étrangère canadienne ainsi que la littérature portant sur la psychologie politique et la politique étrangère. De plus, cette recherche contribuera également à améliorer la compréhension des motivations des États à faire la promotion des droits de la personne à l'extérieur de leurs frontières, car l'influence de la psychologie des dirigeants sur les politiques étrangères faisant la promotion des droits de la personne a été négligée dans la littérature.

Des éléments des théories psychologiques ont largement été utilisés dans l'explication de la politique des États-Unis envers la Chine (Broomfield 2003; Garrison 2005, 2007; Jespersen 1996; Li and Hong 1998; Liss 2003; Mosher 1990; Shambaugh 2003), mais l'impact de la dimension psychologique des décideurs canadiens sur la politique étrangère du Canada n'a jamais été abordé de la façon proposée dans cette étude<sup>65</sup>. De plus, la question du rôle et de l'influence des variables psychologiques sur la politique étrangère canadienne en ce qui se rapporte aux questions des droits de la personne n'a pas été une avenue ayant été empruntée. Finalement, plusieurs auteurs ont souvent soulevé l'importance de la personnalité et de la psychologie du décideur dans la politique étrangère du Canada, sans que cela n'ait été vérifié empiriquement<sup>66</sup>. Pourtant, il semble approprié d'étudier le processus d'élaboration de la politique étrangère du Canada en se référant aux dimensions psychologiques des décideurs. Cranford Pratt a déjà souligné que la vision du monde de certains dirigeants pourrait expliquer les hésitations et l'importance limitée accordée aux droits de la personne (1989).

## **5.2. Limites de la thèse**

Il est d'abord important de spécifier que le programme de recherche sur les effets de la psychologie des décideurs en politique étrangère a généré deux types de

---

<sup>65</sup> Un seul texte académique à ma connaissance fait l'objet de l'impact des traits de la personnalité sur la politique étrangère du Canada. Voir (Chapnick 2008).

<sup>66</sup> Voir par exemple (Sterling 2011).

questionnement. Le premier porte sur le développement des caractéristiques psychologiques qui amènent les décideurs à se représenter les situations problématiques, et le second vérifie la façon dont ces perceptions affectent les choix de politique étrangère. Cette thèse se concentre sur le deuxième type de questionnement; elle ne s'intéresse pas au processus de formation des perceptions, mais bien sur l'effet qu'ont les caractéristiques psychologiques des décideurs sur les orientations de politique étrangère.

La limite principale de cette thèse réside dans la difficulté de mesurer les variables indépendantes ainsi que leur effet sur la variable dépendante. En effet, Samy Cohen note que les perceptions des décideurs politiques sont difficiles à appréhender et se prêtent difficilement à une analyse logique de leurs effets sur la politique étrangère (1998). Les études se basant sur des caractéristiques psychologiques des décideurs en politique étrangère ont souvent été critiquées pour leur manque de rigueur. Toutefois, ce type d'études est de plus en plus répandu et ces méthodes d'analyse ont connu un développement des plus importants au cours des dernières années.

D'autres méthodes auraient pu être employées pour mesurer certaines composantes du profil psychologique des premiers ministres, mais puisqu'il faut imposer un cadre à ce travail, seulement les deux principales méthodes ont été retenues.

Bien que la mesure de l'influence des variables psychologiques constitue en soi une grande difficulté, l'utilisation du *process tracing* en considération avec d'autres variables évitent d'arriver à des conclusions trop sommaires relativement à l'influence que peuvent avoir ces variables sur la politique étrangère du Canada à l'égard des droits de la personne en Chine.

## **CHAPITRE 2**

### **- BRIAN MULRONEY (1984-1993) -**

Ce chapitre couvre la période du gouvernement progressiste-conservateur de Brian Mulroney. Une première section présente l'évolution de la politique du Canada à l'égard des droits de la personne en Chine. Une seconde section trace le profil psychologique de Brian Mulroney et une dernière section expose le contexte de cette période afin de vérifier dans quelle mesure le premier ministre a pu exercer une influence sur l'adoption de la politique chinoise du Canada.



Après presque quatorze ans de gouvernement libéral<sup>67</sup> incluant le bref gouvernement de John Turner<sup>68</sup>, la politique canadienne allait être grandement marquée par l'élection, en septembre 1984, des progressistes-conservateurs de Brian Mulroney. D'autant plus qu'avec la victoire écrasante du Parti progressiste-conservateur lors de ces élections, il était attendu que le gouvernement dirigé par Brian Mulroney annonce plusieurs changements fondamentaux quant au contenu et à la gestion de la politique internationale du Canada (Tomlin and Molot 1985). De plus, alors qu'il était encore chef de l'opposition, Mulroney avait déjà confié qu'il voulait laisser sa marque par la poursuite d'une politique étrangère distincte de celle de son prédécesseur (Michaud and Nossal 2000), un sentiment qui transparaissait déjà au travers des documents officiels parus lors de sa campagne pour la course au leadership du Parti progressiste-conservateur, au printemps 1983 (Michaud and Nossal 2000). D'ailleurs, un changement de gouvernement entraîne également bien souvent une modification de certaines politiques caractéristiques du gouvernement précédent.

En effet, comme l'a souligné Denis Stairs, « the conduct of public policy, foreign policy included, is potentially subject to dramatic change whenever a new government, with a different skipper at the helm and a different political party in the engine room, takes command of the ship of the state » (Stairs 2001a). Suite à l'élection de Brian Mulroney en 1984, tous les ingrédients étaient ainsi réunis pour qu'une réorientation notable de la politique étrangère du Canada ait lieu.

## **1. La politique du Canada à l'égard de la Chine**

Dès son arrivée au pouvoir, le gouvernement progressiste-conservateur a procédé à la révision de la politique étrangère canadienne, un processus qui a eu pour résultat la publication d'un Livre vert, processus dans lequel le ministre des Affaires extérieures de l'époque, Joe Clark, a joué un rôle majeur (Molot and Tomlin 1986). Comme il était attendu, Brian Mulroney a annoncé un changement draconien dans les relations canado-américaines.

---

<sup>67</sup> Seul Joe Clark, du Parti progressif-conservateur à été au pouvoir du 4 juin 1979 au 2 mars 1980.

<sup>68</sup> John Turner a gagné la course à la direction du Parti libéral en juin 1984 à la suite de la retraite de Pierre Elliot Trudeau. Turner est demeuré premier ministre un total de 79 jours, soit du 30 juin au 17 septembre 1984.

Il a alors souligné l'obligation pour le Canada de retourner à des relations canado-américaines approfondies et a démontré la nécessité d'augmenter le budget de la défense et de développer une meilleure relation avec les dirigeants américains (Affaires étrangères et Commerce international Canada 2008). Bref, pour le premier ministre Mulroney, le Canada devait devenir un « meilleur allié » des États-Unis.

Le « Shamrock Summit », par exemple, a été abondamment cité comme étant l'évènement qui soulignait le rétablissement des relations entre le Canada et les États-Unis. Plusieurs commentateurs ont même avancé que Mulroney avait un agenda politique pro-américain (McDonald 1995). Le processus de révision de la politique étrangère a entraîné le dépôt à la Chambre des communes du Livre vert intitulé *Compétitivité et sécurité : orientations pour les relations extérieures du Canada*. Ce document devait servir de base au renouveau de la politique étrangère canadienne, dont les principales modifications porterait surtout sur le renforcement des relations canado-américaines dans leur ensemble.

Relativement à la Chine, l'arrivée des progressistes-conservateurs n'a pas eu au départ des effets importants sur la politique du Canada. Lors d'un débat à la Chambre des communes quelques mois après son élection, Brian Mulroney avait même déclaré avoir assuré son homologue chinois de son intention de poursuivre la politique de son prédécesseur Pierre Elliott Trudeau. M. Mulroney a en effet affirmé lors de cette discussion « I have indicated to the Premier of China and the President of China the fact that the intention of this government is to pursue the policy set out by my predecessor, M. Trudeau, with which I agree. We have honoured that in all circumstances » (Cité dans Frolic 2011).

La relation sino-canadienne, au moment de l'élection des progressistes-conservateurs en 1984, en était une des meilleures. À partir du début des années soixante-dix, la Chine s'était progressivement rapprochée de l'Occident et avait multiplié les contacts avec le monde extérieur. La détente, le rapprochement sino-américain et l'entrée de la Chine aux Nations-Unies en 1971 constituent les exemples les plus notoires du désir de la Chine de se sortir de son isolement face au monde extérieur (Bergère 2000). Par la suite, la mort de Mao Zedong et l'arrivée au pouvoir de Deng Xiaoping en 1978 ont accéléré ce processus. Deng avait par exemple déclaré que la priorité du gouvernement chinois était désormais la modernisation économique et non plus la lutte des classes. Les Chinois étaient encouragés à s'ouvrir au

monde extérieur et à embrasser la modernisation économique. Deng avait également lancé officiellement le principe des « Quatre modernisations » en décembre 1978 et il avait peaufiné la mise en place d'un plan ambitieux de réformes et d'ouverture visant à libéraliser l'économie chinoise.

Lors de l'élection de Brian Mulroney, le Canada, comme bien d'autres États, était encouragé et optimiste par rapport à l'émergence de la Chine et des opportunités que cela représentait. De plus, en raison du rôle que jouait désormais la Chine dans la rivalité opposant les États-Unis et l'URSS, les États occidentaux avaient d'autres intérêts à assurer avant de s'intéresser à la situation des droits de la personne et il aurait été surprenant qu'un État se permette de sermonner la Chine à ce propos<sup>69</sup>. Puis, comme le spécifie Ann Kent, non seulement l'information à propos de la situation des droits de la personne en Chine était difficile à obtenir, mais en raison de son isolement face au monde extérieur, les sanctions que la communauté internationale aurait pu lui imposer n'auraient eu que très peu d'effet (1993).

Qui plus est, la relation entre le Canada et la Chine était à cette époque très positive. Un document du Ministère des Affaires extérieures de 1983 expliquait que la relation de confiance entre les deux États « était tout à fait remarquable étant donné les limites que leur imposent l'histoire, la géographie et la politique » (Canada 1983). De plus, comme le décrit Michael Frolic:

In early 1984, Zhao Ziyang, China's Premier, became the first leader of a communist country to address the Canadian House of Commons. Both sides continued to invoke the spirit of Dr. Norman Bethune in declaring that the two countries had developed "a special relationship". A fledging aid program administered by the Canadian International Development Agency (CIDA) had emerged as a promising link, and a family reunification program [...] had brought to Canada over 25 000 Chinese [...], Canada's relation with the People's Republic of China had reached a level of maturity. Trade was steadily expanding and China ranked as Canada's fifth largest trading partner. A growing number of high level visits marked an apparent tightening of relations between the two governments (2011).

---

<sup>69</sup> Pour une analyse étoffée des raisons qui ont conduit la communauté internationale à ignorer la situation des droits de la personne en Chine avant 1989, voir: (Cohen 1987).

Certains commentateurs évoquaient même qu'à cette époque on ne pouvait identifier aucun contentieux dans la relation sino-canadienne (Evans 1984). Quelques années plus tard, suivant les événements de la place Tiananmen, Joe Clark, alors secrétaire d'État aux Affaires extérieures, exprimait à la Chambre des communes son étonnement à propos de l'évolution de la situation en Chine, ce qui traduisait l'optimisme éprouvé par les progressistes-conservateurs quant à leur rapport avec la Chine lors de leur élection en 1984. Joe Clark déclarait en effet en juin 1989 :

Comment a-t-on pu en arriver là ? Nous avons espéré et cru que la Chine s'acheminait vers une réforme complète et fondamentale. Depuis 11 ans, les autorités chinoises poursuivaient diverses politiques propres à ouvrir la Chine au reste du monde. [...] Ces dernières années, nous avons été témoins d'heureux changements sur le front politique, même si la profondeur des réformes était moins marquée que dans les secteurs économiques (Affaires extérieures Canada 1989).

Au départ, la politique des progressistes-conservateurs de Brian Mulroney suivait essentiellement la politique que les libéraux de Pierre Elliot Trudeau avait mise de l'avant. Durant l'ère du gouvernement de Trudeau, les droits de la personne ne se retrouvaient pas inscrits à l'agenda des relations sino-canadiennes; le gouvernement Trudeau ayant suivi une politique silencieuse par rapport aux droits de l'homme. Sans avoir été complètement ignorée, cette question n'a pas fait l'objet à cette époque d'une attention particulière, ni du public et ni du gouvernement (Cohen 1987). Aucune référence aux droits de la personne n'était faite lors des visites des élus canadiens en Chine. Par exemple, en août 1981, lors d'une importante visite en Chine, le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Mark McGuignan, bien qu'ayant prononcé un discours portant sur la règle de droit, s'est montré complaisant à l'égard de la Chine et des réformes ayant été réalisées (MacGuignan 1981). À l'occasion de la visite du premier ministre chinois Zhao Ziyang en janvier 1984 à Ottawa, au moment des derniers mois du gouvernement Trudeau, la question des droits de la personne n'avait pas été soulevée par le gouvernement canadien (Burton 2011).

Tout comme à l'époque de Trudeau, l'attitude du gouvernement de Brian Mulroney était résolument effacée à l'égard des droits de la personne en Chine. Rien n'indique que les officiels canadiens abordaient les questions des droits de la personne avec leurs homologues chinois, alors que le Canada maintenait pourtant une relation politique approfondie avec la

Chine. Avec l'élection de Brian Mulroney, la politique silencieuse entreprise par les libéraux s'est manifestement poursuivie en début de mandat.

Dès leur élection, les progressistes-conservateurs désiraient accroître les relations du Canada avec la Chine. Le Livre vert de 1985, à l'image du Livre blanc de 1970, soulignait encore l'importance des questions économiques dans les relations extérieures canadiennes et reconnaissait le rôle important que pouvait jouer l'Asie dans la prospérité future du Canada. Dans ce document, la Chine était identifiée comme un joueur émergent dans l'économie mondiale et, en raison des réformes économiques lancées quelques années auparavant, ce pays était identifié comme étant un marché ciblé pour prendre de l'importance (Canada 1985).

Comme l'a déclaré la ministre du Commerce international Pat Carney lors d'un discours devant le Conseil commercial Canada-Chine en 1986, « our policy of expanding trade relations with China is an integral part of the government's focus on trade » (Carney 1986). Ceci a été explicité dans le document *Stratégie canadienne pour la Chine* de 1987, une initiative « destinée à promouvoir les intérêts canadiens en République populaire de Chine » et à profiter « des occasions et des défis créés par la volonté politique d'ouverture et de modernisation de la Chine » (Gouvernement du Canada 1987). En résumé, cette stratégie assurait :

[...] que les visites ministérielles en Chine serviront les objectifs prioritaires du gouvernement, [...] accroître le dialogue avec le gouvernement chinois sur les grandes questions stratégiques qui touchent à l'Asie [...] établit un cadre institutionnel assurant que la stratégie canadienne envers la Chine soit basée sur un consensus national [...] assure que le programme d'assistance bilatérale en pleine expansion serve à promouvoir les intérêts économiques et de développement communs en Chine [...] reconnaît le besoin de simplifier les procédures en matière consulaire et de visas avec la Chine afin de faciliter les contacts de personne à personne; et se prononce en faveur de l'établissement d'un programme plus étendu en matière de relation de défense (Gouvernement du Canada 1987).

L'augmentation des échanges économiques demeurerait l'objectif principal de la politique étrangère canadienne à l'égard de la Chine sans qu'aucune mention ne soit faite à propos de la situation des droits de la personne.

Toutefois, à cette époque, la préoccupation des droits de personne commençait à être intégrée à d'autres aspects de la politique étrangère du Canada. En effet, la position du Canada face aux droits de la personne avait commencé à évoluer vers la fin des années soixante-dix et s'est officialisée au milieu des années quatre-vingt<sup>70</sup>. D'abord, le ministre des Relations extérieures de l'époque dans le gouvernement libéral, Jean-Luc Pépin, lors d'un discours à la Conférence sur les droits de la personne et sur la politique étrangère du Canada de 1984, a qualifié de « tranquille » l'approche du Canada par rapport aux droits de la personne. Il a expliqué que le Canada continuait de rappeler de façon « persistante » et « confidentielle » les préoccupations canadiennes à l'égard des droits de la personne et il a annoncé le maintien de l'aide et des échanges économiques avec les pays visés, en invoquant le désir de ne pas punir les populations pour les fautes de leur gouvernement (Pépin 1984). De plus, dans le Livre vert de 1985, le gouvernement canadien reconnaissait la situation problématique que posent les violations institutionnalisées des droits de la personne sans pour autant préciser une ligne de conduite à adopter<sup>71</sup>. Au-delà de la rhétorique, les droits de la personne n'étaient pas encore pour autant devenus une priorité pour le gouvernement canadien. En effet, comme l'indique Robert Campbell et Leslie Pal :

In 1985, Joe Clark launched a review of foreign policy [...] Human rights were not included in the original discussion proposals, but clearly as an aside. By the time the parliamentary committee reviewed the proposals and heard from Canadian NGOs, as well as considered the changes in Canada's international environment, human rights emerged as an important, if not, central concern (Campbell and Pal 1994).

C'est dans un rapport de 1986 intitulé, *Les relations extérieures du Canada*, que le gouvernement reconnaissait par écrit pour la première fois l'importance accrue des droits de la personne sur la scène internationale et dans lequel il s'engageait à « [c]onsacrer de plus en plus d'attention à la promotion d'un monde plus sûr, plus prospère et plus humain » (Canada 1986a). Puis, en 1987, le gouvernement canadien a affirmé que la situation des droits de la personne allait désormais être un facteur qui influencerait le niveau d'aide internationale octroyée (Gecelovsky and Keenleyside 1995).

---

<sup>70</sup> Voir section 1.2.1., p. 12.

<sup>71</sup> Voir Livre vert, *Compétitivité et Sécurité: Orientations pour les relations extérieures du Canada*, 1985.

Lors de son élection en septembre 1984, le gouvernement progressiste-conservateur n'entendait pas faire de la promotion des droits de la personne un élément central de sa politique étrangère, mais au cours de ses dix ans au pouvoir, ce gouvernement a malgré tout considérablement modifié la position du Canada à cet égard (Gecelovsky and Keating 2001). Le changement dans la politique du Canada concernant les droits de la personne sur la scène internationale ne s'est pas seulement réalisé au niveau de la rhétorique mais il s'est également traduit de façon concrète par un changement dans le type d'instrument utilisé pour en faire la promotion (Gecelovsky and Keating 2001). Comme l'identifient Gecelovsky et Keating, plusieurs initiatives ont été mises en place dès la période 1986-1987, telles que la formation des employés du Département des affaires extérieures et de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) au niveau des droits de la personne, ainsi que la création d'un groupe dédié aux droits de la personne à l'ACDI (2001).

Cette modification dans la politique internationale du Canada s'est également accompagnée d'un changement dans la politique du Canada à l'égard de la Chine.

### **1.1. Premier changement : 1986 - D'une politique silencieuse à une politique discrète**

En ce qui concerne la Chine, la politique silencieuse qui avait été jusque là mise de l'avant par le gouvernement progressiste-conservateur a été modifiée à partir de 1986, soit quelques années après l'élection de Brian Mulroney. Alors que les libéraux de Trudeau avaient conduit leur politique chinoise avec comme objectif premier de favoriser l'intégration de la Chine au système international (Stimson 1983), les progressistes-conservateurs envisageaient l'ouverture commerciale de la Chine comme une opportunité économique qui se devait d'être exploitée. En ce qui a trait aux droits de la personne, ce gouvernement, à l'instar des libéraux, considérait les progrès réalisés par la Chine comme positifs et encourageants. Durant sa visite en Chine en mai 1986, sa première en tant que premier ministre, Brian Mulroney déclarait que :

I was struck by the tremendous changes in the last six or seven years, tremendous progress that we can see visibly on the streets. There is a greater sense of well-being, a greater consumer reality that is there, that seems to be

shared by the Chinese population. [...] As Chairman Deng said the other day, the Chinese are trying to be realistic. They have an enormous problem, unique in the world, in terms of inherent difficulties that arise because of (the size) of the population itself (Cité dans Frolic 2011).

Le gouvernement canadien reconnaissait également une forme d'« exceptionnalisme chinois », dû à la taille du pays ainsi qu'à son histoire récente, ce qui pouvait la gestion du pays. Pour le Canada, les progrès réalisés allaient dans la bonne direction et il fallait donner le temps à la Chine de se développer. Toutefois, alors que le Canada avait jusque-là poursuivi une politique silencieuse à l'égard de Beijing en n'abordant pas la question des droits de la personne, Ottawa a commencé à adopter une nouvelle attitude à ce sujet. Cette nouvelle politique avait été identifiée par le ministre libéral Jean Luc Pépin, comme une politique « tranquille ». Tel que souligné précédemment, cette politique « consiste à rappeler de façon 'persistante' mais 'confidentielle' les préoccupations canadiennes à l'égard des droits de la personne » (Pépin 1984), a commencé à être appliquée par le Canada dans la relation qu'il entretenait avec la Chine. D'un côté le Canada poursuivait sa politique de rapprochement auprès de Beijing en y augmentant le nombre de visites ministérielles et en accroissant les ressources pour y favoriser le commerce, mais d'un autre côté, Ottawa commençait à soulever la question des droits de la personne avec Beijing. En effet, si la visite de M. Mulroney en Chine en 1986 a été un élément d'importance qui a confirmé la continuité dans la politique chinoise du Canada, principalement au niveau de l'intérêt pour le développement de relations économiques, cette visite a également marqué le passage de la politique « silencieuse » à une politique « discrète » au niveau des droits de la personne.

D'une part, il était connu que le Canada désirait améliorer ses relations commerciales avec la Chine. Par exemple, en mai 1986, lors de la rencontre entre Brian Mulroney et le premier ministre Zhao Ziyang à Beijing, le premier ministre canadien a souligné le désir de son gouvernement d'augmenter l'aide en éducation et à octroyer un nouveau financement à la Chine afin d'encourager l'achat de produits et services canadiens. Le premier ministre Mulroney a également annoncé à son homologue que le Canada faisait don à la Chine d'une usine de production de fertilisant d'une valeur de 300 000\$ et s'engageait à doubler l'aide publique au développement, la faisant passer à 200 millions de dollars au cours des cinq prochaines années (Turenne Sjolander 1987). Un des objectifs premiers du gouvernement



canadien était à cette époque d'engager économiquement la Chine. La ministre du Commerce international Pat Carney a déclaré lors d'un discours devant le Conseil commercial Canada-Chine en 1986, que l'augmentation des échanges économiques demeurait encore à cette époque l'objectif principal de la politique étrangère canadienne à l'égard de la Chine (Gouvernement du Canada 1987). Ceci a été réitéré dans la *Stratégie canadienne pour la Chine* de 1987.

Mais d'autre part, Ottawa voulait également signifier à Beijing son mécontentement à propos de la situation des droits de la personne qui prévalait à cette époque. Les officiels canadiens qui accompagnaient le premier ministre en Chine ont indiqué avoir soulevé la situation des droits de la personne avec leurs homologues chinois (Ruimy 1986). Ce nouveau comportement de la part des élus canadiens constituait une première: aucune discussion entre officiels canadiens et chinois à propos des droits de la personne n'avait été rapportée auparavant. Encore plus révélateur, lors de sa rencontre avec le premier ministre chinois Zhao Ziyang, Brian Mulroney a lui-même rapporté avoir consacré une importante partie de cette rencontre à la question des droits de la personne en Chine (The Times 1986). Selon un communiqué de l'ambassade du Canada à Beijing, Brian Mulroney a évoqué le cas d'une douzaine de membres du clergé catholique emprisonnés en Chine pour être demeurés fidèles au Pape et au Vatican. Lors de la conférence de presse suivant leur rencontre, initialement prévue pour une dizaine de minutes, mais qui s'est transformée en une discussion d'une demi-heure, Brian Mulroney a déclaré : « I made him aware of Canadian attitudes and Canadian concerns and we had a good discussion on that » (Rusk 1986). Il rajoutait que :

[...] my meeting with Premier Zhao was entirely devoted by large, to the human rights issue. [...] No one can challenge the right of a duly elected government to raise any issue with a friend, even though I recognize the traditional Chinese position that this is an internal matter. I didn't raise it in a spirit of hostility. I raised it as the kind of subject that can be discussed between friends whose friendship is maturing and open to that kind of discussion (Rusk 1986).

Cet élément constituait un retournement significatif dans la relation que le Canada entretenait avec la Chine (Frolic 2011). Si la différence entre ces deux politiques peut paraître modeste, le changement n'en n'était pas moins évident. En effet, sans avoir changé radicalement, la

nouvelle politique du Canada se singularisait. Il a été affirmé par des diplomates en poste à Beijing qu'il était sans précédent pour un dirigeant occidental de discuter des droits de la personne avec des officiels chinois (The Times 1986).

Toutefois, bien que le Canada ait commencé à soulever plus ouvertement la question des droits de la personne avec la Chine, il le faisait malgré tout de façon discrète. Les discussions avaient lieu en privé et les officiels canadiens, lors des conférences de presse, ne reconnaissaient que sommairement avoir abordé ces questions avec leurs homologues chinois. Par exemple, un diplomate canadien a déclaré à la presse « [t]he issue was raised today, it may be raised again. It was raised with Chinese officials. That's all I'm saying » (Ruimy 1986). Il en reste que les commentaires n'étaient pas destinés à embarrasser les Chinois, bien au contraire. De plus les revendications canadiennes à propos de la Chine ne se faisaient qu'au niveau bilatéral. Par exemple, lors d'un discours devant l'Assemblée générale des Nations Unies portant sur la situation des droits de la personne dans le monde, l'ambassadeur du Canada à l'ONU citait l'Ouganda et l'Argentine comme « deux des cas les plus notoires de violations des droits de l'homme » tout en mentionnant l'URSS qui se soustrayait à l'examen du respect des droits de la personne (Lewis 1986), alors que la Chine n'était pas mentionnée.

Pendant ce temps, la Chine devenait de plus en plus importante économiquement pour le Canada. En 1988, la Chine est devenue le 4<sup>ième</sup> marché d'exportation des produits canadiens. Le Canada, de plus en plus intéressé par les opportunités que représentait l'ouverture économique chinoise, a maintenu cette politique discrète à propos des droits de la personne jusqu'au printemps 1989.

## **1.2. Deuxième changement : 1989 - D'une politique discrète à une politique affirmée.**

Malgré l'évolution dans la politique du Canada à l'égard des droits de la personne en Chine, le Canada avait cultivé avec ce pays ce qu'il avait appelé une « relation spéciale » et ce jusqu'aux événements de la place Tiananmen. Cependant, l'assaut de l'armée chinoise sur les manifestants campés sur la place Tiananmen le 4 juin 1989 est venu complètement

changer la donne. Comme l'ont signalé Michael Frolic et Paul Evans, à partir de ce moment, la relation spéciale que le Canada avait construite avec la Chine avait subitement pris fin (Frolic and Evans 1989).

En réponse aux événements de la place Tiananmen, le Canada, à l'instar de nombreux autres États, a procédé à l'imposition de diverses sanctions envers la Chine. Après une condamnation unanime des événements par la Chambre des communes le 5 juin 1989, la réponse officielle d'Ottawa a été annoncée par Joe Clark en cette même Chambre le 30 juin suivant. Ce dernier déclarait que la place Tiananmen était devenue « le lieu de l'un des plus tragiques événements de l'histoire de la Chine moderne » (Affaires extérieures Canada 1989). La réponse d'Ottawa, particulièrement sévère, comprenait entre autres l'annulation de divers programmes de coopération et de projets d'aide, une restriction au niveau des visites de haut niveau, le rappel de l'ambassadeur du Canada en Chine pour consultation, ainsi que l'adoption de mesures visant à favoriser l'accès au Canada d'étudiants chinois ayant participé à des activités pro-démocratiques en Chine (Evans 1993). Selon leurs volontés, des étudiants chinois au Canada se sont même vus offrir l'octroi de la résidence permanente au Canada. Le modeste programme de relations de défense entre les Forces armées canadiennes et l'Armée populaire de libération (APL) a été suspendu et un embargo sur la vente d'armes à la Chine a été décrété. Le Canada est également passé par la voie multilatérale pour condamner le gouvernement chinois et « renforcer par la pression morale des Nations Unies les voix qui invitent à la modération et à la retenue en Chine » (Affaires extérieures Canada 1989). En résumé, Paul Gecelovsky déclarait que les réactions canadiennes ont été malgré tout assez substantielles :

[w]hen compared with sanctions against other countries in response to human rights violations, the Canadian measures adopted on June 30 were fairly "substantive"[...] The Canadian action went beyond that of the United States, Japan and the European Economic Community in terms of substance (Gecelovsky 2001).

À la suite des événements de Tiananmen, le gouvernement de Mulroney s'est montré plus intransigeant quant à sa relation avec la Chine et est intervenu auprès de Beijing d'une façon beaucoup plus déterminée et active au niveau des droits de la personne. À partir de 1989, la Chine a également été l'objet de critiques virulentes de la part de la Commission des droits

de l'homme des Nations Unies et le Canada a été l'un des promoteurs d'une résolution condamnant la situation des droits de l'homme en Chine. Dans un discours prononcé en Chambre, le ministre Joe Clark expliqua que le Canada souhaitait minimiser toute forme de contact pouvant profiter au Parti communiste chinois (PCC), mais qu'il voulait maximiser les contacts entre les citoyens des deux pays pouvant aider à la démocratisation de la Chine (Frolic 2000). La position canadienne n'était pas anti-chinoise, mais les relations ne pouvaient plus être considérées comme elles l'étaient auparavant. La politique du Canada à l'égard de la Chine avait résolument changé.

Entre 1989 et 1992, période durant laquelle le Canada a été le plus persuasif dans son engagement auprès des droits de la personne en Chine, les relations sino-canadiennes ont continué de se détériorer pour culminer avec l'expulsion de la Chine, au début de 1992, de trois membres du Parlement canadien à l'occasion d'une visite officielle (Frolic 1997). Lors d'un voyage en Chine, trois élus, Beryl Gaffney, Svend Robinson et Geoff Scott ont ouvertement contacté divers activistes des droits de la personne et les familles de certains activistes emprisonnés. Les actions des trois membres du Parlement ont été mal reçues par les autorités chinoises, qui les ont immédiatement expulsés.

Suite à ces événements, la déclaration faite par la secrétaire d'État aux Affaires extérieures Barbara McDougall illustre l'importance que le gouvernement accordait désormais aux droits de la personne dans sa relation avec la Chine. Mme McDougall déclarait à cette occasion:

[j]e suis particulièrement outrée de l'affront qui a été fait à l'institution qu'est le Parlement et de la façon dont ont été traités des représentants du peuple canadien [...] cet incident justifie pleinement l'importance que nous accordons au respect des droits de la personne dans nos rapports avec la Chine (Gouvernement du Canada 1992).

En juillet 1990, lors de la première visite d'un officiel canadien en Chine depuis les événements de Tiananmen, Montigny Marchand, alors sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures a soulevé la question des droits de la personne de façon significative dans ses discussions avec ses homologues (Associated Press 1990). Ce fut le cas aussi pour Barbara McDougall qui a déclaré avoir pratiquement consacré la totalité de sa rencontre avec son

homologue Qian Qichen pour discuter de la situation des droits de la personne (Sallot 1991). En fait, discuter ouvertement de la question des droits de la personne avec les dirigeants chinois était désormais devenu un pré-requis lorsque les élus canadiens se rendaient en Chine (Crane 1993).

Lors des sessions de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies en 1991 et 1992, le Canada a de nouveau exprimé ses préoccupations quant à la situation qui prévalait en Chine (Gecelovsky and Keenleyside 1995). Le gouvernement canadien a également organisé à cette époque une visite à Taiwan, la première visite d'un ministre canadien sur l'île dont le statut était contestée depuis la reconnaissance de la Chine populaire en 1970 (Bociurkiw 1992). Contrairement à la période pré-Tiananmen, les officiels canadiens ne se gênaient pas pour faire part à leurs homologues chinois de leurs préoccupations au niveau de la situation des droits de la personne qui avaient cours dans leur pays. Les visites de haut niveau avaient également été interrompues, ce qui, aux dires de Jeremy Paltiel, agaçait les dirigeants chinois (Paltiel 1995). Par exemple, il a été rapporté que Zhu Rongji, le premier ministre chinois, s'est vu refuser ses demandes de visites officielles au Canada jusqu'en 1993 (Crane 1993).

Après 1989, le Canada a poursuivi une politique manifestement affirmée à l'égard des droits de la personne en Chine et cette politique du Canada a été significativement différente de la politique discrète et de non-interférence qui prévalait depuis 1986. Ceci a constitué ainsi un second changement dans les relations sino-canadiennes. Comme l'explique Michael Frolic: « it did not alter the basic structure of the rational behind the bilateral relationship » (Frolic 2000), mais les moyens pour poursuivre les objectifs visés par le Canada étaient dorénavant différents.

Vers la fin de 1991, le Canada s'est dit prêt à améliorer sa relation avec Beijing et à aller de l'avant avec le rétablissement de leurs échanges. Peu de temps après, en avril 1992, le ministre de l'Industrie, des Sciences et des Technologies, Michael Wilson, s'est rendu en Chine, la seconde visite depuis Tiananmen, pour y promouvoir les exportations canadiennes. Le ministre Wilson a indiqué avoir soulevé en privé la question des droits de la personne avec ses homologues chinois, sans l'avoir mentionnée publiquement dans son discours en

Chine (Wong 1992). Pour certains, cette visite signifiait que le Canada entendait retourner à une politique discrète dans son action au niveau des droits de la personne en Chine (Gecelovsky and Keenleyside 1995).

Les visites de haut niveau, suspendues à partir de 1989, ont été rétablies en 1993 avec la visite au Canada du premier ministre chinois Zhu Rongji, ramenant ainsi les relations sino-canadiennes à un niveau similaire à ce qu'elles étaient avant les événements de la place Tiananmen. Toutefois, si les progressistes-conservateurs ont tenté de modifier leur politique à l'égard de la Chine vers la fin de leur mandat, le réchauffement des relations ne s'est toutefois réellement concrétisé qu'en 1993, avec la transition du pouvoir des progressistes-conservateurs aux libéraux dirigés par Jean Chrétien (Frolic 1997).

Le consensus qui avait caractérisé la conduite de la politique chinoise du Canada à l'égard de la Chine était désormais brisé. De nouveaux acteurs sont entrés sur la scène et le débat entre les deux principales approches ont commencé à être régulièrement soulevé. La première approche priorisait le retour à la politique discrète et l'autre était favorable au maintien d'une approche plus affirmée.

Pour s'en convaincre, il suffit de suivre le débat d'idées qui s'est manifesté dans les pages du journal *The Globe and Mail* à propos du renvoi des trois membres du Parlement canadien en 1992 (Endicott 1992; Brook 1992; Raphael 1992). Comme l'écrivait Paul Evans en 1992 à propos de cette période :

[r]egardless of who forms the new government of Canada, human rights concern about China will inevitably more closely resemble the situation in the United States where these concerns have complicated Sino-American relations since the Shanghai communiqué of 1972 (Evans 1992).

En effet, de nouveaux acteurs tels que des activistes en faveur du respect des droits de la personne, la communauté chinoise du Canada, les médias, de même que le public en général sont entrés dans l'arène de la politique chinoise du Canada suite aux événements de la Place Tiananmen (Frolic 2000). Comme l'explique Frolic, cinquante-deux jours d'images télévisées montrant les atrocités commises sur la place Tiananmen ont modifié la perception qu'avaient les Canadiens à propos de la Chine, la faisant passer d'une forme d'exotisme avant

le massacre de Tiananmen, à la perception d'un régime autoritaire sans merci qui ne craint pas de massacrer ses propres citoyens pour satisfaire ses propres intérêts (Frolic 2000).

### **1.3. Conclusion**

La période 1970-1989 a principalement été perçue comme une époque homogène, une époque définie comme « l'avant Tiananmen ». Plusieurs auteurs ont qualifié la relation entre le Canada et la Chine comme n'ayant subi qu'une seule transformation depuis 1970, celle causée par les événements de juin 1989 (Evans 1992; Paltiel 1995; Frolic and Evans 1989). Or, la politique chinoise du Canada qui a prévalu de 1970 à 1986 diffère de celle de 1986 à 1989 au niveau de l'importance accordée par le gouvernement canadien à l'égard des droits de la personne. S'il est vrai que l'épisode de Tiananmen a réellement installé le dilemme réalisme-idéalisme au cœur de la politique chinoise de la plupart des pays occidentaux (Mengin 2001) et que la politique du Canada envers la Chine entre 1970 et 1989 était essentiellement caractérisée par l'objectif principal d'accroître les échanges économiques sans faire de vagues au niveau de la situation des droits de la personne, la façon dont le Canada a traité cette problématique avant et après 1986 était toutefois résolument différente.

Sous le gouvernement de Brian Mulroney, deux revirements ont été identifiés dans la politique du Canada à l'égard des droits de la personne en Chine. Un premier changement a été marqué par la visite de Brian Mulroney en Chine en 1986 et caractérisé par le passage d'une politique silencieuse à une politique discrète, puis un second revirement a suivi les événements de la place Tiananmen au printemps 1989 lors duquel le Canada a durci le ton face à la Chine au niveau du respect des droits de la personne.

Tout au long du mandat de Brian Mulroney, le Canada s'est montré plus actif dans son approche pour faire avancer la cause des droits de la personne en Chine. La section suivante mesure certaines caractéristiques psychologiques de Brian Mulroney afin de vérifier si ce dernier possède certaines visions du monde et un type de leadership propice à influencer directement la politique du Canada à l'égard de la Chine et à adopter des politiques plus interventionnistes. Quant à la troisième section, celle-ci prendra en considération le contexte

interne au Canada et la situation au niveau international afin de vérifier quelle place ont pu occuper les caractéristiques personnelles de Brian Mulroney dans la direction qu'a prise la politique canadienne relativement aux droits de la personne.

## **2. Profil psychologique de Brian Mulroney**

Le profil psychologique de Brian Mulroney retracé ici est constitué de deux différentes sections. Une première considère ses codes opératoires afin de tracer un portrait de certaines de ses croyances générales. Ses codes opératoires sont déduits à partir de quarante et un discours prononcés entre 1984 et 1993 et traités avec le logiciel *Profiler Plus*. Ces discours portent sur différents aspects des affaires mondiales et sur la politique étrangère du Canada<sup>72</sup>. Une seconde section expose ses traits de personnalité et détermine son type de leadership. Le matériel verbal utilisé correspond à des réponses qu'il a données lors de la période des débats à la Chambre des communes et portant sur les affaires internationales. Environ quatre-vingts réponses de plus de cent mots, pour un total de 8573 mots prononcés entre 1984 et 1993, ont été également analysées avec *Profiler Plus*. Les scores obtenus aux différents indicateurs servent à construire le profil psychologique de Brian Mulroney<sup>73</sup>.

Le profil psychologique de Brian Mulroney est ensuite mis en relation avec le contexte qui prévalait lors des deux changements de politiques à l'égard des droits de la personne en Chine afin de déterminer dans quelle mesure les caractéristiques psychologiques du premier ministre ont pu influencer ce volet de la politique extérieure du Canada.

---

<sup>72</sup> Voir la liste des discours en annexe 4, p. 297.

<sup>73</sup> Basé sur (Hermann 2003; Hermann and Preston 1994; Houghton 2009; Dyson 2006; Shannon and Keller 2007).



## 2.1. Les visions du monde de Brian Mulroney

L'analyse des discours de Brian Mulroney sous l'angle des codes opératoires<sup>74</sup> laisse transparaître les perceptions et les croyances que celui-ci possède vis-à-vis du monde et à propos de l'exercice du pouvoir. Différentes variables, identifiées dans le chapitre précédent, 1 - P1-Perception de l'univers politique, 2 - I1-Type d'approches priorisées pour l'atteinte des buts, 3 - P4-Contrôle sur le développement historique et, 4 - I3-Prédisposition au risque, servent à mettre de l'avant une description des représentations du monde de Brian Mulroney. Les comportements attendus d'un dirigeant possédant de telles visions du monde sont ensuite comparés avec des éléments pertinents de la littérature spécialisée en psychologie politique.

Brian Mulroney a obtenu un score de 0.51 (haut) à l'indicateur P1. Un tel score indique qu'il perçoit l'univers de façon davantage positive et amicale. Il est attendu que les individus ayant une telle perception de leur univers prioriseraient en premier lieu une attitude pacifique, supposant en général que les autres acteurs ne posséderaient pas des motifs négatifs ou dissimulés. M. Mulroney a obtenu également un score élevé de 0.63 à l'indicateur I1, ce qui, en concordance avec l'indicateur précédent, montre que le sujet devrait prioriser des politiques davantage axées sur la coopération en vue d'atteindre des buts qu'il s'est donné. Cela implique qu'il ne devrait pas rechercher le conflit et qu'il n'entreprendrait des politiques hostiles ou de confrontation que s'il y était contraint. M. Mulroney a obtenu 0.22 (moyen-bas) à l'indicateur P4, ce qui sous-entend que le sujet ne croit pas avoir un contrôle significatif sur le développement de l'Histoire. Un tel score indique que les actions d'un dirigeant possédant une telle perception n'auraient pas comme but de changer considérablement le paysage politique ou de modifier le statu quo. Il n'est pas non plus attendu qu'un individu qui ne croit pas posséder un contrôle significatif sur le développement de l'Histoire prenne le leadership en vue d'adopter des nouvelles politiques, laissant plutôt les autres prendre des initiatives. Finalement, M. Mulroney a obtenu 0.25 (moyen-bas) à l'indicateur I3, ce qui indique qu'il n'est que légèrement disposé au risque. Tout comme pour l'indicateur précédent, il est supposé qu'un individu qui n'est pas prédisposé au risque ne devrait pas

---

<sup>74</sup> Pour un rappel sur les codes opératoires, veuillez consulter la section 4.3.1.1, p. 56.

chercher à promouvoir des politiques risquées ou allant à l'inverse d'une direction déjà établie. Un individu peu disposé au risque ne mettra pas en jeu des acquis pour tenter d'obtenir un gain; il priorisera plutôt une voie plus modérée dont les risques associés sont moins importants.

**Tableau 7 : Tableau de comparaison des codes opératoires de Brian Mulroney**

<b>Croyances</b>	<b>Brian Mulroney</b>	<b>Interprétation</b>
<b>P1: Perception de l'univers politique : Hostile ou amicale (-1 à 1)</b>	<b>0.51</b>	<b>Haut : Le sujet perçoit l'univers de façon positive et amicale</b>
<b>I1: Type d'approches priorisées pour l'atteinte des buts : Conflictuelle ou coopérative (-1 à 1)</b>	<b>0.63</b>	<b>Haut : Le sujet priorise l'utilisation de moyens axés sur la coopération</b>
<b>P4: Contrôle sur le développement historique : Bas ou haut (0 à 1)</b>	<b>0.22</b>	<b>Moyen bas : Le sujet ne croit pas avoir une influence importante sur le contrôle du développement de l'Histoire</b>
<b>I3: Prédilection au risque : Faible ou élevé (0 à 1)</b>	<b>0.25</b>	<b>Moyen haut : Le sujet est légèrement disposé au risque</b>

## **2.2. Les traits de personnalité de Brian Mulroney**

Les résultats obtenus de l'analyse des échantillons verbaux de Brian Mulroney sous l'angle des traits de la personnalité laissent transparaître un autre côté de sa psychologie, celui de ses traits de caractère. Un ensemble de sept indicateurs est utilisé pour décrire ses traits de personnalité : 1- Croyance dans le contrôle des événements (BACE), 2- Besoin de

pouvoir (PWR), 3- Confiance en soi (SC), 4- Complexité contextuelle (CC), 5- Résolution de problèmes (TASK), 6- Méfiance (DIST) et 7- Biais de groupe (IGB).

Les scores des indicateurs BACE et PWR procurent de l'information sur la prédisposition du dirigeant à être enclin à contester ou à ne pas contester les contraintes établies. Comparativement à la moyenne des autres dirigeants, Brian Mulroney a obtenu un score bas à ces deux indicateurs, c'est-à-dire qu'il ne croit pas avoir un contrôle important dans l'évolution des événements et qu'il a un faible besoin de pouvoir. Brian Mulroney a également obtenu un score à cet indicateur qui est inférieur ou qui est près de la moyenne des scores des autres premiers ministres canadiens. Comme il est mentionné dans la littérature, un individu qui ne croit pas avoir un contrôle important sur l'évolution des événements et qui ne démontre pas être motivé par la recherche du pouvoir sera davantage réactif au lieu d'être proactif et cherchera des issues aux situations qui sauront satisfaire un plus grand nombre de parties impliquées. Ce type de leader possède aussi davantage la capacité de s'adapter aux différents contextes et aux situations qui surviennent qu'un leader qui désire influencer les événements et qui est motivé principalement par l'augmentation de son pouvoir personnel. Un tel type de dirigeant prendra plus difficilement des initiatives et défiera moins les contraintes établies. Ce sont principalement les situations qui mettent en danger son leadership qui pousseront un dirigeant ayant ces traits de personnalité à prioriser une approche plus énergique et novatrice.

Brian Mulroney a obtenu un score bas à l'indicateur « SC »<sup>75</sup>, ce qui vient renforcer la description précédemment faite et qui démontre une incitation à poursuivre des politiques établies et non à rechercher à mettre en œuvre des nouvelles. Brian Mulroney a obtenu un score haut à l'indicateur « CC », ce qui laisse supposer qu'il sera ouvert à l'information ainsi qu'à l'opinion extérieure et qu'il ne sera pas prédisposé à percevoir les situations de façon limitée, mais bien à les considérer de façon nuancée et à envisager un éventail d'options, même celles qui peuvent venir à l'encontre de ses propres croyances. Par conséquent, il est

---

<sup>75</sup> Le score obtenu à cet indicateur va à l'encontre de ce qui a été rapporté dans la biographie de Brian Mulroney, *Mulroney : The Politics of Ambition*, écrit par John Sawatsky, qui dépeint Brian Mulroney comme un homme ayant une grande confiance en soi (Sawatsky 1991). Ce score va également à l'encontre de ce qui est dépeint par le rôle qu'à joué Brian Mulroney dans la conclusion de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis.

également supposé qu'il aura davantage tendance à considérer l'opinion de plusieurs acteurs impliqués dans le processus décisionnel, et non pas seulement à ne se fier qu'à son idée, ce qui vient ainsi limiter l'impact de ses propres valeurs et visions.

Le score de 0.59 (moyen) obtenu à l'indicateur « TASK » sous-entend que Brian Mulroney est dans la moyenne obtenue des autres dirigeants en ce qui a trait à ses motivations à assumer le leadership. Il ne sera donc pas spécialement stimulé par l'accomplissement de tâches ou par le développement de relations positives. Brian Mulroney a obtenu un score « bas » pour les indicateurs « IGB » « DIST ».

Le résultat obtenu pour ces deux indicateurs montre un faible degré de biais de groupe, ce qui implique que Brian Mulroney n'aurait pas tendance à poursuivre des politiques basées sur des préjugés et qu'il ne démontre pas un haut niveau de méfiance envers les groupes différents (allégeance, politique, religion, race, etc...). De plus, cela implique qu'il est davantage probable qu'il opte pour la coopération au lieu de la confrontation dans ses relations avec des membres d'autres communautés.

**Tableau 8 : Tableau de comparaison des traits de la personnalité de Brian Mulroney**

Traits de la personnalité	Moyenne de 87 chefs d'État	Brian Mulroney	Jean Chrétien	Paul Martin	Stephen Harper
<b>Croyance dans le contrôle des événements (BACE)</b>	Moy = 0.44 Bas : < 0.30 Haut : > 0.58	0.23 Bas	0.39 Moyen-bas	0.50 Moyen-haut	0.35 Bas
<b>Besoin de pouvoir (PWR)</b>	Moy = 0.50 Bas : < 0.37 Haut : > 0.62	0.27 Bas	0.23 Bas	0.31 Bas	0.24 Bas
<b>Confiance en soi (SC)</b>	Moy = 0.62 Bas : < 0.44 Haut : > 0.81	0.29 Bas	0.37 Bas	0.42 Bas	0.47 Moyen-bas
<b>Complexité conceptuelle (CC)</b>	Moy = 0.44 Bas : < 0.32 Haut : > 0.56	0.56 Haut	0.58 Haut	0.54 Moyen-haut	0.53 Moyen-haut
<b>Résolution de problèmes (TASK)</b>	Moy = 0.59 Bas : < 0.46 Haut : > 0.71	0.59 Moyen	0.71 Haut	0.68 Moyen-haut	0.61 Moyen

<b>Biais de groupe (IGB)</b>	Moy = 0.42 Bas : < 0.32 Haut : > 0.53	0.32 Moyen-bas	0.20 Bas	0.22 Bas	0.22 Bas
<b>Méfiance (DIST)</b>	Moy = 0.41 Bas : < 0.25 Haut : > 0.56	0.17 Bas	0.14 Bas	0.16 Bas	0.20 Bas

### 2.3. Conclusion

L'analyse des codes opératoires de Brian Mulroney indique que ce dernier aura davantage tendance à favoriser des politiques axées sur la collaboration et non sur la confrontation pour atteindre les buts fixés et qu'il sera davantage réactif que proactif face aux événements auxquels il est confronté. Pour ce qui est de l'analyse des traits de la personnalité, Brian Mulroney semble correspondre à un type de dirigeant qui respecte les règles du jeu et qui ne tentera pas de se démarquer par des politiques qui modifient l'ordre établi. Il présente également la personnalité d'un dirigeant qui peut s'adapter relativement facilement aux événements. Finalement Brian Mulroney semble correspondre au type de dirigeant qui considère les situations de façon nuancée et qui, dans un processus décisionnel, accorde davantage d'importance à l'opinion des autres et considère une plus grande variété de possibilités.

Appliqué aux droits de la personne, le profil psychologique de Brian Mulroney laisse supposer que ce dernier ne serait pas porté à favoriser un changement dans la politique étrangère du Canada, mais serait plutôt tenté de poursuivre une politique généralement acceptée. Face à l'évolution des règles et des normes internationales, il n'est pas non plus attendu que Brian Mulroney chapeauterait des politiques qui iraient à l'encontre de celles des principaux alliés du Canada ou d'une tendance préétablie.

En ce qui a trait à la Chine, en considérant le profil psychologique retracé dans cette section, il est attendu que le premier ministre Brian Mulroney cherchera à poursuivre la politique des libéraux et tentera pas de poursuivre une politique étrangère complaisante sans insister sur la question des droits de la personne.

### **3. Explication de l'évolution de la politique du Canada à l'égard des droits de la personne en Chine**

Comme il est mentionné dans la première section, même si tous les éléments étaient réunis pour que le Canada modifie sa politique étrangère à la suite de l'élection de Brian Mulroney en septembre 1984, aucun élément n'indiquait toutefois que ce dernier avait l'intention de réorienter sa politique à l'égard de la Chine. Considérant que les échanges économiques augmentaient entre le Canada et la Chine et que la Chine avait commencé à s'ouvrir quelques années auparavant, cela représentait un marché potentiel des plus prometteurs pour les entreprises canadiennes. Pour ce qui est des droits de la personne, ceux-ci ne constituaient pas encore une priorité pour l'ensemble des pays occidentaux au début des années quatre-vingt. Toutefois, durant leurs deux mandats, le gouvernement progressiste-conservateur a modifié à deux reprises sa politique chinoise au niveau des droits de la personne, passant d'une politique silencieuse à une politique discrète à partir de 1986, puis d'une politique discrète à une politique affirmée après le printemps de 1989. Comme l'a fait remarquer Michael Frolic, la politique du Canada à l'égard de la Chine sous les progressistes-conservateurs a été marquée par la continuité, à l'exception de ce qui concernait les droits de la personne (Frolic 2011b).

Cette étude s'intéresse aux déterminants qui ont influencé l'évolution de la politique du Canada face aux droits de la personne en Chine et elle tente spécifiquement de vérifier le rôle que peut avoir joué le premier ministre lui-même ainsi que l'importance qu'ont pu avoir ses caractéristiques personnelles sur les retournements de cette facette de la politique étrangère du Canada à l'égard de la Chine. Les deux changements dans la politique du Canada qui ont été identifiés dans la première partie de ce chapitre sont maintenant examinés.

#### **3.1. Premier changement : 1986 - D'une politique silencieuse à une politique discrète**

En 1986, soit deux ans après leur élection, les progressistes-conservateurs ont modifié leur politique à l'égard des droits de la personne en Chine pour la première fois, soulevant désormais la question des droits de la personne au travers d'une politique discrète. Cette nouvelle politique, exposée au début de ce chapitre, impliquait pour le gouvernement

canadien d'accorder davantage d'importance aux droits de la personne dans leur politique extérieure, notamment en soulevant directement cette question avec les dirigeants chinois et par l'utilisation de divers instruments. Ces différents moyens utilisés sont: la formation et la sensibilisation des fonctionnaires du Ministère des Affaires étrangères au niveau des droits de la personne, des discussions privées avec les dirigeants chinois, un accroissement de l'aide publique au développement et une augmentation du financement pour des projets en Chine par l'ACDI.

L'examen de la politique étrangère élaborée par le gouvernement canadien à partir de 1986 ne laisse aucun doute sur les intentions du gouvernement : le but était d'aborder les droits de la personne en Chine sans toutefois remettre en cause la relation qu'il avait déjà développée avec elle. En effet, si le Canada a modifié sa politique au niveau des droits de la personne, en passant d'une politique effacée à une politique discrète, la nouvelle politique mise de l'avant par les progressistes-conservateurs n'a pas eu d'effets négatifs sur leur relation. Par exemple, lors du voyage en Chine de Mulroney en 1986, même si certains officiels chinois se sont montrés agacés par les propos tenus par les élus canadiens, la nouvelle attitude du gouvernement n'a toutefois pas empêché Deng Xiaoping de qualifier le Canada « d'ami de la Chine » (Ruimy 1986).

La nouvelle politique adoptée par le Canada n'avait en effet aucunement pour but d'isoler la Chine puisque les moyens utilisés étaient essentiellement de faible intensité. De plus, une stratégie à l'égard de la Chine était élaborée au même moment par le Ministère des Affaires étrangères et visait l'augmentation des échanges économiques ainsi que l'atteinte de plusieurs autres intérêts canadiens (Frolic 2011). L'élaboration de cette stratégie se basait sur l'hypothèse que les développements politiques et économiques initiés en Chine quelques années auparavant avaient toutes les chances de se poursuivre et que le gouvernement canadien n'avait aucunement le désir de perturber cette relation (Frolic 2011). Le Canada apparaissait être optimiste à cette époque quant à l'évolution de la situation des droits de la personne en Chine ce qui justifiait encore davantage l'utilisation de moyens de faible intensité.

Il semble que le rôle de Brian Mulroney dans le changement d'attitude envers la Chine n'a pas été significatif. En effet, s'il a lui-même soulevé la question des droits de la personne avec son homologue chinois lors de sa visite en Chine en 1986, le premier ministre canadien a laissé à des fonctionnaires de moindre importance la tâche de soulever la question des droits de la personne avec les officiels chinois. Ces derniers ont présenté cette question non pas comme une inquiétude du gouvernement, mais plutôt comme un souci que partageait une certaine partie de la population canadienne (Gecelovsky and Keenleyside 1995). Qui plus est, selon Michael Frolic, ces fonctionnaires du gouvernement se sont de plus avérés avoir joué un rôle fondamental dans l'élaboration de la politique chinoise du Canada à cette époque (Frolic 2011).

Divers facteurs peuvent être identifiés comme ayant réellement influencé le Canada à modifier sa politique à l'égard de la Chine. D'abord, au sein du gouvernement, l'arrivée des progressistes-conservateurs au pouvoir en 1984 a amené un lot d'élus plus sympathiques à la cause de Taiwan, plutôt anti-communistes, suspicieux de la Chine et critiques envers la situation des droits de la personne qui y prévalait (Frolic 2011). Ces nouveaux membres du Parlement étaient plus réceptifs à la nouvelle idée qui commençait à s'imposer sur la scène internationale à propos de l'importance de promouvoir un respect fondamental des droits humains. Le contexte entourant les droits de la personne sur la scène internationale avait en effet commencé à se transformer quelques années auparavant. Brian Mulroney a été élu en 1984 au moment même où les droits humains prenaient davantage d'importance et avaient été identifiés quelques années auparavant comme une priorité de la politique extérieure des États-Unis (Campbell and Pal 1994).

Suivant les États-Unis sous Jimmy Carter, plusieurs pays ont emboîté le pas en intégrant également les droits de la personne comme priorité explicite de leur politique extérieure (Donnelly 2002). De nouvelles conventions internationales ont aussi été adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1984, telle que la *Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants* (Forsythe 2006). Vers le milieu des années quatre-vingt, la norme internationale des droits de la personne faisait boule de neige et il devenait difficile pour les États occidentaux de l'ignorer.



De plus, l'ouverture du processus de la politique étrangère qui a été initiée par Mulroney a amené de nouveaux acteurs dans le processus politique. Comme il a été expliqué:

[...] the Mulroney government established new foreign policy-making ground rules that opened up the decision-making-process. Members of the Parliament and ordinary Canadians became involved in the shaping of foreign policy white papers through the work of the parliamentary committee that toured the country to hear citizens' concerns (Michaud 2011).

Bien que ce ne soit réellement qu'avec les événements de la Place Tiananmen que de nouveaux acteurs au Canada ont acquis une influence directe sur les décisions prises à l'égard de la Chine, les ONG spécialisées en droits de la personne avaient déjà, à partir du milieu des années quatre-vingt, acquis une plus grande influence sur ces problématiques internationales (Baehr and Castermans-Holleman 2004) et elles ont pu de ce fait influencer le gouvernement. En effet, Robert Campbell et Leslie Pal ont rapporté:

In shaping this kind of foreign policy, the government gave new weight to the opinions of Canadian non-governmental organizations, which acted as pressure groups on human rights. [...] Developments on the domestic level and a strengthened NGO community caused some important changes in tone and emphasis to emerge soon after the election (Campbell and Pal 1994).

Toutefois, ces groupes étaient encore peu organisés à cette époque et les différents médias susceptibles d'attirer l'attention de la population canadienne ne s'intéressaient pas encore à la problématique des droits de la personne en Chine. De plus, la propagande issue des médias chinois présentant la Chine de façon positive fonctionnait bien, ce qui a également contribué à ralentir les pressions de la société civile canadienne sur leur gouvernement pour la poursuite d'une politique plus agressive à propos des droits de la personne (Gecelovsky and Keenleyside 1995). Néanmoins, si ces pressions n'étaient que relativement importantes, elles ont malgré tout eu un impact sur le gouvernement. Il a été rapporté que lors de la visite canadienne en Chine en 1986, un officiel canadien, demandant l'anonymat, a déclaré que la délégation canadienne avait expliqué aux représentants du gouvernement chinois avoir de plus en plus de pression de la part de la population canadienne pour soulever la question des droits de la personne. Le journaliste rapporte une déclaration d'un diplomate canadien qui a

refusé d'être identifié : « We explained the fact that many Canadians had asked the government to make representation on human rights while here » (Ruimy 1986).

Le changement dans la politique du Canada à l'égard de la Chine a également coïncidé avec une prise de position plus affirmée par le Canada à propos de la situation des droits de la personne en général, ce qui a été illustré par le support du Canada à des sanctions prises contre l'Afrique du Sud (Campbell and Pal 1994). Cette nouvelle position du gouvernement progressiste-conservateur envers l'Afrique du Sud, qui s'est clairement démarquée de la politique du gouvernement libéral précédent et qui a valu au Canada de multiples éloges pour son activisme, était toutefois très similaire à celle de ses alliés (Black 2001). De façon semblable, la politique du Canada à l'égard de la Chine, bien qu'elle s'éloignait de celle du gouvernement précédent, elle a semblé suivre l'évolution de la politique des autres États occidentaux à l'égard des droits de la personne. En effet, selon les arguments de la professeure Linda Freeman à propos de la politique du Canada à l'égard de l'Afrique du Sud, « while Mulroney did significantly better, invoking concrete economic sanctions and tackling Margaret Thatcher's policies within the Commonwealth, the actions of his government were compromised and limited » (Freeman 1997). Selon Freeman, les raisons qui ont amené le gouvernement de Mulroney à modifier la position canadienne à l'égard de l'Afrique du Sud n'était pas tant sa conviction à propos de la cause des droits de la personne, mais bien son désir de maintenir une ligne similaire à celle des autres États qui semblaient faire front commun relativement au déclin dans lequel se trouvait le régime d'Apartheid et aussi de l'intérêt économique et politique que représentait un réalignement sur la majorité noire d'Afrique du Sud (Freeman 1997).

À la lumière de la situation qui prévalait sur la scène internationale, il apparaît que la politique du Canada à l'égard des droits de la personne en Chine allait inévitablement évoluer vers l'adoption de moyens plus concrets. La situation des droits de la personne dans certains pays prenait une place de plus en plus importante sur la scène internationale. On peut donc affirmer qu'à partir du milieu des années quatre-vingt, les États ne pouvaient désormais plus ignorer cette composante dans leurs relations internationales. Il va sans dire que la Chine, qui gagnait en importance par son ouverture sur le monde extérieur, s'exposait à être montrée du doigt quant à ses pratiques et ses standards à l'égard des droits de la personne sur son territoire.

La considération du contexte entourant l'évolution de la politique du Canada à l'égard des droits de la personne en Chine laisse d'abord transparaître l'importance de ce contexte qui prévalait à cette époque. Le Canada a essentiellement ajusté son comportement en fonction de ce qui se faisait à l'échelle internationale.

L'analyse des visions du monde et des traits de caractère de Brian Mulroney réalisée à la section précédente ne permet pas de conclure que ses caractéristiques personnelles ont pu être un élément qui a influencé le processus politique et qui aurait pu conduire au changement dans la politique du Canada à l'égard des droits de la personne en Chine. De plus, la consultation des sources primaires et secondaires réalisée dans cette thèse indique que c'est plutôt l'évolution du climat international favorable aux droits de la personne, conjuguée à l'augmentation de la pression interne au Canada, qui ont incité le gouvernement progressiste-conservateur à modifier sa politique à l'égard de la Chine en 1986. En raison de l'évolution du contexte, aussi bien interne qu'externe, il aurait été difficile pour le Canada de ne pas modifier sa politique au niveau des droits de la personne. Comme l'ont rapporté Robert Campbell et Leslie Pal, la problématique des droits de la personne commençait à faire l'objet d'une variété d'initiatives parlementaires et le gouvernement canadien essayait de garder le rythme des développements qui se produisaient de par le monde (Campbell and Pal 1994).

Devant ces fortes pressions, il ne restait plus beaucoup d'espace pour que les caractéristiques personnelles du premier ministre influencent le processus politique. Selon Kim Richard Nossal: « Mulroney was a Prime Minister at a time of radical transformation in world politics – in Canada, in North America, and globally » (Nossal 2003).

Précédemment, nous avons vu que la politique du Canada à l'égard de l'Afrique du Sud était essentiellement due, d'une part, à la nouvelle conjoncture au niveau domestique au Canada, et d'autre part au climat existant au sein de la communauté internationale, davantage en faveur du respect des droits de la personne. Voilà les éléments qui ont contribué à influencer le gouvernement canadien à modifier sa politique à l'égard de l'Apartheid (Freeman 1997). L'impact du premier ministre lui-même semble avoir été minime. Cette conclusion de Linda Freeman à propos du changement dans la politique du Canada à l'égard de l'Afrique du Sud sous Brian Mulroney s'applique également au changement dans la politique à l'égard de la

Chine. En effet, il s'avère, comme l'a expliqué David Gillies, que le Canada n'avait aucun intérêt à mettre en danger sa relation économique avec la Chine en 1986 (Gillies 1996). L'évolution de l'importance accordée aux droits de la personne autant sur la scène internationale qu'au niveau domestique a été suffisamment marquante pour influencer le gouvernement à modifier sa politique à l'égard de la Chine.

### **3.2. Second changement : 1989 - D'une politique discrète à une politique affirmée**

Le second changement d'attitude du Canada au niveau des droits de la personne en Chine au printemps 1989 a été beaucoup plus significatif que celui instauré en 1986. Suivant les événements de la place Tiananmen, le Canada a adopté une politique affirmée envers le gouvernement chinois. Les actions prises par le gouvernement progressiste-conservateur envers la Chine ont commencé à évoluer en 1992, mais un réel changement dans la politique du Canada à l'égard de la Chine ne pouvait réellement se produire qu'avec un changement de gouvernement, ce qui est survenu en novembre 1993 avec l'élection des libéraux de Jean Chrétien.

Dans la première partie de ce chapitre, on a avancé que la nouvelle politique mise de l'avant par les progressistes-conservateurs après les événements de la Place Tiananmen s'est traduite par l'adoption d'une série de sanctions envers la Chine et par l'utilisation de moyens plus soutenus pour en arriver à un plus grand respect des droits de la personne et d'une meilleure gouvernance. Il est évident que la nouvelle politique du Canada était une réponse directe à la décision des autorités chinoises d'utiliser la force pour chasser les manifestants de la place Tiananmen le 4 juin 1989. Toutefois, l'étendue de la réponse canadienne a été élaborée en fonction de différents facteurs, comme ce fut le cas lors du changement de 1986.

D'abord, les images télévisées montrant des chars d'assauts faisant leur apparition sur la place Tiananmen et de l'armée chinoise faisant feu sur la foule en fuite ont eu une telle résonance au Canada et ailleurs qu'elles ont conduit à un changement drastique dans la politique du Canada à l'égard de la Chine. Selon Charles Burton:

The televised images of the military suppression of the Beijing Spring by tanks and bullets after June 4th 1989, brought home to Canadians a powerful reality of the nature of the Chinese Communist security apparatus that was

jarringly dissonant the naïve “warmth” which most Canadians had previously understood the nature of China’s authoritarian regime (Burton 2011).

Le processus qui a conduit à l’adoption de la politique canadienne relativement à la Chine s’est rapidement organisé; une cellule de crise qui avait été mise sur pied quelques semaines auparavant au sein de la division Asie du Nord-Est au Ministère des Affaires étrangères a produit la réponse initiale du Canada que Joe Clark a lue au Parlement le 5 juin (Gecelovsky 2000). Dans son allocution, Joe Clark condamnait avec force les actions de la Chine sur la place Tiananmen et déclarait :

[...] dès que nous avons eu vent samedi de l’intervention militaire de la Place Tien An Men, nous avons fait connaître sans équivoque l’horreur que nous inspire l’utilisation gratuite et sans discernement de la force contre les civils désarmés. Devant l’ampleur de la violence, nous avons demandé dans les termes les plus fermes au gouvernement chinois ``de prendre des mesures immédiates pour mettre fin à la tuerie aveugle et absurde que commettent les forces armées``» (Affaires extérieures Canada 1989).

Dès lors, le gouvernement canadien a indiqué vouloir élaborer sa réponse en consultant le plus grand nombre d’acteurs impliqués dans les relations sino-canadiennes qu’il pourrait rejoindre. Selon Michael Frolic, les visions de ces différents acteurs ont eu considérablement d’influence sur le gouvernement (Frolic 2011b). Le Canada a ainsi conduit une série de consultations auprès d’experts, de groupes d’intérêts et d’ONG, d’universitaires et de hauts fonctionnaires impliqués dans les relations sino-canadiennes (Paltiel 1990). Les 22 et 23 juin, Joe Clark a rencontré un groupe de quarante-quatre personnes du milieu des affaires ainsi qu’un groupe de Canadiens d’origine chinoise. Paul Evans et Michael Frolic ont avancé que, de ces groupes, c’est essentiellement la communauté sino-canadienne qui a été le groupe le plus actif dans le débat et qui a exigé les sanctions les plus sévères (Evans and Frolic 1989). Les gens d’affaires, pour leur part, étaient en faveur du « business as usual » (Frolic 2000). Il a été également rapporté par des fonctionnaires que ces rencontres ont grandement aidé à façonner la réponse canadienne (Gillies 1996). Joe Clark déclarait par exemple qu’après une rencontre avec ces gens d’affaires, un consensus s’était développé et il précisait: « it would be in nobody’s interest to absolutely cut off commercial and other connections between Canada and China » (Harper 1989). George MacMillan, du Conseil commercial Canada-

Chine résumait la politique du Canada: « It's not business as usual. But it is business » (Harper 1989).

Lors d'une table ronde organisée par le Ministère des Affaires étrangères, parmi les groupes consultés, les universitaires étaient partagés entre l'imposition de sanctions essentiellement symboliques et l'imposition de sanctions sévères, alors que pour leur part, les fonctionnaires impliqués dans la relation sino-canadienne n'étaient en accord qu'avec la prise de mesures pouvant affecter que les programmes gouvernementaux qui ne s'étaient pas montrés efficaces (Frolic 2000). Paul Evans, par exemple, mettait en garde le gouvernement canadien dans les pages du *Globe and Mail* en précisant : « Whatever feelings of outrage, closing the door to contact with Chinese citizens and jumping beyond a cautious wait-and-see approach would be harmful to Canadian interest and the process of reform in China » (Evans 1993).

Pour leur part, les ONG préféraient que le Canada adopte une politique discrète afin qu'elles puissent poursuivre leurs activités en Chine. Ces ONG se sont prononcées contre une réponse trop incisive du Canada et ont conseillé au gouvernement de ne pas abolir les programmes dans lesquels ils œuvraient (Gecelovsky 2000). L'ambassadeur canadien en Chine Earl Drake, rappelé au Canada après les événements, ainsi que des hauts fonctionnaires impliqués s'opposaient aux sanctions économiques, convaincus que l'économie chinoise ne serait pas affectée par les sanctions que le Canada serait en mesure de lui imposer. Un débat a également été organisé au Parlement au cours duquel un consensus a été obtenu entre les différents membres des partis politiques; si des sanctions sévères devaient être imposées à la Chine, ces dernières ne devaient pas nuire aux relations commerciales que le Canada entretenait avec la Chine (Gillies 1996).

Il a été avancé que les intérêts économiques et commerciaux de plusieurs compagnies canadiennes en Chine ont empêché le gouvernement du Canada de réellement sanctionner la Chine pour les violations commises sur la place Tiananmen (Gecelovsky and Keenleyside 1995). Cet argument est partagé par Michael Frolic qui souligne l'incohérence et les contradictions dans la politique du Canada. L'objectif premier de la réponse canadienne était de démontrer plus de fermeté face à la Chine, sans toutefois nuire aux relations économiques. M. Frolic explique: « Canada sought to rebuild ties in a way that could preserve fundamental

objectives of developing economic and trade links and “engaging” China, while simultaneously expressing official and public outrage at the events of 1989 » (Frolic 2000).

L'influence que les groupes de pression au Canada ont eu sur le gouvernement de Brian Mulroney s'est notamment manifesté dans la façon dont les officiels canadiens ont interagi avec leurs homologues chinois. Par exemple, M. Montigny Marchand, de retour d'une visite en Chine en 1990, la première visite d'un officiel canadien de haut rang à Beijing depuis les événements de Tiananmen, a déclaré avoir constaté des changements positifs depuis le printemps 1989, mais il également rapporté avoir expliqué à ses homologues chinois que l'opinion publique canadienne n'était toujours pas prête à un rapprochement significatif (The Globe and Mail 1990).

La nécessité de coordonner la réponse du Canada avec celle des autres États, surtout avec les États-Unis et le Japon, a également été identifiée comme étant une raison pouvant justifier l'étendue des sanctions imposées par Ottawa (Gillies 1996; Gecelovsky 2000). Cependant, la décision du gouvernement américain d'attribuer à la Chine la clause de la Nation la plus favorisée dès juillet 1990, ainsi que la levée de certaines restrictions par les membres du G7, suite à la coopération de la Chine relativement à la question irakienne en 1990, sont des événements qui ont été vus comme ayant eu une influence sur le Canada. C'est à ce moment que le gouvernement canadien a commencé à atténuer sa position par rapport à la Chine (Reuters 1990).

Au-delà des diverses pressions internes, les articles de presse des journaux canadiens entre 1989 et 1990 qui ont été consultés décrivent Joe Clark, alors Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, comme ayant essentiellement été celui qui s'est chargé de la réponse canadienne. Dans la couverture médiatique réalisée sur la politique que le Canada a mis de l'avant en réponse aux événements de Tiananmen, pratiquement aucune mention n'est faite de Brian Mulroney et celui-ci n'apparaît pas avoir été impliqué directement ou ayant eu une influence notable sur l'élaboration de la réponse canadienne. C'est plutôt Joe Clark qui est présenté comme la personne qui était en charge. Dans ses mémoires, Brian Mulroney mentionne également que Joe Clark a été celui qui a géré les tâches quotidiennes de la réponse canadienne, alors qu'il s'occupait de coordonner la réponse du Canada avec celle des autres

puissances du G7 (Mulroney 2007). Étrangement, dans ses mémoires, Brian Mulroney consacre moins d'une page (p.665-666) à ses impressions sur les événements de la place Tiananmen ou sur les répercussions que ces événements ont eues sur la politique du Canada. Cette apparence de manque d'intérêt de Brian Mulroney vient renforcer l'argument présenté qui souligne le rôle prédominant qu'a eu Joe Clark dans l'élaboration de la réponse canadienne et dans la gestion de cette situation. Joe Clark reconnaissait lui-même l'autonomie considérable dont il bénéficiait dans l'élaboration de la politique étrangère du Canada:

On the great majority of foreign policy issues, I enjoyed wide authority, and the prime minister customarily supported me when there were disagreements in caucus or cabinet or when differences arose with the Department of Finance or National Defence, or with the United States (Clark 1994-1995).

Le rôle de Joe Clark est aussi reconnu comme ayant eu une influence sur le comportement du Canada à l'égard des droits de la personne sur la scène internationale de manière générale. Comme le déclare Allan Gotlieb, « [i]t can be argued that Canada pursued a two-track foreign policy in the Mulroney years — the Prime Minister's continental, national-interest track and Joe Clark's internationalist track » (Gotlieb 2005). La prééminence de Joe Clark sur l'importance accordée aux droits de la personne dans les Affaires extérieures sous Brian Mulroney a également été soulevée par différents auteurs, dont Robert Campbell et Leslie Pal, qui ont souligné que « [...] a contributing factor was the appointment of Joe Clark as Secretary of State for External Affairs and International trade. Clark's commitment to human rights emerged as a key characteristic of his long tenure as minister » (Campbell and Pal 1994). Ces mêmes auteurs ont même rapporté que c'est Joe Clark qui a rallié le support des membres des trois partis politiques du Parlement canadien en juin 1989 (Campbell and Pal 1994). Paul Gecelovsky présente un argument similaire dans son étude sur l'élaboration de la politique du Canada à l'égard de la Chine en 1989. Il déclare: « the Secretary of State for External Affairs played the lead role in crafting Canada's reaction » (Gecelovsky 2000).

Si le changement dans la politique du Canada à l'égard des droits de la personne en Chine a clairement été une conséquence des événements de la place Tiananmen, les pressions domestiques semblent aussi avoir joué un rôle déterminant dans l'ampleur de la réponse canadienne. Tout comme pour le changement de 1986, Brian Mulroney ne semble pas avoir



été un acteur important dans l'adoption des sanctions par le Canada. L'influence de Joe Clark semble par contre avoir été plus marquante; il en ressort clairement comme ayant été celui qui a jonglé avec les diverses positions exprimées entre le 4 et le 30 juin 1989 pour élaborer la nouvelle politique à l'égard de la Chine.

#### **4. Conclusion**

La politique du Canada a certes évolué considérablement sous Brian Mulroney. Toutefois, alors que la politique étrangère du Canada à l'égard des droits de la personne a été décrite comme celle de Brian Mulroney (Gecelovsky and Keating 2001), le portrait réalisé précédemment indique que c'est plutôt d'autres déterminants qui ont réellement influencé la politique étrangère du Canada à l'égard de la Chine.

En effet, l'analyse des différentes variables ayant pu influencer l'évolution de la politique du gouvernement laisse transparaître que cette dernière a été essentiellement marquée par la situation interne au Canada et par le contexte international. D'abord, l'évolution de la situation internationale des droits de la personne a fortement affecté la disposition du Canada, l'amenant à modifier sa politique étrangère à l'égard de la Chine. Autant en 1986 qu'en 1989, le changement dans la politique du Canada a été justifié par des événements survenus à l'extérieur du pays. Lors du premier changement, en 1986, le statut qu'avait pris les droits de la personne au niveau international permettait au gouvernement progressiste-conservateur d'y accorder une attention plus importante. Lors du second changement, les événements de la place Tiananmen au printemps 1989 ont directement entraîné une nouvelle politique du Canada à l'égard de la Chine, qui elle a été inspirée par des politiques adoptées par d'autres États alliés du Canada. Joe Clark reconnaissait lui-même que les événements qui surviennent sur la scène internationale influencent régulièrement et considérablement les ministres canadiens dans leurs décisions (Clark 1994-1995).

Le changement dans la politique du Canada a été également influencé par des pressions qui émanaient d'éléments issus de la société canadienne. En 1986, ce sont des pressions venant de l'interne qui ont amené le gouvernement à adopter une politique qui intégrait davantage les droits de la personne. En effet, le gouvernement progressiste-conservateur a

substantiellement été influencé par des groupes internes dont les voix se faisaient entendre et demandaient plus de fermeté à l'endroit de la Chine au niveau des droits de la personne.

En 1989, le gouvernement de Brian Mulroney a accordé une place très importante à différents groupes dans ses délibérations sur la réponse à apporter suite aux événements de la place Tiananmen. La nature de la réponse canadienne apparaît avoir été façonnée d'abord afin de satisfaire autant que possible les principaux groupes consultés. Le Canada s'est ainsi retrouvé dans la position de devoir plaire aux différents groupes et cela s'est traduit par l'adoption de sanctions importantes, mais qui n'avaient en fait que très peu d'applications concrètes. La politique du Canada mise de l'avant à l'égard de la Chine après le printemps 1989 a justement été décriée par les libéraux, alors dans l'opposition, comme étant inconsistante et improductive. Toutefois, aux yeux d'un ancien fonctionnaire impliqué à cette époque dans l'élaboration de la réponse canadienne, la politique que le Canada a mis de l'avant était la bonne car elle a signifié à la Chine le mécontentement du Canada sans toutefois mettre en danger la relation (Mulroney 2015).

La politique du Canada à l'égard des droits de l'homme a évolué considérablement entre 1984 et 1993. Toutefois, aucune indication ne laisse supposer que ce changement a été particulièrement influencé par le premier ministre Brian Mulroney. En effet, comme l'avancent Robert Campbell et Leslie Pal : « by the end of his days as Prime Minister, Brian Mulroney was so thoroughly reviled that it seems hardly credible that he could have championed such a 'progressive' foreign policy [...] the story is a bit complicated » (Campbell and Pal 1994).

# CHAPITRE 3

## - JEAN CHRÉTIEN (1993-2003) -

### **1. La politique du Canada à l'égard de la Chine**

Avec l'élection de Jean Chrétien en octobre 1993, tout comme pour celle de Brian Mulroney dix ans auparavant, de nombreux changements étaient à prévoir au niveau de la politique étrangère canadienne. D'abord, il faut se rappeler que les libéraux ont remporté une victoire écrasante lors de cette élection; ils ont gagné 178 sièges à la Chambre des communes, récoltant 41.3% des voix. Pour sa part, le Parti progressiste-conservateur subissait une cuisante défaite, perdant ainsi la moitié des votes qu'il avait recueillis en 1988, n'obtenant que 16% des voix et conservant seulement 2 des 151 sièges qu'il détenait.

Durant la campagne électorale, le message principal du Parti libéral portait sur la stimulation de l'économie et sur la création d'emplois. À cette époque, le Canada était toujours aux prises avec la récession qui sévissait depuis la fin des années quatre-vingt; le chômage, la dette ainsi que le déficit budgétaire étaient particulièrement élevés.

Jean Chrétien était déterminé à tout mettre en œuvre pour rétablir l'économie canadienne et éliminer complètement le déficit. Puisque Jean Chrétien semblait moins intéressé par les questions de politique étrangère, il était attendu que les priorités politiques du nouveau gouvernement toucheraient principalement aux questions internes plutôt qu'aux affaires externes (Audet 2004; Michaud 2011). Sur ce point, Tom Keating a déclaré « [i]n spite of more than forty years in elected office, the last ten as Prime Minister, and an extensive record of prominent Cabinet postings including very brief tenure as Foreign Minister, foreign policy never appeared to be a high priority for Chrétien » (2006). Durant la campagne électorale, les progressistes-conservateurs se sont même questionnés sur la capacité de Jean Chrétien de bien représenter la Canada à l'étranger. Une fois élu, le nouveau premier ministre Chrétien a très mal paru lors de ses premières interventions à l'extérieur du pays au cours desquelles il a dû donner des précisions sur la politique du Canada dans certains dossiers internationaux (Vastel 2003). Malgré ses grandes connaissances politiques, le peu d'expérience qu'il possédait en matière de politique internationale réduisait la possibilité de voir Jean Chrétien initier de grands changements ou des innovations majeures sur la scène internationale. À cette époque, John Kirton déclarait: « la perspective de voir des changements importants se produire dans les fondements traditionnels libéraux-internationalistes de la politique étrangère canadienne était plutôt faible » (1996).

Toutefois, Jean Chrétien, comme le fait habituellement tout nouveau premier ministre, s'est employé à se démarquer de son prédécesseur au niveau de la politique étrangère. Alors qu'il était chef de l'opposition, Jean Chrétien avait été très critique sur plusieurs décisions de politique étrangère du gouvernement Mulroney, et une fois élu, c'est sans surprise qu'il chercha à prendre ses distances du précédent gouvernement (Nossal, Roussel, and Paquin 2011).

Encore une fois, la nouvelle étiquette que voulait se voir accorder le gouvernement libéral se fit initialement aux dépens des États-Unis. Jean Chrétien, qui avait maintes fois critiqué le

premier ministre Mulroney d'être à la solde des États-Unis (Hampson and Molot 2000), tenta de prendre une certaine distance du gouvernement américain. Jean Chrétien déclara même lors de la campagne électorale que contrairement à Brian Mulroney, « il n'irait pas à la pêche avec le président américain », ce qui en disait beaucoup sur la façon dont les relations canado-américaines allaient être gérées (Savoie 2003). Par exemple, il a condamné avec force la loi américaine Helms-Burton<sup>76</sup> et il a refusé de mettre fin aux échanges commerciaux du Canada avec Cuba en 1996, comme le demandait les États-Unis. Durant la campagne électorale, Jean Chrétien avait même remis en question l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Ces déclarations semblent n'avoir eu que des visées électoralistes et le nouveau premier ministre a réussi à développer une excellente relation avec ses homologues américains, et ce principalement durant ses deux premiers mandats. La politique étrangère du gouvernement de Jean Chrétien a été de projeter une image d'un Canada aux côtés de Washington, mais sans toutefois en être le valet (Nossal, Roussel, and Paquin 2007).

Aussitôt élu, le gouvernement libéral a rapidement apporté plusieurs changements au niveau de l'élaboration de sa politique internationale. Reconnaisant l'influence croissante de certains individus, des ONG et de la société civile en général sur les affaires extérieures, les libéraux ont tenté d'élargir davantage le processus d'élaboration de la politique étrangère du Canada. Ce thème, déjà présent durant la campagne électorale, a été mis de l'avant dans le *Cahier de la politique étrangère* publié par les libéraux avant les élections de 1993, ainsi que dans le *Livre rouge*, lesquels documents contenaient des propositions ambitieuses visant la démocratisation de l'élaboration de la politique étrangère du Canada. Puis, cette idée s'est matérialisée, en pratique du moins, avec la publication par les libéraux en 1995, du document de politique étrangère du Canada, *Le Canada dans le monde*. Dans ce document, le gouvernement a alors pris l'engagement « d'ouvrir le processus d'élaboration de la politique étrangère » (Canada 1995).

---

<sup>76</sup> Adoptée en 1996, le *Cuban Liberty and Democratic Solidarity Act*, ou la loi Helms-Burton, visait l'interdiction pour n'importe quelle personne ou entreprise dans le monde de transiger avec des biens américains qui avaient été nationalisés par Fidel Castro dans les années cinquante et soixante.

Le gouvernement libéral a procédé entre autres à la réduction de la taille du Cabinet, et il a redonné davantage de responsabilités à l'Agence canadienne du développement international au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Le gouvernement a aussi créé un forum de consultation nationale, le *National Forum on Canada's International Relations*, le tout afin de décentraliser le processus d'élaboration de la politique étrangère du Canada (Ouellet 1993).

Un comité conjoint regroupant des membres du Sénat et de la Chambre des communes a également été mis sur pied. Ce comité a parcouru le pays durant l'été de 1994 et a tenu plus de quatre-vingts rencontres dans une dizaine de villes au Canada afin d'augmenter la participation des Canadiens à l'élaboration de la politique étrangère et de recueillir leurs points de vue sur la vision du rôle que le Canada devait avoir dans le monde (Canada 1995).

Jean Chrétien a de plus lancé de grands projets d'infrastructures au Canada et il a effectué des coupures importantes dans la fonction publique et ainsi que dans certains programmes. Comme la dette du Canada atteignait alors 500 milliards et que le nouveau gouvernement libéral voulait s'y attaquer, le premier ministre a sabré dans divers programmes fédéraux de certains ministères tels que la Défense, les Transports, les Affaires étrangères et également à l'Aide publique au développement. Concrètement, le budget de 1995 proposait des coupures d'un milliard et demi à la Défense et aux Transports, d'un milliard aux Ressources humaines et à l'Industrie et plus d'un demi-milliard au Développement régional, à l'Agriculture et aux Ressources naturelles. Les dépenses du gouvernement allaient être réduites de 20% et la fonction publique devait être amputée de 45 000 postes. (Vastel 2003).

Alors qu'ils étaient dans l'opposition, les libéraux avaient fortement critiqué les politiques des progressistes-conservateurs, notamment au niveau des droits de la personne. Un revirement était à prévoir dans la politique du Canada à l'égard de la Chine. Les libéraux avaient principalement reproché aux progressistes-conservateurs, suite aux événements de la place Tiananmen, de continuer de faire publiquement la morale aux Chinois à propos de la situation des droits de la personne et d'avoir été un des derniers pays à restaurer sa relation avec la Chine (Caragata 1994).

Aussitôt le nouveau gouvernement formé, le ministre des Affaires étrangères André Ouellet déclarait « the key priority for this government is to create jobs [...] [o]ur interests are to promote trade, to promote the sales of Canadian goods and services » (Caragata 1994).

Pour les libéraux, la politique affirmée mise en place par les progressistes-conservateurs après 1989 n'avait pas apporté les résultats espérés et un renouveau était nécessaire dans la façon dont le Canada allait conduire sa relation avec la Chine. D'autant plus que les libéraux avaient clairement démontré leur volonté de rebâtir une relation constructive avec ce pays. Il apparaissait évident que le nouveau gouvernement allait revenir à une politique discrète par rapport aux droits de la personne en Chine. En effet, selon le ministre des Affaires étrangères André Ouellet:

Les conservateurs ont nui aux relations sino-canadiennes en continuant d'insister sur la question des droits de la personne longtemps après la fin des événements survenus en juin 1989 et cette façon de faire a compliqué les relations entre le Canada et la Chine et probablement fait perdre plusieurs contrats qui auraient pu venir au Canada. À l'avenir, la question des droits de la personne sera discuté en coulisses afin de ménager les susceptibilités (Le Devoir 1994).

### **1.1. 1993 : Un troisième changement dans la politique du Canada à l'égard des droits de la personne en Chine**

Le changement de direction dans la politique du Canada à l'égard de la Chine s'est fait sans tarder et Jean Chrétien en a fait sa priorité. Celui-ci déclare en effet dans son autobiographie :

[...] tout le monde avait compris que ce n'était qu'une question de temps avant que l'économie chinoise ne dépasse celle[s] des États-Unis et de l'Europe. Les économies évoluées, dont celle du Canada, ne pouvaient tout simplement pas rattraper la croissance nette de la Chine de 10 pour cent ou plus par an. Nous n'avions pas chez nous cette demande soudaine pour la construction de nouveaux gratte-ciel, de nouvelles tours d'habitation, de nouvelles écoles et de nouveaux hôpitaux, de nouveaux ponts et nouvelles routes, de nouvelles centrales électriques et d'égouts, bref tout ce que nous avions mis cent ans à bâtir. Dès que j'ai été élu, par conséquent, j'ai fait de la Chine ma priorité (2007).

Dès le mois de novembre 1993, une semaine seulement après avoir été nommé ministre du Commerce international, Roy MacLaren déclara au Conseil commercial Canada-Chine que la promotion du commerce et des investissements avec la Chine allait être un des principaux objectifs de la politique commerciale du Canada (Crane 1993), tout en spécifiant dans un autre contexte qu'il ne ferait aucune distinction entre la politique étrangère et la politique commerciale du Canada (Caragata 1994). Ces déclarations ne laissaient aucun doute quant aux intentions des libéraux de restaurer complètement leur relation avec le gouvernement chinois et de prioriser le développement des échanges économiques aux dépens de la promotion des droits de la personne.

Alors que le gouvernement progressiste-conservateur avait démontré plus de fermeté dans sa dénonciation des abus des droits de la personne en Chine, les libéraux, pour leur part, se sont montrés plus souples à ce niveau. Convaincus que les sanctions et que le que ton plus affirmé des conservateurs envers la Chine avaient nui aux relations sino-canadiennes, les libéraux de Jean Chrétien ont plutôt priorisé un renforcement des relations politiques avec Beijing et adopté une politique discrète au niveau des droits de la personne. Peu après leur élection, l'ACDI a accordé un financement à certains projets de dialogue et de formation en Chine. Par exemple, Errol Mendes, professeur de droit à l'Université d'Ottawa, a reçu près d'un million de dollars pour gérer un programme de dialogue entre universitaires chinois et canadiens. La Faculté de droit de l'Université de Montréal, en partenariat avec l'Université McGill et l'Institut canadien d'administration de la justice ont aussi participé à la formation de juges chinois. Ce programme a reçu de l'ACDI quatre millions de dollars sur trois ans. Les facultés de droit de l'Université de Montréal et de McGill ont également accueilli une quinzaine de stagiaires chinois par année entre 1997 et 1999. Ces stagiaires ont reçu une formation en droit et en pédagogie afin qu'ils puissent agir eux-mêmes comme formateurs lors de leur retour en Chine (Baril 1998).

Aussitôt élus, les libéraux ont également lancé une offensive diplomatique majeure qui s'est traduite par une série de visites ministérielles en Chine (Gillies 1996). Comme le mentionne Frank Langdon, professeur émérite de science politique à l'Université de la Colombie Britannique :



When the Liberals arrived in Ottawa in 1993 they proved less insensitive to Asian attitudes than the Conservatives. They took a low key approach to human rights and gave precedence to trade, particularly with China, despite the constant hounding by the press and outraged human rights defenders (1995).

Lors d'une déclaration faite à la sortie du Caucus libéral, le 16 mars 1994, M. Ouellet déclarait « [n]ous avons dit que nous tournions la page et que nous n'en parlions plus publiquement. Les représentations que nous voudrions faire auprès des autorités chinoises dans le dossier des droits de la personne, nous les ferons d'une façon privée » (Le Devoir 1994). Selon le ministre des Affaires étrangères André Ouellet, le Canada entendait redonner à sa relation avec la Chine toute la priorité qui lui revenait afin de bénéficier des opportunités économiques qui y abondaient (Sallot 1994). Le ministre Ouellet avait également clairement indiqué que les principaux objectifs canadiens dans sa relation avec la Chine étaient de favoriser l'essor économique (Ouellet 1994).

Durant l'année 1994 seulement, le gouvernement de Jean Chrétien avait prévu accueillir dix ministres chinois (Gouvernement du Canada 1994) et dès le mois de janvier, quelques mois seulement après l'élection des libéraux, Raymond Chan, alors secrétaire d'État pour l'Asie Pacifique, entreprenait un voyage en Chine. Cette visite symbolisait le virage des libéraux quant à la politique menée par les progressistes-conservateurs et, selon Jeremy Paltiel, « [Chan's] appointment was not only remarkable for the symbolism involved in appointing the first Chinese-Canadian minister, but also for the fact that China had initially become politically active in response to the ill-fated Chinese democracy movement in 1989 » (1995).

En novembre 1994, le Canada a organisé sa première mission commerciale en Chine sous la bannière « Team Canada »<sup>77</sup>. Lors de cette première mission, la délégation accompagnant le premier ministre était composée de neuf des dix premiers ministres provinciaux et de près de 350 gens d'affaires. M. Chrétien avait indiqué dès le début de la mission qu'il aborderait la question des droits de la personne en Chine, mais qu'il ne le ferait pas d'une manière ouverte

---

<sup>77</sup> « Équipe Canada est un concept initié en 1994 par le Premier Ministre Jean Chrétien. Prenant modèle sur le monde du sport, l'équipe en question a pour capitaine le Premier Ministre qui, accompagné du Ministre du Commerce international, de membres des gouvernements fédéral et provinciaux et des chefs d'entreprises, effectue des missions commerciales dans des pays-cibles » (Direction des Relations Economiques Extérieures 2002). Pour en savoir davantage sur ces missions, voir : (Goldenberg 2007) p. 313-326.

et qu'il ne brandirait pas la menace des sanctions économiques (Goar 1994). Jean Chrétien a en effet abordé la question des droits de la personne avec ses homologues chinois lors de la mission commerciale, mais il l'a fait d'une façon peu orthodoxe : il a essentiellement utilisé l'humour pour aborder la question sans offusquer ses hôtes. Par exemple, lors d'un souper donné en l'honneur de la visite de la mission commerciale du Canada en Chine, Jean Chrétien rapporte avoir dit à Li Peng, le premier ministre chinois à l'époque :

En démocratie vous savez, il faut se faire élire. Si on veut être élu, il faut être gentil avec tous les citoyens, leur dire bonjour et leur serrer la main. Ce n'est pas toujours facile. Mais venez avec moi je vais vous montrer comment. Nous nous sommes levés, lui et moi et nous sommes passés de table en table à serrer des mains et à faire des blagues. Tout le monde riait et applaudissait, personne n'en revenait. Mais vous vous débrouillez fort bien, ai-je dit à Li. Vous feriez une campagne du tonnerre, mais j'imagine que ça vous prendrait pas mal plus de temps aussi avec 700 millions d'électeurs (Chrétien 2007).

Toutefois, si Jean Chrétien avait déclaré avant de quitter le Canada son intention de soulever la question des droits de la personne et malgré sa « prestation » avec Li Peng, il en reste qu'aucune déclaration officielle portant sur les droits de la personne effectuée par un diplomate canadien n'a été publiquement rapportée (The Globe and Mail 1994). La façon de faire de Jean Chrétien a plu à la Chine et elle n'a pas été interprétée comme un manque de respect et tout en se démarquant significativement de l'approche du gouvernement précédent<sup>78</sup>.

Dans ses objectifs de politique étrangère, le Canada reconnaissait pourtant l'importance du respect des droits fondamentaux en tant qu'élément « fondamental du développement des sociétés stables, démocratiques et prospères » (Canada 1995). Sur la scène internationale, le Canada entendait explicitement faire la promotion du respect des droits de la personne tout en utilisant les relations économiques et commerciales et en favorisant l'aide au développement. Dans le Livre blanc de 1995, en ce qui concerne la Chine, le gouvernement canadien a écrit : « nous y multiplions les contacts afin d'ouvrir ce pays aux valeurs canadiennes, comme ce dernier s'ouvre au commerce international » (Canada 1995).

---

<sup>78</sup> Rencontre avec un ancien proche conseiller de Jean Chrétien, Ottawa, février 2012.

L'option de prioriser une « diplomatie discrète » faisait partie d'une stratégie visant à restaurer la relation bilatérale entre le Canada et la Chine. Michael Frolic décrit les effets de cette stratégie :

[Team Canada] signed contracts and memoranda of understanding worth \$8.5 billion. This was almost 50% higher than the entire two-way trade between the two countries in 1994. It was the most productive trade mission in Canadian history, and stood as the largest trade mission ever hosted by the PRC. The mission was a remarkable trade success and, for many, symbolized the full restoration of a bilateral relation that had been disputed six years earlier (Frolic 2000).

Les libéraux percevaient leur politique chinoise comme étant une politique d'engagement constructif, alors que d'autres la voyaient comme un recul par rapport à une diplomatie en faveur des droits de la personne (Gillies 1996). À ce sujet, André Ouellet déclarait que le Canada allait continuer de soulever la question des droits de la personne, mais de façon discrète et privée, plutôt que publiquement (Sallot 1994). Les libéraux n'entendaient pas se formaliser des événements de la place Tiananmen du printemps 1989; pour eux c'était du passé et ils désiraient prendre avantage des opportunités qui s'offraient en Chine pour les entreprises canadiennes (Sallot 1994).

De plus, Jean Chrétien reconnaissait le progrès réalisé par la Chine et il était convaincu que la situation ne pouvait que continuer à s'améliorer si le Canada aidait la Chine à progresser sur le plan économique. Michael Frolic a fait remarquer qu'à cette époque, ceux qui critiquaient le gouvernement canadien pour son manque d'aplomb à propos de la situation des droits de la personne et qui craignait l'impact de certains partenariats commerciaux en Chine ne représentaient qu'un point de vue minoritaire (2000).

Avec Jean Chrétien comme premier ministre, les relations sino-canadiennes se sont approfondies. La Chine a pris la place du Japon en tant que partenaire asiatique privilégié et le gouvernement canadien a mis l'accent sur la promotion des échanges économiques au détriment d'une approche faisant une promotion plus active des droits de la personne.

En 1995, lors de la visite du premier ministre chinois Li Peng, Jean Chrétien raconte dans son autobiographie:

Lorsque [...] Li est venu au Canada en octobre 1995, il fallait être très prudent pour éviter qu'il ne s'en aille sur un coup de tête comme il l'a fait ailleurs, à la seule vue d'un groupe de manifestants. Je n'étais pas dérangé que des manifestants canadiens agitent des pancartes et scandent des slogans sur son passage. [...] Ce soir-là, cependant, juste avant le grand dîner officiel donné en son honneur au Centre Sheraton de Montréal, plusieurs centaines de manifestants sont apparus dans la rue, hurlant des quolibets et agitant d'énormes pancartes de carton qu'il était impossible de manquer. Li Peng avait l'air furieux. Venez avec moi, lui ai-je dit et je l'ai conduit à la fenêtre où j'ai fait semblant de lire ce qu'il y avait sur les pancartes. Tiens, ils manifestent contre moi! Heureusement et contre toute attente, il s'est mis à rire. Il était peut-être encore mécontent, mais, du moins, il n'était pas parti avant le temps (2007).

Durant l'été 1996, le Canada s'est montré assez critique à propos de divers essais nucléaires de la Chine, mais cela n'a pas empêché la vente à la Chine de deux réacteurs nucléaires quelques mois plus tard. En novembre 1996, M. Chrétien et Art Eggleton, le nouveau ministre du Commerce international, se sont rendus à Shanghai pour y signer divers contrats mais principalement pour entériner la vente de deux réacteurs CANDU (Cabinet du Premier ministre 1996). Signalons à ce sujet qu'Ottawa a même émis un arrêté ministériel spécial pour modifier ses règles environnementales et empêcher ainsi la tenue d'audiences publiques qui auraient pu retarder la construction et la vente de ces réacteurs nucléaires à la Chine.

La même année, une mission commerciale a été entreprise sous la direction de M. Eggleton dans la ville de Suzhou, dans la province du Jiangsu, et à Hong Kong en compagnie de 175 personnes du milieu canadien des affaires (Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international 1996). Art Eggleton est également retourné en Chine quelques semaines plus tard, cette fois à la tête d'une délégation de trente-deux gens d'affaires. Le ministre y a rencontré plusieurs leaders économiques ainsi que des officiels chinois afin de discuter de l'admission de Beijing à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de l'élimination de barrières commerciales imposées sur certains produits chinois (Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international 1996).

Le Canada a par la suite approfondi sa politique discrète par rapport aux droits de la personne en Chine. En 1997, le Canada a mis fin au co-parrainage de la résolution sur la situation en Chine, résolution dont il avait été un des principaux promoteurs au début des années 1990 lors des sessions annuelles de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies. En

avril 1997, Lloyd Axworthy, alors ministre des Affaires étrangères, rencontra son homologue chinois. Ce dernier lui conseilla, pour le bien des relations sino-canadiennes, de suivre l'exemple de la France, de l'Allemagne, de l'Italie et de l'Espagne et d'arrêter d'appuyer la résolution condamnant la Chine à propos de la situation des droits de la personne à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies (Burton 2010). Quelques mois plus tard, Lloyd Axworthy et Raymond Chan annonçaient que le Canada cessait d'appuyer cette résolution à l'ONU. M. Axworthy déclarait à cette occasion :

Canada remains very concerned about the state of human rights in China, particularly in the areas of religious freedoms and political dissent. The government has decided, in light of the significant weakening in consensus on the resolution among its traditional co-sponsors that it no longer carries the same weight it had in past years. Under the circumstances, we concluded that Canada could have a greater influence on the state of human rights in China by pursuing and intensifying our promising bilateral measures (Cité dans : Burton 2006).

Plutôt que de poursuivre la pression qu'il exerçait aux Nations Unies relativement aux droits de la personne, le Canada a établi un dialogue bilatéral avec la Chine pour discuter des droits de la personne. La première rencontre de cette initiative annuelle a été tenue à Ottawa en juillet 1997. Malgré l'objectif avoué de faire progresser la cause des droits de la personne en Chine, certaines organisations civiles ont avancé que la mise en place de ce processus était avant tout destinée à protéger les relations commerciales avec la Chine (Human Rights in China 2004; Droits et Démocratie 2001). Dans un communiqué émis en 1999 justifiant l'approche du Canada, M. Axworthy assurait que le dialogue Canada-Chine sur les droits de la personne représentait l'élément majeur des efforts du Canada de favoriser un plus grand respect des droits de la personne en Chine (Reuters 1999). En échangeant la promotion d'une résolution qui dénonçait la Chine par l'entremise des Nations Unies par un forum de discussion bilatérale, le Canada se souscrivait davantage à une politique discrète à l'égard des droits de la personne.

Quelques mois plus tard, lors de la visite de Jiang Zemin à Ottawa, Jean Chrétien a affirmé avoir encouragé le président de la République populaire de Chine (RPC) à répondre aux questions des journalistes à propos des droits de la personne. Alors que le président chinois refusait habituellement de répondre à toutes questions sur le sujet, Jiang Zemin a donné à

cette occasion une certaine réponse aux membres de la presse. Jean Chrétien raconte cet épisode dans son autobiographie :

[...] la première question qu'on lui a posée a été très directe; elle provenait du *Globe and Mail*. Au lieu de répondre, j'ai adressé un signe au Président Jiang et l'ai encouragé à prendre la parole. "La Chine adhère de manière générale aux principes qui animent les droits de la personne", a-t-il répondu avec calme. Mais dans chaque pays, des conditions spécifiques entourent le respect des droits de la personne. Par exemple, la liberté d'association, qui est déjà garantie par la Constitution chinoise, ne s'applique pas si elle provoque le chaos complet dans les activités gouvernementales (2007).

Jean Chrétien semblait en accord avec l'argument avancé par le président chinois. Il ajoute dans ses mémoires: « la liberté de mouvement, c'est une bien belle idée, mais cela voudrait dire que cinquante millions de personnes pourraient s'établir à Shanghai en moins de trois ans. On imagine aisément ce qui se produirait si sept millions de personnes débarquaient à Toronto en trois ans » (2007).

Jean Chrétien a toutefois tenu des propos acerbes relativement aux droits de la personne en Chine lors d'une visite officielle en 1998. Lors d'un discours à l'Université *Qinghua* à Beijing au mois de novembre, Chrétien, contrairement à son habitude, a soulevé la question des droits de la personne d'une façon quelque peu plus directe. Avec franchise, il a expliqué les préoccupations des Canadiens à un auditoire principalement composé d'étudiants et de professeurs. M. Chrétien rapporte avoir dit :

On vous dira qu'il est plus important de manger que d'avoir le droit de parole, que les besoins collectifs doivent toujours primer les droits individuels. C'est le contraire qui est vrai, ai-je dit. Par exemple, dans votre philosophie juridique traditionnelle, vous allez inscrire des droits universels, comme la présomption d'innocence et le droit d'être défendu par un avocat. Nous vous en félicitons. Mais je manquerais de franchise à votre égard si je vous disais sans ambages que bon nombre de Canadiens sont troublés lorsqu'ils entendent dire que des gens sont arrêtés ou croupissent en prison pour avoir exprimé des opinions politiques contraires à celles du gouvernement (2007).

Quoique exceptionnels, il a été rapporté que les propos du premier ministre étaient malgré tout moins incisifs que ceux qu'il a prononcés lors de sa visite en Malaisie quelques jours auparavant et que le discours de Jean Chrétien a somme toute été assez bien reçu par les

dirigeants chinois (Cernetig and Greenspon 1998). Comme l'ont indiqué des diplomates canadiens, le discours avait été bien préparé et l'intervention de M. Chrétien n'avait pas pour but d'embarrasser ses homologues chinois et de sacrifier une relation qui était des plus positives (Cernetig and Greenspon 1998). Qui plus est, dans son discours prononcé le lendemain lors d'un banquet donné au Conseil Commercial Canada-Chine en présence de son homologue Zhu Rongji, Jean Chrétien a tenu des propos nettement moins irritants. Ses propos les plus critiques étaient:

We believe that free and open expression of opposing views is not a threat to anyone or any nation. Indeed, our openness to new ideas has been essential to Canada's becoming the modern, prosperous nation it is today. In a spirit of friendship and understanding, we will continue to share our experiences and engage constructively with China (Chrétien 1998).

Ces discours, souvent dépeints comme étant des remontrances publiques de sa part, demeuraient tout de même complètement à l'intérieur de la politique discrète poursuivie par son gouvernement à propos des droits de la personne.

En avril 1999, en pleine guerre du Kosovo, lors de la visite du premier ministre chinois Zhu Rongji, M. Chrétien a défendu son homologue chinois face aux questions des journalistes faisant le lien entre la situation au Kosovo et celle du Tibet. Chrétien a répondu aux journalistes qui pressaient le premier ministre chinois: « dissidents in China are granted trials, and while the judicial system in China may be different from Canada's, at least China has the rule of law, unlike in Kosovo » (Scofield 1999).

Tout au long de la seconde moitié des années quatre-vingt-dix, le Canada a toujours supporté la Chine en vue de son accession à l'OMC. L'entrée de la Chine à l'OMC était également vue de manière très positive par le Canada. Pour le gouvernement libéral, l'adhésion de la Chine à l'OMC allait faciliter l'accès des exportateurs canadiens au vaste marché chinois de biens, de services et de technologies (Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international 2002). Dans ce contexte, le Canada a conclu avec la Chine, le 26 novembre 1999, un accord bilatéral s'inscrivant dans le cadre de ces négociations. Cet accord prévoyait notamment un meilleur accès pour les produits canadiens au marché chinois. Pierre Pettigrew, ministre des Affaires étrangères, déclarait lors de la signature de l'accord « Trade

does lead to development. Development does lead to better human rights. This is the conviction we have » (The National Post 2000).

En février 2001, Jean Chrétien s'est rendu pour la quatrième fois en Chine à titre de premier ministre et pour la deuxième fois à la tête d'une mission commerciale. Cette fois, plus de 600 gens d'affaires ont accompagné le premier ministre, constituant à l'époque la plus importante délégation d'hommes d'affaires canadiens à s'être déplacée à l'étranger. Encore une fois questionné par les journalistes sur le contenu des conversations qu'il allait avoir avec ses homologues chinois, Jean Chrétien a déclaré: « We always raise the problem. The problem is, it is their decision to implement the policies. We raise the problem and we engage in dialogue, but we're not running China. They are running China » (The Globe and Mail 2001). Cette citation du premier ministre reflète encore une fois la vision qu'il avait de la problématique des droits de la personne en Chine. Puisque le Canada n'avait pas suffisamment d'influence pour pouvoir espérer faire fléchir ce pays, il ne pouvait que se contenter de l'intégrer aux normes internationales par le biais d'une augmentation des échanges économiques.

Or, si la mission commerciale devait se dérouler quelque peu différemment de celle de 1994, la pression était de plus en plus forte sur le gouvernement canadien pour qu'il s'implique davantage pour la cause des droits de la personne. Alors que durant toutes les années quatre-vingt-dix la pression populaire s'était faite discrète pour que le Canada augmente ses actions au niveau de la situation des droits de la personne en Chine, cette pression commençait à se faire plus insistante au tournant du nouveau millénaire. En effet, à partir du début des années 2000, plusieurs articles de journaux canadiens ont commencé à insister auprès du premier ministre pour qu'il parle davantage des droits de la personne avec ses homologues chinois (The Globe and Mail 2001; Alberts 2001; National Post 2000). Le *Globe and Mail* a alors traité la politique discrète du premier ministre de « terrible shame » (The Globe and Mail 2001).

Le mouvement international en faveur du Tibet commençait également à prendre de l'ampleur (Samdup 2000) et des ONG canadiennes avaient exprimé leur désapprobation de la politique étrangère du Canada en Chine de façon beaucoup plus prononcée. Qui plus est, deux jeunes activistes canadiens présents en Chine, Kate Woznow et Sam Price, ont déroulé



une banderole lors d'une cérémonie de signature de contrats entre des entreprises canadiennes et chinoises où l'on pouvait lire « Human Rights Before Profit - Free Tibet ». Les deux activistes ont été rapidement saisis par des policiers chinois devant la délégation canadienne alors que certains participants canadiens leur disaient « de se la fermer » (CBC News 2001).

Durant cette mission, la dernière du premier ministre Chrétien en Chine, ce dernier a prononcé deux discours prônant les droits de la personne : le premier à Beijing et le second à Shanghai. Lors de son discours prononcé devant le *National Judges College in Beijing*, M. Chrétien a déclaré :

For no matter how well the laws are written, there can be no justice without a fair trial overseen by a competent, independent, impartial and effective judiciary. A judiciary that applies the law equally for all citizens, regardless of gender, social status, religious belief or political opinion. In Canada our judges are completely independent. And there are strict mechanisms in place to protect their independence. The Canadian government and the Canadian people do not pretend to have all solutions, but we are prepared to continue our exchanges and share our experiences and expertise with you, if you deem it of assistance (Laghi 2001).

Lors de son second discours devant un groupe d'étudiants de la *East China University of Politics and Law* de Shanghai, Jean Chrétien a notamment mis l'accent sur la nécessité de plus de transparence en Chine, sur le devoir du gouvernement chinois d'épouser les règles du droit et il a invité la Chine à ratifier le Pacte international relatif aux droits civils et politiques afin d'assurer que les investissements directs étrangers continuent d'affluer en Chine garantissant ainsi la continuité de sa croissance économique (Alberts 2001). Dans ce discours Jean Chrétien a déclaré : « Shanghai is a magnet for foreign capital. But investors prize security above all else. They must feel confident that their investments are safe and protected by fair and transparent rules[...] Otherwise they won't invest. That's as simple as that » (Alberts 2001).

Le premier ministre Chrétien a également abordé la question des droits religieux :

True friends are never shy about exchanging views on important issues. And so as a friend I must tell you that Canadians are concerned when they hear

reports from China of interference in the right of free expression. Or that people are imprisoned and badly treated for observing their spiritual beliefs. These reports transgress our most deeply held convictions (The Canadian Press 2001).

Lors de sa visite, Jean Chrétien a également annoncé diverses mesures telles que le financement d'une conférence internationale à propos des droits de la personne ainsi que d'un centre d'aide juridique (Laghi 2001).

Terminant cette mission commerciale par une visite à Hong Kong, Jean Chrétien a refusé de rencontrer Martin Lee, le leader de l'opposition à Hong Kong, qui voulait « présenter à la délégation canadienne une vision différente de l'état de la situation des droits de la personne » (Cordon 2001). Encore une fois, plusieurs critiques ont soulevé cette ambiguïté dans le comportement du premier ministre canadien, ce qui a renforcé l'impression que ce dernier ciblait ses interventions pour ne pas déplaire au gouvernement chinois et en maximiser leur impact auprès du public canadien.

## **1.2. Conclusion**

Avec les libéraux de Jean Chrétien en place à Ottawa de 1993 à 2003, les relations sino-canadiennes se sont considérablement approfondies. La Chine a pris la place du Japon en tant que partenaire asiatique privilégié et le gouvernement canadien a clairement mis l'accent sur la promotion des échanges économiques avec la Chine au détriment d'une approche faisant une promotion plus active des droits de la personne. Le soutien apporté aux intérêts commerciaux, caractérisé par d'importantes missions commerciales de type « Team Canada » en Chine qui se sont échelonnées durant toutes les années quatre-vingt-dix, a clairement été mis en avant-plan (Gilley 2008). Au cours de cette période, le gouvernement canadien a principalement recouru à des moyens diplomatiques discrets afin de dénoncer la situation des droits de la personne en Chine. Jean Chrétien a décrit dans son autobiographie la routine qui existait lors des discussions qu'il avait avec les dirigeants chinois à propos des droits de la personne:

Les droits de la personne figuraient habituellement au bas de l'ordre du jour et le cirque était toujours le même. Je soulevais la question, car je

savais que je devais le faire. Et il me répondait, en termes des plus aimables de me mêler de mes affaires. Nous ajournions alors la séance pour rencontrer la presse. Je disais que nous avions abordé la question; il ajoutait qu'il ne commenterait pas (Chrétien 2007).

Après dix ans comme chef du gouvernement, Jean Chrétien était vu comme un premier ministre « minimaliste », qui voyait la politique étrangère comme un instrument servant à faire la promotion du commerce et qui n'était pas disposé à entretenir divers projets à la fois. Les missions commerciales sont restées imprimées dans la mémoire collective comme ayant été sa marque de commerce (Cooper and Rowlands 2005). La politique discrète mise de l'avant par les libéraux de Jean Chrétien avait toutefois une résonance différente de celle mise de l'avant par le gouvernement progressiste-conservateur entre 1986 et 1989. Les parlementaires étaient désormais constamment pressés de justifier leur approche et de spécifier si oui ou non et dans quel contexte ils avaient abordé la question des droits de la personne avec leurs homologues chinois. Comme l'a mentionné Paul Evans quelques années auparavant, quel que soit le parti qui est en poste à Ottawa, la question des droits de la personne était devenue une problématique bien réelle avec laquelle tous les gouvernements se devaient désormais de négocier (Evans 1992).

## **2. Profil psychologique de Jean Chrétien**

Le profil psychologique de Jean Chrétien que l'on peut retracer ici est constitué de deux différentes sections, comme ce fut le cas pour celui de Brian Mulroney. Une première section considère ses codes opératoires qui servent à tracer un portrait de certaines de ses croyances générales. Ses codes opératoires sont déduits à partir de quarante discours qu'il a prononcés entre 1993 et 2003 et sont traités avec le logiciel *Profiler Plus*. Ces discours portent sur différents aspects des affaires mondiales et sur la politique étrangère du Canada. Une seconde section expose ses traits de personnalité afin d'aider à spécifier le type de leadership du premier ministre. Le matériel verbal utilisé pour reproduire les traits de la personnalité de Jean Chrétien correspond à des réponses qu'il a données lors de la période des débats à la Chambre des communes et portant sur des sujets d'ordre international. Environ cent-dix réponses de plus de cent mots, pour un total de 12,232 mots prononcés entre 1993 et 2003,

ont été également analysées avec le logiciel *Profiler Plus*. Les scores obtenus aux différents indicateurs de traits de personnalité sont alors utilisés pour construire le profil psychologique de Jean Chrétien<sup>79</sup>.

Ce profil psychologique de Jean Chrétien est ensuite mis en relation avec le contexte qui prévalait lors des deux changements de politiques à l'égard des droits de la personne en Chine afin de déterminer dans quelle mesure les caractéristiques psychologiques du premier ministre ont pu influencer ce volet de la politique extérieure du Canada.

## **2.1. Les visions du monde de Jean Chrétien**

L'analyse des discours de Jean Chrétien sous l'angle des codes opératoires laisse transparaître les perceptions et les croyances que ce dernier possède vis-à-vis du monde et à propos de l'exercice du pouvoir. Différentes variables, identifiées dans le premier chapitre, 1 - P1-Perception de l'univers politique, 2 - I1-Type d'approches priorisées pour l'atteinte des buts, 3 - P4-Contrôle sur le développement historique et, 4 - I3-Prédisposition au risque. Ces variables servent à mettre de l'avant une description de ses représentations du monde. Les comportements attendus d'un dirigeant possédant de telles visions du monde sont ensuite extraits de la littérature spécialisée en psychologie politique.

Jean Chrétien a obtenu un score de 0.52 (haut) à l'indicateur P1. Un tel score laisse supposer qu'il perçoit l'univers de façon davantage positive et amicale. Il est attendu que les individus ayant une telle perception de leur univers prioriseraient en premier lieu une attitude pacifique, supposant en général que les autres acteurs ne posséderaient pas des motifs négatifs ou dissimulés. M. Chrétien a obtenu également un score élevé de 0.64 à l'indicateur I1, ce qui, en concordance avec l'indicateur précédent, indique que le sujet devrait prioriser des politiques davantage axées sur la coopération pour l'atteinte des buts qu'il s'est donnés. Ce qui implique qu'il ne devrait pas rechercher le conflit et qu'il n'entreprendrait des politiques hostiles ou de confrontation que s'il y était contraint. M. Chrétien a obtenu 0.22 (moyen-bas)

---

<sup>79</sup> Basé sur (Hermann 2003; Hermann and Preston 1994; Houghton 2009; Dyson 2006; Shannon and Keller 2007).

à l'indicateur P4, ce qui sous-entend que le sujet ne croit pas avoir un contrôle significatif sur le développement de l'Histoire. Un tel score indique que les actions d'un dirigeant possédant une telle perception n'auraient pas pour but de modifier considérablement le paysage politique ou de modifier le statu quo.

Il n'est pas non plus attendu qu'un individu qui ne croit pas posséder un contrôle significatif sur le développement de l'Histoire prenne le leadership afin de faire adopter des nouvelles politiques, laissant plutôt ce type d'initiatives à d'autres. Finalement, M. Chrétien a obtenu 0.18 (bas) à l'indicateur I3, ce qui indique qu'il est légèrement disposé au risque. De façon similaire, à l'indicateur précédent, il est attendu qu'un individu qui est peu prédisposé au risque ne devrait pas chercher à promouvoir des politiques risquées ou allant à l'inverse d'une direction déjà établie. Un individu peu disposé au risque ne devrait pas mettre en jeu des acquis pour tenter d'obtenir un gain substantiel; il priorisera plutôt une voie plus modérée dont les risques associés sont moins importants.

**Tableau 9 : Tableau de comparaison des codes opératoires de Jean Chrétien**

<b>Croyances</b>	<b>Jean Chrétien</b>	<b>Interprétation</b>
<b>P1: Perception de l'univers politique : Hostile ou amicale (-1 à 1)</b>	<b>0.52</b>	<b>Haut : Le sujet perçoit l'univers de façon positive et amicale</b>
<b>I1: Approches priorisées pour l'atteinte des buts : Conflictuelle ou coopérative (-1 à 1)</b>	<b>0.64</b>	<b>Haut : Le sujet priorise l'utilisation de moyens coopératifs</b>
<b>P4: Contrôle sur le Développement historique : Bas ou haut (0 à 1)</b>	<b>0.22</b>	<b>Bas : Le sujet ne croit pas avoir un contrôle important sur le contrôle du développement de l'Histoire</b>
<b>I3: Prédilection au risque : Faible ou élevé (0 à 1)</b>	<b>0.18</b>	<b>Bas : Le sujet n'est pas disposé au risque</b>

## 2.2. Les traits de personnalité de Jean Chrétien

Les résultats obtenus de l'analyse des échantillons verbaux de Jean Chrétien sous l'angle des traits de la personnalité laissent apparaître un autre côté de sa psychologie, celui de ses traits de caractère. Un ensemble de sept indicateurs est utilisé pour décrire ses traits de personnalité : 1- Croyance dans le contrôle des événements (BACE), 2- Besoin de pouvoir (PWR), 3- Confiance en soi (SC), 4- Complexité contextuelle (CC), 5- Résolution de problèmes (TASK), 6- Méfiance (DIST) et 7- Biais de groupe (IGB).

Les scores des indicateurs BACE et PWR procurent de l'information sur la prédisposition du dirigeant à contester ou à ne pas contester les contraintes établies. Comparativement à la moyenne des autres dirigeants, Jean Chrétien a obtenu un score moyen-bas et bas à ces deux indicateurs, c'est-à-dire qu'il ne croit pas avoir un contrôle réel dans l'évolution des événements et qu'il n'a pas une réelle soif de pouvoir. Jean Chrétien a également obtenu un score à cet indicateur qui est inférieur ou qui est près de la moyenne des scores des autres premiers ministres canadiens. Comme mentionné dans la littérature, un individu qui ne croit pas avoir un contrôle important sur l'évolution des événements et qui ne démontre pas être motivé par la recherche du pouvoir sera davantage réactif au lieu d'être proactif et cherchera des issues aux situations qui sauront satisfaire un plus grand nombre de parties impliquées. Ce type de leader possède également davantage la capacité de s'adapter aux différents contextes et aux situations qui surviennent qu'un leader qui désire influencer les événements et qui est motivé principalement par l'augmentation de son pouvoir personnel. Ce type de dirigeant prendra plus difficilement des initiatives et défiera moins les contraintes établies. Ce sont principalement les situations qui mettent en danger son leadership qui pousseront un dirigeant ayant ces traits de personnalité à prioriser une approche plus énergique et novatrice.

Jean Chrétien a obtenu un score bas à l'indicateur « SC », ce qui vient renforcer la description précédemment faite et qui l'incitera à poursuivre des politiques établies et non à rechercher à en mettre en œuvre des nouvelles. Il a obtenu un score haut à l'indicateur « CC », ce qui laisse supposer qu'il sera ouvert à l'information ainsi qu'à l'opinion extérieure et qu'il ne sera pas prédisposé à percevoir les situations de façon limitée, mais bien à les considérer de façon nuancée et à envisager un éventail d'options, même celles qui peuvent venir à l'encontre de ses propres croyances. Par conséquent, il est également supposé qu'il aura

davantage tendance à considérer l’opinion de plusieurs acteurs impliqués dans le processus décisionnel et non pas seulement à s'en remettre qu'à son seul point de vue, ce qui vient limiter l’impact de ses propres valeurs et visions.

Le score de 0.71 (haut) obtenu à l’indicateur « TASK » sous-entend que Jean Chrétien est dans la moyenne des autres dirigeants en ce qui a trait à ses motivations à assumer le leadership. Il ne sera donc pas spécialement stimulé par l’accomplissement de tâches ou par le développement de relations positives. Jean Chrétien a également obtenu un score « bas » pour les indicateurs « IGB » et « DIST ». Le résultat obtenu à ces deux indicateurs montre un faible degré de biais de groupe, ce qui implique que Jean Chrétien n’aurait pas tendance à poursuivre des politiques basées sur des préjugés et qu’il ne démontre pas un haut niveau de méfiance envers les différents groupes (allégeance, politique, religion, race, etc...), ce qui implique qu’il est davantage probable qu’il opte pour la coopération au lieu de la confrontation dans ses relations avec des membres d’autres communautés.

**Tableau 10: Tableau de comparaison des traits de la personnalité de Jean Chrétien**

Traits de la personnalité	Moyenne de 87 chefs d’État	Brian Mulroney	Jean Chrétien	Paul Martin	Stephen Harper
<b>Croyance dans le contrôle des événements (BACE)</b>	Moy = 0.44 Bas : < 0.30 Haut : > 0.58	0.23 Bas	0.39 Moyen-bas	0.50 Moyen-haut	0.35 Bas
<b>Besoin de pouvoir (PWR)</b>	Moy = 0.50 Bas : < 0.37 Haut : > 0.62	0.27 Bas	0.23 Bas	0.31 Bas	0.24 Bas
<b>Confiance en soi (SC)</b>	Moy = 0.62 Bas : < 0.44 Haut : > 0.81	0.29 Bas	0.37 Bas	0.42 Bas	0.47 Moyen-bas
<b>Complexité conceptuelle (CC)</b>	Moy = 0.44 Bas : < 0.32 Haut : > 0.56	0.56 Haut	0.58 Haut	0.54 Moyen-haut	0.53 Moyen-haut
<b>Résolution de problèmes (TASK)</b>	Moy = 0.59 Bas : < 0.46 Haut : > 0.71	0.59 Moyen	0.71 Haut	0.68 Moyen-haut	0.61 Moyen

<b>Biais de groupe (IGB)</b>	Moy = 0.42 Bas : < 0.32 Haut : > 0.53	0.32 Moyen-bas	0.20 Bas	0.22 Bas	0.22 Bas
<b>Méfiance (DIST)</b>	Moy = 0.41 Bas : < 0.25 Haut : > 0.56	0.17 Bas	0.14 Bas	0.16 Bas	0.20 Bas

### 2.3. Conclusion

Tout comme pour Brian Mulroney, Jean Chrétien a obtenu des résultats similaires aux indicateurs de visions du monde et de traits de la personnalité. L'analyse des codes opératoires de Jean Chrétien indique que ce dernier aura davantage tendance à favoriser des politiques axées sur la collaboration et non sur la confrontation pour atteindre les objectifs fixés et qu'il sera davantage réactif que proactif face aux situations auxquelles il est confronté. Pour ce qui est de l'analyse des traits de la personnalité, Jean Chrétien correspond également à un type de dirigeant qui sera tenté de respecter les règles du jeu et ne tentera pas de se démarquer par des politiques qui viendraient modifier l'ordre établi. Il présente également la personnalité d'un dirigeant qui peut s'adapter relativement facilement aux événements. Finalement, Jean Chrétien semble correspondre au type de dirigeant qui considère les situations de façon nuancée et qui, dans un processus décisionnel, accordera davantage d'importance à l'opinion des autres et considérera un plus grand spectre de possibilités.

Appliqué aux droits de la personne, le profil psychologique de Jean Chrétien laisse supposer que ce dernier ne serait pas porté à favoriser le changement dans la politique étrangère du Canada, mais serait plutôt tenté de poursuivre une ligne déjà établie. Il en était ainsi pour Brian Mulroney. Face à l'évolution des règles et des normes internationales, il n'est pas non plus attendu que Jean Chrétien chapeauterait des politiques qui iraient à l'encontre de celles des principaux alliés du Canada ou encore à s'opposer à une tendance préétablie.

Quant à la relation sino-canadienne au niveau des droits de la personne, il est attendu que le premier ministre Jean Chrétien cherchera à poursuivre une politique étrangère plus complaisante et moins insistante, donc à favoriser une politique discrète.



### **3. Explication de l'évolution de la politique du Canada à l'égard des droits de la personne en Chine.**

Le gouvernement progressiste-conservateur de Brian Mulroney avait déjà amorcé dans les toutes dernières années de son mandat un retour à une politique plus discrète en ce qui concernait les droits de la personne en Chine, espérant ainsi favoriser un rapprochement avec ce pays. Cependant, suite à l'arrivée au pouvoir des libéraux de Jean Chrétien en 1993, il était attendu que l'on modifie de façon significative la politique étrangère du Canada à l'égard de la Chine. C'est en effet avec beaucoup de retenue, tout au long de ses deux mandats, que le gouvernement de Jean Chrétien allait aborder la question des droits de la personne en Chine.

Comme il a été démontré à la section précédente, le gouvernement libéral, aussitôt arrivé au pouvoir en 1993, a principalement mis l'accent sur les échanges commerciaux tout en poursuivant une politique discrète à l'égard des droits de la personne.

Qu'est-ce qui a influencé le gouvernement pour qu'il opte pour une position si complaisante à l'égard des droits de la personne en Chine ? Si l'élection des libéraux a été le catalyseur de ce changement, quelle a été l'influence personnelle de Jean Chrétien et quel a été l'impact des prédispositions personnelles du premier ministre sur l'adoption de cette politique discrète face à la Chine ?

#### **3.1. Troisième changement : 1993 - D'une politique affirmée à une politique discrète**

Si le changement d'attitude du Canada en ce qui concerne les droits de la personne en Chine en 1993 était prévisible, l'étendue du retournement de la position du Canada ne l'était cependant pas. En effet, même si le gouvernement progressiste-conservateur avait tenté au cours du début des années quatre-vingt-dix de se rapprocher de la Chine, le Canada n'a réellement changé sa politique à l'égard des droits de la personne qu'avec l'arrivée de Jean Chrétien. Le changement d'approche du Canada, mettant de l'avant un véritable engagement économique et une réduction des interventions au niveau des droits de la personne, s'est effectué rapidement et a été mis en application aussitôt que le gouvernement fut assermenté. Il n'était pas question pour le Canada de lier les échanges économiques au respect des droits

de la personne ni de brusquer la Chine de quelque façon que ce soit. Le secrétaire d'État pour l'Asie-Pacifique, Raymond Chan, avait expliqué l'approche du Canada en déclarant:

My government has never believed that our international relationship can be reduced or simplified to a trade vs human rights argument. Systemic and wide ranging contact leads to calls for greater openness and freedom. Trade reduces isolationism. Trade also expands the scope of international law and generates the growth required to sustain social change and development. A society that depends little on trade and international investment is not open to the inflow of ideas and values (Cité dans Frolic 1997).

Ce changement de politique s'explique par différents facteurs. D'abord, le contexte d'élaboration de la politique internationale du Canada à propos de la Chine était désormais bien différent. Comme il a été abordé au chapitre précédent, les événements de la place Tiananmen ont eu comme conséquence de faire entrer de nouveaux acteurs dans le processus d'élaboration de la politique chinoise du Canada tels que des groupes d'intérêts et diverses ONG. Ces différents acteurs avaient déjà œuvré pour que le gouvernement conservateur de Brian Mulroney continue de protester activement contre l'abus des droits de la personne en Chine une fois le choc de Tiananmen passé (Paltiel 1995). Toutefois, quelques années après les événements de la place Tiananmen, la pression qui émanait de ces groupes semblait moins forte. Les effets des événements du printemps 1989 en Chine se sont également fait ressentir chez les élus et un clivage avait commencé à apparaître alors que les partisans d'une ligne dure et ceux préférant une approche plus modérée par rapport aux droits de la personne en Chine s'opposaient désormais plus ouvertement (Evans 1993). Alors qu'un consensus prévalait au Canada dans les années quatre-vingt, la question des droits de la personne était désormais une problématique ouvertement débattue au Canada après 1989.

En 1993, le climat était toutefois favorable à un changement en ce qui concerne la politique du gouvernement à l'égard de la Chine. Si quelques mois auparavant les relations sino-canadiennes avaient franchi un bas historique après l'expulsion de Chine de trois députés canadiens en janvier 1992, le public canadien, trois ans après les événements du printemps 1989 en Chine, semblait s'être désintéressé du climat politique qui prévalait entre le Canada et la Chine. Comme l'explique Jeremy Paltiel,

Canadian's reaction to this affair was not as provocative and meddlesome. If the incident caused an awkwardness in bilateral relations in the short run, in the longer term the relative indifference of the Canadian public created an opening for a more positive turn in bilateral relations (Paltiel 1995).

Dans la première section de ce chapitre, il est mentionné que les libéraux se sont fait élire avec la promesse de se concentrer sur la croissance de l'économie canadienne et cette intention s'est rapidement transposée aux relations du Canada avec la Chine. Bénéficiant d'une opinion publique moins acerbe face à la situation des droits de la personne en Chine, le gouvernement possédait alors plus de latitude quant à la politique qu'il voulait adopter.

Les échanges économiques devinrent rapidement la priorité du gouvernement de Jean Chrétien, non seulement dans la relation sino-canadienne, mais également dans la politique étrangère en général. En effet, parmi les trois priorités identifiées dans l'énoncé de la politique étrangère du Canada en 1995, *Canada in the World*, l'accent a été clairement mis sur la prospérité plutôt que sur la sécurité et la promotion des valeurs canadiennes. L'influence du premier ministre semble avoir été capitale dans l'établissement de cette orientation du gouvernement. En effet, John Kirton explique que le document était teinté de l'influence du premier ministre et que ce dernier avait fait connaître très tôt ses préférences en matière de politiques étrangère et économique (Kirton 1996). Les tentatives d'accroître les échanges économiques du Canada à l'étranger demeurent un des principaux éléments qui est resté de la politique étrangère de Jean Chrétien. Comme le résume Paul Keating:

Outside of his Team Canada sales campaigns, Chrétien's foreign policy is more likely to rest in his refusal to join the American-British invasion of Iraq or his efforts to launch international action to rescue Rwandan refugees [...]. One of the highest priorities for Chrétien upon assuming the Prime Minister's office was reducing the substantial deficit that had been accumulating for years (Keating 2006).

De plus, en ce qui concerne la Chine, il a été rapporté par des collaborateurs du premier ministre que ce dernier était « particulièrement motivé à accroître les échanges économiques et très intéressé par le potentiel que représentait l'immense et croissant marché chinois »<sup>80</sup> (Gecelovsky and Keenleyside 1995).

---

<sup>80</sup> Traduction de l'auteur.

Si le contexte interne permettait un retour à une politique chinoise basée sur la promotion des échanges économiques, ce n'est toutefois pas suffisant pour expliquer l'ampleur des efforts qui y ont été consacrés et ce, au détriment d'une approche qui priorisait l'avancement des droits de la personne. En effet, le gouvernement libéral de Jean Chrétien a maintenu le cap tout au long de ses dix années au pouvoir. Ce même gouvernement ne modifia que légèrement son discours par rapport aux droits de la personne au début des années 2000 et ce même si son approche visant à favoriser le développement et les échanges économiques était devenue l'objet de critiques.

Dans l'analyse des retournements de la politique du Canada à l'égard de la Chine sous Brian Mulroney, le rôle important du ministre des Affaires extérieures, Joe Clark, avait été souligné. Sous Jean Chrétien, l'influence des ministres des Affaires étrangères semble avoir été moindre. Quatre ministres se sont succédés aux Affaires étrangères durant les dix années au pouvoir de Jean Chrétien : André Ouellet (Novembre 1993 - Janvier 1996), Lloyd Axworthy (Janvier 1996 - Octobre 2000), John Manley (Octobre 2000 - Janvier 2002) et Bill Graham (Janvier 2002 - Juillet 2004). Bien qu'ayant poursuivi des orientations différentes et ayant eu des influences distinctes sur la politique étrangère du Canada, ces ministres n'ont pas semblé avoir eu une influence significative sur la politique chinoise menée par les libéraux.

D'abord, André Ouellet a semblé tenir un discours très similaire à celui du premier ministre à propos de l'importance du commerce et de la nécessité de lui subordonner les droits de la personne. Par exemple, lors d'un discours au Conseil commercial Canada-Chine, à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de l'établissement des relations sino-canadiennes, André Ouellet n'a ni mentionné les événements de la place Tiananmen, ni la situation des droits de la personne qui prévalait à cette époque en Chine. Il s'est contenté de souligner les programmes d'aide au développement comme étant les principaux outils utilisés par le Canada pour faire la promotion d'une meilleure gouvernance en Chine. Il ajoutait de plus que seulement le dialogue et les échanges pouvaient à long terme favoriser le changement (Ouellet 1995). Le ministre Ouellet affirmait lors d'un autre discours portant sur la politique étrangère du Canada en général, que la politique du Canada à l'égard de la Chine allait être basée sur la création d'emplois et sur une croissance soutenue. Il soulignait finalement, lors de cette même allocution, la nécessité de tenir compte du statut de puissance de la Chine en ce qui

concernait le comportement qu'Ottawa pouvait adopter face à Beijing (Ouellet 1994). Les éléments du discours d'André Ouellet étaient donc très similaires aux propos de Jean Chrétien.

Quant à Lloyd Axworthy, qu'on a dit avoir été très influent sur la politique étrangère du Canada, il n'a pas non plus semblé avoir joué un rôle important dans la politique du Canada à l'égard de la Chine. Lloyd Axworthy reconnaît, dans un ouvrage qu'il a écrit sur la politique étrangère du Canada, le rôle important qu'a joué le premier ministre Jean Chrétien dans la relation sino-canadienne. Il explique également qu'il en est venu à un compromis avec ce dernier relativement à la Chine :

The Prime Minister took a special interest in establishing good ties with the Chinese regime, for he saw China as a major opportunity to advance our trade interest. I, on the other hand, wanted to push on human rights issues. [...] Eventually, we agreed on a policy of direct bilateral agreement. I was given the go-ahead to travel to China, initiate a human rights dialogue and provide legal assistance and training (Axworthy 2002).

De plus, lors de l'abandon du support du Canada à la déclaration condamnant la Chine au Conseil des droits de la personne des Nations Unies, M. Axworthy déclarait « [...] nous avons conclu que le Canada influencerait davantage sur la situation des droits de la personne en Chine en développant et élargissant des mesures bilatérales déjà prometteuses » (Canada 1997). Finalement, mentionnons que le programme de la sécurité humaine de Lloyd Axworthy a surtout été dirigé vers l'Afrique (Brown 2001) et très peu d'actions ont été réalisées en Asie<sup>81</sup>.

Pour ce qui est de John Manley et de Bill Graham, le court mandat complété par chacun n'a pas permis qu'ils puissent avoir eu une influence importante sur la politique étrangère du Canada, spécialement à l'égard de la Chine. De plus, l'enjeu principal de la politique étrangère du Canada après 2001 a surtout porté sur l'approfondissement des relations canado-

---

<sup>81</sup> L'édition de 2001 de l'ouvrage annuel *Canada Among Nations* a été consacré au lègue de Mr. Axworthy sur la politique étrangère du Canada ne contient aucun chapitre consacré à l'Asie.

américaines (Cooper 2002), ce que John Manley avait clairement indiqué lors de sa nomination comme ministre des Affaires extérieures (Fraser 2004).

Puisque les Comités du Cabinet avaient été abolis à cette époque, la structure du gouvernement laissait une place considérable aux ministres des Affaires étrangères, mais dans le cas des relations sino-canadiennes, rien n'indique que ces ministres ont eu quelque influence que ce soit, laissant encore plus d'espace pour le premier ministre.

Au niveau international, lorsque Jean Chrétien est arrivé au pouvoir en 1993 « l'effet Tiananmen » s'était estompé. La quasi-totalité des États avait restauré leurs relations avec Beijing et quelques années plus tard, les États sont entrés dans des discussions bilatérales pour des raisons d'image et de réputation. Rosemary Foot explique:

In 1997 and 1998, Japan and the Western governments' decision to eschew the UN route was taken in the realization that they had to have something to replace the annual condemnatory resolutions, or risk being confronted by charges of hypocrisy and a challenge to their self-identity as democracies (Foot 2000).

Pour leur part, les États-Unis ont semblé aller à contre-courant des autres États. En effet, à cette époque, le président américain Bill Clinton a tenté de lier directement l'octroi de la Clause de la nation la plus favorisée au progrès du respect des droits de la personne en Chine et d'en faire un élément central de la politique chinoise des États-Unis (Lampton 1994). Selon David Lampton:

Less than two weeks after the inauguration of the new President on January 20 1993 the administration initiated a policy review to put flesh on the bones of President Clinton's twin beliefs that China was important *and* that America's economic relationship with Beijing had to be made contingent, in some way, on the human rights situation there (Lampton 1994).

À cette époque, la logique que sous-tendait la position américaine était telle que si le gouvernement chinois ne respectait pas l'état de droit et les droits de la personne, il ne respecterait probablement pas les règles du commerce, ce qui risquait potentiellement de nuire aux intérêts économiques des États-Unis (Garrison 2005). Cette position des États-Unis s'est s'échelonnée du début 1993 jusqu'au milieu de 1994, était complètement à l'opposé de ce que préconisait le gouvernement de Jean Chrétien à la même époque. Durant la campagne

électorale menant à l'élection présidentielle de 1993, Bill Clinton avait reproché à George H. Bush de ne pas en avoir suffisamment fait pour la promotion de la démocratie à l'échelle mondiale et spécifiquement au niveau des droits de la personne en Chine (Walsh 1992). La politique que le gouvernement libéral de Jean Chrétien a adoptée à l'égard de la Chine a été bien différente de celle que poursuivaient les États-Unis à cette époque et cette dernière ne semble pas avoir eu quelque influence sur le gouvernement de Jean Chrétien.

Le dynamisme avec lequel le premier ministre Chrétien a exprimé son intention d'accroître les échanges économiques du Canada avec la Chine laisse plutôt croire que Jean Chrétien avait une idée précise quant à l'importance que pouvait avoir la Chine relativement à la prospérité du Canada. Une analyse des discours prononcés par Jean Chrétien indique que ce dernier entendait prioriser la promotion des échanges économiques internationaux afin de favoriser la paix et la stabilité. Sur ce point, Andrew Cohen a avancé que le commerce « was the brightest face of Canada's internationalism » (Cohen 2003). Par exemple, lors d'un discours portant sur la politique étrangère des libéraux au *National Forum on Canada's International Relation*, Jean Chrétien avouait que la promotion des échanges économiques était une de ses priorités personnelles (Chrétien 1995).

La vision du premier ministre en ce qui a trait à la promotion des droits de la personne était également bien définie et ce dernier l'a exprimée à de multiples reprises. Par exemple, lors de la première mission commerciale qui a conduit Jean Chrétien d'abord en Chine, puis ensuite au Vietnam en novembre 1994, il est rapporté dans un livre qui lui est consacré qu'il a expliqué sa position en ces mots :

J'aurais pu faire de grands discours et claquer des portes [...] j'aurais sans doute fait les manchettes au Canada. Je dis plutôt à ces régimes, qui sont loin de partager nos mœurs politiques : "faites preuve d'ouverture. Engagez-vous dans des transactions commerciales. Laissez les étrangers venir ici et visiter [v]otre pays". C'est comme ça que les murs tombent et que les libertés progressent (Vastel 2003).

Jean Chrétien a tenu des propos similaires en mars 1994 lors d'un discours à l'Université de Moncton au Nouveau-Brunswick au cours duquel il mettait en évidence la différence de poids économique et politique pour expliquer le manque d'influence potentiel du Canada sur la

Chine dans le domaine des droits de la personne. Il évoquait également l'importance de ne pas se mettre à dos le géant chinois (Greenspon 1994). Suite à son discours, lors d'une rencontre avec des journalistes à Moncton au Nouveau-Brunswick, Chrétien déclarait :

I'm the Prime Minister of a country of 28 million people, [...] He's the President of a country with 1.2 billion. I'm not allowed to tell the Premier of Saskatchewan or Quebec what to do. Am I suppose to tell the President of China what do do ? [...] I'm a big shot here, but there...[...] You have to measure your strength. Sometimes you can have influence and other times you cannot have influence. So you have to measure where you can play a role. If I were to say to China "we are not dealing with you anymore" they would say "fine" they would not feel threatened by Canada strangling them (Greenspon 1994).

Dans son autobiographie, Jean Chrétien revient sur cette déclaration et avoue avoir été à ce moment très fatigué et s'être fait piéger par des journalistes. Jean Chrétien, reconnu pour son franc-parler, mettait l'accent dans cette déclaration sur le peu d'influence que le Canada pouvait avoir sur les questions des droits de la personne en Chine. L'importance qu'il accordait aux échanges économiques représentait sans doute le fond de sa pensée quant à la situation des droits de la personne en Chine et de l'impact que le Canada pouvait y avoir. Cette perception que Jean Chrétien avait de la Chine apparaît avoir été d'une influence significative sur la politique que le Canada a adoptée face à la Chine après 1993.

Il expliquait à nouveau en 1999 sa préférence pour les échanges économiques comme moyen d'aider à la cause des droits de la personne :

Yes, we trade with countries whose human rights records are far from perfect. Those who suggest that the choice is trade versus human rights pose a false choice. We do not set aside our concerns and commitments on human rights in the pursuit of economic gain for Canadians. Trade and investments, when pursued fairly and with the view to sharing the benefits, also increase income levels and the ability of individuals to provide for themselves and their families (Chrétien 1999).

Comme il est expliqué en première partie de ce chapitre, au tournant des années 2000 le gouvernement s'est toutefois montré davantage critique envers Beijing. Par exemple, lors de la mission commerciale en Chine de 2001, le premier ministre Chrétien s'est permis de soulever ouvertement à quelques reprises la question des droits de la personne en Chine.



Selon Roy Romanow, premier ministre de la Saskatchewan et participant de cette mission: « I think the timing was right for M. Chrétien, because the Chinese view us as friends and they are more willing to hear those comments now without taking personal offense » (Alberts 2001). S'il est vrai que le moment était bien choisi, M. Chrétien pouvait se permettre de soulever la question des droits de la personne d'une façon un peu plus directe après avoir été des plus complaisant avec les dirigeants chinois au cours des sept ou huit dernières années. Puis, comme l'ont noté Fen Osler Hampson, Norman Hillier et Maureen Appel Molot à ce propos « [t]he prime minister raised the human rights issue on a number of occasions, but the intensity of his remarks seemed to increase with his distance from China's leadership » (2001).

Qui plus est, Jean Chrétien, qui en était vraisemblablement à la fin de son règne à titre de premier ministre, pouvait se montrer plus insistant envers ses homologues chinois. Par ailleurs, certains ont soulevé que les discours de M. Chrétien visaient avant tout le public canadien et que ce dernier tentait de laisser l'image de celui qui a courageusement fait la promotion des droits de la personne en Chine (Laghi 2001). Une journaliste du *National Post*, accompagnant le premier ministre, écrivait lors de cette mission commerciale : « [t]he Prime Minister's spin doctors spent little time selling trade message, but were eager to tip the media to human rights contents of his speech » (Alberts 2001).

Malgré le ton un peu plus affirmé que tenait désormais Jean Chrétien, le Canada continuait à subordonner les droits de la personne aux autres composantes de la relation Canada-Chine et aucune autre action n'indiquait un intérêt plus prononcé envers les droits de la personne en Chine. S'il est vrai que Jean Chrétien a quelque peu modifié l'attitude de son gouvernement à l'égard de la Chine, durcissant quelque peu le ton, il apparaît que cette approche était destinée à satisfaire le public canadien qui recommençait à remettre en question l'approche discrète face aux droits de la personne que tenait le gouvernement libéral depuis 1993 et la grande importance accordée aux échanges économiques. En effet, comme abordé en première partie de ce chapitre, une plus grande partie de la population canadienne ainsi que des groupes de pression commençaient, vers la fin des années 2000, à réclamer plus de fermeté face à la Chine et critiquaient le manque de progrès concernant les droits humains depuis Tiananmen.

Si Jean Chrétien semble avoir eu un impact considérable sur la direction qu'a prise la politique du Canada à l'égard de la Chine, l'influence qu'il a eue sur la politique étrangère du Canada en général ne fait pas consensus. Quelques commentateurs ont avancé que la politique étrangère ne semble pas avoir été une de ses premières priorités et qu'il n'a pas vraiment exercé une influence sur les grandes décisions portant sur la politique étrangère. Sur ce point, Tom Keating a affirmé:

In spite of more than forty years in elected office, the last ten as Prime Minister, and an extensive record of prominent Cabinet postings including very brief tenure as Foreign Minister, Foreign policy never appeared to be a high priority for Chrétien. As Prime Minister, Chrétien liked to travel, talk to foreign leaders, and participate in numerous summit meetings, yet seldom did he take a lead role in a foreign policy initiatives, and beyond the area of trade promotion, he displayed little by way of sustained interest in any particular foreign policy issue (Keating 2006).

Pour leur part, Nossal, Roussel et Paquin affirment plutôt « Chrétien demonstrated a willingness and a capacity to shape international policy. Often policy decisions were framed by him alone » (Nossal, Roussel, and Paquin 2011). Par contre, pour Donald Savoie, Jean Chrétien s'est personnellement chargé de nombreux dossiers difficiles, les réglant au cas par cas, plutôt que d'une manière globale (2003). Savoie explique que la stratégie de Jean Chrétien en politique étrangère était d'en avoir aucune et qu'il s'en remettait souvent à son instinct plutôt qu'à des convictions profondes (2003).

Quoi qu'il en soit, dans le cas de la Chine, précisément en ce qui concerne le changement dans la politique du Canada à l'égard des droits de la personne, l'analyse qui précède suggère que Jean Chrétien a réellement eu une influence marquée sur le processus d'élaboration de la politique du Canada à l'égard de la Chine et qu'il a eu une influence considérable sur la politique discrète qu'a adoptée le Canada.

#### **4. Conclusion**

Plusieurs analystes ont fait ressortir la prévalence des considérations internes au Canada dans les décisions de Jean Chrétien en politique étrangère. Par exemple, le

chroniqueur Michel Vastel a écrit que les décisions de Chrétien « étaient d'abord inspirées par le désir d'assurer la réélection de son gouvernement » (Vastel 2003). Nelson Michaud a fait un constat similaire en indiquant que Jean Chrétien « was primarily motivated by domestic policy rather than by foreign affairs » (Michaud 2011).

Toutefois, si plusieurs ont souligné l'intérêt mitigé de Jean Chrétien pour les affaires internationales, ce chapitre a par contre démontré l'intérêt singulier que Jean Chrétien a porté envers la Chine et son dévouement à bâtir des relations économiques entre le Canada et ce pays. L'analyse a également fait ressortir que la perception qu'avait Jean Chrétien du rôle du Canada ainsi que de l'influence qu'il pouvait avoir sur le respect des droits de la personne dans ce pays ont joué un rôle non négligeable dans le type de politique que le Canada a pu mettre de l'avant.

Si l'évaluation des codes opératoires et des traits de leadership de Jean Chrétien laissait présager que son rôle en politique étrangère serait discret, l'analyse ici effectuée indique toutefois qu'il a joué un rôle important et qu'il a été un acteur dans l'élaboration de la politique étrangère du Canada à l'égard de la Chine. Jean Chrétien a commencé à se faire un peu plus pressant envers la Chine vers la fin de son mandat, mais tout indique qu'il répondait davantage aux pressions domestiques qu'à ses convictions personnelles au niveau de l'accent qu'il mettait à la situation des droits de la personne en Chine.

# CHAPITRE 4

## - PAUL MARTIN (2003-2006) –

En novembre 2003, suite au retrait de la vie politique de Jean Chrétien, Paul Martin a gagné haut la main la course à la chefferie du Parti libéral du Canada et il a été assermenté à titre de premier ministre du Canada le 12 décembre de la même année. Fort d'un bilan économique qui lui était favorable et d'une cote de popularité élevée alors qu'il était ministre des Finances dans le Cabinet de Jean Chrétien, Paul Martin a déclenché des élections anticipées quelques mois plus tard, soit à la fin mai 2004. Le 28 juin de la même année, Paul Martin est élu à la tête d'un gouvernement minoritaire, subissant les effets du « scandale des commandites » provoqué par la publication le 10 février 2004 d'un rapport de la vérificatrice générale Sheila Fraser. Rempportant 135 sièges et ne récoltant que 36,7% des votes, le Parti libéral de Paul Martin se plaçait tout juste devant le Parti conservateur de Stephen Harper qui

a remporté 99 sièges avec 29,6 % des voix. Dix-huit mois plus tard, ce gouvernement a été renversé suite à une motion de non-confiance, ce qui déclenchait des élections générales et dont le scrutin a eu lieu le 23 janvier 2006. Lors de ces élections, le gouvernement libéral a été défait par le Parti conservateur, qui a été élu comme gouvernement minoritaire. Paul Martin a alors cédé son poste de chef de parti et a pris sa retraite de la vie politique quelque temps plus tard. Ce gouvernement libéral aura donc été de courte durée, soit de 26 mois seulement, de décembre 2003 à janvier 2006, mais l'implication de Paul Martin dans la politique étrangère a été significative et notamment en ce qui concerne l'évolution de la relation sino-canadienne.

Les premiers mois du mandat de Paul Martin à titre de premier ministre furent essentiellement consacrés à la préparation d'élections visant à entériner son mandat par la population canadienne et à gérer le « scandale des commandites ». Il devait aussi composer avec un Parti conservateur en pleine ascension ainsi qu'avec une seconde campagne électorale dix-huit mois plus tard. Malgré son court mandat et bien que particulièrement préoccupé par les problèmes internes du pays, Paul Martin a néanmoins démontré un très grand intérêt pour la politique étrangère (Nossal, Roussel, and Paquin 2007)<sup>82</sup>. D'autant plus qu'en raison des tensions avec son ancien chef Jean Chrétien, il était attendu que Paul Martin prenne ses distances des politiques de son prédécesseur. Paul Martin avait même déjà reproché à son ancien chef de ne pas avoir suffisamment consacré d'énergies et de ressources aux affaires internationales.

Déjà avant de devenir premier ministre, Paul Martin avait prononcé un important discours le 30 avril 2003 devant l'Association canadienne de la presse lors duquel il a précisé les grandes orientations qu'allait prendre la politique étrangère de son gouvernement. Parmi celles-ci,

---

<sup>82</sup> Les affaires internationales ont toujours fasciné Paul Martin. Il explique dans ses mémoires avoir fortement songé à poursuivre une carrière internationale aussitôt ses études terminées. Son premier emploi a d'ailleurs été à la section juridique de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), au Luxembourg (Martin 2008). Son père a également été secrétaire d'état pour les affaires externes dans le gouvernement Pearson de 1963 et 1968 sous Lester B. Person exposant Paul Martin (fils) aux affaires internationales dès son jeune âge.

Paul Martin entendait donner un plus grand rôle au Canada sur la scène internationale<sup>83</sup>; il était déterminé à prioriser un rapprochement avec les États-Unis, à faire la promotion du multilatéralisme sur la scène internationale, ainsi qu'à favoriser l'intégration des puissances émergentes aux institutions internationales (Bériault 2003). Aussitôt arrivé en poste, Paul Martin a procédé à la formation de son Cabinet et il est rapidement devenu apparent qu'il n'y aurait pas beaucoup de continuité entre son gouvernement et celui de Jean Chrétien. Comme l'a expliqué Janis Gross Stein:

It was almost as if the electorate had thrown out one administration for another. Prime Minister Martin was signaling a clean break from the decade of Chrétien government.[...] The structure and priorities of the government, particularly with respect to foreign affairs, Canada-US relation, and national security and defense, also changed significantly (Gross Stein and Lang 2007).

Une autre action du gouvernement Martin qui devait avoir une influence notable sur la politique étrangère du Canada fut la décision de dissocier le ministère des Affaires étrangères de celui du Commerce international. Ces deux ministères avaient jusqu'alors toujours été réunis sous un même portefeuille. Même si cette décision a été hautement critiquée pour finalement être renversée par les conservateurs en février 2006, Paul Martin justifiait sa décision en argumentant que deux ministères séparés seraient plus efficaces afin de remplir leurs engagements distincts en matière de politique étrangère et de commerce international.

## **1. La politique du Canada à l'égard de la Chine**

Lorsque Paul Martin a succédé à Jean Chrétien, à titre de premier ministre, la position du Canada au niveau mondial était en recul. Plusieurs questions de relations internationales et de politique étrangère avaient été grandement délaissées depuis les dix dernières années et pour reprendre les mots de Nelson Michaud, « dès son arrivée au pouvoir, [Paul Martin] a trouvé sur son bureau plusieurs problèmes cruciaux qui avaient été négligés » (Michaud

---

<sup>83</sup> Paradoxalement, c'est Paul Martin, alors qu'il était ministre des finances, qui a considérablement réduit les ressources du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international au cours des années quatre-vingt-dix.

2005). Parmi ceux-ci, on retrouvait le dossier de la politique du Canada à l'égard de la Chine. Jean Chrétien a lui-même reconnu que le Canada avait failli dans ses tentatives de percer le marché chinois (York 2003) et plusieurs analystes ont vivement remis en question l'ensemble de la politique étrangère du Canada à l'égard de la Chine. Par exemple, Paul Evans, alors co-président de la Fondation Asie Pacifique du Canada, tenait les propos suivants sur la nécessité de reformuler la politique chinoise du Canada:

Economically, the Team Canada approach has run its course, two-way investment is of increasing importance, and the Canadian share of the China market is declining even as China has emerged as Canada's second largest trading partner in 2004, overtaking Japan. Strategically, the historic mission of engaging China seems quaint or out-dated, not because strategies of isolation, containment and strategic competition is preferable, but because Global China is no longer in need of engaging (Evans 2006).

Au niveau économique, le Canada avait vu son déficit commercial avec la Chine s'élargir considérablement durant les dernières années. De l'aveu de plusieurs, le Canada n'avait pas su prendre avantage tout au long des années quatre-vingt-dix de la croissance phénoménale de l'économie chinoise. Selon un spécialiste du marché chinois, le gouvernement de Jean Chrétien a trop mis d'accent sur les relations entre les deux gouvernements, sans fournir suffisamment de ressources aux investisseurs en place (York 2003). De plus, le Canada n'a pas su favoriser les exportations canadiennes sur le marché chinois, se contentant d'exporter principalement des matières premières. Il a également été maintes fois avancé que les grandes missions commerciales en Chine sous la bannière « Team Canada » n'avaient plus leur raison d'être et ne correspondaient plus au besoin des relations Canada-Chine (Woo 2003; Evans and Woo 2004). Comme l'explique Yuen Pau Woo, co-président de la Fondation Asie Pacifique du Canada :

Despite past successes, there is also widespread agreement that the Team Canada model has run its course in China. The business community generally does not perceive these missions to be of immediate commercial value and is reluctant to participate in future missions. There is also a perception that Canadian firms did not follow-through on opportunities generated by Team Canada, which has diminished the business credibility of these missions especially in the eyes of the Chinese (Woo 2003).

En ce qui concerne les droits de la personne, la poursuite d'une politique discrète, basée sur le dialogue bilatéral et sur des discussions privées depuis plus d'une dizaine d'années, n'a entraîné que très peu de progrès concrets. Un mécontentement au sein de la société civile canadienne était également de plus en plus évident (Evans and Woo 2004; The Globe and Mail 2001, 2001; Droits et Démocratie 2001). La politique poursuivie par le Canada à l'égard de la Chine depuis une dizaine d'années n'avait pas entraîné les résultats politiques et économiques escomptés. Il était donc attendu que Paul Martin modifie sensiblement la façon dont le Canada interagissait avec la Chine.

Par ailleurs, la Chine prenait de plus en plus d'importance sur la scène internationale. Sa croissance économique se poursuivait sans relâche et son importance dans les relations internationales ne cessait de croître. Stratégiquement, la situation de la Chine n'était plus du tout ce qu'elle était en 1993. Plus de dix ans après Tiananmen, la Chine avait retrouvé sa place sur la scène mondiale et elle était moins en position de faiblesse qu'elle ne l'était au début des années quatre-vingt-dix. Paul Evans et Yuen Pau Woo indiquaient à ce propos que la mission historique « d'amener la Chine à agir de façon responsable dans les affaires internationales avait atteint ses objectifs et que la Chine n'avait plus besoin d'être accompagnée à ce niveau ». (Evans and Woo 2004). En d'autres termes, au début du nouveau millénaire, il apparaissait évident que le temps était venu pour le Canada de renouveler l'ensemble de sa politique à l'égard de la Chine.

Andrew Cooper et Dane Rowlands qualifiaient la politique étrangère du Canada du début des années 2000 d'une période « d'anxiété profonde, de critique et de reconsidération » (Cooper and Rowlands 2005), et ceci s'appliquait également à la politique du Canada à l'égard de la Chine.

### **1.1. 2003 – Le changement dans la continuité**

Avant même de devenir premier ministre, Paul Martin avait manifesté le désir de mettre en place une nouvelle politique à l'égard de la Chine. Il était convaincu de la nécessité d'intégrer complètement la Chine aux institutions internationales et de l'amener à assumer les responsabilités que lui procurait alors son statut. Paul Martin voulait également modifier



la façon dont le Canada interagissait avec la Chine. En octobre 2003, des rumeurs circulaient à propos de son intention d'abandonner le concept des missions « Team Canada » se donnant comme objectif de privilégier des « mesures plus productives » (York 2003). La Chine était alors le deuxième partenaire commercial du Canada, mais le déficit commercial entre les deux pays ne cessait de croître<sup>84</sup>.

Une fois premier ministre, Paul Martin a reconnu dans plusieurs discours l'importance croissante de la Chine et des autres marchés émergents et il a fait de l'approfondissement des échanges économiques avec ces marchés une priorité pour son gouvernement (Chase 2004). Dans le discours du Trône de février 2004, le premier ministre a reconnu l'étendue de l'émergence de la Chine et la nécessité pour le Canada de ne pas sous-évaluer son importance.

Parmi les mesures qu'il a essayé de mettre en place à l'égard de la Chine, la nouvelle stratégie de Paul Martin a d'abord été de nommer Gar Knutson, ministre d'État pour les marchés nouveaux et émergents. Celui-ci devait assurer une relation plus étroite avec le géant chinois. Cette nomination a été de courte durée et n'a pas donné les dividendes escomptés. Il a été rapporté que les Chinois n'ont pas apprécié que M. Knutson, le premier officiel canadien du gouvernement libéral à aller se rendre en Chine « ne soit qu'un ministre de second ordre », ce qui plaçait la Chine sur le même pied d'égalité que le Brésil et l'Inde, qui eux avaient déjà reçu la visite de M. Knutson (York 2005).

En ce qui concerne les droits de la personne, même si Paul Martin a par moment semblé plus direct dans certaines de ses remarques que ne l'a été son prédécesseur, la politique discrète adoptée par le gouvernement de Jean Chrétien en 1993 a été essentiellement maintenue durant quelques années au pouvoir de Paul Martin.

Le gouvernement libéral a été rapidement confronté à un dilemme de premier ordre lorsque le dalaï-lama a annoncé qu'il ferait une visite au Canada au printemps 2004. Aucun premier ministre canadien en poste n'avait encore rencontré le leader tibétain. Brian Mulroney avait été le premier à recevoir une invitation pour rencontrer le dalaï-lama en 1990 et qu'il avait

---

<sup>84</sup> Voir annexe 1, p. 297.

toutefois décliné. L'invitation ayant été réitérée en 1993, il avait alors délégué sa ministre des Affaires étrangères Barbara McDougall pour le rencontrer à Montréal. Lors de la visite du dalaï-lama au Canada en 1993, le leader tibétain aussi rencontré l'ancien premier ministre Pierre Trudeau ainsi que le leader de l'opposition Jean Chrétien. Lorsque Jean Chrétien était au pouvoir, il a également été invité à rencontrer le dalaï-lama en 2002, mais l'invitation est restée sans réponse. Le voyage du dalaï-lama de 2002 ayant été annulé pour des raisons médicales, l'invitation a été relancée à M. Chrétien en 2003 en prévision du voyage du moine tibétain qui devait avoir lieu en 2004, mais l'invitation est encore demeurée sans réponse. Suite au départ de Jean Chrétien de la vie politique, l'invitation a été transmise à Paul Martin.

Le premier ministre Martin a hésité durant plusieurs semaines et, malgré des pressions de l'ambassade de Chine au Canada, le gouvernement a indiqué que Paul Martin rencontrerait le dalaï-lama, mais dans un cadre non-officiel. L'entourage de Paul Martin a maintes fois précisé que le premier ministre aller rencontrer le dalaï-lama en tant que figure spirituelle et non en tant que leader politique. Tout a été fait pour ne pas donner l'impression que le gouvernement canadien allait recevoir un personnage politique, précisant que le dalaï-lama était libre de se déplacer en tant que simple citoyen. (Valpy 2004).

Le 23 avril, Paul Martin est devenu le premier chef d'un gouvernement canadien en poste à rencontrer le dalaï-lama. La rencontre d'une durée totale de vingt-cinq minutes, dont seize minutes de discussion et neuf minutes de prière, a finalement eu lieu à Ottawa, à la résidence de l'archevêque d'Ottawa, Monseigneur Gervais. Lors de cette rencontre, Paul Martin a affirmé avoir discuté des droits de la personne en Chine et au Tibet sans aborder le statut politique du territoire tibétain (Cordon 2004). Au sujet de sa rencontre avec le dalaï-lama, le premier ministre Martin a soutenu que « cette rencontre lançait un message subtil aux autorités chinoises sur la manière dont elles traitaient le peuple tibétain » (Martin 2008).

Contrairement au gouvernement de Jean Chrétien, le gouvernement de Paul Martin a commencé à soulever l'épineuse question des droits de la personne en Chine avec un peu moins de retenue. Par exemple, en décembre 2004, Pierre Pettigrew, ministre des Affaires étrangères, a indiqué à la Chambre des communes que le Canada exerçait des pressions auprès du gouvernement chinois pour que la Chine n'exécute pas le moine tibétain Tenzin

Delek Rinpoche (Asia News 2004)<sup>85</sup>. Sous Jean Chrétien, ces revendications avaient principalement été transmises lors des sessions du dialogue bilatéral sur les droits de la personne.

Somme toute, malgré ces quelques dénonciations d'abus des droits de la personne en Chine faites de façon un peu plus manifeste, la politique du Canada envers ce pays est demeurée inchangée. Quelques temps plus tard, en décembre 2004, en prévision d'une visite en Chine au début de 2005, Paul Martin a repris le thème de la politique de son gouvernement portant sur les droits de la personne lors d'un discours au Conseil commercial Canada-Chine. Tenant des propos similaires à ceux de Jean Chrétien, Paul Martin a expliqué que son gouvernement abordait fréquemment avec les autorités chinoises la question des droits de la personne, mais que ces discussions étaient faites en privé. Il a également précisé qu'il entendait suivre cette politique et aborder la question des droits de la personne lors de sa visite en Chine le mois suivant au cours d'entretiens en privées qu'il allait tenir avec ses homologues chinois (Frezza 2004).

Du 20 au 23 janvier 2005, Paul Martin accompagné de son équipe et un nombre important de gens d'affaires se sont rendus en Chine à l'occasion d'une mission commerciale. Paul Martin avait voyagé jusqu'à Beijing pour discuter des questions essentiellement politiques, alors que son ministre du Commerce international, Jim Peterson, dirigeait une mission strictement commerciale à Shanghai et dans le sud de la Chine. Cette nouvelle façon de conduire une mission commerciale reflétait d'une part, la décision de Paul Martin de se dissocier des politiques de son prédécesseur et d'autre part, elle soulignait le désir du premier ministre d'entretenir des relations plus étendues avec les autorités chinoises. De plus, la mission commerciale dirigée par le ministre Jim Peterson était de bien moindre envergure que les missions dirigées du temps de Jean Chrétien. Les missions de 1994 et de 2001

---

<sup>85</sup> Tenzin Delek avait été arrêté par les autorités chinoises en décembre 2002 sous des allégations « d'avoir provoqué des explosions » et « d'incitation au séparatisme » et devait être exécuté en janvier 2005. Le procès qui a conduit Tenzin Delek ainsi que son présumé complice Lobsang Dhondup à être accusés avait été décrié par plusieurs ONG et par l'ONU. Ces dernières réclamaient un nouveau procès, jugeant inéquitable celui qu'il a eu en 2002. Devant les pressions internationales, Tenzin Delek a vu sa sentence modifiée pour une de prison à vie. La Chine prévoit deux types de sentences capitales : l'exécution immédiate et la condamnation « avec suspension » de la peine pendant deux ans, qui devient définitive si le condamné n'est pas reconnu coupable d'autres délits pendant la période de suspension.

comprenaient des gens d'affaires, plusieurs élus fédéraux et la plupart des premiers ministres provinciaux. Lors de la mission de janvier 2005, seuls quelques gens d'affaires accompagnaient le ministre Jim Peterson et les premiers ministres provinciaux ne se sont pas joints à la délégation. De plus, l'accent n'était pas mis sur la signature d'intentions d'achats et de ventes devant les caméras, comme c'était le cas avec les « Team Canada », mais davantage mis sur le développement d'ententes et de partenariats à long terme (Gee 2005).

La visite de Paul Martin en Chine s'est toutefois déroulée dans un contexte très particulier: tout juste avant le départ de la délégation canadienne pour la Chine le 17 janvier, Zhao Ziyang, ancien premier ministre chinois, est décédé. Zhao Ziyang avait été premier ministre de la Chine de 1980 à 1987, puis secrétaire général du PCC de 1987 jusqu'au 23 juin 1989. Lors des événements de la place Tiananmen, ce dernier avait tenté de parlementer avec les étudiants et il s'était opposé à l'envoi de l'armée pour déloger les étudiants qui occupaient la Place Tiananmen lors d'un débat au Bureau central du PCC. Il a été aussitôt démis de ses fonctions et rapidement placé en résidence surveillée. Il y resta jusqu'à sa mort en 2005<sup>86</sup>. Zhao était vu comme un héros du mouvement démocratique en Chine.

Jason Kenney, un député de l'opposition qui accompagnait la délégation canadienne, est allé, sans l'accord du premier ministre Paul Martin, remettre une note de condoléances aux proches de Zhao. Il avaient apparemment reçu l'accord de son chef de parti Stephen Harper (Fife 2005). Jason Kenney a été le premier officiel étranger à aller souligner la mort de Zhao Ziyang (Laghi 2005).

Kenney s'est présenté à la résidence de Zhao en tant que représentant du « Parlement démocratique du Canada » mais il lui fut impossible d'y accéder suite à l'intervention des policiers chinois (Fife 2005). À propos de sa visite au domicile du défunt Zhao Ziyang, Jason Kenney déclarait:

Why should we as Canadians be shy about appropriate expressions of support for democracy and human rights in China. I hope other foreigners do something symbolic to show the underground democracy movement here that

---

<sup>86</sup> Voir (Liang 2004).

there is support for it outside of China. There are friends for the forces of democracy (Laghi 2005).

Quant à Paul Martin, il n'est pas allé rendre hommage à Zhao, prétextant ne pas avoir eu de place à son agenda, une version qu'il a par la suite modifiée. Il a vivement critiqué l'action de Kenney en invoquant le manque de respect pour la famille du défunt (Cheadle 2005). Lorsque questionné sur l'impressionnant contrôle des événements fait par les autorités chinoises pour taire la mort de Zhao, Paul Martin a déclaré que « la façon dont le gouvernement gère ce genre de situation lui appartient » (Fife 2005).

Durant la mission canadienne en Chine, Jason Kenney a aussi ouvertement et fortement critiqué l'approche priorisée par les libéraux. Il déclarait:

Premier Wen, with whom [Martin] met today, participated in the Tiananmen crackdown and President Hu was former Communist Party boss in Tibet during one of the most brutal periods of oppression of Tibetan Buddhism. Yet I don't think the Prime Minister raised those issues with them (Laghi 2005).

Lors de son passage à Beijing, le premier ministre Martin a souligné les progrès réalisés en Chine relativement aux droits de la personne, mais il a cependant encouragé les autorités chinoises à en faire davantage. Ces propos ont été qualifiés de « très faibles » par plusieurs observateurs (Cheadle 2005; Laghi 2005). Aux journalistes qui l'accompagnaient, Paul Martin a déclaré: « [t]he fact is, there's been considerable progress, [...] but there is no doubt that we would like to see the Chinese government go much further. [...] » (Laghi 2005). Toujours lors de ce même voyage, Paul Martin a mentionné dans un discours devant une communauté de gens d'affaires:

As China grows as an economic and political force, there will be new opportunities – and there will be new obligations, too. [...] Rights must be respected. But they must also be cultivated. In this regard, there must be a positive transformation that matches the pace of Chinas' economic transformation (Laghi 2005).

Ces déclarations s'apparentaient encore une fois aux propos tenus par Jean Chrétien et elles incarnaient parfaitement l'approche discrète mise de l'avant par son gouvernement. Dans ses mémoires, Paul Martin soutient avoir soulevé la question des droits de l'homme durant ses

autres rencontres avec le président Hu Jintao et le président du Congrès national du peuple Wu Bangguo (Martin 2005).

À diverses occasions, Paul Martin a expliqué sa position par rapport à la Chine. Par exemple, dans une lettre écrite à Li Xun, membre de l'Association de Falun Dafa au Canada, qui avait demandé au premier ministre d'exprimer la préoccupation du Canada quant au traitement des adhérents du Falun Gong lors de sa rencontre avec les dirigeants chinois, Paul Martin expliquait sa vision de l'engagement que le Canada devait réserver à la Chine de cette façon:

Durant ma rencontre bilatérale avec le Premier ministre Wen Jiabao, nous avons discuté longuement de toute une variété de questions de droits de l'homme. En fait, il est juste de dire que les droits de l'homme ont été une des questions prépondérantes durant notre rencontre. Durant cette rencontre, j'ai fait part d'une liste de cas de droits de l'homme [qui] comprend des cas de préoccupations spécifiques pour les Canadiens et le gouvernement canadien. [...] Mon point de vue est que nous devrions rechercher à renforcer notre engagement avec la Chine – entretenir un véritable partenariat qui ne comprenne pas seulement les intérêts économiques, mais aussi un agenda politique général, la santé publique, les questions d'environnement, les droits de l'homme et la culture (Martin 2005)<sup>87</sup>.

Lors d'un discours au Conseil commercial Canada-Chine, Paul Martin tenait des propos similaires. Il évoquait le rôle positif que jouait le nouveau Groupe de travail stratégique Canada-Chine et au sein duquel le Canada supportait des projets visant à aider la Chine à : « réformer les services de son ministère public, à mettre au point un système d'aide juridique; à mieux protéger les droits des femmes et à élaborer un système judiciaire en conformité avec les positions de la communauté internationale. » (Gouvernement du Canada 2005). Paul Martin a également souligné que le gouvernement chinois devait démontrer un respect accru envers les droits de la personne sur son territoire en raison de son rôle de plus en plus important sur la scène internationale. Comme le déclarait le premier ministre Martin :

À mesure que la Chine évolue en tant que puissance économique et politique, de nouvelles possibilités se présenteront – et aussi de nouvelles obligations. Les droits doivent être respectés. Mais ils doivent aussi être favorisés. À cet égard, il faut une transformation positive qui suit le rythme de la

---

<sup>87</sup> Voir également le discours qu'il a prononcé au Conseil commercial Canada-Chine à Beijing le 21 janvier 2005 (Cabinet du Premier ministre 2005).

transformation économique de la Chine. Le Premier ministre Wen et moi avons discuté de tout cela. Car au pouvoir et à l'influence se joindront des perspectives intéressantes et des responsabilités accrues, tant au pays qu'à l'étranger (Gouvernement du Canada 2005).

L'argumentaire tenu par Paul Martin s'apparentait à celui de Jean Chrétien et l'attitude générale du gouvernement libéral ne laissait aucun doute quant à l'orientation que prenait la politique d'Ottawa à l'égard de Beijing. L'objectif principal demeurait de maintenir voire même d'améliorer la relation du Canada avec la Chine et le gouvernement n'allait pas laisser se dégrader une relation si importante pour la cause des droits humains.

Par exemple, en février 2005, lors des débats à la Chambre des communes, l'élus conservateur Jason Kenney a soulevé les conclusions d'un rapport du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) qui stipulaient que des Chinois s'étaient livrés à des actes d'espionnage économique au Canada et que les libéraux n'y avaient pas donné suite. Le premier ministre et Pierre Pettigrew, ministre des Affaires étrangères, ont refusé de commenter ces allégations et ils se sont contentés de déclarer que pour tenir de tels propos M. Kenney ne devait pas attacher beaucoup d'importance à la relation canado-chinoise (Fife 2005).

Le mois suivant, en mars 2005, le Canada n'a pas fait grand bruit de l'adoption par la Chine de la loi anti-sécession relativement à Taiwan. Adoptée par le Congrès national du peuple de la RPC, cette loi anti-sécession légalisait le recours à des moyens d'intervention non-pacifiques en cas d'une proclamation unilatérale d'indépendance par Taiwan ou dans l'hypothèse du maintien du *statu quo* et de l'absence d'avancements substantiels dans les négociations<sup>88</sup>. Cette loi était vue comme pouvant déstabiliser la région et a été vivement critiquée par les États-Unis (Cody 2005).

En réponse, le ministre des Affaires étrangères Pierre Pettigrew a annoncé par voie de communiqué la position officielle du gouvernement:

---

<sup>88</sup> L'article 8 du texte de loi précise que : « In the event that the "Taiwan independence" secessionist forces should act under any name or by any means to cause the fact of Taiwan's secession from China, or that major incidents entailing Taiwan's secession from China should occur, or that possibilities for a peaceful reunification should be completely exhausted, the state shall employ non-peaceful means and other necessary measures to protect China's sovereignty and territorial integrity » (National People's Congress 2005).

Canada adheres to a 'One China' policy. Unilateral action by either side to change Taiwan's status is unacceptable. This includes the use of force. We are especially concerned that the codification in the anti-secession law of the option to resort to non-peaceful means could contribute to increased tensions in the region. Canada calls on leaders from both sides to reopen the dialogue in pursuit of mutual understanding and reduced tensions (Affaires étrangères Canada 2005).

Cette réponse du Canada s'est révélée beaucoup moins ferme que celle des États-Unis ou de celle de l'Australie qui ont pour leur part fermement condamné la loi anti-sécession. Quelques mois plus tard, en septembre 2005, lors d'une visite officielle au Canada du président chinois Hu Jintao, Paul Martin rapporte avoir abordé la question des droits de la personne avec son homologue. À propos de la visite de Hu Jintao, Paul Martin a déclaré:

Il ne fait aucun doute qu'un fossé culturel et politique nous sépare des Chinois, et que ce fossé est parfois difficile à franchir. Par exemple, bien que les rencontres de Vancouver se soient bien déroulées, les Chinois furent très contrariés par le fait que des manifestants qui se trouvaient à l'extérieur de l'hôtel où séjournait le président Hu l'aient empêché de dormir toute la nuit; le déjeuner d'État faillit être annulé pour ce motif. Les Chinois ne comprenaient pas que l'on puisse traiter un invité de la sorte. Il me fut très difficile d'expliquer à Hu que, dans notre régime, les manifestants ne faisaient rien de répréhensible et que le premier ministre du Canada n'avait pas le pouvoir de les arrêter (Martin 2008).

La relation sino-canadienne a continué de s'améliorer alors que la cadence des échanges augmentait. Le gouvernement canadien a lancé en 2005 une série d'initiatives avec la Chine et a créé divers groupes de travail dans le but de promouvoir la coopération énergétique, le tourisme, ainsi qu'un accord sur le transport aérien (Evans 2006). Le gouvernement de Paul Martin a annoncé le projet de l'Initiative de la porte et du corridor de l'Asie-Pacifique, un ensemble intégré d'investissements et de mesures stratégiques qui aspirait à tirer profit de l'avantage géographique de l'Ouest canadien et qui avait comme but de renforcer la position du Canada au sein du commerce international. Cette stratégie nécessitait des investissements massifs au niveau des infrastructures portuaires, ferroviaires et routières en Colombie Britannique. Ces infrastructures de transport se rendent jusqu'aux grands centres économiques nord-américains et doivent faciliter le mouvement de marchandises. Le gouvernement canadien a également signé avec Béijing le *Canada-China Statement on Energy : Cooperation in the 21st Century*, une entente qui stipule que les deux pays ont identifié les ressources énergétiques comme étant une priorité commune pour



laquelle les deux gouvernements doivent coopérer afin de faire progresser leurs intérêts mutuels (Canada 2005).

Les relations sino-canadiennes ont continué de se renforcer et les visites de haut niveau ont continué de progresser. En 2005 seulement, certains ministres libéraux fédéraux se sont rendus approximativement une vingtaine de fois en Chine, ce qui représentait une forte hausse comparativement aux visites des années précédentes sous la gouvernance de Jean Chrétien (Gee 2005).

En avril 2005, l'élu conservateur Jim Abbott a tenté de faire passer le *Taiwan Affairs Act* (Bill-357) afin de supporter l'adhésion de Taiwan à l'Organisation mondiale de la Santé OMS. Quelques élus du Nouveau Parti démocratique et du Bloc québécois appuyaient la motion des conservateurs alors que les libéraux se sont opposés au projet. Le *Taiwan Affairs Act* a été envoyé devant le Comité permanent des Affaires étrangères et a été débattu entre juin et novembre 2005. Cependant, aucune recommandation n'a été envoyée au Parlement, celui-ci ayant été dissous le 28 novembre 2005, entraînant la mise au rancart du projet (Hulme 2010).

Contrairement au gouvernement précédent qui considérait le dialogue bilatéral Canada-Chine sur les droits de la personne comme la pièce maîtresse de son engagement en Chine, le gouvernement de Paul Martin a remis en question cet échange bilatéral. Ce dialogue était fortement critiqué par certaines ONG canadiennes depuis le début des années 2000 et a été spécifiquement remis en cause dans les médias ainsi que par différentes organisations. Cette remise en question a entraîné le gouvernement canadien à commander une évaluation de ce dialogue (Woodman and Samdup 2005). En août 2005, le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a mandaté Charles Burton, ancien conseiller à la section politique de l'ambassade du Canada à Beijing et professeur à la *Brock University*, pour évaluer ce dialogue de façon indépendante<sup>89</sup>.

---

<sup>89</sup> Le gouvernement libéral a été défait trois mois plus tard et le rapport a été ultérieurement rendu public sous les conservateurs par le ministère des Affaires étrangères en mai 2006. Voir : (Burton 2006).

Il était devenu évident que le premier ministre Martin ne croyait pas en la pertinence de ce dialogue. Par exemple, lors de sa visite en Chine, il a lui-même remis une lettre de protestation à son homologue Hu Jintao à propos du sort de dix individus emprisonnés pour des motifs religieux ou politiques. Sous Jean Chrétien, cette liste aurait normalement été transmise à la Chine dans le cadre du dialogue bilatéral (York 2005). Un des objectifs du dialogue bilatéral était pourtant justement de permettre au Canada de faire part à la Chine de ses inquiétudes face à la situation des droits de la personne. L'abandon de ce dialogue est un des principaux changements effectués par Paul Martin pour gérer la situation des droits de la personne en Chine.

Les conservateurs ont continué de critiquer la politique des libéraux en leur reprochant de donner de l'aide au développement à un régime abusif. La ministre de la Coopération internationale Aileen Carroll a répliqué que l'influence de la Chine sur la scène internationale était plus grande que jamais et que cette influence était appelée à augmenter encore davantage. Elle ajoutait également : « it is very much incumbent on Canada to continue to work with the groups to build freedom in that country, to develop human rights and to develop a rules-based society [...] We are helping China grow and influence it in the right way » (CBC 2005).

En septembre 2005, alors que le Canada et la Chine s'apprêtaient à célébrer trente-cinq années de relations diplomatiques, Hu Jintao a effectué une visite au Canada. Hu en était à sa première visite en Amérique du Nord depuis qu'il était devenu président de la Chine en 2003. À ce moment les relations entre les deux pays apparaissaient être des meilleures. Hu est venu à Ottawa et à Toronto du 8 au 10 septembre avant de se rendre aux États-Unis pour participer à la 60e session de l'Assemblée générale de l'ONU et au retour il s'est arrêté à Vancouver, le 17 septembre. Lors de sa visite à Ottawa, Hu Jintao a utilisé le mot « partenariat stratégique » pour décrire la teneur des relations Canada-Chine. Pour le gouvernement canadien, l'utilisation d'une telle expression dénotait non seulement l'étendue des relations Canada-Chine, mais également la qualité des rapports entre ces deux pays (Evans 2006). Selon le gouvernement canadien, cette annonce « est venue confirmer que, pour les deux pays, la relation a atteint une nouvelle phase en termes de profondeur, de maturité et d'importance » (Canada 2006).

Lors de la visite du président chinois, Paul Martin a confirmé à la presse avoir discuté de la question des droits de la personne avec son homologue. Après leur rencontre, Hu a déclaré aux journalistes « qu'étant donné les différences nationales et en raison de leurs différentes histoires, cultures et traditions, il était normal pour le Canada et la Chine d'avoir une conception différente à propos des droits humains » (CBC 2005). À ce propos Martin déclarait :

Je ne pense pas que nous devrions ignorer les fautes de la Chine en matière de droits de la personne. En vérité, le Canada a travaillé avec les Chinois sur plusieurs plans au cours des années, en les aidant à établir la primauté du droit dans leur régime judiciaire et à améliorer leurs universités (Martin 2008).

Les libéraux de Paul Martin ont continué de reconnaître l'importance de la Chine en tant que vaste marché potentiel et en tant qu'interlocuteur incontournable pour les questions de sécurité. L'énoncé de politique étrangère paru en 2005 reconnaissait la Chine comme étant appelée à devenir l'économie la plus importante du 21<sup>e</sup> siècle, mais le document plaçait toutefois le géant chinois sur le même pied d'égalité que les autres marchés émergents tels que l'Inde et le Brésil. L'accent était alors mis sur les économies émergentes. Comme l'ont soulevé David Bercuson et Denis Stairs :

Dans les trente pages de texte consacrées au « Survol sur la politique étrangère », cinq pages seulement abordent la relance du « partenariat nord-américain », alors que la partie intitulée « Apporter une contribution spéciale au monde » en occupe quinze, [...] dans le document sur le « Commerce », seulement six pages sur vingt-deux sont consacrées à l'« Amérique du Nord » (Mexique compris) (Bercuson and Stairs 2005).

La politique du gouvernement de Paul Martin était en effet devenue très active à l'égard des marchés émergents et la mise en place d'une stratégie visant à élever le commerce avec les Pays du BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine) était une priorité pour son gouvernement (Chase 2004).

En ce qui a trait aux institutions internationales, Paul Martin croyait en la nécessité d'accueillir la Chine et de discuter avec elle sur un pied d'égalité. De son propre aveu, le premier ministre faisait tout ce qui était en son pouvoir pour « accueillir les nouvelles

puissances telles que la Chine et l'Inde en encourageant le développement d'institutions multilatérales comme le G20 et le L20 » (Martin 2008). Martin raconte justement dans son autobiographie :

L'image de Hu Jintao, président de la Chine et de Manmohan Singh, premier ministre de l'Inde – les dirigeants des deux pays les plus peuplés de la terre qui pourraient fort bien devenir les plus grandes économies de la planète, et cela au cours de notre vie- attendant dehors pendant que nous tenions nos réunions du G8, puis nous rejoignant pour le dîner, et enfin étant reconduits à la porte avant que nous reprenions nos discussions, est une image qui m'est restée. Pendant combien de temps encore les nations émergentes accepteront-elles de faire des courbettes devant le G8 ? La réponse est celle-ci : pas aussi longtemps que certains voudraient le croire. De deux choses l'une : ou bien le monde développé devra réformer ses institutions, y compris le G8, pour inclure ces géants de la nouvelle économie, ou bien ces derniers iront de l'avant en créant leurs propres institutions et nous serons alors peut-être ceux qui devront attendre dans le corridor l'heure du dîner. Le risque pour nous est, bien sûr, que le Canada ne soit même pas sur la liste des invités au dîner (Martin 2008).

Finalement, peu de temps avant d'être défait en Chambre en novembre 2005, le premier ministre Martin a présenté ses excuses pour la taxe d'entrée imposée aux Chinois à leur arrivée au Canada au 19<sup>ième</sup> et au 20<sup>ième</sup> siècle, sans toutefois indemniser les descendants des Chinois ayant été taxés. Cette admission a toutefois été perçue comme une manœuvre électorale visant à obtenir davantage de votes des communautés chinoises (Vancouver Sun 2006).

## **1.2. Conclusion**

Paul Martin est devenu premier ministre alors que la politique canadienne à l'égard de la Chine dans son ensemble était dépassée et alors que des changements étaient attendus. La façon dont le Canada a géré sa relation avec la Chine sous Jean Chrétien ne pouvait se poursuivre tant la Chine avait changé entre le début des années 1990 et le début des années 2000. D'une Chine affaiblie et mise à l'écart de la communauté internationale après les événements de la Place Tiananmen au printemps 1989, la Chine était devenue en 2003 une réelle puissance en émergence.

L'influence de la Chine dans les affaires internationales était grandissante et son importance pour le Canada augmentait aussi considérablement. Par exemple, entre 2003 et 2004 seulement, les exportations canadiennes en Chine ont subi une augmentation de 54%, alors que les exportations à destination des États-Unis n'ont pour leur part augmenté que de 7%<sup>90</sup>.

La politique du Canada au niveau des droits de la personne en Chine était également à reconsidérer. Le Canada avait adopté une politique discrète face aux droits de la personne en Chine dès l'élection de Jean Chrétien en 1993 et après avoir dirigé les relations sino-canadiennes avec cette approche d'apaisement durant une décennie, aucun signe réel d'amélioration de la situation au niveau des droits de la personne en Chine n'apparaissait.

Le contexte semblait donc propice afin que le Canada modifie sa politique face à la Chine. Toutefois, à l'exception de la remise en question du dialogue bilatéral sur les droits de la personne et de l'implication plus directe de Paul Martin dans quelques cas d'abus des droits de la personne en Chine, la politique du Canada à cet égard est demeurée inchangée entre 2003 et 2005. Les efforts du premier ministre Martin pour rediriger la politique du Canada n'ont pas atteint l'objectif visé. Par exemple, même s'il a abandonné le concept des missions « Team Canada », Paul Martin s'est rendu en Chine lors d'une mission commerciale, et ce malgré son court mandat. Ses efforts pour modifier la politique au niveau des droits de la personne ont également été minimes. Bien que quelques changements aient été effectués, la politique discrète à l'égard des droits de la personne qu'avait tenue Jean Chrétien a été maintenue.

## **2. Profil psychologique de Paul Martin**

Le profil psychologique de Paul Martin que l'on peut retracer ici, tout comme ceux réalisés pour les premiers ministres précédents, est constitué de deux différentes sections. Une première section considère ses codes opératoires qui permettent de tracer un portrait de certaines de ses croyances générales. Ses codes opératoires sont déduits à partir de dix

---

<sup>90</sup> Calculs de l'auteur avec des données d'Industrie Canada.

discours qu'il a prononcés entre janvier 2004 et décembre 2005<sup>91</sup> et qui ont été traités avec le logiciel *Profiler Plus*. Ces discours portent sur différents aspects des affaires mondiales et de la politique étrangère du Canada. Une seconde section expose ses traits de personnalité qui servent à spécifier son type de leadership. Le matériel verbal utilisé pour reproduire les traits de personnalité de Paul Martin correspond à des réponses qu'il a données lors de la période des débats à la Chambre des communes et portant sur des sujets d'ordre international. Soixante-douze réponses de plus de cent mots, pour un total de 8104 mots prononcés entre 2004 et 2005, ont été également analysées avec le logiciel *Profiler Plus*. Les scores obtenus aux différents indicateurs sont utilisés pour construire le profil psychologique de Paul Martin<sup>92</sup>.

### **2.1. Les visions du monde de Paul Martin**

L'analyse des discours de Paul Martin sous l'angle des codes opératoires laisse transparaître les perceptions et les croyances que ce dernier possède vis-à-vis du monde et à propos de l'exercice du pouvoir. Différentes variables, identifiées dans le premier chapitre sont: 1 - P1- Perception de l'univers politique, 2 - I1-Type d'approches priorisées pour l'atteinte des buts, 3 - P4-Contrôle sur le développement historique et, 4 - I3-Prédisposition au risque. Ces variables servent à mettre de l'avant une description de ses représentations du monde ainsi que des conséquences attendues de ses visions sur son comportement.

Paul Martin a obtenu un score de 0.53 (haut) à l'indicateur P1. Un tel score laisse supposer qu'il perçoit l'univers de façon davantage positive et amicale. Il est attendu que les individus ayant une telle perception de leur univers prioriseraient d'abord une attitude pacifique, supposant en général que les autres acteurs ne posséderaient pas des motifs négatifs ou dissimulés. M. Martin a également obtenu un score moyennement élevé (0.58) à l'indicateur I1. Un tel score, en concordance avec l'indicateur précédent, indique que le sujet devrait majoritairement prioriser des politiques axées davantage sur la coopération pour l'atteinte

---

<sup>91</sup> Voir liste des discours en annexe 4, p. 297.

<sup>92</sup> Basé sur (Hermann 2003; Hermann and Preston 1994; Houghton 2009; Dyson 2006; Shannon and Keller 2007).

des buts qu'il s'est donnés. Ce qui implique qu'il ne devrait pas rechercher le conflit et qu'il n'entreprendrait des politiques hostiles ou de confrontation que s'il y était contraint. M. Martin a obtenu 0.16 (bas) à l'indicateur P4, ce qui sous-entend que le sujet ne croit pas avoir de contrôle sur le développement de l'Histoire et démontre un certain pessimisme face à sa capacité d'influencer le cours des événements. Un tel score indique que les actions d'un dirigeant possédant une telle perception n'auraient pas pour but de modifier le paysage politique ou de modifier le statu quo.

Il n'est pas non plus attendu qu'un individu qui ne croit pas posséder de contrôle sur le développement de l'Histoire prenne le leadership en vue d'adopter des politiques nouvelles, laissant plutôt les initiatives aux autres. Finalement, M. Martin a obtenu 0.30 (moyen-bas) à l'indicateur I3, ce qui indique qu'il est légèrement disposé au risque. Un individu peu disposé au risque ne devrait normalement pas mettre en jeu des acquis même si l'objectif est de tenter d'obtenir un gain substantiel; ce dernier priorisera plutôt une voie médiane dont les risques associés sont moins importants.

**Tableau 11: Tableau de comparaison des codes opératoires de Paul Martin**

<b>Croyances</b>	<b>Paul Martin</b>	<b>Interprétation</b>
<b>P1: Perception de l'univers politique : Hostile ou amicale (-1 à 1)</b>	<b>0.53</b>	<b>Haut : Le sujet perçoit l'univers de façon positive et amicale</b>
<b>I1: Approches priorisées pour l'atteinte des buts : Conflictuelle ou coopérative (-1 à 1)</b>	<b>0.58</b>	<b>Haut : Le sujet priorise l'utilisation de moyens coopératifs</b>
<b>P4: Contrôle sur le Développement historique : Bas ou haut (0 à 1)</b>	<b>0.30</b>	<b>Moyen-bas : Le sujet est partagé à propos de son influence sur le contrôle du développement historique</b>

<b>I3: Prédileposition au risque : Faible ou élevé (0 à 1)</b>	<b>0.16</b>	<b>Bas :</b> <b>Le sujet n'est pas disposé au risque</b>
--	-------------	---

## **2.2.Les traits de personnalité de Paul Martin**

Les résultats obtenus de l'analyse des échantillons verbaux de Paul Martin sous l'angle des traits de la personnalité laissent transparaître un autre côté de sa psychologie, celui de ses traits de caractère. Un ensemble de sept indicateurs est utilisé pour décrire ses traits de personnalité : 1- Croyance dans le contrôle des événements (BACE), 2- Besoin de pouvoir (PWR), 3- Confiance en soi (SC), 4- Complexité contextuelle (CC), 5- Résolution de problèmes (TASK), 6- Méfiance (DIST) et 7- Biais de groupe (IGB).

Les scores des indicateurs BACE et PWR procurent de l'information sur la prédisposition du dirigeant à être disposé à contester ou à ne pas contester les contraintes établies. Paul Martin a obtenu un score moyen au premier et un score bas au second. Ces scores indiquent qu'il ne croit pas avoir un contrôle réel sur l'évolution des événements et qu'il ne possède pas le désir d'acquérir du pouvoir politique. La littérature sur les traits de personnalité indique qu'un individu qui ne croit pas avoir un contrôle important sur l'évolution des événements et qui ne démontre pas être motivé par la recherche du pouvoir sera davantage porté à réagir aux événements plutôt que de chercher à les confronter. Ensuite, il cherchera des solutions aux problématiques qui sauront satisfaire un plus grand nombre de parties impliquées. Normalement, selon ce qu'indique la littérature, ce type de leader possède davantage la capacité de s'adapter aux différents contextes et situations pouvant survenir qu'un leader qui est principalement motivé par l'augmentation de son pouvoir personnel ainsi que par le désir d'influencer les événements. Ce type de dirigeant prendra plus difficilement des initiatives et défiera moins les contraintes existantes. Or, des événements venant mettre en danger le leadership d'un dirigeant ayant ces traits de personnalité pourront inciter ce dernier à prioriser une approche plus énergique et novatrice.



Paul Martin a obtenu un score bas à l'indicateur « SC », ce qui vient renforcer la description précédemment faite et qui implique que ce dernier aura tendance à poursuivre des politiques établies et non à rechercher à en mettre en œuvre des nouvelles. Paul Martin a obtenu un score haut à l'indicateur « CC », ce qui laisse supposer qu'il sera ouvert à l'information ainsi qu'à l'opinion extérieure, qu'il ne sera pas prédisposé à percevoir les situations de façon limitée, mais bien à les considérer de façon nuancée, envisageant un éventail d'options, même celles qui peuvent venir à l'encontre de ses propres croyances. Par conséquent, il est également supposé qu'il aura davantage tendance à considérer l'opinion de plusieurs acteurs impliqués dans le processus décisionnel, et non pas seulement à s'en remettre uniquement à son point de vue, ce qui vient limiter l'impact de ses propres valeurs et visions.

Le score de 0.68 (haut) obtenu à l'indicateur « TASK » sous-entend que Paul Martin est dans la moyenne des autres dirigeants en ce qui a trait à ses motivations à assumer le leadership. Il ne sera donc pas spécialement stimulé par l'accomplissement de tâches ou par le développement de relations positives. Paul Martin a également obtenu un score « bas » pour les indicateurs « IGB » et « DIST ». Le résultat obtenu à ces deux indicateurs montre un faible degré de biais de groupe, ce qui implique que Paul Martin n'aurait pas tendance à poursuivre des politiques basées sur des préjugés et qu'il ne devrait pas démontrer un haut niveau de méfiance envers des groupes différents (allégeance, politique, religion, race, etc...). Ceci implique qu'il est plus probable qu'il opte pour la coopération au lieu de la confrontation dans ses relations avec des membres d'autres communautés.

**Tableau 12: Tableau de comparaison des traits de la personnalité de Paul Martin**

Traits de la personnalité	Moyenne de 87 chefs d'État	Brian Mulroney	Jean Chrétien	Paul Martin	Stephen Harper
<b>Croyance dans le contrôle des événements (BACE)</b>	Moy = 0.44 Bas : < 0.30 Haut : > 0.58	0.23 Bas	0.39 Moyen-bas	0.46 Moyen	0.35 Bas
<b>Besoin de pouvoir (PWR)</b>	Moy = 0.50 Bas : < 0.37 Haut : > 0.62	0.27 Bas	0.23 Bas	0.31 Bas	0.24 Bas

<b>Confiance en soi (SC)</b>	Moy = 0.62 Bas : < 0.44 Haut : > 0.81	0.29 Bas	0.37 Bas	0.42 Bas	0.47 Moyen-bas
<b>Complexité conceptuelle (CC)</b>	Moy = 0.44 Bas : < 0.32 Haut : > 0.56	0.56 Haut	0.58 Haut	0.54 Moyen-haut	0.53 Moyen-haut
<b>Résolution de problèmes (TASK)</b>	Moy = 0.59 Bas : < 0.46 Haut : > 0.71	0.59 Moyen	0.71 Haut	0.68 Moyen-haut	0.61 Moyen
<b>Biais de groupe (IGB)</b>	Moy = 0.42 Bas : < 0.32 Haut : > 0.53	0.32 Moyen bas	0.20 Bas	0.22 Bas	0.22 Bas
<b>Méfiance (DIST)</b>	Moy = 0.41 Bas : < 0.25 Haut : > 0.56	0.17 Bas	0.14 Bas	0.16 Bas	0.20 Bas

### 2.3. Conclusion

Tout comme pour Brian Mulroney et Jean Chrétien, Paul Martin a obtenu des résultats similaires aux indicateurs visions du monde et traits de la personnalité. L'analyse des codes opératoires de Paul Martin indique que ce dernier aura davantage tendance à favoriser des politiques axées sur la collaboration et non sur la confrontation pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés et qu'il sera plus réactif que proactif pour faire face aux situations auxquelles il est confronté. Pour ce qui est de l'analyse des traits de la personnalité, Paul Martin correspond également à un type de dirigeant qui voudra respecter les règles du jeu et qui ne tentera pas de se démarquer par des politiques qui viendraient modifier l'ordre établi. Il présente également la personnalité d'un dirigeant qui peut s'adapter relativement facilement aux événements. En résumé, Paul Martin semble correspondre au type de dirigeant qui considère les situations de façon nuancée et qui, dans un processus décisionnel, accordera davantage d'importance à l'opinion des autres et considèrera plus de possibilités avant de prendre ses décisions.

Appliqué aux droits de la personne, tout comme pour les deux premiers ministres précédents, le profil psychologique de Paul Martin laisse supposer que ce dernier ne serait pas porté à favoriser le changement dans la politique étrangère du Canada, mais serait plutôt incité à poursuivre dans une direction déjà établie. Face à l'évolution des règles et des normes internationales, il n'est pas non plus attendu que Paul Martin chercherait à promouvoir des politiques qui iraient à l'encontre des principaux partenaires du Canada ou encore à s'opposer à une tendance préétablie.

### **3. Explication de l'évolution de la politique du Canada à l'égard des droits de la personne en Chine**

Après quelques années d'une politique affirmée entre 1989 et 1993, l'élection de Jean Chrétien en octobre 1993 avait officialisé le retour à une politique discrète. Cette politique a été poursuivie tout au long de la gouverne du premier ministre Chrétien. Toutefois, comme il a été vu au chapitre précédent ainsi que dans la première partie de ce chapitre, la politique discrète, au tournant des années 2000, commençait à être remise en question par les médias, certaines ONG ainsi que par les partis de l'opposition. Lors de la nomination de Paul Martin à titre de premier ministre, la politique du Canada à l'égard de la Chine était contestée dans son ensemble.

Paul Martin a apporté certains ajustements notables à la relation sino-canadienne, mais aucune des ces initiatives n'a eu une influence véritable sur l'orientation de cette relation. Les rapports entre les deux pays ont continué de s'améliorer, bénéficiant essentiellement de l'impulsion des dernières années. Pour ce qui est des droits de la personne, l'analyse présentée en première partie du chapitre indique que Paul Martin n'a pas dérogé de la politique discrète qui avait été établie par les libéraux après leur élection en 1993.

#### **3.1. Transition de Jean Chrétien à Paul Martin: 2003 – La continuité dans le changement**

Étant devenu premier ministre, Paul Martin reconnaissait qu'il devait changer la façon dont le Canada interagissait avec la Chine. Dans *Marquer l'histoire : la politique de la*

*réussite*, le document de campagne pour la course à la chefferie de Paul Martin, le rôle croissant de la Chine dans les affaires mondiales est souligné, de même que la nécessité de modifier les « structures intellectuelles, légales et institutionnelles de l'ordre multilatéral » (Martin 2003). Une partie considérable du document est consacrée à décrire les transformations que subissait l'ordre international et la nécessité pour le Canada de contribuer à forger un monde « juste et stable ». Il est également mentionné que « le rôle du Canada dans le monde va bien au-delà des États-Unis » et à quel point le monde est devenu « petit et intégré » (Martin 2003). Si ce document laissait présager que Paul Martin allait tenter de jouer un rôle plus important sur la scène internationale et qu'il allait modifier la façon dont le Canada allait se comporter face à la Chine, rien n'indiquait qu'il voulait accorder une place plus importante aux questions des droits de la personne dans la relation du Canada avec le géant chinois.

La politique que le Canada entendait poursuivre à l'égard de la Chine a été présentée pour la première fois par son ministre des Affaires étrangères Bill Graham, en avril 2004, lors d'une allocution au Munk Center de l'Université de Toronto. Ce dernier a expliqué les multiples intérêts du Canada dans sa relation avec la Chine et a consacré une partie importante de son discours à décrire l'approche de son gouvernement au niveau des droits de la personne en Chine. Il a insisté sur l'importance à long terme d'une telle politique en soulignant qu'il incombera aux Chinois eux-mêmes de faire l'essentiel du travail à ce niveau (Graham 2004). Bill Graham déclarait :

Le Canada est très préoccupé par les droits de la personne et la gestion des affaires publiques en Chine. Nous ne sommes pas satisfaits de ses positions en ce qui a trait à la liberté d'expression, de réunion et de religion, et aux droits des minorités, notamment au Tibet et dans la province du Xinjiang. Nous sommes également préoccupés par la représentation des médias et le blocage de sites internet. Nous continuons de dialoguer avec la Chine à ces sujets [...]. À mon sens, le fait que nous admettions franchement nos différends et que nous cherchions à y remédier par des programmes de développement et un dialogue soutenu montre toute la maturité de nos relations (Graham 2004).

Cette approche qui misait sur le dialogue et évitait la confrontation a été rapidement mise en application lorsque Paul Martin est devenu premier ministre. Sa rencontre avec le dalaï-lama dans un cadre non-officiel, ses déclarations à propos de la Chine et son attitude durant la

mission commerciale de janvier 2005 ne laissent aucun doute quant au type de politique qu'il voulait adopter. Même si, sous Paul Martin, le Canada a été un peu plus critique face à la Chine, la politique discrète face aux droits de la personne est demeurée inchangée. Cette décision de modifier la façon d'interagir avec la Chine, sans toutefois en changer l'approche, peut s'expliquer par différents facteurs.

D'abord, l'impact du premier ministre lui-même apparaît avoir été déterminant. Il faut en premier lieu mentionner que Martin a été dépeint comme un ministre et un premier ministre qui a gouverné tel un PDG, « en laissant ses sentiments et sa curiosité intellectuelle à la porte », en plus d'avoir été taxé d'être à la « solde des gens d'affaires de Bay Street et du Conseil canadien des chefs d'entreprises (CCCE) » (Dobbin 2004). Paul Martin est venu à la politique sur le tard, à l'âge de cinquante ans, en 1998, après avoir préalablement mené une carrière en affaires. Il a d'abord œuvré chez *Power Corporation* « dans un rôle de pompier, c'est-à-dire un administrateur parachuté dans des entreprises en difficulté pour les restructurer et les ramener sur la voie de la rentabilité » (Dobbin 2004). Puis, avant d'être élu chef du Parti libéral et de devenir premier ministre du Canada, Paul Martin avait passé quinze ans au Parlement, dont neuf ans comme ministre des Finances sous Jean Chrétien. Le journaliste et auteur de la biographie de Paul Martin, John Gray, le décrit comme suit :

Paul Martin] was an outward-looking nationalist who sought to develop globally competitive and dominant big Canadian-controlled firms. [...] Martin believed that the proper role of the state was not to provide protectionist subsidies such as the Crow rate or restriction on Foreign direct investment, but to give export assistance, market assistance and finance to attract footloose firms (Gray 2003a).

Ce parcours laisse supposer que ce dernier possédait une vision pragmatique de la politique. Par exemple, lorsqu'une entreprise d'État chinoise s'est intéressée à acheter l'entreprise minière de Rouyn-Noranda, le premier ministre Martin a déclaré que « la possibilité de voir une entreprise d'État chinoise acquérir le géant minier canadien » était fondamentalement une bonne chose (Radio-Canada 2004).

L'intérêt que Paul Martin a démontré pour favoriser la restructuration des institutions internationales et l'inclusion des pays émergents tels que la Chine vient également renforcer

la vision qu'il avait du rôle et de la position du Canada par rapport à la Chine. Le premier ministre reconnaissait le rôle que devait jouer le Canada afin d'aider la Chine à améliorer ses politiques de gouvernance, mais il était convaincu que ces considérations ne devaient pas empêcher la conclusion d'importants accords commerciaux (Laghi 2004). Paul Martin semblait persuadé que le meilleur moyen d'influencer la Chine était de l'intégrer pleinement aux institutions internationales. À ce propos, Paul Evans avance que Paul Martin a mis l'accent sur une nouvelle architecture mondiale afin de stimuler la Chine à s'intégrer aux pratiques et aux standards internationaux (Evans 2011). Selon John Kirton, M. Martin est arrivé au pouvoir en 2003 avec un système de croyances bien défini, comprenant une vision d'une meilleure gouvernance globale (Kirton 2007).

De plus, la promotion des échanges économiques ailleurs qu'aux États-Unis était également au nombre de ses priorités et parmi les États auxquels Paul Martin voulait voir le Canada accorder davantage d'attention, la Chine prenait une place prépondérante (Chase 2004). Dans l'optique de favoriser les échanges et les investissements avec la Chine, le premier ministre a entamé des négociations avec cette dernière à l'automne 2004 afin de conclure un accord de protection des investissements (Canadian Press 2005). Les États-Unis multipliaient leurs accords de libres échanges avec des pays tels que le Chili et l'Argentine, ce qui impliquait pour le Canada une concurrence accrue pour accéder au marché américain. La diversification des échanges devenait une composante de plus en plus nécessaire pour assurer la prospérité canadienne.

Parallèlement, le conflit du bois d'œuvre avec les États-Unis faisait craindre une augmentation de mesures protectionnistes dans ce pays et Paul Martin a commencé à « jouer la carte chinoise » dans la relation canado-américaine (Neville 2005). Qui plus est, plusieurs voix se sont élevées pour exiger le développement d'une stratégie commerciale visant à promouvoir les exportations canadiennes hors de l'Amérique du Nord. Par exemple, Wendy Dobson, directrice du Rotman Institute for International Business de l'Université de Toronto, affirmait que « If there was a time for Canada to have both a North American strategy and a long-term non-American strategy, it is now (Dobson 2004).

L'énoncé de politique internationale du Canada intitulé *Fierté et influence : notre rôle dans le monde*, paru en avril 2005, a mis en évidence les opportunités croissantes que représentait

la Chine pour le Canada ainsi que les défis que son émergence posait pour les exportations canadiennes et la compétition accrue à laquelle les exportateurs canadiens allaient faire face. Depuis l'élection de Paul Martin, le Canada n'avait jamais été aussi explicite quant à l'importance qu'avait la Chine pour sa prospérité.

Il est vrai qu'à cette époque, la portée de la Chine dans les relations internationales devenait de plus en plus marquée et plusieurs ouvrages ont ouvert un débat sur l'influence et le rôle de la Chine dans le monde (Brzezinski and Mearsheimer 2005; Friedberg 2005; Goldstein 2005). Au Canada comme aux États-Unis, une sorte de « Sino-mania » est devenu évidente: la plupart des grands centres de recherche ont commencé à organiser des conférences et des séminaires sur le thème de la Chine<sup>93</sup>, des magazines et journaux influents tels que le *Globe and Mail*, *Times*, et *Newsweek* ont lancé des numéros spéciaux sur la Chine, sans compter l'intérêt accru que portaient désormais les médias pour l'empire du milieu.

L'impact du premier ministre a ainsi été non-négligeable dans la direction qu'a prise la politique du Canada à l'égard de la Chine. Aucun ministre d'importance n'a semblé avoir eu une influence majeure sur le premier ministre car ces derniers se sont ralliés à la politique qui avait été mise de l'avant. Comme ce fut le cas pour Jean Chrétien, l'influence sur la relation sino-canadienne qu'ont pu avoir les deux ministres des Affaires étrangères sous Paul Martin, Bill Graham (janvier 2002, juillet 2004) et Pierre Pettigrew (juillet 2004-février 2005), semble avoir été plutôt négligeable. En fait, lors de diverses occasions, ces deux ministres ont tour à tour répété la ligne de parti à propos de la Chine. Dans une lettre de réponse à Svend Robinson qui avait demandé au ministre des Affaires extérieures de soulever la cause de Yunhe Zhang avec son homologue chinois, Bill Graham a répondu :

Canada has consistently spoken out publicly about human rights in China in statements at the United Nations Commission on Human Rights and General Assembly. Through our bilateral dialogue on human rights, we have expressed to all levels of the Chinese leadership Canada's concerns, including in relation to ongoing reports of the suppression of freedom of expression and spiritual practice (Graham 2003).

---

<sup>93</sup> Au Québec, le CERIUUM a organisé la première école d'été sur la Chine en 2006.

Pour sa part, le ministre des Affaires étrangères Pierre Pettigrew a lui aussi souscrit à l'approche du gouvernement de Paul Martin. À l'occasion d'un débat à la Chambre des communes portant sur la Chine, le ministre Pettigrew déclarait:

Mr. Speaker, it is absolutely obvious that the Prime Minister cares very much for human rights everywhere around the world. He will use the opportunity when he visits China to promote human rights, but we have a responsibility for all Canadians, and it is to engage with China. China is a very important partner of the international community. It is now a member of the World Trade Organization. Opportunities are there, and our Prime Minister is promoting Canadian interests when he does these things. We will promote human rights in China and everywhere else (Open Parliament 2005).

Toutefois, la pression à l'interne se faisait de plus en plus forte pour que le premier ministre aborde directement et fermement la question des droits de la personne avec les autorités chinoises lors de ses rencontres avec ses homologues chinois. Plusieurs éditoriaux ont été publiés dans les grands quotidiens canadiens ainsi qu'une lettre ouverte de la part d'un groupe d'ONG à l'attention du premier ministre, ce qui n'a pas manqué d'attirer l'attention des médias. La pression se faisait également beaucoup plus forte précisément à l'égard du Tibet, autant de la part de la société civile que de la part du Parlement. En mars 2004, le Comité Canada Tibet a lancé une campagne de sensibilisation destinée au premier ministre canadien (Canada-China Committee 2004). Plusieurs voix se sont également fait entendre dans les médias, demandant au premier ministre de rencontrer personnellement le dalaï-lama. Alors que Paul Martin n'avait toujours pas fait connaître sa décision, l'éditorialiste du *Globe and Mail* John Ibbitson a signé un article avec comme titre : « Time to Meet the Dalaï Lama » et dans lequel il écrivait : « Canada wants to double its \$20-billion trade with China over the coming decade, which is fine. But if the price of that increased trade is to ignore human-rights violation and to submit to Chinese interference in our foreign policy, then that price is too high ». (Ibbitson 2004)<sup>94</sup>.

Les partis de l'opposition tenaient des propos de plus en plus désapprouvateurs envers le régime chinois. Par exemple, Stockwell Day, alors critique aux Affaires étrangères, a déclaré

---

<sup>94</sup> Voir également : (The *Globe and Mail* 2004).



lors des débats à la Chambre des communes que les conservateurs s'opposaient vigoureusement à la politique des libéraux envers la Chine:

Every dollar we give to a repressive regime like China to help them with some area of aid just means they can spend a dollar of their money whether on improved prisons for their clampdown on freedom, or it gives them another dollar to spend on missile programs (Fife 2004).

Une critique aussi virulente envers la Chine ne s'était pas fait entendre depuis l'après-Tiananmen. De plus, à l'aube du voyage de Paul Martin en Chine au début de 2005, l'opposition a également critiqué vigoureusement l'approche discrète poursuivie par le gouvernement de Paul Martin. Ces critiques, tout comme les diverses pressions domestiques, ont sans doute eu une certaine influence sur le premier ministre en l'obligeant à élever le ton quelque peu envers la Chine. Ces critiques n'ont manifestement pas significativement influencé Paul Martin, pour qui l'objectif principal dans la relation du Canada avec la Chine d'approfondir les échanges économiques en renouvelant la façon avec laquelle le Canada se comportait envers cette dernière.

Durant ces mêmes années, les États-Unis poursuivaient sous George W. Bush une politique pragmatique envers la Chine. Le président Bush tentait de coopérer avec Beijing dans le dossier de la Corée du Nord, en plus de chercher son support dans la lutte contre le terrorisme. En 2005, le Secrétaire d'État Robert Zoellick a mis de l'avant le terme de « responsible stakeholder » pour qualifier la vision qu'avaient les États-Unis de la Chine (Zoellick 2005). Puis, à l'occasion de sa visite en Chine en novembre 2005, le président Bush a avancé que la relation sino-américaine était l'une des plus importantes qui soit. Et lors de la visite de Hu Jintao aux États-Unis l'année suivante, ce dernier a avancé que les deux États étaient devenus davantage que des « stakeholder » et qu'ils étaient bien des « constructive partners ». Durant son deuxième mandat, George W. Bush a adopté une politique somme toute coopérative, si ce n'est pas amicale envers Beijing (Wang 2009). Le comportement des américains illustre la tendance qui semblait prévaloir à l'époque; la Chine était désormais une puissance en pleine émergence et l'objectif principal était de la traiter positivement tant son influence sur la scène internationale était devenue incontournable. La Chine avait été admise à l'Organisation mondiale du commerce quelques années auparavant et l'argument était qu'il valait mieux essayer de l'intégrer au système international plutôt que de se l'aliéner.

#### **4. Conclusion**

Bien que plusieurs décisions de politique étrangère prises sous Paul Martin ont fait ressortir un manque de leadership et de détermination, il ne fait aucun doute que son implication dans la politique étrangère du Canada a été importante. Il a en effet été argumenté que Paul Martin a été personnellement actif et impliqué dans plusieurs décisions qui ont façonné la politique étrangère du Canada (Michaud 2011).

L'analyse présentée dans ce chapitre confirme donc l'implication du premier ministre Paul Martin dans l'élaboration de la politique chinoise du Canada. Même si Paul Martin s'est davantage intéressé aux Amériques qu'à la région de l'Asie Pacifique, il a malgré tout porté une attention particulière à la Chine.

Ce chapitre a également démontré que la perception que Paul Martin avait de la Chine a influencé sa façon d'interagir avec cette dernière, ce qui s'est traduit par la mise en application d'une politique accommodante au niveau des droits de la personne, d'un accent mis sur l'intégration de la Chine aux institutions internationales, ainsi que sur le développement des relations commerciales. Les pressions internes que subissait Paul Martin semblent également avoir eu une influence sur certaines de ses actions et décisions en ce qui concernait la situation des droits de la personne en Chine.

# CHAPITRE 5

## - STEPHEN HARPER (2006-2014) -

Dix-huit mois après l'élection de Paul Martin à la tête d'un gouvernement libéral minoritaire, une motion de non-confiance a été présentée par les conservateurs à la Chambre des communes le 24 novembre 2005, entraînant ainsi la dissolution du Parlement; une nouvelle élection a alors été fixée pour le 23 janvier 2006. Après une campagne électorale interrompue par les fêtes de Noël et du Jour de l'An, le Parti conservateur avec Stephen Harper comme chef a remporté l'élection fédérale avec 36.3% des voix et récoltant 124 sièges, ce qui lui conférait un gouvernement minoritaire. Les libéraux, pour leur part, avec 103 sièges et 30.2% des voix formaient la nouvelle opposition officielle. Cette victoire des conservateurs a mis fin à presque treize ans de pouvoir des libéraux.

Comme l'ont fait remarquer Andrew F. Cooper et Dane Rowlands, l'arrivée des conservateurs de Stephen Harper s'est effectuée dans un contexte très différent de celui du passage des progressistes-conservateurs qui ont été élus en 1984. À cette époque, alors que Brian Mulroney avait remporté l'élection avec une majorité écrasante et avec peu d'expérience et de préoccupations concernant les affaires internationales, Stephen Harper a gagné les élections de 2006 avec un mandat faible et, en apparence, avec encore moins d'intérêt pour les affaires internationales (Cooper and Rowlands 2006). En effet, ni le premier ministre, ni aucun de ses ministres n'avaient préalablement démontré un intérêt marqué pour les affaires internationales.

Toutefois, bien que minoritaire, le nouveau gouvernement conservateur a rapidement laissé entendre qu'il allait se distancier considérablement des politiques poursuivies par les libéraux, laissant présager d'importants changements dans la politique étrangère du Canada. La plateforme électorale des conservateurs promettait une politique étrangère élaborée autour des « valeurs canadiennes de libertés, de démocratie, de la règle du droit, des droits de la personne et du libre marché » (Parti conservateur du Canada 2006). Dans le premier discours du Trône, le gouvernement conservateur affirmait avoir reçu « le mandat d'apporter les changements que la population canadienne a réclamés » (Bureau du premier ministre 2006).

Dès le début février 2006, une des premières actions du nouveau gouvernement a été de refusionner le ministère des Affaires étrangères de celui du Commerce international. Le gouvernement a également amputé le budget du ministère des Affaires extérieures prévu pour des événements culturels de près de 25 millions et le budget alloué à la diplomatie culturelle a été pratiquement coupé de moitié suite à l'élection des conservateurs (McCabe 2007). Le gouvernement de Stephen Harper a également modifié certaines facettes de l'action politique du Canada par rapport aux États-Unis, mais également en ce qui concernait plusieurs autres aspects de la politique étrangère du Canada. Par exemple, le nouveau gouvernement conservateur a poursuivi une politique différente de celle qui prévalait à l'égard du Proche-Orient en adoptant une politique beaucoup plus favorable à Israël, alors que les gouvernements précédents étaient demeurés plus pondérés sur des situations telles que le conflit israélo-palestinien (Barry 2010). L'intérêt renouvelé pour l'Arctique, la détermination d'investir dans la modernisation des Forces canadiennes, le réinvestissement du

gouvernement dans les Amériques sont également les principaux exemples illustrant les nouveaux aspects de la politique étrangère du gouvernement conservateur nouvellement élu (Randall and Dowding 2008)<sup>95</sup>.

Durant la campagne électorale, les conservateurs ont maintes fois exprimé le désir de faire la promotion des valeurs canadiennes à l'étranger une priorité de leur gouvernement, notamment les valeurs de la démocratie, des droits de la personne et de l'état de droit. Ayant accusé les libéraux de poursuivre une « neutralité morale » dans les affaires étrangères, Stephen Harper a maintes fois déclaré que son gouvernement adopterait plutôt une « value-oriented foreign policy with a stronger sense of Canada as a member of an alliance, a member of a family of western democratic nations that share certain political values » (Barry 2010). Dès le discours du Trône de 2006, le gouvernement avait mis l'accent sur son intention de poursuivre une politique étrangère dictée par les valeurs canadiennes. Le discours du Trône stipulait :

De manière plus générale, le gouvernement est résolu à promouvoir et à défendre à l'étranger les valeurs qui sont fondamentales pour le Canada: liberté, démocratie, primauté du droit et droits de la personne. À cet égard, il fera en sorte que le Canada joue un rôle diplomatique plus prépondérant (Bureau du premier ministre 2006).

Quelques mois après avoir été élu, Stephen Harper a prononcé un important discours en précisant les objectifs que son gouvernement allait poursuivre sur la scène internationale. Il avançait entre autres :

The conservatives] objective is to make Canada a leader on the international stage. We want to ensure that we can preserve our identity and our sovereignty, protect our key interests and defend those values we hold most dear on the international scene. [...] We must be committed and capable of protecting our vital interests, projecting our values of freedom, democracy, human rights and the rule of law, and preserving balance and fairness in the international forums to which we belong (Harper 2006).

---

<sup>95</sup> Le premier ministre Harper a fait d'importantes visites en Colombie, aux Barbades, au Chili et en Haïti en juillet 2007. Puis en octobre, le ministre des Affaires étrangères faisait un discours à la Chambre des communes intitulé « The Americas as a Priority », ce qui consistait en un changement important par rapport aux libéraux, qui avait clairement fait des marchés émergents chinois et indiens leur priorité (Bernier 2007).

Dans les premiers discours du premier ministre ainsi que dans les documents officiels du parti, et malgré les affirmations portant sur la poursuite d'une « principled foreign policy », la Chine n'avait pas été explicitement mentionnée et rien n'était moins certain de l'approche que le gouvernement conservateur allait prioriser par rapport à la Chine. En effet, selon Wenran Jiang, alors professeur à l'Université de l'Alberta, les conservateurs avaient deux options envisageables: poursuivre dans la même direction que celle des libéraux de Jean Chrétien et de Paul Martin ou renouveler substantiellement la politique du Canada à l'égard de la Chine (Jiang 2006). Poursuivre dans la même voie que les libéraux impliquait pour les conservateurs de continuer à favoriser les rapports économiques, de permettre plus d'investissements chinois au Canada et de garder une approche discrète par rapport aux droits de la personne. L'avantage de continuer avec cette approche présentait l'intérêt de préserver l'élan économique généré par les précédents gouvernements et d'espérer mieux faire. La seconde option impliquait de renouveler de façon significative la politique du Canada et différentes stratégies étaient envisageables (Jiang 2006).

Si un changement était néanmoins attendu dans la façon dont le Canada gérait sa relation avec la Chine, rien toutefois, ne laissait supposer l'ampleur que ce changement allait prendre. Tel que vu au chapitre précédent, alors qu'ils étaient dans l'opposition, plusieurs élus conservateurs avaient tenus des propos sévères à l'égard de la Chine, mais il n'était pas évident que les conservateurs allaient garder le même discours une fois élu.

## **1. La politique du Canada à l'égard de la Chine**

### **1.1. 2006 – Un changement radical**

Une fois les conservateurs élus, les relations entre le Canada et la Chine se sont rapidement détériorées. En avril 2006, Peter Mackay, alors ministre des Affaires étrangères, avait lancé publiquement de sévères accusations d'espionnage industriel contre la Chine, allégations réitérées par le premier ministre Harper quelques semaines plus tard. Les informations à la base de ces allégations avaient déjà été rendues publiques en 2004 (Juneau-Katsuya 2008) et elles avaient d'abord été soulevées par Jason Kenney et Stockwell Day à la

Chambre des communes en février 2005 (Fife 2005), mais elles avaient cependant été ignorées par le gouvernement libéral en place à cette époque.

En août 2006, le citoyen canadien d'origine chinoise de la minorité ouïgoure, Huseyincan Celil, qui voyageait en Ouzbékistan a été arrêté par la police à Tachkent et déporté en Chine. Les autorités chinoises qui ne reconnaissaient pas sa double citoyenneté l'ont traité comme un citoyen chinois et l'ont condamné à quinze ans d'emprisonnement. Le cas de M. Celil ayant créé beaucoup de remous; le ministre des Affaires étrangères Peter Mackay, le secrétaire parlementaire Jason Kenney, ainsi que le premier ministre Harper ont rapidement soulevé cette question avec leurs homologues chinois. Le ministre Mackay a reconnu l'année suivante que cette affaire avait eu un effet négatif sur la relation bilatérale Canada-Chine (BBC News 2007).

En octobre 2006, la Chine a officiellement invité le premier ministre et différents ministres à visiter leur pays en espérant restaurer la relation qui avait été fortement entachée depuis l'élection des conservateurs quelques mois auparavant; mais cette invitation a cependant été ignorée par les représentants canadiens (Blanchfield 2006). Non seulement les rencontres de haut niveau semblaient être interrompues, mais plusieurs réunions entre des employés du ministère des Affaires étrangères et leurs homologues chinois, qui normalement mènent à des réunions plus importantes, ont également été annulées (Geddes and Kirby 2006).

Dans les préparatifs qui ont conduit à la réunion de l'assemblée du Forum de Coopération Économique de l'Asie Pacifique (APEC) qui allait se tenir en novembre à Hanoi au Vietnam, le gouvernement chinois a laissé le gouvernement canadien attendre jusqu'au dernier moment avant de répondre à la demande d'une rencontre entre Stephen Harper et Hu Jintao. Selon plusieurs experts, cela constituait un signal évident de l'exaspération de Beijing à propos de l'attitude des conservateurs depuis leur élection en janvier 2006 (Laghi and York 2006). Le gouvernement canadien n'a pas tardé à démontrer encore davantage son irritation envers la Chine. En route pour le sommet de l'APEC, le premier ministre a soutenu, relativement à la situation des droits de la personne en Chine « ne pas vouloir vendre les valeurs canadiennes au prix des échanges économiques » (CTV 2006). Stephen Harper a reconnu que depuis son arrivée au pouvoir, son gouvernement avait été plus insistant à exprimer à la Chine son

mécontentement à propos de la problématique des droits de la personne. Le premier ministre Harper a déclaré aux journalistes:

I don't think we've done anything unusual other than the vigorous promotion of Canadian values and interests. I think Canadians want us to promote our trade relations worldwide. We do that, but I don't think Canadians want us to sell out our values, our beliefs in democracy, freedom and human rights. They don't want us to sell that out to the almighty dollar (Laghi 2006).

Le ton a monté davantage lorsque Stephen Harper a déclaré que le président chinois craignait d'entendre ses propos (Woods 2006). Pour leur part, certains officiels chinois ont qualifié d'irresponsable le comportement du Canada suite aux commentaires concernant la situation des droits de la personne en Chine.

Les deux chefs se sont finalement rencontrés en parallèle du sommet de l'APEC et ils ont reconnu avoir eu une discussion franche et honnête sur plusieurs sujets, autant politiques qu'économiques. Le premier ministre Harper a déclaré avoir tenu un discours différent de celui de ses prédécesseurs, leur reprochant d'avoir été trop complaisants avec les dirigeants chinois. Se permettant de critiquer au passage Paul Martin et Jean Chrétien, le premier ministre a déclaré après sa rencontre avec le président Hu avoir eu l'impression que le gouvernement chinois n'était pas habitué à une telle façon d'aborder directement les situations problématiques (Woods 2006). De plus, sans vouloir donner de détails sur leur entretien, Stephen Harper a déclaré : « Most of the time, China doesn't consider certain questions of human rights. [...] Obviously, I was clear that Canada always intends to discuss all the necessary questions » (Woods 2006). Toujours en étant critique de l'approche qui avait été poursuivie par les libéraux, le premier ministre a déclaré à cette occasion : « [p]resently, we run a massive trade deficit with China. The fact of the matter is that neglecting human rights hasn't opened a lot of doors either, so obviously we don't think that you get anywhere by short-changing your values (Foster 2006).

Suivant le froid diplomatique qui a entouré la rencontre entre Stephen Harper et Hu Jiantao, certains membres de la communauté des gens d'affaires du Canada ont commencé à critiquer l'approche du gouvernement conservateur. Thomas d'Aquino, président du Conseil canadien des chefs d'entreprises, a déclaré que les bonnes relations entre le Canada et la Chine,



construites depuis près de quarante ans, étaient désormais mises en danger. Ce dernier expliquait ainsi la détérioration des relations sino-canadiennes: « by the attitude of a significant number of Canadian parliamentarians, many government members among them, who mistakenly believe that the best way to influence change in China is to take a hardline approach on human rights » (Blanchfield 2006).

Au même moment, une étude effectuée par COMPAS, une firme spécialisée en opinion publique, rapportait qu'un sondage réalisé auprès des chefs d'entreprises au Canada révélait que 57% d'entre eux ne croyaient pas que la politique menée par les conservateurs allait affecter négativement les relations d'affaires des compagnies canadiennes en Chine et que 13% d'entre eux croyaient même que cette politique était raisonnable (Sorensen 2006). Même conclusion de la part du ministre du Commerce international David Emerson qui déclarait que, malgré les commentaires acerbes du premier ministre, l'ouverture de la Chine au commerce extérieur allait prévaloir (Bloomberg News 2006). Il semblait donc y avoir un certain appui à la politique que poursuivaient les conservateurs à l'égard de la Chine.

Bien que le ministre de l'Agriculture Chuck Strahl ait visité la Chine en octobre et que le ministre des Ressources naturelles Gary Lunn s'y était rendu en novembre 2006, la visite de David Emerson en janvier 2007 représentait la première visite de cette importance. Le ministre Emerson, accompagné du ministre des Finances Jim Flaherty, dirigeait une délégation composée de gens d'affaires intéressés par l'énergie verte et ayant pour objectif la signature d'une entente de coopération bilatérale en matière de sciences et de technologies avec la Chine (Curry 2007). Lors de leur visite, les deux ministres ont indiqué avoir soulevé la situation de M. Celil, toujours emprisonné en Chine, ainsi que la question des droits de la personne en général mais ils ont par contre été peu disposés à publiquement rabrouer la Chine pour son attitude au niveau des droits de la personne (York 2007). Sans donner plus de précision, M. Emerson a annoncé que la Chine allait faire partie des dix marchés stratégiques envers lesquels le gouvernement allait déployer plus d'efforts (York 2007).

L'escalade verbale a toutefois repris de plus bel alors que, de passage à Halifax pour le rassemblement des conservateurs, Stephen Harper a répliqué aux menaces exprimées par le ministre-adjoint chinois affecté à l'Amérique du Nord, He Yafei, qui avait déclaré la veille

que les nombreuses critiques des conservateurs pourraient engendrer des représailles commerciales. Suite à de tels propos, le premier ministre a alors répondu: « I would point out today to any Chinese official, just as a matter of fact, that China has a huge trade surplus with this country. [...] So I think it would be in the interest of the Chinese government to insure that any dealings with Canada on trade are fair and above board » (Sallot 2007). En ce qui concernait le cas de M. Celil, Stephen Harper rajoutait: « [w]e continue to protest this at every level. We will continue to vocalize these concerns » (Foot 2007).

L'objectif de la politique des conservateurs était de dissocier les questions politiques des questions économiques, en poursuivant une rhétorique ferme au niveau politique mais tout en demeurant favorable au commerce (Jiang 2007). Pour les conservateurs, la promotion de la règle du droit favorisait le milieu des affaires car un environnement dans lequel les droits fondamentaux sont respectés devrait être plus bénéfique pour l'essor du commerce et des investissements.

En avril 2007, le ministre des Affaires étrangères Peter Mackay entreprenait sa première visite officielle en Chine. Questionné avant son départ à propos de sa rencontre avec les dirigeants chinois, le ministre a déclaré :

We need to engage with China further on terms that we feel are appropriate, are positive and moving in a direction that we feel are consistent with Canadian values; that includes promotion of democracy that includes enhanced human rights. [...] Those goals can be achieved without having a deterioration in our commercial partnership or our trade relationship, in my view, if it's done with tact and if it's done without being viewed or characterized as confrontational (Laghi 2007).

Peter Mackay a de plus assuré qu'il allait soulever avec fermeté le cas de M. Celil, toujours emprisonné en Chine, et tenter d'entrer directement en contact avec lui. Cependant, lors de son séjour à Beijing, et malgré son insistance, le gouvernement chinois a refusé de lui permettre un accès à M. Celil.

Lors du sommet du G8 à Heiligendamm en Allemagne, Stephen Harper a rencontré pour la seconde fois son homologue Hu Jintao. Après cette réunion, le premier ministre a reconnu

les progrès réalisés par la Chine, mais il déclarait à propos des Jeux Olympiques qu'organisait la Chine pour 2008:

I think when you open your country to the world that way and ask every television camera in the world to come in; I would think it would be in your own self-interest to make that image as positive as it can be. My view is that as that country grows in importance, it will face increasing pressure. [...] It will face increasing pressure from the world community on issues of democratic development and human rights, on issues like climate change and environmental protection, and on issues of corporate social responsibility, in particular the responsibility of Chinese enterprises and commercial activities in the Third World (Mayeda 2007).

En août 2007, trois Canadiens membres du réseau *Students for a free Tibet* ont été renvoyés de Chine après avoir manifesté à Beijing pour la cause tibétaine. Suite à cette expulsion, Stephen Harper déclarait: « We'll be doing everything we can do to help and, of course, pointing out to the Chinese government -- as we're entitled to do -- that such expressions of opinion are a natural part of the human rights that Canadians do expect in this country » (National Post 2007). La réponse du premier ministre Harper contrastait avec celle que Jean Chrétien avait donnée lorsque deux jeunes activistes canadiens avaient déroulé une banderole indiquant « Human Rights Before Profit - Free Tibet » lors d'une session de photos faisant la promotion de signatures de contrats entre des entreprises canadiennes et chinoises, une session qui couronnait la mission commerciale en Chine en 2001. Lors de cette interruption par les activistes, Jean Chrétien avait plutôt paru agacé par cette affaire et avait tenté de minimiser l'évènement auprès des journalistes et de ses homologues chinois.

L'attitude des conservateurs envers Taiwan s'est aussi révélée bien différente de celle adoptée par les gouvernements précédents. Sans avoir modifié la politique du Canada à l'égard de Taiwan et après avoir publiquement réaffirmé l'adhésion à la politique d'une seule Chine, le gouvernement canadien a malgré tout eu davantage de contacts avec Taiwan. La rencontre bilatérale entre des officiels canadiens et taïwanais en marge de la réunion annuelle de l'Assemblée générale de l'ONU a été citée comme un exemple d'un type de rencontre particulière qui a dû recevoir l'aval du Bureau du premier ministre pour être acceptée (Edwards 2007). Plusieurs autres visites d'élus canadiens à Taiwan ont permis également aux

conservateurs de se démarquer du gouvernement libéral précédent dans leur approche face à Taiwan (Hulme 2010).

En août 2007, Maxime Bernier, nommé ministre des Affaires étrangères en remplacement de Peter Mackay, a été interrogé sur la politique du Canada à l'égard de la Chine depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs et sur l'attitude qu'il voulait adopter. Il a alors déclaré : « We're a member of the UN and they are, so they are supposed to respect that declaration. Saying that to them is something as Foreign Affairs Minister I must do » (Iverson 2007). M. Bernier a affirmé poursuivre l'approche de son gouvernement face à la Chine et il a indiqué avoir rencontré l'ambassadeur de Chine au Canada deux semaines seulement après avoir été assermenté, alors qu'il avait fallu six mois à son prédécesseur Mackay pour y arriver (Iverson 2007). En ce qui concernait les droits de la personne en Chine, le ministre Bernier déclarait : « If we want to help other countries on their human rights records, it is good to have trade relations. It's good to be engaged and it's the same thing with China » (National Post 2007b).

Au printemps 2007, un sous-comité aux Affaires extérieures dirigé par le ministre Jason Kenney étudiait la situation de la politique des droits de la personne en Chine ainsi que le dialogue bilatéral sur les droits de la personne. Ce comité venait alors de conclure ses audiences et avait produit son rapport tout juste avant que la session ne soit interrompue pour la période estivale. Une version du rapport avait circulé en mai, mais le rapport final n'a jamais été rendu public. Les conclusions de ce rapport se voulaient très critiques envers la politique poursuivie par le Canada à l'égard de la Chine au cours des dernières années et proposaient une remise en question profonde des actions du Canada à l'égard de la Chine (York 2007).

Le dialogue bilatéral sur les droits de la personne a été suspendu indéfiniment, une mesure bilatérale qui constituait pourtant la pierre angulaire des actions du gouvernement canadien en faveur d'un plus grand respect des droits de la personne en Chine (Burton 2006). Outre les déclarations et les discours, le changement d'approche dans les relations sino-canadiennes s'est également accompagné d'une baisse marquée dans le nombre de rencontres de haut niveau entre officiels canadiens et chinois.

Entre-temps, une tournée du dalaï-lama avait été annoncée et un arrêt était prévu au Canada. Il était bien connu que la visite du dalaï-lama était un événement diplomatiquement difficile à gérer pour le gouvernement canadien afin de ne pas froisser la Chine. Le gouvernement conservateur a semblé tergiverser à propos de la rencontre prévue en octobre entre le dalaï-lama et le premier ministre Harper. Suite aux mises en garde répétées des officiels chinois, il a été rapporté que certains membres du gouvernement canadien craignaient des représailles non-négligeables de la part de la Chine (Iverson 2007).

Le gouvernement conservateur a finalement fait fi des protestations chinoises. La gouverneure générale du Canada et le premier ministre ont rencontré, dans un cadre officiel, le dalaï-lama le 29 octobre 2007. Paul Evans rapporte que le premier ministre Harper a même reçu le dalaï-lama avec le drapeau du Tibet placé bien en évidence sur son bureau (Evans 2014). À propos de cette rencontre avec le moine tibétain dans son bureau du Parlement, Stephen Harper s'est défendu en invoquant le côté pratique de cette rencontre. Il a déclaré : « I met the Dalaï Lama in my office but I meet everyone in my office. I don't know why I would sneak off to a hotel room just to meet the dalai-lama. You know, he's not a call girl. [...] As I say, he's a respected international spiritual leader » (Reuters 2007). Cette visite constituait une première de ce genre entre le dalaï-lama et un premier ministre canadien<sup>96</sup>. Selon Charles Burton, cette rencontre avait principalement pour but de démontrer au PCC que les Canadiens respectent l'identité et la culture des Tibétains et qu'ils s'opposent aux mesures du gouvernement chinois de brimer cette culture (2007). Toujours selon Charles Burton, les trois principaux journaux canadiens publiaient des éditoriaux endossant l'action du premier ministre, ce qui indiquait un support non négligeable de la société canadienne envers la cause tibétaine ainsi qu'un appui à la politique du gouvernement canadien (2007).

Les représailles de la Chine se sont rapidement manifestées. En novembre, une rencontre de haut niveau entre diplomates canadiens et chinois a été annulée, ce qui a été interprété comme

---

<sup>96</sup> Il faut préciser que plusieurs autres chefs d'État ont rencontré le dalaï-lama durant cette période. Par exemple, le premier ministre australien John Howard l'a rencontré en juin 2007, la chancelière allemande Angela Merkel en septembre 2007, le premier ministre britannique Gordon Brown en mai 2008, le président français Nicolas Sarkozy et le président polonais en décembre 2008 ont respectivement rencontré le dalaï-lama.

une réaction directe de la rencontre entre le premier ministre et le dalaï-lama (York and Freeman 2007).

Au début de 2008, alors que les conservateurs étaient au pouvoir depuis presque deux ans, la position du Canada quant aux droits de la personne en Chine a commencé à changer et à se détendre. D'abord, lors d'un discours du ministre Bernier à un groupe d'ambassadeurs asiatiques, le Canada a reconfirmé son adhésion à la politique d'une seule Chine de façon sans équivoque. Selon Charles Burton, la façon dont le ministre des Affaires étrangères a fait part de la position du Canada se voulait un signal envoyé à Beijing de l'intention du Canada de modifier sa politique. Toujours selon Charles Burton, « Mr. Bernier is suggesting a subtle but meaningful change in Conservative government rhetoric on China that would be very well received by the Chinese embassy in Ottawa » (Cité dans: Clark 2008).

Les conservateurs ont également réajusté leur position à l'égard de Taiwan. Lors de l'élection présidentielle à Taiwan en mars 2008, élection au cours de laquelle les Taïwanais étaient également appelés à voter sur un retour de Taïwan à l'Organisation des Nations Unies, le gouvernement canadien s'est fermement opposé à l'initiative du Parti démocratique progressiste de Taiwan, ce qui a plu au gouvernement chinois. D'autant plus que le lendemain de l'élection de Ma Ying-jeou du Kuomintang, Ottawa avait rappelé que l'engagement majeur que devait prendre ce dernier était l'amélioration des relations avec la Chine continentale (Bériault 2010). Le premier ministre Harper a également réaffirmé l'adhésion du Canada à la politique d'une seule Chine et réitéré que Taiwan faisait partie intégrante de la Chine.

Quelques jours plus tard, devant le Parlement, le premier ministre Harper a délégué le jeune député Pierre Poilievre pour s'adresser à des manifestants venus s'exprimer contre les répressions en cours au Tibet. Ce dernier a lu aux manifestants une déclaration du premier ministre qui invitait la Chine à la modération dans les répressions en cours au Tibet, à respecter les droits de la personne et à entamer un dialogue avec le dalaï-lama (Pedwell 2008). Les propos du premier ministre se voulaient modérés, mais ils ont toutefois attiré une forte réponse de l'ambassadeur de la Chine au Canada, Lu Shumin. Ce dernier a exhorté le Canada à se « mêler de ses affaires », et a qualifié les propos du premier ministre d'irresponsables, tout en comparant la situation du Tibet à celle du Québec (McGregor 2008).

Au printemps 2008, quelques mois avant les Jeux Olympiques d'été de Beijing, la situation des droits de la personne en Chine était devenue une problématique importante. Des spéculations à propos d'un possible boycott des Jeux allaient bon train. Si aucun État n'a finalement boycotté les Jeux, le contexte se prêtait à des critiques contre le gouvernement chinois à propos des droits de la personne. Rob Anders, un élu conservateur de Calgary, a même comparé les Jeux Olympiques de Beijing à ceux tenus en Allemagne en 1936. Il a déclaré à l'émission *CTV Newsnet's* :

I think this regime has one of the worst human rights records on the face of the planet, and we should be careful that we are not used to try to whitewash that or give it credibility. [...] China is the worst human rights abuser in the world and it's not just against Tibetans, it's against their own people, their own population (The Canadian Press 2008a).

Si la déclaration de Rob Anders ne représentait pas la vision officielle du gouvernement conservateur, elle démontrait cependant l'existence d'un sentiment négatif qui prévalait au sein d'une certaine frange du Parti conservateur. M. Anders n'a pas été officiellement rabroué publiquement par le premier ministre.

En juillet 2008, la rencontre entre le premier ministre Stephen Harper et Hu Jintao, en marge du Sommet du G8, a été considérée par les médias chinois comme un tournant dans la relation bilatérale (Liu 2010). Lors de cette rencontre, les deux chefs d'État ont reconnu les différences potentielles pouvant entacher leurs rapports et ont convenu à davantage de coopération entre eux. Cependant, en août 2008, le premier ministre Harper s'est toutefois abstenu de se rendre en Chine pour assister aux cérémonies d'ouverture des Jeux olympiques d'été de Beijing, un geste symbolique qui a été mal reçu par les Chinois (Ping 2010).

Suite au « krach » de l'automne 2008, au cours duquel les marchés boursiers ont été grandement affectés, la crise économique qui s'ensuivit a durement touché le Canada. Les États-Unis ont été particulièrement frappés par cette importante récession, ce qui a affecté un bon nombre d'entreprises canadiennes qui exportaient massivement aux États-Unis. En septembre de la même année, le premier ministre Harper a reconnu qu'il planifiait une visite en Chine, la première depuis son élection au début de 2006, alors que plusieurs commentateurs et observateurs des affaires internationales incitaient le Canada à

« réinitialiser » sa politique à l'égard de la Chine (Simpson 2008; Balsillie 2008; Evans 2008).

La visite de Stephen Harper en Chine au début de décembre 2009 a aidé à rétablir les relations bilatérales et a confirmé l'abandon d'une politique affirmée au niveau des droits de la personne. La déclaration conjointe publiée au terme de la visite du premier ministre canadien en est l'illustration la plus évidente. Celle-ci stipule que « [l]es deux parties ont reconnu que l'Histoire et les conditions différentes des deux pays peuvent contribuer à accepter quelques opinions distinctes sur des enjeux comme les droits de la personne » (Canada 2009).

Dans une allocution publique, Stephen Harper a tenu des propos moins intransigeants que ceux émis lors de ses précédentes déclarations. Par exemple, lors d'un discours devant plus de cinq cents gens d'affaires à Shanghai, le premier ministre a affirmé :

Our government believes and has always believed that a mutually beneficial economic relationship is not incompatible with a good and frank dialogue on fundamental values like freedom, human rights and the rule of law. [...] And so, in relations between China and Canada, we will continue to raise issues of freedom and human rights, be a vocal advocate and an effective partner for human rights reform, just as we pursue the mutually beneficial economic relationship desired by both our countries (The Epoch Times 2009).

## **1.2. 2009 - Retour à une politique discrète**

Après trois années de relations tendues avec la Chine, le gouvernement conservateur est revenu à une politique discrète similaire à celle de ses prédécesseurs. En plus d'avoir tenu des propos plus complaisants à l'égard de la Chine lors de la visite du premier ministre Harper, le gouvernement a également augmenté sa représentation en Chine en ouvrant six nouveaux bureaux commerciaux. Aussi, lors d'une autre visite du dalaï-lama au Canada en septembre 2009, ni le premier ministre et ni le ministre des Affaires étrangères ne l'ont rencontré.

De son côté, Beijing a profité de la visite de Stephen Harper en Chine pour annoncer une série de mesures positives, telles que la levée d'un embargo sur les exportations canadiennes de porc en Chine de même que l'octroi au Canada du statut de destination touristique approuvée, une reconnaissance recherchée depuis longtemps par le Canada.



Pour plusieurs observateurs, la visite de Stephen Harper en Chine marquait le retour à la normale dans les relations sino-canadiennes. Cette période, suivant la première élection de Stephen Harper en 2006 et jusque vers la fin de 2008, qualifiée de « Mid-Life Crisis » par l'ancien sénateur Jack Austin (Austin 2010), était maintenant terminée. À partir du printemps 2009, la politique chinoise du gouvernement Harper est définitivement revenue à une politique plus nuancée qui se rapprochait du modèle de politique discrète.

Les visites officielles en Chine, très peu nombreuses en début de mandat entre 2006 et 2008, se sont multipliées en 2009 et 2010<sup>97</sup>. En avril 2009, l'inauguration de six bureaux commerciaux par le ministre du Commerce international Stockwell Day, ainsi que la visite de Lawrence Cannon, ministre des Affaires étrangères quelques semaines plus tard, ont contribué à dynamiser les relations entre les deux États. Le ministre Day déclarait à la télévision canadienne :

When we talk about trade our friends in the media will say what about human rights. And when we talk about human rights our friends in the media say what about trade. [...] We're talking about the whole relationship. We're talking about the fact that China's economy will continue to grow this year and the opportunities for Canadian companies, for Canadian workers, are significant. And we want to make sure that those doors are open (CTV News 2009).

En ce qui concerne le ministre Cannon, ce dernier a reconnu que la relation sino-canadienne a éprouvé des hauts et des bas, mais il a déclaré à la suite d'une rencontre avec le vice-président Xi Jinping et le ministre des Affaires étrangères Yang Jiechi : « Canada and China have agreed to "engage" over the often thorny issue of human rights. [...] What's important here is that both parties have decided to look at these issues as we move forward, so our people will engage with officials in the Chinese government in the very near future » (O'Hara-Byrne 2009). Même le critique libéral en matière d'affaires étrangères Bob Rae,

---

<sup>97</sup> À ce propos voir : Canada (2010), « Les visites ministérielles en Chine depuis 2006 », Document récupéré sur le site : [www.canadainternational.gc.ca/china-chine/bilateral\\_relations\\_bilaterales/MinisterialVisits-VisitesMinisterielles.aspx?lang=fra](http://www.canadainternational.gc.ca/china-chine/bilateral_relations_bilaterales/MinisterialVisits-VisitesMinisterielles.aspx?lang=fra)

accompagnant le ministre Cannon, a reconnu l'amélioration des relations entre les deux États et il a souligné l'approche plus positive du Canada relativement à la Chine (Schiller 2009).

En août 2009, le ministre des Finances Jim Flaherty se rendait en Chine à son tour, une visite qui aux yeux de plusieurs, représentait une nouvelle ère dans la politique du Canada à l'égard de la Chine. Selon le chroniqueur du *Globe and Mail*, Mark MacKinnon, « Mr. Flaherty's trip represents a new phase of diplomacy for a government that has been accused of alienating the world's third-largest economy by placing too much emphasis on China's human rights abuses » (MacKinnon 2009).

En juin 2010, tout juste avant le sommet du G20 à Toronto, la visite de Hu Jintao a permis de concrétiser le rapprochement entre Ottawa et Beijing (Liu 2010). Par exemple, lors de cette rencontre avec Hu Jintao, le premier ministre Harper déclarait lors d'un discours en présence du président chinois:

Le Canada croit que dans le monde d'aujourd'hui, le leadership se conquiert moins par les armes que par le pouvoir économique brut et l'autorité morale dont sont investis les pays respectueux des valeurs universelles de la liberté, de la démocratie, des droits de la personne et de la primauté du droit. Le Canada et la Chine ont entamé un dialogue franc sur ces valeurs. Le poursuivre nous rapprochera en tant qu'amis et partenaires (Canada 2010).

À l'occasion du 40<sup>ième</sup> anniversaire des relations diplomatiques entre le Canada et la Chine, le 13 octobre 2010, l'ambassadeur de Chine au Canada, Lan Lijun, déclarait que la relation cordiale entre le Canada et la Chine était désormais rétablie (Lan 2010). Encore plus révélateur, le premier ministre Harper a utilisé l'expression "partenariat stratégique" pour qualifier la relation sino-canadienne. Il s'agissait de la première fois qu'il utilisait cette expression pour qualifier les relations sino-canadiennes depuis son élection en 2006.

Les années qui ont suivi furent marquées par un rapprochement toujours plus grand entre le Canada et la Chine. Après l'élection d'un gouvernement majoritaire conservateur en mai 2011, le premier ministre et les principaux ministres ont multiplié les visites en Chine. Le discours officiel s'est alors recentré sur la nécessité pour le Canada d'approfondir ses relations avec une Chine en pleine émergence. En juillet 2011, le ministre des Affaires étrangères John Baird a même qualifié la Chine d'ami et d'allié, tout juste avant d'y effectuer

son premier voyage officiel. Au même moment, le Canada autorisait la déportation du fugitif chinois Lai Changxing, accusé de fraude en Chine et qui avait trouvé refuge à Vancouver depuis 1999.

Durant le second voyage du premier ministre en Chine en février 2012, le Canada a signé plusieurs traités bilatéraux, ainsi qu'un traité sur la protection des investissements. Le Canada a également obtenu l'assurance de la Chine que le pays recevrait deux pandas à partir de 2013. Lors de ses discours publics, le premier ministre Harper a malgré tout insisté pour que les droits de la personne soient mieux soutenus sous Hu Jintao que sous ses prédécesseurs. Ces propos, quoiqu'éloquents, étaient cependant beaucoup moins provocateurs que ceux qu'il avait tenus par le passé. Par exemple, le premier ministre Harper a reconnu que la relation entre le Canada et la Chine a évolué au fil des dernières années, mais il déclarait aux journalistes qui l'accompagnaient: « It is possible and necessary to raise with the Chinese a full range of issues as part of a frank and productive relationship and I think the Chinese are themselves increasingly comfortable with that and increasingly comfortable with this government's style » (CBC News 2012).

L'année suivante, à l'occasion d'une conférence organisée par le Conseil commercial Canada-Chine à Beijing en octobre 2013, John Baird, ministre des Affaires étrangères, soulignait l'importance stratégique de la Chine pour le Canada. Sans mentionner les droits de la personne, John Baird a conclu son discours en mettant l'accent sur la nécessité pour le Canada d'approfondir encore davantage ses relations avec la Chine (Baird 2013b). Après sa démission comme ministre et député en février 2015, Mr Baird a été critiqué pour avoir favorisé les échanges économiques au dépend des droits de la personne dans la relation du Canada avec la Chine (Vanderklippe 2015).

En novembre 2014, le premier ministre a effectué sa troisième visite en Chine en huit ans, principalement pour assister à des rencontres de l'APEC qui se tenaient à Beijing. Lors d'une conférence de presse suivant une rencontre avec le premier ministre chinois Li Keqiang, le premier ministre canadien ne mentionnait pas les droits de la personne, se contentant de souligner : « [a]s the Premier mentioned, we discussed the full range of issues in our bilateral relationship in a frank, open and friendly manner » (Harper 2014). Puis, devant un auditoire

essentiellement composé de gens d'affaires canadiens, lors de l'assemblée annuelle du Conseil commercial Canada-Chine, en novembre 2014, le premier ministre Harper n'a mentionné les droits de la personne qu'à la toute fin de son discours et il déclarait :

Now, ladies and gentlemen, I will close with this. Canada's prosperity and the widespread sharing of our population in that prosperity is rooted not only in economic freedom and the power of the market place, but also in respect for the rule of law, for democracy, and for human rights. As Canadians we cannot and should never ignore these principles while doing business. They are not separable concerns. They are the pathway not only to growth in the short run but to a more just, secure and prosperous world for all peoples over time, and it is all those things that we should strive for. Ladies and gentlemen, the potential for jobs and growth that come from doing business with China is really only beginning to reveal itself (Harper 2014).

Malgré quelques tensions qui continuaient d'affecter les relations sino-canadiennes, il n'y avait donc plus aucun doute que le Canada poursuivait désormais une politique discrète par rapport aux droits de la personne en Chine.

### **1.3. Conclusion**

La première élection de Stephen Harper comme premier ministre a coïncidé avec une période de contestation et de changement dans la relation sino-canadienne. La politique mise de l'avant par les libéraux entre 1993 et 2006 n'avait pas rapporté les résultats escomptés et il existait au sein du Parti conservateur un sentiment particulièrement négatif envers la Chine. L'ampleur du changement qu'allait prendre cette politique était toutefois complètement inattendue.

Une fois au pouvoir, et ce malgré leur position minoritaire au Parlement, les conservateurs ont rapidement modifié l'approche du Canada à l'égard de la Chine comme jamais auparavant. Par divers moyens, ils ont adopté une politique affirmée pour gérer la problématique des droits de la personne avec la Chine. Les conservateurs ont maintes fois et publiquement haussé le ton face à la Chine à ce propos et ils ont abandonné le dialogue bilatéral sur les droits de la personne. Ils ont également modifié le vocabulaire utilisé pour

décrire leur relation avec la Chine et ils ont considérablement réduit les échanges culturels et les visites diplomatiques. Le premier ministre a même rencontré le dalaï-lama à Ottawa dans un contexte officiel et dans le cadre de leur politique étrangère les conservateurs ont renforcé leur relation avec Taiwan.

Après deux années écoulées dans un tel contexte, le gouvernement a progressivement modifié son approche face à la Chine à partir de 2008. Au début de 2009, le Canada était revenu à une politique discrète concernant les droits de la personne, ce qui n'a fait que s'accroître au cours des années suivantes.

## **2. Profil psychologique de Stephen Harper**

Comme ce fut le cas pour les premiers ministres précédents, le profil psychologique de Stephen Harper est présenté en deux sections. Une première considère ses codes opératoires qui servent à tracer un portrait de certaines de ses croyances générales. Les codes opératoires sont déduits à partir de vingt discours qu'il a prononcés entre mars 2006 et décembre 2010<sup>98</sup> et qui ont été traités avec le logiciel *Profiler Plus*. Ces discours portent sur différents aspects des affaires mondiales et sur la politique étrangère du Canada.

Une seconde section expose les traits de personnalité de Stephen Harper qui permettent de spécifier son type de leadership. Le matériel verbal utilisé pour les reproduire correspond à des réponses qu'il a données lors de la période des débats à la Chambre des communes et portant sur des sujets d'ordre international. Quarante-quatre réponses de plus de cent mots, pour un total de 9487 mots prononcés entre 2006 et 2010, ont été également analysées avec le logiciel *Profiler Plus*. Les scores obtenus aux différents indicateurs sont utilisés pour construire le profil psychologique de Stephen Harper<sup>99</sup>.

---

<sup>98</sup> Voir liste des discours en annexe 4, p 301.

<sup>99</sup> Basé sur (Hermann 2003; Hermann and Preston 1994; Houghton 2009; Dyson 2006; Shannon and Keller 2007).

## 2.1. Les visions du monde de Stephen Harper

L'analyse des discours de Stephen Harper sous l'angle des codes opératoires laisse transparaître les perceptions et les croyances que ce dernier a sur le monde et sur l'exercice du pouvoir. Différentes variables, identifiées dans le premier chapitre, servent à mettre de l'avant une description de ses représentations du monde ainsi que des conséquences attendues de ses visions sur son comportement. Ces variables sont: 1 - P1-Perception de l'univers politique, 2 - I1-Type d'approches priorisées pour l'atteinte des buts, 3 - P4-Contrôle sur le développement historique et, 4 - I3-Prédisposition au risque.

Stephen Harper a obtenu un score de 0.52 (haut) à l'indicateur P1. Un tel score laisse supposer qu'il perçoit davantage l'univers de façon positive et amicale. Il est attendu que les individus ayant une telle perception de leur univers prioriseraient d'abord une attitude pacifique, supposant en général que les autres acteurs ne posséderaient pas des motifs négatifs ou dissimulés. M. Harper a également obtenu un score moyennement élevé (0.64) à l'indicateur I1. Un tel score, en concordance avec l'indicateur précédent, indique que le sujet devrait majoritairement prioriser des politiques axées davantage sur la coopération pour l'atteinte des buts qu'il s'est donnés. Cela implique qu'il ne devrait pas rechercher le conflit et qu'il n'entreprendrait des politiques hostiles ou de confrontation que s'il y était contraint. M. Harper a obtenu 0.22 (bas) à l'indicateur P4, ce qui sous-entend que le sujet ne croit pas avoir de contrôle sur le développement de l'Histoire et démontre un certain pessimisme face à sa capacité d'influencer le cours des événements. Un tel score indique que les actions d'un dirigeant possédant une telle perception n'auraient pas pour but de modifier le paysage politique ou de modifier le statu quo. Il n'est pas non plus attendu qu'un individu qui ne croit pas posséder de contrôle sur le développement de l'Histoire prenne le leadership en vue d'adopter des politiques nouvelles, laissant plutôt les initiatives aux autres. Finalement, M. Harper a obtenu 0.18 (moyen-bas) à l'indicateur I3, ce qui indique qu'il est légèrement disposé au risque. Un individu peu disposé au risque ne devrait normalement pas mettre en jeu des acquis même si l'objectif est de tenter d'obtenir un gain substantiel; ce dernier priorisera plutôt une voie médiane dont les risques associés sont moins importants.

**Tableau 13: Tableau de comparaison des codes opératoires de Stephen Harper**

<b>Croyances</b>	<b>Stephen Harper</b>	<b>Interprétation</b>
<b>P1: Perception de l'univers politique : Hostile ou amicale (-1 à 1)</b>	<b>0.52</b>	<b>Haut : Le sujet perçoit l'univers de façon positive et amicale</b>
<b>I1: Approches priorisées pour l'atteinte des buts : Conflictuelle ou coopérative (-1 à 1)</b>	<b>0.64</b>	<b>Haut : Le sujet priorise l'utilisation de moyens coopératifs</b>
<b>P4: Contrôle sur le Développement historique : Bas ou haut (0 à 1)</b>	<b>0.22</b>	<b>Bas : Le sujet est pessimiste à propos de son influence sur le contrôle du développement historique</b>
<b>I3: Prédilection au risque : Faible ou élevé (0 à 1)</b>	<b>0.18</b>	<b>Bas : Le sujet n'est pas du tout disposé au risque</b>

## **2.2. Les traits de la personnalité de Stephen Harper**

Les résultats obtenus de l'analyse des échantillons verbaux de Stephen Harper sous l'angle des traits de la personnalité laissent transparaître un autre côté de sa psychologie, celui de ses traits de caractère. Un ensemble de sept indicateurs est utilisé pour décrire ses traits de personnalité : 1- Croyance dans le contrôle des événements (BACE), 2- Besoin de pouvoir (PWR), 3- Confiance en soi (SC), 4- Complexité contextuelle (CC), 5- Résolution de problèmes (TASK), 6- Méfiance (DIST) et 7- Biais de groupe (IGB).

Les scores des indicateurs BACE et PWR procurent de l'information sur la prédisposition du dirigeant à être enclin à contester ou à ne pas contester les contraintes établies. Stephen Harper a obtenu un score moyen au premier indicateur et un score bas au second. Ces scores indiquent qu'il ne croit pas avoir un contrôle réel sur l'évolution des événements et qu'il ne devrait pas posséder un réel désir d'acquérir du pouvoir politique. La littérature portant sur

les traits de personnalité indique qu'un individu qui ne croit pas avoir un contrôle important sur l'évolution des événements et qui ne démontre pas être motivé par la recherche du pouvoir sera davantage porté à réagir aux événements plutôt que de chercher à les confronter. Ensuite, ce type de dirigeant recherchera des solutions aux problématiques qui sauront satisfaire un plus grand nombre de parties impliquées. La littérature indique que ce type de leader possède habituellement davantage la capacité de s'adapter aux différents contextes et aux différentes situations pouvant survenir qu'un leader qui est uniquement motivé par l'augmentation de son pouvoir personnel ainsi que par le désir d'influencer les événements.

Le dirigeant présentant des scores bas aux indicateurs BACE et PWR prendra plus difficilement des initiatives et défiera moins les contraintes établies. Par contre, des événements venant mettre en danger son leadership pourront l'inciter à prioriser une approche plus énergique et novatrice.

Stephen Harper a obtenu un score bas à l'indicateur « SC », ce qui vient renforcer la description précédemment faite et qui implique que ce dernier aura tendance à poursuivre des politiques établies et qui ne cherchera pas à en mettre des nouvelles en œuvre. Stephen Harper a obtenu un score haut à l'indicateur « CC », ce qui laisse supposer qu'il sera ouvert à l'information ainsi qu'à l'opinion extérieure et qu'il ne sera pas prédisposé à percevoir les situations de façon limitée, mais bien à les considérer de façon nuancée et à envisager un éventail d'options, même si ces options peuvent venir à l'encontre de ses propres croyances. Par conséquent, il est également supposé qu'il aura davantage tendance à considérer l'opinion de plusieurs acteurs impliqués dans le processus décisionnel, et non pas seulement à s'en remettre qu'à son seul point de vue, ce qui vient limiter l'impact de ses propres valeurs et visions.

Le score de 0.68 (haut) obtenu à l'indicateur « TASK » indique que Stephen Harper est dans la moyenne des autres dirigeants en ce qui a trait à ses motivations à assumer le leadership. Il ne sera donc pas spécialement stimulé par l'accomplissement de tâches ou par le développement de relations positives. Stephen Harper a également obtenu un score « bas » aux indicateurs « IGB » et « DIST ». Le résultat obtenu à ces deux indicateurs montre un faible degré de biais de groupe, ce qui implique que Stephen Harper n'aurait pas tendance à



poursuivre des politiques basées sur des préjugés et qu'il ne devrait pas démontrer un haut niveau de méfiance envers les différents groupes (allégeance, politique, religion, race, etc...), ce qui implique qu'il est davantage probable qu'il opte pour la coopération au lieu de la confrontation dans ses relations avec des membres d'autres communautés.

**Tableau 14: Tableau de comparaison des traits de la personnalité de Stephen Harper**

Traits de la personnalité	Moyenne de 87 chefs d'État	Brian Mulroney	Jean Chrétien	Paul Martin	Stephen Harper
<b>Croyance dans le contrôle des événements (BACE)</b>	Moy = 0.44 Bas : < 0.30 Haut : > 0.58	0.23 Bas	0.39 Moyen-bas	0.46 Moyen	0.35 Moyen-Bas
<b>Besoin de pouvoir (PWR)</b>	Moy = 0.50 Bas : < 0.37 Haut : > 0.62	0.27 Bas	0.23 Bas	0.31 Bas	0.24 Bas
<b>Confiance en soi (SC)</b>	Moy = 0.62 Bas : < 0.44 Haut : > 0.81	0.29 Bas	0.37 Bas	0.42 Bas	0.47 Moyen-bas
<b>Complexité conceptuelle (CC)</b>	Moy = 0.44 Bas : < 0.32 Haut : > 0.56	0.56 Haut	0.58 Haut	0.54 Moyen-haut	0.53 Moyen-haut
<b>Résolution de problèmes (TASK)</b>	Moy = 0.59 Bas : < 0.46 Haut : > 0.71	0.59 Moyen	0.71 Haut	0.68 Moyen-haut	0.61 Moyen
<b>Biais de groupe (IGB)</b>	Moy = 0.42 Bas : < 0.32 Haut : > 0.53	0.32 Moyen-bas	0.20 Bas	0.22 Bas	0.22 Bas
<b>Méfiance (DIST)</b>	Moy = 0.41 Bas : < 0.25 Haut : > 0.56	0.17 Bas	0.14 Bas	0.16 Bas	0.20 Bas

### 2.3. Conclusion

Tout comme pour les autres premiers ministres, Stephen Harper a obtenu des résultats similaires aux indicateurs visions du monde et des traits de la personnalité. L'analyse des codes opératoires et des traits de la personnalité de Stephen Harper semble aller à l'encontre

d'autres portraits qui ont été faits de ce dernier. En effet, Stephen Harper a été qualifié de « contrariant », de manichéen, d'idéologique, ou encore de dogmatique. Cela va à l'encontre des résultats obtenus dans cette analyse. En effet, l'analyse des codes opératoires de Stephen Harper effectuée dans cette thèse indique plutôt que ce dernier aura davantage tendance à favoriser des politiques axées sur la collaboration et non sur la confrontation pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés et qu'il sera plus réactif que proactif pour faire face aux situations auxquelles il est confronté.

Pour ce qui est de l'analyse des traits de la personnalité, Stephen Harper correspond également à un type de dirigeant qui voudra respecter les règles du jeu et qui ne tentera pas de se démarquer par des politiques qui viendraient modifier l'ordre établi. Il présente aussi les traits de personnalité d'un dirigeant qui peut s'adapter relativement facilement aux événements. Finalement, Stephen Harper semble correspondre au type de dirigeant qui considère les situations de façon nuancée et qui, dans un processus décisionnel, accordera davantage d'importance à l'opinion des autres et considèrera plus de possibilités avant de prendre ses décisions.

Appliqué aux droits de la personne, tout comme pour les trois premiers ministres précédents, le profil psychologique de Stephen Harper laisse supposer que ce dernier ne serait pas porté à favoriser le changement dans la politique étrangère du Canada, mais serait plutôt tenté de poursuivre une ligne déjà établie. De plus, selon l'analyse réalisée, Stephen Harper ne présente pas ni les visions du monde, ni les traits de la personnalité d'un dirigeant qui chercherait à poursuivre une politique axée sur la confrontation.

Face à l'évolution des règles et des normes internationales, il n'est pas non plus attendu que Stephen Harper chercherait à chapeauter des politiques qui iraient à l'encontre des principaux partenaires du Canada ou encore de s'opposer à une tendance préétablie.

### **3. Explication de l'évolution de la politique du Canada à l'égard des droits de la personne en Chine**

Les conservateurs n'ont pas tardé à mettre en pratique la politique qu'ils préconisaient alors qu'ils étaient dans l'opposition. Ils ont rapidement modifié leur approche par rapport à

la Chine et ont d'abord adopté une politique affirmée, une politique qu'ils ont maintenue jusqu'en 2008-2009. À partir de 2008, les premiers signes d'une nouvelle approche se sont manifestés alors que le gouvernement conservateur a tempéré ses propos face à la Chine et a choisi de revenir à une approche similaire à celle poursuivie par Paul Martin et Jean Chrétien.

Quelle a été l'influence personnelle de Stephen Harper et quel a été l'impact des prédispositions personnelles du premier ministre sur la mise en place d'une politique affirmée entre 2006 et 2009 et sur le retour à une politique discrète envers la Chine à partir de 2008-2009?

### **3.1. Quatrième changement : 2006 - D'une politique discrète à une politique affirmée**

Arrivés au pouvoir en 1993, les libéraux de Jean Chrétien avaient substantiellement modifié la politique du Canada à l'égard de la Chine et avec l'élection des conservateurs en 2006 un changement d'attitude était à prévoir envers ce pays. Or, bien que le gouvernement de Stephen Harper était minoritaire, l'ampleur qu'allait prendre ce virage était insoupçonnée. Le changement d'approche du Canada s'est effectué rapidement et dès leur arrivée au pouvoir il n'y avait plus de doute que les conservateurs allaient non seulement modifier leur discours face à la Chine, mais qu'ils allaient également réviser l'ensemble des rapports que le Canada entretenait avec ce pays (Evans 2014).

Comme il a été démontré dans les chapitres précédents, les changements apportés au fil des ans dans la relation sino-canadienne ont été nombreux et ces modifications peuvent s'expliquer par de nombreux facteurs. En ce qui concerne le changement survenu en 2006, le contexte était bien différent de celui qui prévalait dans les années 1990. En effet, en 2006, lors de l'élection des conservateurs, le climat qui prévalait dans les rapports avec la Chine semblait tout à fait favorable à un changement d'approche face aux chinois. D'abord, comme il a été vu aux chapitres précédents, la politique poursuivie par le gouvernement de Jean Chrétien et de Paul Martin n'avait pas rapporté les dividendes escomptés et elle était devenue critiquée depuis quelques années. Paul Martin, quant à lui, a bien tenté de modifier l'approche du Canada à l'égard de la Chine, réussissant à certains égards, mais sans en retirer des résultats probants.

La population canadienne semblait également en faveur d'accorder un plus grand support aux droits de la personne en Chine. En effet, le sondage d'opinion publique réalisé en 2006 par la Fondation Asie Pacifique du Canada indiquait que 72% des Canadiens croyaient que la promotion de la démocratie et des droits de la personne en Asie devait être une priorité pour le gouvernement canadien (Asia Pacific Foundation of Canada 2006). Ce même sondage révélait également que la Chine était le pays d'Asie envers lequel les Canadiens avaient les sentiments les moins favorables (Asia Pacific Foundation of Canada 2006, 2013). De plus, comme il a été abordé en première partie de ce chapitre, la quasi-totalité des spécialistes (chercheurs universitaires et éditorialistes) des relations sino-canadiennes réclamaient également un changement d'approche.

Bien que les commentaires émis par Stephen Harper et par d'autres ministres conservateurs à l'égard de la Chine ont été critiqués par la plupart des universitaires et gens d'affaires, plusieurs articles de journalistes ainsi que de nombreuses lettres ouvertes parues dans les médias, au contraire, les approuvaient. Un éditorial du Vancouver Sun supportait et félicitait même le premier ministre Harper pour son franc-parler à l'égard de la situation des droits de la personne en Chine et avançait qu'il serait irresponsable de ne pas soulever ce sujet avec les autorités chinoises. L'article titrait: *The almighty dollar can't be the only factor in trade with China* (Vancouver Sun 2006). De nombreux grands quotidiens canadiens et certaines personnalités ont également supporté la décision du premier ministre Harper de rencontrer le dalaï-lama en 2007 (National Post 2007) et de ne pas assister à la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques de Beijing en 2008 (Séguin and Clark 2008; CTV News 2008).

Selon Preston Manning, ancien dirigeant de l'Alliance canadienne, un parti politique de l'ouest du pays fusionné avec le Parti progressiste-conservateur en 2003 pour former le Parti conservateur du Canada, la politique et l'attitude de Stephen Harper à l'égard de la Chine reflétait ce qu'une bonne partie de la population canadienne demandait. Il affirmait que la politique de Stephen Harper était exemplaire et contrastait avec l'hypocrisie des gouvernements libéraux précédents qui ne faisaient que soulever avec retenue la question des droits de la personne en Chine pour satisfaire l'opinion publique canadienne (Manning 2009).

Le contexte politique au Canada en 2006 semblait donc tout à fait favorable à un renouveau dans la relation sino-canadienne. Toutefois, comme il a été démontré dans les chapitres

précédents, le contexte à lui seul ne peut expliquer le retournement qu'a connu la politique étrangère du Canada à l'égard de la Chine. Dans un ouvrage récent, Paul Evans explique l'accent mis par les conservateurs sur les droits de la personne en Chine comme étant le résultat de trois principaux facteurs: 1- une idéologie manichéenne, 2- des visées électoralistes et 3- une vision minimaliste du rôle du gouvernement. L'idéologie manichéenne tenue par certains membres du Parti conservateur qui décrivaient la Chine comme se résumant à un parti communiste aux valeurs fondamentales complètement différentes des leurs. En ce qui concerne les visées électoralistes, elles touchaient principalement les circonscriptions urbaines traditionnellement détenues par les libéraux et qui prônaient l'adoption d'une ligne dure envers la Chine au niveau des droits de la personne. Quant à la vision minimaliste, elle s'applique surtout à restreindre le rôle du gouvernement dans la facilitation des échanges économiques (Evans 2014).

Les facteurs identifiés par Paul Evans sont principalement d'ordre interne au Canada et ils se situent essentiellement au niveau du parti. Le niveau individuel d'analyse, pour sa part, n'est pas exploré et le rôle du premier ministre lui-même n'est pas directement identifié dans l'analyse d'Evans comme ayant pu avoir un rôle important à jouer.

Pourtant, plusieurs élus conservateurs souhaitaient ardemment la poursuite d'une politique plus affirmée envers la Chine. Jason Kenney, par exemple, a été l'un des ministres qui s'est initialement fait le plus remarquer par ses propos à l'égard de la Chine. En plus des nombreuses critiques du PCC qu'il a tenues à la Chambre des communes lorsqu'il était dans l'opposition, le député conservateur avait défié le premier ministre Paul Martin, chef du gouvernement libéral, lors de la mission commerciale du Canada en Chine de 2005. Jason Kenney s'était rendu au domicile du défunt Zhao Ziyang afin de présenter ses condoléances aux proches de l'ancien dignitaire chinois. Même après l'élection des conservateurs et de ses nominations à divers postes importants, Jason Kenney n'a pas modéré ses propos à l'égard de la Chine (Geddes and Kirby 2006). M. Kenney est devenu l'un des proches conseillers du premier ministre Harper (Castonguay 2012) et l'un des rares ministres à avoir eu son écoute et son respect (Simpson 2007). Avec le premier ministre Harper, Jason Kenney a été initialement l'un des élus conservateurs à tenir des propos les plus cinglants à l'égard de la

Chine à propos des droits de la personne, ce que Jeffrey Simpson a identifié comme étant « l'approche Harper-Kenney » à l'égard de la Chine (Simpson 2007).

En effet, il est intéressant de noter que les commentaires émis par différents élus conservateurs à l'égard de la Chine diffèrent considérablement. Une fois au pouvoir, Stephen Harper, Peter Mackay et Jason Kenney sont ceux qui ont d'abord émis les propos les plus acerbes à l'égard de la Chine, alors que d'autres ministres, tels que David Emerson, Maxime Bernier, Jim Flaherty et John Baird ont été beaucoup plus nuancés dans leurs discours. Ces derniers ont en effet exprimé leur désir de renforcer les relations sino-canadiennes, et ne répétant la rhétorique tenue par le premier ministre alors qu'ils occupaient des fonctions ministérielles importantes.

Ce manque d'unité au sein du caucus conservateur est encore palpable aujourd'hui et a été souligné pour expliquer le long délai que le gouvernement a mis avant de donner son aval à l'acquisition de la compagnie albertaine NEXEN par la société d'État CNOOC (Ljunggren and Palmer 2012). Le délai pour ratifier l'*Accord pour la promotion et la protection réciproque des investissements* (APEIE Canada-Chine) a également été cité comme exemple de la division du cabinet conservateur au sujet de la Chine (Fekete 2014).

Selon Fred Bild, ambassadeur du Canada en Chine entre 1990 et 1994, la dichotomie au sein du gouvernement conservateur a engendré une attitude de « bon cop, bad cop ». Selon Bild :

We are witnessing a good-cop-bad-cop routine that will help Mr. Harper to satisfy the China-bashers within his party (including MPs who collect frequent-flyer points to Taipei), while the Canadian business community exercises more subtle pressure through their counselling sessions with David Emerson, the Minister of Foreign Affairs (Bild 2008).

Or, il semble que la « routine » identifiée par Fred Bild n'était peut-être pas aussi planifiée car il y avait réellement des dissensions au sein du Caucus conservateur<sup>100</sup>. Wenran Jiang avance même que c'est grâce à des individus tels que David Emerson que la relation ne s'est détérioré encore davantage. Jiang affirme que la politique mise de l'avant par le gouvernement

---

<sup>100</sup> Rencontres avec des employés du Ministère des affaires étrangères et du Commerce international. Ottawa, février 2013.

conservateur à l'égard de la Chine était « infectée par une tumeur idéologique » et que le pire a été évité en raison des efforts de certains élus, faisant en sorte que la relation ne se dégrade davantage (Jiang 2009).

En effet quelque mois avant les Jeux Olympiques, le ministre David Emerson déclarait lors d'une visite en Chine en janvier 2008 :

I would say this, that China in my opinion is as open as (it has) ever been to hearing our concerns and being prepared to listen to positive and constructive commentary about areas for improvement whether it's in the legal system or in dealing with electoral kinds of issues and democracy issues and economic freedoms. [...] I just didn't think it was on topic, and I didn't think this was the audience I needed to lecture on human rights,[...] I made my points on human-rights issues with Minister Chen and I didn't think it needed to be repeated in public (Canadian Press 2008b).

Les propos du ministre Emerson contrastaient désormais nettement avec ceux tenus par le premier ministre ainsi que ceux tenus par d'autres ministres conservateurs. Ces propos illustrent bien la divergence d'opinion au sein du Parti conservateur ainsi que l'importance de porter une attention particulière au niveau individuel afin de comprendre la politique du gouvernement conservateur à l'égard de la Chine. L'idéologie manichéenne à laquelle référait Evans n'était pas tant une idéologie partagée par l'ensemble des élus conservateurs, mais bien par une certaine partie de ces derniers.

Evans évoque également le rôle des visées électoralistes du gouvernement de Stephen Harper. Ce point de vue est partagé par Peter McKenna, professeur de science politique à l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard, pour qui la ligne dure des conservateurs envers la Chine était calculée afin de plaire à l'aile conservatrice et religieuse du Parti conservateur (McKenna 2009). Cet argument a été également mis de l'avant par le chroniqueur du *Globe and Mail* Jeffrey Simpson. Ce dernier explique :

The reason for this emphasis, it turns out, is partly driven by domestic politics. The Chinese communities in Canada have overwhelmingly supported the Liberal Party for many decades. But the Harper party has decided, as part of its effort to woo ethnic voters, that the parts of the Chinese electorate "available," that is, capable of being moved from the Liberal column, are those most hostile to the Chinese regime (Simpson 2007).

Selon le chroniqueur, le premier ministre Harper a nommé Jason Kenney secrétaire d'État au Multiculturalisme et à l'Identité canadienne en 2007 afin d'assurer la liaison avec les diverses communautés ethniques et dans le but de favoriser une image positive du gouvernement conservateur auprès de ces groupes, incluant les communautés chinoises (Simpson 2007). Bien que cette explication ait été utilisée à plusieurs reprises et par différents analystes<sup>101</sup>, elle n'a jamais été explicitement démontrée. De plus, bien que la relation entre le Canada et la Chine se soit améliorée depuis 2009, les rapports entre Ottawa et Beijing sont demeurés tendus et ce malgré la majorité obtenue par les conservateurs en 2011. Il apparaît également démesuré de mettre sur le compte d'une stratégie électoraliste la détérioration substantielle qu'ont subie les relations sino-canadiennes.

En ce qui concerne les influences externes, la situation des droits de la personne en Chine commençait également à préoccuper les autres puissances et certaines de ces dernières ont également entrepris des actions pour tenter d'inciter la Chine à un plus grand respect des droits de la personne. Par exemple, en 2007, la chancelière allemande Angela Merkel et le président américain George W. Bush ont tous deux rencontré le dalaï-lama, une première pour un président américain. Le président français Nicolas Sarkozy a également rencontré l'éminence tibétaine en 2008. L'attribution du prix Nobel de la paix à l'activiste chinois emprisonné, Liu Xiaobo, en 2010, a également été interprétée comme une reconnaissance du mouvement pour les droits de la personne en Chine. Toutefois, si plusieurs États ont mis en application des politiques visant à mettre davantage de pression sur la situation des droits de la personne en Chine, contrairement à l'attitude du Canada, des pays tels que l'Australie et les États-Unis n'ont pas tenu une ligne aussi dure que celle du gouvernement canadien. L'Australie et les États-Unis ont subséquemment repris leurs dialogues bilatéraux sur les droits de la personne et même si le premier ministre australien de l'époque, Kevin Rudd, a soulevé à de maintes reprises la question des droits de la personne en Chine, la politique australienne, à l'opposé de celle du Canada, est demeurée discrète.

---

<sup>101</sup> Voir également (Nossal and Sarson 2013; Bloomfield and Nossal 2013).



Si le comportement des autres puissances envers la Chine traduit l'inconfort qu'éprouvaient plusieurs pays occidentaux vis-à-vis la Chine au début des années 2000, ce climat externe n'apparaît pas avoir influencé le Canada, si ce n'est que d'avoir contribué à forger un contexte favorable pour que les conservateurs changent leur politique relativement à la Chine.

La stratégie affirmée, priorisée par les conservateurs à l'égard de la Chine, reflétait son approche générale sur la scène internationale. Dès son élection en 2006, le premier ministre Harper a laissé entendre que le rôle du Canada dans le monde allait être différent de celui mis de l'avant par les gouvernements précédents. Lors d'une allocution à l'*Economic Club* de New York le 21 septembre 2006, le premier ministre Harper déclarait:

Nous sommes en tête des pays du G-7 pour le rendement économique et fiscal et une superpuissance énergétique émergente, le seul producteur stable et en plein essor de cette marchandise rare, dans un monde instable. [...] Je veux que l'on comprenne bien que nous sommes déterminés à ce que le rôle du Canada dans le monde ne se limite pas à ce continent (Agence France Presse 2006).

Parlant devant plusieurs centaines de supporters du Parti conservateur peu après l'élection de mai 2011, lors de laquelle les conservateurs ont obtenu leur premier gouvernement majoritaire, Stephen Harper déclarait son intention de poursuivre une politique étrangère résolument affirmée :

We also have a purpose. And that purpose is no longer just to go along and get along with everyone else's agenda. It is no longer to please every dictator with a vote at the United Nations. [...] Now, we know where our interests lie, and who our friends are. And we take strong, principled positions in our dealings with other nations whether popular or not ... and that is what the world can count on from Canada! (Harper 2011) .

Le gouvernement conservateur était donc déterminé à tenter de jouer un rôle plus important sur la scène internationale et il croyait fortement en sa capacité d'y occuper un rôle de premier plan. Par exemple, en novembre 2006, alors que de fortes tensions existaient dans la péninsule coréenne, suite à un essai nucléaire en Corée du Nord, le Canada a envoyé un diplomate en Corée du Nord afin de persuader cette dernière de rejoindre les pourparlers à

six<sup>102</sup>. Plusieurs experts se sont questionnés sur la pertinence d'un tel geste puisque Pyongyang avait fait la sourde oreille au Japon, à la Corée du Sud et aux États-Unis. L'influence que le Canada croyait avoir dans ce dossier s'est avérée selon Geoffrey York, chroniqueur au *Globe and Mail*, largement surestimée (York 2007c). Le premier ministre Harper et ses ministres ont également utilisé l'expression « emerging energy superpower » à de multiples reprises et devant auditoires internationaux. Ils n'ont également pas manqué de souligner que le Canada se classe au deuxième rang mondial pour l'importance de ses réserves prouvées de pétroles et que le Canada entendait devenir un jour de premier plan sur la scène mondiale.

Cette certitude du gouvernement canadien d'avoir une plus grande influence sur la scène internationale s'est aussi transposée sur la politique du Canada à l'égard de la Chine. Comme il est mentionné dans la première section de ce chapitre, les propos tenus par le premier ministre et par certains ministres conservateurs laissaient en effet transparaître leurs intentions de tenir tête au géant chinois et d'être éventuellement en mesure de l'influencer.

Alors que Paul Evans était co-président de la Fondation Asie-Pacifique du Canada, il a rapporté que des membres du Cabinet conservateur ont insisté auprès de lui afin que la fondation se concentre davantage sur l'Inde et moins sur la Chine. Le gouvernement conservateur voyait à cette époque la Chine d'une façon plutôt négative; Evans rapporte que certains membres du Cabinet considéraient la Chine comme étant un « godless totalitarian country with nuclear weapons pointing at us » (Evans 2014) et qu'ils désiraient mettre l'accent sur l'Inde démocratique plutôt que sur la Chine communiste (Evans 2013). Un ancien proche conseiller de Jean Chrétien, encore impliqué au bureau du Conseil privé, a rapporté pour sa part que lors de diverses réunions au Parlement, certains membres du gouvernement conservateur insistaient pour qu'on réfère à la Chine comme étant une « Chine communiste ».

Toutefois, cette vision négative de la Chine et cette croyance de pouvoir la changer ne provenaient que d'une partie des élus conservateurs. La politique mise de l'avant par le

---

<sup>102</sup> Ces six membres sont : la République populaire de Chine, la Corée du Sud, la Corée du Nord, les États-Unis, la Fédération de Russie et le Japon.

gouvernement vis-à-vis la Chine ne faisait pas l'unanimité au sein du Parti conservateur. Comme il a été déjà souligné, certains membres du gouvernement conservateur ne semblaient pas aussi enclins à critiquer ouvertement la Chine, démontrant ainsi qu'il y avait des divergences importantes au sein du Cabinet quant à la façon dont le Canada devait gérer sa politique envers la Chine. Par exemple, le ministre du Commerce international David Emerson déclarait en 2006 que le Canada pouvait rater une occasion majeure afin de développer des meilleures relations avec la Chine, de diversifier les exportations canadiennes et ce tout en aidant la Chine dans son développement (Geddes and Kirby 2006).

Même en considérant le contexte politique au Canada en 2006, on ne peut que réaliser l'importance qu'a eu la vision négative que possédaient le premier ministre et certains membres du Cabinet envers la Chine afin d'expliquer le changement dans la politique du Canada envers cette dernière. Les visions personnelles du premier ministre apparaissent donc avoir joué un rôle considérable dans la décision de modifier l'approche du gouvernement face à la Chine au niveau des droits de la personne en optant pour une approche affirmée.

### **3.2. Cinquième changement : 2008-2009 - D'une politique affirmée à une politique discrète**

Comme il a été mentionné précédemment, le contexte qui prévalait en 2006 a quelque peu facilité le changement d'approche du Canada face aux droits de la personne. Toutefois, après 2008, le contexte favorisait désormais davantage un rapprochement du Canada vers la Chine.

D'abord, la crise financière de 2008 qui a secoué l'économie globale a eu des répercussions importantes au Canada. Les économies américaine et européenne, absorbant près de 85% des exportations canadiennes, ont été principalement affectées, ce qui a illustré plus que jamais l'importance pour le Canada de diversifier ses exportations de marchandises (Dobson 2011) ce qui a révélé « hors de tout doute les limites de la politique de continentalisation » (Arès and Deblock 2012). La Chine, qui continuait de croître à un rythme effréné, était bien placée pour acheter davantage de produits canadiens. Puis, les délais imposés par l'administration Obama à se prononcer sur le projet Keystone XL, visant à exporter le pétrole des sables

bitumineux de l'Alberta vers les raffineries du Texas, ont également alimenté le sentiment d'urgence des décideurs canadiens à propos de la nécessité de diversifier les débouchés du pétrole canadien (Arès 2014).

De plus, l'échec de la politique que les conservateurs ont adoptée à partir de 2006 était maintenant bien évident. D'abord, la Chine a tardé à octroyer au Canada le statut de « Nation autorisée » pour le tourisme. Le Canada a été l'un des derniers pays occidentaux à obtenir ce statut permettant la promotion du Canada comme destination touristique auprès des citoyens chinois, en plus d'ouvrir la porte aux voyages de groupe chinois au Canada. Plusieurs ont expliqué ce délai en évoquant des tensions qui ébranlaient les relations entre le Canada et la Chine depuis quelques années (CBC News 2009). De plus, comme le rapporte Peter Harder, président du Conseil Commercial Canada-Chine, plusieurs entreprises canadiennes d'importance commençaient à perdre des contrats en Chine et à se plaindre de la façon dont elles étaient traitées en Chine. Selon Harder:

Members of the Canada China Business Council are often asked whether the currently cooler political relationship between Ottawa and Beijing is costing Canadian businesses. Until very recently, the answer was, "Not yet." Canadian business leaders are now reporting that contracts are definitely being lost as a direct result of the chill between our most senior political leaders (Harder 2008).

Il n'y avait plus aucun doute quant à l'importance de la Chine sur la scène internationale. À partir de 2008-2009, C. Fred Bergsten (Bergsten 2008) et Zbigniew Brzezinski (Junbo 2009) ont popularisé le « Groupe des deux (G2) » afin de qualifier la place qu'avait prise la Chine dans les affaires internationales<sup>103</sup>. La Chine occupait alors une importance capitale sur la scène internationale et il était désormais beaucoup plus risqué de l'ignorer et de tenter de jouer les durs envers elle que cela l'était seulement quelques années auparavant.

Les facteurs externes ont donc assurément joué un rôle dans la décision du gouvernement conservateur de modifier son approche face à la Chine. Toutefois, selon Kim Nossal et Leah Sarson, il est trop simpliste d'expliquer le retournement dans la politique du Canada à l'égard

---

<sup>103</sup> Bergsten avait déjà mis de l'avant le G2 en 2005 dans son ouvrage *The United States and the World Economy*, publié en 2005.

de la Chine (2008-2009), par des seuls facteurs externes tels que la crise financière de 2008 (Nossal and Sarson 2013). Ces chercheurs affirment qu'une multitude de facteurs doivent être considérés afin de rendre compte du changement d'approche du Canada envers la Chine.

En effet, en plus d'une situation post-crise financière au cours de laquelle la Chine s'est retrouvée renforcie, différents éléments apparaissent avoir favorisé l'abandon par les conservateurs de l'approche affirmée qu'ils avaient priorisée jusque-là. D'abord, le support de la population canadienne pour la promotion des droits de la personne en Chine diminuait à chaque année<sup>104</sup> et il ne se trouvait plus beaucoup de partisans de l'approche affirmée envers la Chine.

À l'exception de Bruce Gilley (2008), la quasi-totalité des commentateurs et analystes de la politique étrangère du Canada, les éditorialistes des principaux journaux ainsi que la communauté des gens d'affaires appelaient le gouvernement conservateur à réajuster sa politique étrangère à l'égard de la Chine.

Malgré les nombreux problèmes qui persistaient toujours en Chine, les progrès réalisés au niveau des droits de la personne étaient de plus soulignés de part et d'autre. Le dialogue et l'intégration de la Chine aux structures internationales de protection des droits de la personne étaient désormais généralement reconnus comme le meilleur moyen pour le gouvernement canadien d'avoir un impact sur l'amélioration de la situation des droits de la personne en Chine<sup>105</sup>.

Si le contexte économique et l'importance croissante de la Chine favorisait sans contredit le retour à une politique discrète envers les droits de la personne en Chine, il ne peut entièrement expliquer le retournement qui s'est produit en 2008-2009, et cela implique que d'autres avenues doivent être explorées. Le sentiment négatif qu'entretenaient le premier ministre et certains membres du Cabinet envers la Chine étaient profonds et seule l'évolution du contexte

---

<sup>104</sup> Voir annexe 2 p. 298.

<sup>105</sup> Voir entre autres (Potter 2013).

interne et international par rapport à la Chine ne peut servir à expliquer le changement de position du gouvernement.

Divers commentateurs ont souligné l'importance accrue qu'accordait désormais le premier ministre aux affaires internationales pour expliquer les différents changements dans sa politique étrangère. Adam Chapnick, entre autres, rapporte à quel point le premier ministre Harper, quelques années après avoir été élu, est devenu beaucoup plus conscient de l'importance des affaires étrangères et de l'omniprésence de la politique internationale dans la gouverne du Canada (Chapnick 2011). Il a été mentionné que le premier ministre a ouvertement reconnu avoir sous-estimé la place centrale de la politique internationale dans son agenda quotidien et dans les affaires courantes au Canada (Morin and Roussel 2014). Selon ce constat, ce nouvel intérêt pour les affaires internationales aurait pu motiver les conservateurs à aller au-delà des Amériques et à s'intéresser davantage à la Chine en vue de forger des relations plus approfondies avec elle.

Il a aussi été allégué que les conservateurs sont arrivés au pouvoir avec une vision « néocontinentaliste » de la politique étrangère (Massie and Roussel 2013), ce qui a assurément influencé leur désir de tenir un rôle accru dans les Amériques et ce au détriment de l'Asie. Toutefois, si cette vision peut expliquer un intérêt moindre pour l'Asie en général, cette vision « continentale » des intérêts du Canada n'apporte pas une explication satisfaisante de l'adoption par les conservateurs d'une politique affirmée face aux droits de la personne en 2006 et du changement de politique en 2008-2009.

Plusieurs ont avancé que les conservateurs ont commis des erreurs de débutants dans leur gestion de la relation sino-canadienne et que leur désintérêt pour les affaires internationales les ont initialement incités à se concentrer sur leur propre région, les Amériques (Simpson 2007). Par contre, selon le politologue Andrew Lui, la politique du Canada à l'égard de la Chine s'est avérée systématique et ne peut s'expliquer que par le résultat d'erreurs de novices. Selon Lui:

The Harper doctrine on human rights and China signals a deliberate and more extended shift in geopolitical emphasis away from China and the Asia Pacific in favour of forging closer ties with the United States, strengthening old bonds

with Britain and the EU, and possibly establishing new ones with emerging markets in Latin America and India (Lui 2013).

En tenant compte de l'importance de la Chine et de l'impact de la politique négative du Canada à son égard entre 2006 et 2008-2009 et de la portée des déclarations faites par les conservateurs à propos de la situation des droits de la personne en Chine durant cette période, il est difficile d'expliquer l'adoption d'une telle politique par de simples erreurs de parcours. De plus, les qualificatifs utilisés par certains membres du Caucus conservateurs pour désigner la Chine ainsi que l'entêtement de plusieurs élus conservateurs à vouloir tenir tête à la Chine, et ce même après que le gouvernement ait modifié sa politique envers Beijing, laissent transparaître un réel mépris de la part de Stephen Harper et de ses proches conseillers.

On n'a qu'à se rappeler le débat entourant la hausse des investissements chinois au Canada lors de l'acquisition de la compagnie Nexen par China National Offshore Oil Corporation (CNOOC), tout comme les débats à l'intérieur même du Parti conservateur provoqués par la signature d'un Accord sur la promotion et la protection des investissements étrangers (APIE) en 2012, ainsi que les accusations de cyber-espionnage par la Chine en 2013 et 2014, pour constater que le sentiment négatif de certains membres du Parti conservateur n'avait vraiment pas changé. Il apparaît que le gouvernement conservateur a fini par réaliser avoir grandement surestimé son influence potentielle vis-à-vis de la Chine, tout en sous-évaluant l'impact de la montée en puissance de cette dernière et l'importance d'entretenir des bonnes relations avec elle.

Comme l'a observé l'ancien ambassadeur de Chine au Canada (1998-2005), Mei Ping, le manque de connaissances et d'intérêt de la part des conservateurs ont créé l'illusion que la Chine avait davantage besoin du Canada que de l'inverse et que le Canada devait se concentrer sur sa relation avec les États-Unis et le reste de l'Amérique (Ping 2010). Selon l'ancien ambassadeur, cela était résolument contreproductif.

Ce n'est donc pas un changement dans les perceptions du premier ministre Harper à l'égard de la Chine qui semblent être à l'origine de ce second changement de politique, mais bien par la réalisation de l'importance accrue de la Chine pour le Canada. Le changement de politique est davantage le résultat d'une décision pragmatique de la part des conservateurs et

de leur chef concernant la meilleure politique à adopter pour interagir avec un pays tel que la Chine.

En effet, tout porte à croire que si les années qui ont suivi leur élection en 2006 avaient donné raison aux conservateurs d'avoir adopté une approche plus affirmée au niveau des droits de la personne, ces derniers auraient poursuivi leur politique. Mais l'échec de cette politique, ajouté à un environnement favorable à l'interne, a incité le gouvernement canadien à retourner à une politique douce à l'égard des droits de la personne en Chine. Les conservateurs se sont alors montrés beaucoup plus pragmatiques qu'idéologiques dans leur politique étrangère en général (Bloomfield and Nossal 2013). Les professeurs Alan Bloomfield et Kim Nossal ont expliqué que les conservateurs ont modifié leurs attitudes face à divers enjeux internationaux qui ne se sont pas déroulés comme anticipés et qui les ont amenés à changer leur approche. Le changement de politique à l'endroit de la Chine semble tout à fait s'expliquer par une telle logique.

#### **4. Conclusion**

Si la politique du Canada à l'égard de la Chine a connu des hauts et des bas depuis la reconnaissance de la RPC en octobre 1970, les changements qui se sont produits depuis la première élection des conservateurs en 2006 ont profondément marqué la relation sino-canadienne. Comme l'avancent Nossal et Sarson : « Rarely does one see such a dramatic reversal in foreign policy as the one we saw in the case of Canadian policy towards China between 2006 and 2012 » (Nossal and Sarson 2013) et comme David Morin et Stéphane Roussel l'ont identifié : « la question se pose sur les traits de la personnalité du Premier ministre [Harper] qui peuvent avoir un impact sur ces choix » (Morin and Roussel 2014).

Il en ressort donc que le contexte à lui seul ne peut expliquer qu'en partie les deux changements qui se sont produits sous les conservateurs. Il faut principalement considérer la vision personnelle du premier ministre à propos de la Chine qui semble avoir joué un rôle considérable dans la décision d'opter pour une politique affirmée à l'égard de cette dernière entre 2006 et 2008. La vision manichéenne et instrumentale de la politique étrangère



soulignée par certains analystes semble en effet avoir guidé la politique des conservateurs à l'égard de la Chine dès leur élection et peut expliquer l'adoption d'une politique affirmée.

Le second retournement dans la politique étrangère du Canada survenu en 2008-2009 ne relève pas tant d'un changement dans les perceptions du premier ministre et de certains membres du Cabinet car ceux-ci ont plutôt maintenu une même vision négative par rapport à la Chine. Ce second changement semble plutôt s'expliquer par la prise de conscience que la politique qu'ils ont adoptée lors de leurs premières années au pouvoir avait été un échec, ainsi que par la nouvelle situation internationale qui a suivi la crise financière de 2008. Le gouvernement conservateur a réalisé la difficulté que posait la séparation du commerce de la promotion des valeurs canadiennes dans leur relation avec la Chine ainsi que la nécessité d'interagir avec elle. Ils avaient initialement tenté de poursuivre ces deux objectifs de leur politique étrangère de manière indépendante (*cool politics, warm economics*), mais ils ont corrigé le tir à partir de 2008-2009. C'est alors qu'une politique discrète a été mise en œuvre afin de gérer la situation des droits de la personne en Chine.

# CONCLUSION

Cette thèse s'est intéressée aux relations entre le Canada et la Chine sous l'angle des droits de la personne et du rôle des caractéristiques psychologiques propres aux premiers ministres comme facteur servant à comprendre l'évolution de cette relation. Plusieurs éléments ont contribué au choix de cette problématique. D'abord, aucune étude d'envergure n'avait jusqu'à tout récemment porté sur l'analyse de la politique étrangère du Canada à l'égard de la Chine de façon longitudinale. Quelques articles et chapitres de livres ont été écrits sur différents aspects de la relation sino-canadienne au début des années quatre-vingt-dix, soit peu après les événements de la Place Tiananmen. Une deuxième série de publications est apparue au Canada à partir de 2008, lorsque la Chine a réellement émergé et est devenue d'une importance capitale sur la scène internationale ainsi que pour la prospérité future du Canada.

Par ailleurs, la question des droits de la personne représente à la fois un élément fondamental dans la politique du Canada à l'égard de la Chine et un irritant potentiellement majeur dans cette relation bilatérale. Depuis le milieu des années quatre-vingt et particulièrement suite aux événements de la Place Tiananmen au printemps 1989, les droits de la personne sont devenus une problématique avec laquelle le Canada a dû composer dans sa relation avec la

Chine. Bien que certains pays avec lesquels le Canada entretient des rapports étroits ont une conception des droits de la personne qui diffère de la sienne et qui tolèrent des violations de ces droits qui vont en contradiction avec les valeurs canadiennes, la Chine, plus que tout autre pays, est toujours observée de près sur cet aspect. Or, très peu d'études ont porté sur la politique du Canada à l'égard des droits de la personne en Chine et aucune ne l'a fait en considérant les relations Canada-Chine sur une période où les premiers ministres Mulroney, Chrétien, Martin et Harper ont été en place.

Bien que quelques pistes d'explication de l'évolution des relations sino-canadiennes ont été déjà proposées, il n'y a cependant pas de consensus entre les spécialistes pour expliquer les changements survenus dans les relations Canada-Chine. De plus, la plupart des publications sur les relations sino-canadiennes sont essentiellement descriptives et souffrent d'un ancrage concret dans la théorie. Dans l'étude générale de la politique étrangère du Canada, beaucoup d'efforts ont été réalisés afin de théoriser l'influence des facteurs internes (théorie de la classe dominante, les groupes d'intérêts, opinion publique), étatiques (parlement, provinces, bureaucratie) et internationaux (puissance majeure, moyenne, ou État dépendant) sur le comportement international du Canada. Le niveau individuel d'analyse portant sur les chefs d'États est sans contredit une dimension délaissée. Si certaines études ont soulevé l'utilité de tenir spécifiquement compte du rôle du premier ministre afin de mieux comprendre la politique étrangère du Canada, aucune tentative concrète d'analyser l'impact des premiers ministres de façon systématique sur la politique étrangère du Canada n'a été recensée. Pourtant, il a été démontré au premier chapitre que le premier ministre possède un véritable contrôle et une influence particulièrement importante sur la politique étrangère canadienne. Qui plus est, nombreux ont été les commentateurs à soulever l'impact du premier ministre dans la direction que prenait la politique chinoise du Canada, sans toutefois l'analyser concrètement.

Dans l'analyse de la politique étrangère, plusieurs travaux récents reconnaissent l'importance de considérer l'influence des caractéristiques personnelles des décideurs sur leurs choix politiques. Au cours des dernières années, les analyses basées sur différentes variables psychologiques ont pris une place accrue dans l'étude de la politique étrangère des États au niveau individuel et les approches psychologiques sont même considérées comme l'un des

domaines de l'analyse de la politique étrangère ayant connu le développement le plus probant au cours des dernières années.

Si les caractéristiques psychologiques des premiers ministres peuvent affecter les décisions en politique étrangère, ces caractéristiques doivent être mieux identifiées et leurs impacts, que ce soit à l'égard de problématiques spécifiques ou envers certains pays distinctifs, doivent être mieux compris. La question du rôle du premier ministre et, par conséquent, de ses caractéristiques psychologiques sur la politique étrangère du Canada à l'égard des droits de la personne en Chine, méritait donc d'être étudiée.

Cinq changements distincts ont été observés entre 1984 et 2014 dans la façon dont le Canada a fait la promotion des droits de la personne en Chine. Cette thèse repose sur l'hypothèse générale que ces changements sont imputables aux premiers ministres, et non aux pressions internes et externes, tel que généralement stipulé dans la littérature sur la politique étrangère canadienne. En s'inspirant de la littérature en psychologie politique qui traite de l'importance des décideurs sur la politique étrangère, les codes opératoires ainsi que les traits de la personnalité ont été sélectionnés afin d'étudier l'influence des caractéristiques psychologiques des décideurs sur l'évolution de la politique étrangère du Canada à l'égard de la Chine.

Deux hypothèses spécifiques ont été mises de l'avant afin d'expliquer ces changements. La première porte sur les visions du monde du premier ministre. Il a été posé comme première hypothèse qu'un premier ministre qui possède des perceptions et des croyances à propos du monde davantage axées sur la coopération, qui est non prédisposé au risque et qui ne se croit pas en contrôle du développement historique, devrait poursuivre une politique étrangère plus complaisante et moins insistante à l'égard des droits de la personne. La seconde hypothèse porte sur les traits de la personnalité du premier ministre. Il est présumé qu'un premier ministre possédant des traits de la personnalité axés sur la recherche du pouvoir, possédant un fort biais sociétal et un manque de nuances, allait poursuivre une politique des droits de la personne plus agressive et hostile qu'un dirigeant ayant des caractéristiques opposées.

Au niveau méthodologique, les visions du monde et les traits de la personnalité des premiers ministres ont été mesurés à l'aide d'une analyse de contenu par traitement informatisé, en

utilisant le logiciel informatique *ProfilerPlus*. Des sources planifiées (discours) et non-planifiées (réponses lors de la période des questions à la Chambre des communes) ont été utilisées et analysées par le logiciel *ProfilerPlus*. Puis, afin de vérifier l'impact des caractéristiques psychologiques des premiers ministres sur les changements dans la politique étrangère du Canada, une fois les codes opératoires et les traits de la personnalité de chaque premier ministre mesurés, un *process tracing* des changements dans la politique du Canada adoptée à l'égard de la Chine au niveau des droits humains a été effectué. L'utilisation de la méthode du *process tracing* a permis de considérer plusieurs autres facteurs afin de mettre en contexte chacune des époques propres à chaque premier ministre. Comme l'a indiqué Thomas Preston: « you need to put the leader into context to understand that leaders sometimes matter a great deal in terms of the policy process, outcomes, and state behavior, yet at other times, hardly at all » (Preston 2010).

Les résultats obtenus dans cette thèse illustrent comment, au-delà des pressions internes et externes, les visions personnelles des premiers ministres peuvent jouer un rôle important dans la direction que prend la politique du Canada à l'égard des droits de la personne en Chine. Par contre, les résultats ne permettent pas de confirmer les deux hypothèses spécifiques au niveau de l'influence directes des codes opératoires et des traits de la personnalité des premiers ministres sur la politique étrangère du Canada.

## **1. Résultats de l'étude : Explication des changements dans la politique du Canada à l'égard des droits de la personne en Chine**

Chacun des cinq changements révélés dans cette thèse est décrit ci-après et les résultats de l'évaluation des caractéristiques psychologiques du premier ministre en poste lors de ces changements sont également présentés.

### **1.1. Premier changement - Passage d'une politique silencieuse à une politique discrète, 1986**

Le premier changement dans la politique chinoise du Canada s'est produit en 1986, quelques années après l'élection de Brian Mulroney. Alors que suite à la normalisation des

relations sino-canadiennes en 1970 le Canada avait poursuivi une politique silencieuse, ne soulevant pas la question des droits de la personne avec la Chine, ce n'est qu'à partir de 1986 que le Canada s'est mis à aborder directement, mais discrètement, cette problématique avec les autorités chinoises. Le Canada a alors commencé à émettre des commentaires en Chine à propos de la situation des droits de la personne, mais les officiels canadiens ne s'en tenaient qu'à des propos en tête-à-tête. Ces remarques n'avaient pas pour but de confronter la Chine. Les intentions du gouvernement canadien étaient d'aborder la situation des droits de la personne en Chine sans toutefois remettre en cause la relation qui avait été développée avec le géant chinois.

Différents facteurs expliquent ce changement de politique en 1986. D'abord, l'importance accrue des droits de la personne sur la scène internationale a eu un effet considérable sur le comportement du Canada à cet égard. Comme il est mentionné dans le premier chapitre, les accords d'Helsinki signés en 1975 et l'entrée en vigueur des deux pactes internationaux relatifs aux droits de la personne en 1976 ainsi que l'intégration des droits de la personne dans la politique étrangère des États-Unis vers la fin des années soixante-dix ont largement influencé la façon dont les droits de la personne étaient perçus sur la scène internationale. Le respect des droits de la personne était alors devenu une norme internationale dès le début des années quatre-vingt, ce qui a influencé la façon dont la plupart des États occidentaux traitaient de cette problématique dans leur politique étrangère. Il était alors devenu difficile pour le Canada de ne pas accorder une importance accrue à ces droits dans la relation qu'il entretenait avec d'autres États.

De plus, la multiplication des ONGs et d'autres groupes faisant la promotion de différentes causes humanitaires au Canada, ainsi qu'une plus grande ouverture de la part de certains pays aux médias, ont contribué à ce que la problématique des droits de la personne dans certains pays soit davantage reconnue. Ceci a également eu comme conséquence de sensibiliser la population canadienne sur cet enjeu. Des officiels canadiens avaient reconnu à cette époque avoir expliqué aux Chinois que la pression croissante à laquelle ils étaient confrontés afin qu'ils abordent davantage la question des droits de l'homme dans leurs relations avec eux. C'est ainsi qu'essentiellement, en raison de l'évolution des droits de la personne sur la scène internationale et de l'augmentation des pressions internes pour que le Canada porte une plus

grande attention à cette problématique dans ses relations avec la Chine, s'explique le changement de politique du Canada en 1986.

L'analyse des caractéristiques personnelles du premier ministre Brian Mulroney indique que ce dernier ne présente pas le profil d'un leader autoritaire qui aurait eu tendance à s'immiscer dans la décision de changer la politique étrangère par rapport à la Chine. Cette analyse ne permet pas de conclure que ni le premier ministre ni ses caractéristiques personnelles ont pu être un élément qui a influencé le processus politique et qui aurait pu conduire au changement dans la politique du Canada à l'égard des droits de la personne en Chine. Et comme il est démontré au premier chapitre, le rôle de Brian Mulroney dans ce changement d'attitude envers la Chine n'apparaît pas avoir été significatif. C'est plutôt l'évolution du climat international favorable aux droits de la personne, conjuguée à l'augmentation de la pression interne au Canada, qui ont incité le gouvernement progressiste-conservateur à modifier sa politique à l'égard de la Chine en 1986. Ce sont essentiellement les pressions externes et internes précédemment identifiées qui apparaissent avoir influencé le gouvernement progressiste-conservateur à changer sa politique silencieuse pour une politique discrète à propos des droits de la personne en Chine.

### **1.2. Deuxième changement - Passage d'une politique discrète à une politique affirmée, 1989**

Alors que le Canada était toujours dirigé par le gouvernement de Brian Mulroney, la politique du Canada au niveau des droits de la personne en Chine a été significativement modifiée au printemps 1989. Si la nouvelle politique adoptée par le Canada représentait une réponse directe à la décision des autorités chinoises d'utiliser la force pour chasser les manifestants de la Place Tiananmen le 4 juin 1989 et du massacre qui s'en est suivi, l'envergure de la réponse canadienne et des sanctions qui ont été imposées à la Chine sont le résultat de l'influence de différents facteurs.

D'abord, l'impact des images télévisées de la répression qui a eu lieu sur la Place Tiananmen par l'armée chinoise au début de juin 1989 ont frappé l'imaginaire au Canada et indigné les Canadiens. Les séquences d'images diffusées en boucles sur les principales chaînes de

télévision au printemps 1989 ont eu une telle résonance au Canada qu'il aurait été impensable pour le gouvernement canadien de ne pas réagir vivement et de ne pas modifier significativement la façon dont le Canada interagissait avec les autorités chinoises sans répondre avec fermeté.

Si un changement de politique était inévitable, la réponse canadienne a été élaborée après une série de consultations avec les principaux acteurs au Canada. Le ministre des Affaires étrangères, Joe Clark, a tenu des consultations auprès d'experts en affaires internationales, d'universitaires, de groupes d'intérêts et d'ONGs, des membres de la diaspora chinoise au Canada ainsi que de hauts fonctionnaires impliqués dans les relations sino-canadiennes. Ces groupes favorisaient la prise d'actions différentes de la part du Canada. Le gouvernement de Brian Mulroney semble avoir voulu mettre de l'avant une politique qui allait satisfaire le plus grand nombre d'intervenants.

En effet, suite à la réponse canadienne aux événements de la Place Tiananmen, la politique à l'égard de la Chine adoptée à partir de 1989 a été qualifiée d'incohérente tant elle a cherché à condamner le gouvernement chinois sans toutefois avoir un impact négatif sur les échanges commerciaux. À l'inverse, aux yeux de certains, la réponse canadienne était la bonne car elle a signifié à la Chine le mécontentement du Canada tout en préservant la relation déjà établie.

Si le changement de politique en 1989 a été initié par un événement externe, la décision du gouvernement progressiste-conservateur de sanctionner la Chine comme il l'a fait et d'entretenir une politique affirmée face au géant chinois jusqu'en 1993 apparaît avoir été le résultat de l'influence de différents groupes internes au Canada. Comme pour le premier changement de politique en 1986, l'analyse des caractéristiques personnelles du premier ministre Brian Mulroney n'indique pas que ce dernier ait cherché à inciter le Canada à confronter la Chine au niveau des droits de la personne. Il semble plutôt que la politique du Canada en réponse aux événements de la place Tiananmen a vraisemblablement été influencée par les différents groupes de pression auxquels le gouvernement canadien a voulu plaire.



### **1.3. Troisième changement - Passage d'une politique affirmée à une politique discrète, 1993**

Si le changement d'attitude du Canada au niveau des droits de la personne en Chine en 1993 était prévisible, l'étendue du revirement dans la politique du Canada ne l'était cependant pas. En effet, même si le gouvernement progressiste-conservateur avait commencé au début des années quatre-vingt-dix à se rapprocher de la Chine, la relation sino-canadienne n'est réellement revenue à ce qu'elle était avant le printemps 1989 qu'avec l'élection des libéraux de Jean Chrétien en novembre 1993. La nouvelle approche priorisée par le Canada à l'égard de la Chine a été mise en application aussitôt que le gouvernement libéral a été assermenté.

La nouvelle politique du Canada comprenait entre autres une importance accrue donnée aux relations économiques, une diminution des interventions au niveau des droits de la personne ainsi que l'arrêt des déclarations et des condamnations publiques. Puis, en 1997, le Canada a également cessé d'appuyer une résolution à propos de la situation des droits de la personne en Chine à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies et il a remplacé cette mesure par un dialogue bilatéral Canada-Chine sur les droits de la personne. Il est important de noter que le Canada a cessé d'appuyer la résolution à l'ONU en même temps que ses alliés et il a justifié sa décision par l'affaiblissement du consensus international par rapport à l'efficacité d'une telle mesure.

Il n'était alors plus question pour le gouvernement libéral de lier les échanges économiques au respect des droits de la personne, ni de brusquer la Chine de quelque façon que ce soit. La Chine se révélait d'une importance particulière pour Jean Chrétien et pour le nouveau gouvernement libéral. L'analyse effectuée dans cette thèse a fait ressortir le fait que la perception qu'avait Jean Chrétien du rôle du Canada ainsi que de l'influence qu'il pouvait exercer sur la promotion du respect des droits de la personne en Chine ont eu un rôle important à jouer dans la façon dont le Canada s'est conduit envers la Chine entre 1993 et 2003.

Pour Jean Chrétien, il était illusoire que le Canada puisse s'attendre à pouvoir influencer la Chine en poursuivant une politique affirmée et en la critiquant ouvertement au niveau des droits humains. De plus, Jean Chrétien voyait la Chine comme un potentiel partenaire

exceptionnel pour accroître les exportations canadiennes avec qui il était important de maintenir une relation positive.

L'évaluation des caractéristiques personnelles de Jean Chrétien indique que ce dernier ne présente pas le profil type d'un leader autoritaire qui aurait cherché à jouer un rôle important sur les décisions prises au niveau de la politique étrangère à l'égard de la Chine, mais son profil psychologique montre qu'il aurait plutôt favorisé l'utilisation de moyens pacifiques. Toutefois, l'analyse des relations sino-canadiennes entre 1993 et 2003 démontre que Jean Chrétien a joué un rôle des plus importants dans l'élaboration et la conduite de la politique étrangère du Canada à l'égard de la Chine. Le Canada s'est montré quelque peu plus insistant envers la Chine relativement aux droits de la personne au début des années 2000, mais l'analyse effectuée permet de déduire que ce sont principalement les pressions internes qui ont influencé le gouvernement à modifier légèrement le ton face à la Chine.

#### **1.4. Quatrième changement - Passage d'une politique discrète à une politique affirmée, 2006**

Avec l'élection des conservateurs de Stephen Harper en janvier 2006, tout comme cela a été le cas lorsque les libéraux de Jean Chrétien ont été élus en 1993, un changement d'attitude était à prévoir dans la politique du Canada envers la Chine. Or, l'ampleur qu'allait prendre ce changement était insoupçonnée. Le changement d'approche du Canada s'est effectué rapidement après l'élection et il est devenu évident que les conservateurs allaient non seulement modifier leur discours en général face à la Chine, mais qu'ils allaient également réviser l'ensemble des rapports qu'ils entretenaient avec ce pays.

Comme il a été démontré au cinquième chapitre, les changements apportés dans la relation sino-canadienne ont été substantiels et ces modifications s'expliquent par de nombreux facteurs. D'abord, le contexte politique au Canada en 2006 semblait tout à fait favorable à un renouveau dans la relation sino-canadienne. La politique du Canada à l'égard de la Chine sous Jean Chrétien avait commencé à être l'objet de critiques vers la fin des années quatre-vingt-dix et il n'y avait plus aucun doute que la politique d'engagement et les missions commerciales « Team Canada » conduites par le premier ministre Jean Chrétien n'avaient

pas donné les résultats attendus. Plusieurs spécialistes des relations sino-canadiennes réclamaient un changement d'approche et la population canadienne semblait en faveur pour que le gouvernement fasse plus d'efforts à la promotion des droits de la personne en Chine.

Certains commentateurs et leaders d'opinions ont affirmé que la ligne de conduite que le Canada a adoptée face à la Chine après 2006 répondait aux désirs de la population canadienne. Toutefois, comme l'analyse de la période entre 2006 et 2008-2009 le révèle, les conservateurs n'ont pas adopté un ton si critique face à la Chine dans l'unique but de satisfaire l'électorat canadien. Plusieurs députés conservateurs voyaient encore la Chine de façon négative et ils croyaient au bien-fondé de leur politique. En effet, comme l'analyse l'a démontré au cinquième chapitre, l'opinion publique et le contexte du temps à eux seuls n'expliquent qu'en partie ce quatrième changement dans les relations sino-canadiennes. L'idéologie conservatrice, face à la Chine, apparaît avoir également joué un rôle déterminant. Selon John Kirton, certaines caractéristiques, comme celles de prioriser les droits de la personne sur les échanges économiques et de favoriser le Japon par rapport à la Chine, constituent deux des principales caractéristiques de la tradition conservatrice au Canada (2007). L'analyse des discours du premier ministre Harper indique que ce dernier avait une vision résolument négative de la Chine et que le Canada entendait prioriser l'Inde sur la Chine dans sa politique en Asie. Le premier ministre semblait également croire en la capacité du Canada d'avoir une influence réelle sur la Chine et de pouvoir séparer la promotion du commerce de la promotion des valeurs canadiennes dans sa relation avec ce pays. Cette vision négative et cette croyance de pouvoir changer la Chine ne provenaient toutefois que d'une partie des élus conservateurs. L'analyse présentée au cinquième chapitre indique que la politique mise de l'avant par le gouvernement vis-à-vis de la Chine ne faisait pas l'unanimité au sein du Parti conservateur, ce qui vient renforcer l'argument du rôle important qu'a pu jouer le premier ministre sur la mise en application de la politique affirmée.

L'évaluation des caractéristiques personnelles de Stephen Harper n'a cependant pas indiqué que ce dernier présentait le profil type d'un leader autoritaire qui aurait cherché à jouer un rôle important sur les décisions au niveau de la politique étrangère à l'égard de la Chine, ni que le premier ministre allait prioriser l'adoption de moyens axés sur la confrontation. L'analyse des relations sino-canadiennes entre 2006 et 2008-2009 indique toutefois que

Stephen Harper a joué un rôle des plus importants dans la direction qu'a prise la politique étrangère du Canada à l'égard de la Chine durant cette période.

### **1.5. Cinquième changement - Passage d'une politique affirmée à une politique discrète, 2008-2009**

Même si le gouvernement conservateur a commencé à ajuster sa politique à l'égard de la Chine à partir de 2008, cette dernière modification ne peut pas s'expliquer par un changement dans les perceptions du premier ministre et de celles des membres du Caucus à l'égard de la Chine. Comme on peut le constater par la teneur des propos du premier ministre et de certains élus après 2008-2009, leur vision de la Chine semble être demeurée inchangée. Le premier ministre et quelques ministres ont poursuivi, pour quelque temps du moins, leurs déclarations négatives face à la Chine après 2008-2009. Le gouvernement, dans son ensemble, a toutefois tempéré ses déclarations publiques par rapport à la situation des droits de la personne en Chine; ils ont favorisé l'augmentation des rapports avec cette dernière et ils ont fait place à des politiques davantage axées sur la croissance des échanges économiques et sur l'attrait au Canada du Canada au regard d'investissements chinois.

Ce changement de politique ne peut donc s'expliquer que par une modification dans les perceptions du premier ministre par rapport à la Chine. Ce dernier semble s'être retiré quelque peu des décisions concernant la politique chinoise du Canada suite au constat que la politique qualifiée de « cool politics, warm economics » avait été un échec. Puis, la nouvelle situation internationale post-2008 a finalement conduit le premier ministre à réaliser la nécessité de modifier la politique de son gouvernement à l'égard de la Chine.

D'abord, le gouvernement conservateur a réalisé la difficulté que posait la séparation du commerce de la promotion des valeurs canadiennes dans sa relation avec la Chine et a constaté l'échec de cette politique. Les conservateurs avaient initialement tenté de poursuivre ces deux objectifs de leur politique étrangère de manière indépendante, mais ils ont corrigé le tir à partir de 2008 et ils ont adopté une politique plus uniforme face à la Chine. Plusieurs chefs d'entreprises ont avoué faire face à des difficultés en Chine en raison de l'attitude du gouvernement conservateur et ils ont vraisemblablement augmenté leurs pressions envers le

gouvernement afin que ce dernier modifie sa politique envers la Chine. Les points de vue de certains membres du Cabinet qui ne voyaient pas la Chine négativement ont également pu influencer la décision de rediriger la politique chinoise du Canada.

Puis, la crise financière de 2008 a permis à la Chine de sortir nettement renforcée sur la scène internationale, particulièrement par rapport aux États-Unis et à l'Europe, les deux principaux marchés des exportations canadiennes. Après 2008, il était devenu beaucoup plus difficile pour le Canada d'adopter une politique de confrontation qui nuirait à la promotion des échanges économiques en Chine.

Le changement de politique vis-à-vis de la Chine ne peut donc s'expliquer uniquement par une évolution dans les perceptions du premier ministre Harper à l'égard de ce pays. C'est plutôt après avoir réalisé l'importance accrue du point de vue économique de la Chine pour le Canada et avec l'intention d'améliorer les relations bilatérales que le Canada a modifié sa politique à l'égard de la Chine. La nouvelle politique était le résultat d'une décision pragmatique de la part des conservateurs et de Stephen Harper ainsi que d'une meilleure compréhension des affaires internationales.

## **1.6. Discussion des résultats**

L'analyse des cinq revirements dans la politique du Canada à l'égard de la Chine entre 1984 et 2014 permet de tirer certaines conclusions. D'abord, trois éléments semblent nécessaires afin d'expliquer les changements dans la politique du Canada à l'égard de la Chine: un contexte interne et un contexte externe favorisant un changement de politique ainsi qu'un leader motivé pour assumer la responsabilité du changement de politique et pour la défendre devant ses détracteurs.

Dans le cas de la politique chinoise du Canada, le contexte interne est devenu favorable au changement lorsque l'opinion publique et la situation politique interne favorisaient l'adoption d'une autre politique que celle qui avait été préalablement mise de l'avant par le gouvernement. Les pressions domestiques ont eu une influence importante sur la plupart des premiers ministres. L'attention accrue de la population canadienne face aux droits de la

personne en 1986 et en 2006 a favorisé un changement de politique en regard de la Chine. L'attention portée par la population canadienne relativement à la situation des droits de la personne en Chine après les événements de la Place Tiananmen en 1989 a aussi eu un impact considérable sur la réponse canadienne. Comme il a été démontré dans l'analyse de la politique du Canada à l'égard de la Chine sous Brian Mulroney, la pression interne venant du public et des différents groupes de pression a eu une influence importante sur la portée de la réponse canadienne. Puis, en 1993, l'opinion publique semblait être redevenue favorable à un rapprochement avec la Chine et le contexte politique, avec l'élection d'un gouvernement libéral, permettait la mise en application d'une nouvelle politique. De plus en 2008-2009, l'opinion publique semblait s'attendre à ce que le Canada se rapproche de la Chine au dépend d'une promotion plus agressive des droits de la personne.

Le contexte domestique à lui seul n'était toutefois pas suffisant pour que le Canada modifie sa position face à la Chine. Toutefois, un contexte international favorable à ce que le Canada redirige sa politique à l'égard de la Chine était nécessaire. Ce contexte international propice au changement était présent pour chacun des cinq changements. C'est principalement en raison de l'importance accrue accordée aux droits de la personne sur la scène internationale que le Canada a dû modifier son comportement à l'égard de la Chine et passer ainsi d'une politique silencieuse à une politique discrète en 1986. Puis en 1989, ce sont d'abord les événements de la Place Tiananmen qui ont enclenché la remise en cause de la politique canadienne à l'égard de la Chine. Les pressions des autres États, véhiculées au travers de leurs propres politiques ont également eu une influence sur la réponse canadienne et sur les actions mises en place par le Canada. Finalement, le contexte international était également favorable à un changement de politique en 1993 et 2006, puis également en 2008-2009.

Toutefois, la conjoncture d'un contexte domestique et international favorable à la mise en application d'une autre politique que celle poursuivie par le Canada ne semble pas toujours avoir été suffisante pour engendrer un changement de politique par rapport à la Chine. En effet, le contexte domestique et le contexte international auraient favorisé un changement de politique vis-à-vis de la Chine au début des années 2000, mais le Canada n'a cependant pas modifié sa politique chinoise. Paul Martin a certes rectifié la façon dont le gouvernement canadien interagissait, tentant de séparer et de conduire les relations économiques et les

relations politiques séparément et adoptant un ton un peu plus critique à l'égard de la Chine, mais la politique du Canada est demeurée essentiellement la même.

La présence des deux contextes favorables à un changement de politique s'apparente à l'ouverture d'une « fenêtre d'opportunité ». Selon John Kingdom, les « fenêtres d'opportunité » apparaissent lorsqu'un certain nombre de variables se rencontrent, permettant une conjoncture favorable à la mise à l'agenda d'une problématique publique (1984). Dans le modèle des courants multiples de Kingdom, la présence d'un entrepreneur politique est indispensable au couplage des courants afin qu'un problème soit mis à l'agenda. Dans cette thèse, le rôle de l'entrepreneur semble également avoir été essentiel, du moins pour les changements de 1993 et de 2006. Les rôles joués par Jean Chrétien et Stephen Harper apparaissent avoir été essentiels à ces deux changements de politique. Si l'utilisation du concept des « fenêtres d'opportunité » a davantage servi dans l'étude des politiques publiques (Howlett and Ramesh 2003), divers auteurs ont récemment déterminé que la présence de ces « fenêtres d'opportunité » était nécessaire afin que se produise un changement en politique étrangère (Doeser and Eidenfalk 2013; Felgenhauer 2014).

En plus du contexte international et de la situation interne au Canada, cette thèse démontre que l'influence des premiers ministres représente un élément décisif pouvant influencer le type de politique que le Canada met en application. Cette thèse a fait également ressortir le poids de la convergence des pressions internes et externes, mais également l'importance que les visions personnelles d'un dirigeant peuvent avoir sur un changement de politique. Même si une « fenêtre d'opportunité » semblait ouverte au début des années 2000, Paul Martin n'a pas substantiellement modifié la politique du Canada à l'égard de la Chine. Il est vraisemblable de supposer, en raison de ses visions personnelles à l'égard de la Chine, que si Stephen Harper avait été élu à la place de Paul Martin en 2004, le Canada aurait très probablement mis en œuvre une politique affirmée à l'égard des droits de la personne en Chine dès 2004. En effet, lors de l'élection fédérale en 2004, une « fenêtre d'opportunité » était ouverte par rapport à la politique du Canada en Chine, ce qui aurait permis un changement dans la politique chinoise si le premier ministre et son gouvernement l'avaient vraiment souhaité.

Cette thèse confirme donc l'hypothèse générale qu'au-delà des pressions internes et externes, le premier ministre peut jouer un rôle important dans la direction que prend la politique du Canada à l'égard des droits de la personne en Chine. Toutefois, il est impossible de confirmer les deux hypothèses spécifiques. La première hypothèse estimait qu'un premier ministre possédant des perceptions et des croyances à propos du monde axées davantage sur la coopération (P 1 - I 1), qui est non prédisposé au risque (I 3) et ne se croyant pas en contrôle du développement historique (P 4) poursuivra une politique étrangère plus complaisante et moins insistante à l'égard des droits de la personne.

En considérant les résultats obtenus avec l'analyse du verbe en contexte, il apparaît impossible de déterminer qu'un premier ministre possédant ces visions du monde pourrait être davantage porté à favoriser une politique moins insistante par rapport aux droits de la personne. Brian Mulroney et Stephen Harper sont les deux premiers ministres ayant poursuivi une politique étrangère plus agressive face aux droits de la personne, mais ils possèdent pourtant des visions du monde axées sur la coopération, ayant peu de prédisposition au risque et ne semblant pas posséder de contrôle sur le développement historique.

La seconde hypothèse de travail porte sur les traits de la personnalité du premier ministre. Cette hypothèse stipule qu'un premier ministre possédant un « *Need for power* » (PWR) et un « *In-group bias* » (IGB) plus élevés, ainsi qu'un niveau de « *Conceptual complexity* » (CC) bas sera porté à poursuivre une politique des droits de la personne plus agressive et hostile qu'un dirigeant ayant des traits de la personnalité différents.

Il est également impossible de confirmer cette deuxième hypothèse en fonction des résultats obtenus dans cette thèse. En effet, même si les premiers ministres semblent avoir eu une vision différente de la Chine et du type de politique à adopter, les scores obtenus pour chacun des premiers ministres aux différents indicateurs des traits de la personnalité ne présentent pas suffisamment de différences pour pouvoir clairement affirmer que ces caractéristiques peuvent avoir un impact sur la politique à adopter face à la situation des droits de la personne en Chine.



**Tableau 15 : Les visions du monde des premiers ministres canadiens - 1984-2014**

<b>Visions du monde</b>	<b>Brian Mulroney</b>	<b>Jean Chrétien</b>	<b>Paul Martin</b>	<b>Stephen Harper</b>
<b>P1: Perception de l'univers politique : Hostile ou amicale (-1 to 1)</b>	<b>0,51</b> Haut: Amicale	<b>0,52</b> Haut: Amicale	<b>0.53</b> Haut: Amicale	<b>0.52</b> Haut: Amicale
<b>I1: Approches priorisées pour l'atteinte des buts : Conflictuelle ou coopérative (-1 to 1)</b>	<b>0,63</b> Haut: Coopérative	<b>0,64</b> Haut: Coopérative	<b>0.58</b> Haut: Coopérative	<b>0.64</b> Haut: Coopérative
<b>P4: Contrôle sur le Développement historique : Bas ou haut (0 to 1)</b>	<b>0,22</b> Bas: Peu de contrôle	<b>0,22</b> Bas: Peu de contrôle	<b>0.30</b> Moyen-bas: Un peu de contrôle	<b>0.22</b> Bas: Peu de contrôle
<b>I3: Prédilection au risque : Faible ou élevée (0 to 1)</b>	<b>0.25</b> Moyen-haut: Prédilection au risque moyenne	<b>0.18</b> Bas: Prédilection au risque basse	<b>0.16</b> Bas: Prédilection au risque basse	<b>0.18</b> Bas: Prédilection au risque basse

**Tableau 16 : Les traits de personnalité des premiers ministres canadiens - 1984-2014**

Traits de personnalité	Moyenne des premiers ministres canadiens	Brian Mulroney	Jean Chrétien	Paul Martin	Stephen Harper
<b>Croyance dans le contrôle des événements (BACE)</b>	Moy = 0.44 Bas : < 0.30 Haut : > 0.58	0.23 Bas	0.39 Moyen-bas	0.50 Moyen-haut	0.35 Bas
<b>Besoin de pouvoir (PWR)</b>	Moy = 0.50 Bas : < 0.37 Haut : > 0.62	0.27 Bas	0.23 Bas	0.31 Bas	0.24 Bas
<b>Confiance en soi (SC)</b>	Moy = 0.62 Bas : < 0.44 Haut : > 0.81	0.29 Bas	0.37 Bas	0.42 Bas	0.47 Moyen-bas
<b>Complexité conceptuelle (CC)</b>	Moy = 0.44 Bas : < 0.32 Haut : > 0.56	0.56 Haut	0.58 Haut	0.54 Moyen-haut	0.53 Moyen-haut
<b>Résolution de problèmes (TASK)</b>	Moy = 0.59 Bas : < 0.46 Haut : > 0.71	0.59 Moyen	0.71 Haut	0.68 Moyen-haut	0.61 Moyen
<b>Biais de groupe (IGB)</b>	Moy = 0.42 Bas : < 0.32 Haut : > 0.53	0.32 Moyen-bas	0.20 Bas	0.22 Bas	0.22 Bas
<b>Méfiance (DIST)</b>	Moy = 0.41 Bas : < 0.25 Haut : > 0.56	0.17 Bas	0.14 Bas	0.16 Bas	0.20 Bas

### 1.7. Discussion sur la méthodologie

Le choix ontologique de consacrer l'étude de la politique du Canada à l'égard de la Chine au niveau individuel comportait certains défis et a entraîné quelques difficultés.

### 1.7.1. La mesure de la variable indépendante

D'abord, puisqu'il était impossible d'avoir accès à l'environnement psychologique des décideurs, il a fallu se satisfaire de données de substitution obtenues par l'analyse des discours avec le logiciel *ProfilerPlus*. Cette méthode automatisée d'analyse de contenu, se basant sur la prémisse que ce que le sujet dit et comment il le dit sont des indicateurs de sa psychologie, ne semble pas avoir donné les résultats attendus. Si la méthode est largement utilisée, la similarité des résultats obtenus dans cette thèse va à l'encontre des perceptions courantes à propos des premiers ministres canadiens.

Seules les visions du monde de Stephen Harper ont préalablement déjà été analysées avec *ProfilerPlus*. Les résultats obtenus avec l'analyse d'échantillons verbaux différents sont très similaires à ceux obtenus dans cette thèse. De ce fait, différentes possibilités peuvent être avancées afin d'expliquer la similarité des résultats obtenus dans cette recherche pour chacun des premiers ministres. D'abord, pour ce qui est des codes opératoires, mesurés à l'aide de discours, il est possible d'avancer ce que Margaret Hermann a nommé le « speech-writing effects », qui présuppose une similarité dans les mots utilisés par les rédacteurs de discours qui ne laissent pas transparaître les vraies caractéristiques des décideurs. De plus, il est vrai que ces discours sont écrits pour un certain type d'audience et ils peuvent principalement refléter ce que les dirigeants veulent bien véhiculer, plutôt que leurs caractéristiques psychologiques. Par contre, la similitude des résultats obtenus également avec les traits de la personnalité des différents premiers ministres, résultats obtenus en analysant des sources non planifiées, nous incite à chercher une autre piste de réponse.

Une deuxième explication possible provient de l'échantillon de discours utilisés. En effet, les échantillons verbaux analysés pour déterminer les traits de la personnalité des premiers ministres et aussi des réponses données par les premiers ministres lors des débats à la Chambre des communes portaient tous sur les affaires internationales. Le langage utilisé par les premiers ministres pour décrire les actions internationales du Canada peut avoir davantage été un indicateur de la position du Canada plutôt que d'avoir laissé transparaître leurs propres caractéristiques psychologiques. Il est également possible de supposer que les réponses offertes par les premiers ministres ont été soigneusement préparées à l'avance par des

conseillers politiques. Tout comme pour les discours, les réponses aux questions données par les premiers ministres, même si elles étaient spontanées, s'apparentent aux sources planifiées utilisées pour mesurer les codes opératoires des premiers ministres.

Malgré la difficulté de mesurer les caractéristiques psychologiques des premiers ministres, analyser leurs effets sur la politique étrangère du Canada est une avenue d'étude qui mérite assurément d'être explorée davantage.

Puisque l'analyse de discours avec les dictionnaires fournis avec le logiciel *ProfilerPlus* n'a pas donné les résultats attendus, il pourrait être utile, dans de futures études sur le sujet, de les adapter au contexte canadien. Même si les dictionnaires sont pourtant universels et peuvent être utilisés dans l'analyse de discours de différents pays, ils semblent de pas avoir adéquatement mesuré les visions du monde ou les traits de caractères des premiers ministres canadiens.

Des méthodologies alternatives pourraient également être utilisées afin de mesurer les caractéristiques psychologiques des premiers ministres. Par exemple, au lieu d'utiliser les logiciels d'analyse de contenu tel que *ProfilerPlus*, des chercheurs ont administré des questionnaires détaillés à des centaines de spécialistes de chaque président américain afin d'identifier certaines de leurs caractéristiques psychologiques (Rubenzer et Faschingbauer 2005). L'utilisation de cette méthode dans une étude portant sur l'influence des facteurs psychologiques des premiers ministres canadiens pourrait s'avérer féconde et permettre d'éviter les difficultés rencontrées dans cette thèse.

### **1.7.2. Démonstration d'un lien de causalité**

Ensuite, un des principaux défis de l'utilisation de variables psychologiques est d'en démontrer l'influence sur les décisions et sur le comportement international des États. Les effets des processus cognitifs ou des traits de la personnalité des décideurs politiques sur leurs décisions en politique étrangère sont en effet des phénomènes difficiles à appréhender et qui se prêtent mal à une analyse causale de leurs effets sur la politique étrangère. La méthode du « process tracing » utilisée dans cette thèse, qui implique de tracer le plus fidèlement possible

le processus ayant conduit la variable indépendante à influencer la variable dépendante au travers d'un faible nombre de cas, constituait la meilleure méthode pour tenter de vérifier l'effet des visions du monde et des traits de la personnalité des premiers ministres sur la politique étrangère du Canada à l'égard de la Chine.

Le nombre important de sources primaires et secondaires consultées valide le « process tracing », mais il importe de mentionner que cette thèse ne cherchait pas à produire une explication hors de tout doute des facteurs expliquant l'évolution de la politique étrangère du Canada à l'égard de la Chine; le but était plutôt de vérifier l'impact des caractéristiques des visions du monde et des traits de caractères des premiers ministres. De ce fait, pour être en mesure d'expliquer convenablement l'évolution de la politique du Canada à l'égard de la Chine, d'autres facteurs devraient être étudiés. Cette thèse fait justement ressortir quelques pistes de recherches qu'ils seraient utiles de vérifier afin de peaufiner notre compréhension de la politique chinoise du Canada. Par exemple, le lien entre l'idéologie des premiers ministres envers la promotion des droits de la personne ressort comme étant une explication possible de l'attitude et du comportement des dirigeants canadiens envers les droits de la personne en Chine. L'idéologie que possède un premier ministre étant plus facilement identifiable que ses caractéristiques psychologiques, l'établissement d'un lien de causalité sur la politique étrangère du Canada serait beaucoup plus facile à réaliser. Ensuite, au-delà de l'idéologie, cette thèse illustre que le comportement différent de chaque gouvernement canadien depuis 1984 envers la Chine pourrait également s'expliquer par une « politique de parti » à l'égard de la Chine qui se veut différente entre les conservateurs et les libéraux. Plusieurs études comparatives entre la « politique de parti » et la politique étrangère du Canada ont été réalisées, mais davantage d'études de cas devraient être effectuées afin de déterminer leur impact véritable. L'idéologie et la « politique de parti » représentent deux pistes d'explication qui seraient pertinentes d'explorer, non seulement pour vérifier dans quelle mesure ces deux facteurs peuvent affecter la politique étrangère, mais également afin d'aider à mieux comprendre la politique du Canada à l'égard de la Chine.

## **2. Contribution de la thèse**

À divers égards, cette thèse a voulu apporter une contribution aux connaissances et à la littérature portant sur les relations sino-canadiennes, à l'étude de la politique étrangère du Canada et des changements en politique étrangère.

### **2.1. Recension historique des relations sino-canadiennes**

Comme il est mentionné précédemment, un seul ouvrage, celui de Paul Evans publié en juin 2014, s'est intéressé à tracer l'historique des relations entre le Canada et la Chine. La recension historique des relations sino-canadiennes effectuée dans cette thèse se veut plus détaillée que ce qui a été réalisé jusqu'à présent. Et cette étude a fait ressortir différents éléments des relations sino-canadiennes jusqu'ici méconnus.

Par exemple, il a souvent été souligné que le Canada a intégré les droits de la personne dans sa politique à l'égard de la Chine en 1989 suite aux événements de la Place Tiananmen. Or, cette thèse a démontré que les droits de la personne ont plutôt été intégrés en 1986, principalement suite à l'évolution de la problématique des droits de la personne sur la scène internationale. Les pressions internes ont également joué un rôle considérable sur la direction qu'allaient prendre les relations sino-canadiennes de telle sorte qu'il est devenu, à partir du milieu des années quatre-vingt, presque impossible pour le premier ministre de ne pas soulever la question des droits de la personne lors de ses rencontres avec ses homologues chinois. En raison de ces pressions venant de différents groupes à l'interne, le Canada se devait d'essayer dans une certaine mesure de jouer un rôle manifeste dans l'évolution de la situation des droits de la personne en Chine et d'adopter une politique qui allait être un peu plus insistante au niveau des droits de la personne.

Cette thèse a aussi démontré que les relations canadiennes ne font pas l'objet d'un consensus bipartisan entre les partis politiques au Canada, contrairement à ce qui a été affirmé par certains auteurs. Le contexte politique a bien évolué depuis que Brian Mulroney déclarait

après son élection vouloir poursuivre la politique de son prédécesseur Pierre Elliott Trudeau à l'égard de la Chine. Il serait maintenant étonnant pour un premier ministre de faire une telle déclaration et de reconnaître le succès de l'approche prise par son prédécesseur. Si les objectifs généraux que vise le Canada dans sa relation avec la Chine font consensus au Canada, la sélection des moyens servant à atteindre ces objectifs, eux, font l'objet d'un contentieux.

La Chine étant devenue beaucoup plus importante pour le Canada qu'elle ne l'était dans les années quatre-vingt, la relation sino-canadienne représente désormais un élément incontournable dans la politique étrangère du Canada et le jeu politique rend beaucoup plus difficile l'atteinte d'un consensus à l'égard de la Chine. Même Paul Martin, qui avait été un ministre influent dans le Cabinet Chrétien avant de devenir premier ministre, a voulu se différencier de l'approche poursuivie par son prédécesseur et tout indique que les prochains changements de gouvernement entraîneront également un certain renouveau dans la façon dont le Canada gèrera sa relation avec la Chine.

Certains éléments de la relation sino-canadienne semblent consensuels, tels que le vote à l'unanimité à la Chambre des communes pour accorder la citoyenneté honorifique au dalaï-lama en 2006 (Radio-Canada 2006), ou encore pour supporter des mouvements démocratiques tels que celui survenu à Hong Kong à l'automne 2014 (Nouveau Parti Démocratique du Canada 2014). Il est toutefois intéressant de noter que dans ces deux cas, ces actions symboliques ne remettaient pas en cause l'autorité de Beijing et ne critiquaient pas le gouvernement chinois. Par exemple, la motion déposée par Paul Dewar, porte-parole du NPD en matière d'Affaires étrangères, d'appuyer le mouvement pro-démocratie à Hong Kong, n'a fait que souligner le support du Canada pour :

Les gens de Hong Kong dans leurs aspirations démocratiques en leur demandant de faire preuve de retenue lors des démonstrations, de respecter les ententes qui existent déjà dans le cadre de la politique « un pays, deux systèmes » et d'amorcer un dialogue responsable concernant la réforme électorale (Nouveau Parti Démocratique du Canada 2014).

La motion ne critique pas Beijing, elle ne fait qu'appeler à la modération de la part des deux côtés.

Si la politique du Canada à l'égard des États-Unis, qui est pourtant son plus important partenaire commercial et principal allié stratégique, a par moment fait l'objet d'un enjeu électoral et n'a pas toujours fait consensus au Canada, il n'est pas surprenant que la Chine provoque des réactions parfois diamétralement opposées au sein de la population canadienne. De plus, comme il a été vu précédemment, des tensions peuvent même exister à l'intérieur des partis politiques, ce qui illustre encore davantage la difficulté d'en arriver à une approche partagée et à un consensus bipartisan face à la Chine. Bien que des pays comme l'Australie semblent être arrivés à une politique bipartisane à l'égard de la Chine (Global Brief 2015), cette thèse laisse également supposer qu'il serait difficile d'en arriver à un tel consensus au Canada.

## **2.2. Contribution théorique à l'étude de la politique étrangère**

Les théories générales de la politique étrangère situent essentiellement l'explication du comportement des États au niveau du système, ou en fonction des leurs arrangements institutionnels. Selon plusieurs auteurs, l'utilisation de ces approches basées sur l'intentionnalité de la décision et de la rationalité des choix est incompatible avec la réalité et l'existence de choix réels qui s'offrent aux décideurs. Les tenants de l'analyse décisionnelle de la politique étrangère, pour leur part, s'intéressent aux processus internes et à leur influence sur la politique étrangère. Cette thèse, inspirée des théories issues du sous-champ de l'analyse de la politique étrangère, contribue à une meilleure compréhension de l'influence de ces processus internes sur la politique étrangère des États.

D'abord, cette thèse vient s'ajouter aux critiques méthodologiques de l'approche psychologique qui remettent en doute l'utilisation des discours des hommes d'État afin de mesurer leurs visions du monde. Selon ces critiques, les discours sont des construits politiques qui ne reflètent pas la psychologie des décideurs. Les résultats obtenus dans cette thèse appuient cette critique et laisse supposer que des méthodologies alternatives, telle que l'envoi de questionnaires, devraient être considérées afin de mesurer plus efficacement les caractéristiques psychologiques des décideurs.



Ensuite, la prise en compte des caractéristiques psychologiques des décideurs a surtout été appliquée à l'analyse des situations dites de « haute politique ». Cette thèse, malgré les difficultés rencontrées de mesurer les caractéristiques psychologique des premiers ministres, démontre l'importance de considérer les caractéristiques et les visions personnelles des dirigeants lors de situations de « basse politique ». En effet, cette thèse est la première analyse recensée à s'être intéressée à l'impact de facteurs psychologiques des décideurs sur la mise en application d'une politique étrangère à propos des droits de la personne. La situation des droits de la personne en Chine est une problématique que la plupart des États occidentaux doivent considérer dans leur politique étrangère. Cette thèse a démontré un lien entre la façon dont les premiers ministres conçoivent cette problématique et le type de politique étrangère mis de l'avant. Cette thèse s'ajoute ainsi aux quelques travaux qui ont souligné l'importance de considérer l'influence des facteurs psychologiques des dirigeants sur des situations de « basse politique ».

Finalement, cette thèse a contribué à cerner les conditions lors desquelles les caractéristiques psychologiques des décideurs pourront davantage affecter le comportement international d'un État. D'autres études seront nécessaires afin de bien identifier quand et dans quelles circonstances les caractéristiques personnelles des premiers ministres seront davantage susceptibles d'avoir un impact sur la politique étrangère, mais cette thèse offre quelques pistes de réponses. Les cinq cas étudiés dans cette thèse indiquent que davantage de latitude est laissée aux premiers ministres pour influencer la politique étrangère lorsque le contexte interne et externe est favorable à un changement de politique. Il semble que les caractéristiques personnelles des premiers ministres, quelles que soient leurs visions du monde ou leur traits de personnalité, pourront avoir un impact sur le comportement du Canada lorsqu'une « fenêtre d'opportunité » est ouverte. Ces « fenêtres d'opportunité » s'ouvrent lorsque les contextes interne et externe permettent un changement de politique. Les pressions internes et internationales sont non seulement importantes à considérer car elles sont à l'origine des « fenêtres d'opportunité », mais elles viennent également poser des balises à l'intérieur desquelles la politique étrangère des États peut varier. Cette thèse fait ressortir l'importance de ces fenêtres pour permettre aux décideurs, influencés par leurs

propres visions ainsi que par différents facteurs psychologiques, de favoriser un changement dans leur politique étrangère.

La prise en considération explicite du décideur pour interpréter le changement en politique étrangère n'est pas une avenue d'étude nouvelle, mais très peu d'auteurs se sont réellement penchés sur cette question. Selon David Welch, un des rares auteurs à s'être intéressé au rôle du décideur dans le changement en politique étrangère, ces changements ont tendance à survenir lorsque le décideur perçoit que le statu quo est inacceptable et que le fait de continuer dans cette voie entraînerait des pertes substantielles pour le pays, pertes autant économiques que politiques (2005). Toutefois, selon l'analyse effectuée dans cette thèse, le dirigeant va initier un changement dans la politique étrangère du Canada, non seulement en fonction des gains potentiels à réaliser par un changement de politique, mais également en fonction de ses préférences personnelles et non seulement en raison d'un calcul coûts-bénéfices.

Finalement, cette thèse apporte également une contribution à l'étude de la politique étrangère canadienne. L'importance de considérer l'impact des traits de personnalité du premier ministre canadien relativement à la politique étrangère a été soulevée à quelques reprises, mais aucune étude ne s'est intéressée à l'influence des facteurs psychologiques propres au dirigeant canadien sur ses décisions de politique étrangère.

Cette étude vient confirmer l'importance de considérer l'impact du premier ministre et illustre que la seule considération des pressions domestiques et internationales, traditionnellement retenues dans l'étude de la politique étrangère du Canada, ne sont pas suffisantes pour comprendre son comportement international. Cette thèse illustre que les décisions prises par les premiers ministres peuvent ne pas suivre les dictats du modèle du choix rationnel et que certaines de leurs caractéristiques personnelles peuvent influencer leurs décisions.

Il est supposé que l'importance des visions personnelles des premiers ministres qui est remarquée dans cette thèse ne se limite pas seulement à la politique du Canada à l'égard de la Chine, mais qu'elle doit également s'appliquer à la politique étrangère du Canada en général. Le comportement international du Canada est influencé par une série de facteurs et

les prédispositions psychologiques du premier ministre en est un qui ne devrait pas être ignoré.

# RÉFÉRENCES

Affaires étrangères Canada. 2005. Statement on China's Anti-Secession Law. (16 mars).

Affaires étrangères et Commerce international Canada. 2011. *Le Canada dans le monde 1984-1993 : «un acte de foi»* [cité le 21 janvier 2011]. <http://www.international.gc.ca/history-histoire/world-monde/1984-1993.aspx?lang=fra>.

Affaires étrangères et commerce international Canada. 2010 *Politique internationale du Canada relative aux droits de la personne*, [cité le 4 mai 2011]. <http://www.international.gc.ca/rights-droits/policy-politique.aspx?lang=fra>.

Déclaration à la Chambre des communes du très honorable Joe Clark, secrétaire d'État au Affaires extérieures à l'occasion du débat d'urgence sur la situation en Chine, Ottawa.

Agence canadienne de développement international. 1987. L'Assistance canadienne au développement international : pour bâtir un monde meilleur. Réponse du Gouvernement du Canada au rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur [intitulé] Qui doit en profiter? Rapport sur les politiques et programmes du Canada en matière d'aide publique au développement: Ministère des Approvisionnement et Services Canada.

Agence France Presse. 2006. Le Canada une superpuissance énergétique émergente, selon Stephen Harper. *La Presse* (21 Septembre),

<http://affaires.lapresse.ca/economie/200901/06/01-675787-le-canada-une-superpuissance-energetique-emergente-selon-stephen-harper.php>.

Alberts, Sheldon. 2001. Chretien uses trip to tone his image on human rights. *National Post* (19 février).

———. 2001. PM's pledge on human rights "sounds hollow". *National Post* (17 février).

———. 2001. PM scolds China on right abuses: Speaking "as a friend", he tells hosts they may lose foreign investment if violations persist. *National Post* (15 février).

Alden, Chris, and Amnon Aran. 2012. *Foreign Policy Analysis*. New York: Routledge.

Amnesty International. 2008. *Droits humains en Chine*. Paris: Autrement.

———. 2012. China - Annual report [cité le 13 mai 2013]. <http://www.amnesty.org/fr/region/china/report-2012>.

Angle, Stephen C. 2002. *Human Rights and Chinese Thought*. Cambridge: Cambridge University Press.

Apodaca, Clair. 2006. *Understanding U.S. human rights policy: a paradoxical legacy*. New York: Routledge.

Archambault, Jean Denis. 1989. L'inadéquation des droits fondamentaux aux pays en voie de développement: pour une réforme des instruments internationaux. In *Human Rights, Development and Foreign Policy: Canadian Perspectives*, edited by I. Brechner. Halifax: L'institut de recherches politiques.

Arès, Mathieu. 2014. Le Canada superpuissance énergétique ? L'affaire Nexen et la crédibilité de la politique conservatrice envers la Chine. *Canadian Foreign Policy Journal* 20 (1):39-49.

Arès, Mathieu, and Christian Deblock. 2012. L'intégration nord-américaine. In *Relation s'internationales et régionalisme*, edited by S. Santander. Liège: Presses universitaires de Liège.

Asia News. 2011. *Canadian minister calls on China to spare Tibetan monk's life* 2004 [cité le 22 avril 2011]. <http://www.asianews.it/news-en/Canadian-minister-calls-on-China-to-spare-Tibetan-monk's-life-2028.html>.

Asia Pacific Foundation of Canada. 2010. *National Opinion Poll: Canadian Views on Asia* 2006 [cité le 20 février 2010]. [http://www.asiapacific.ca/sites/default/files/archived\\_pdf/surveys/opinion\\_poll2006.pdf](http://www.asiapacific.ca/sites/default/files/archived_pdf/surveys/opinion_poll2006.pdf).

———. 2010. *China Goes Global 2010: Survey of Outward Direct Investment Intentions of Chinese Companies*. Vancouver.

- . 2013. National Opinion Poll 2013. [cité le 15 avril 2014], <http://www.asiapacific.ca/surveys/national-opinion-polls/2013-national-opinion-poll-canadian-views-asia>.
- Associated Press. 1990. Canadian official visits China. 18 juillet.
- Audet, Nicolas-Dominic. 2004. Les années Chrétien en politique étrangère et de sécurité (Compte rendu de conférence). In *tenue le 16 avril 2004*, . Université du Québec à Montréal.
- Austin, Jack. 2010. Canada and China at Forty: Surviving the Midlife Crisis. *Canada-Asia Agenda* (12).
- Axworthy, Lloyd. 2002. *Navigating a New World: Canada's Global Future*. Toronto Knopf.
- Badie, Bertrand. 2002. *La diplomatie des droits de l'homme*. Paris: Fayard.
- Baehr, Peter R., and Monique Castermans-Holleman. 2004. *The Role of Human Rights in Foreign Policy*. New York: Palgrave Macmillan.
- Baird, John. 2013. Canada in the Asia-Pacific Century. *Hong Kong Discours* prononcé le 13 mars.
- . 2011b *Opening Keynote Address to CCBC 35th AGM and Policy Conference* [cité le 10 mars 2014]. <http://www.ccbc.com/wp-content/uploads/2013/11/The-Honourable-John-Baird-35th-AGM.pdf>.
- Balsillie, Jim. 2008. Canada-China relations are in need of an urgent overhaul *The Globe and Mail* (27 octobre ):A15.
- Baril, Daniel. 1998. Révolution juridique en Chine. *Forum* 33 (33).
- Barratt, Bethany. 2006. Canadian Foreign Policy and International Human Rights. In *Handbook of Canadian Foreign Policy*, edited by P. James, N. Michaud and M. J. O'Reilly. Lanham: Rowan & Littlefield.
- Barry, Donald. 2010. Canada and the Middle East Today: Electoral Politics and Foreign Policy. *Arabic Studies Quarterly* 32 (4):191-217.
- BBC News. 2011. *Canada angry at Uighur sentence 2007* [cité le 20 mai 2011]. <http://news.bbc.co.uk/2/hi/asia-pacific/6574517.stm>.
- Bennett, Andrew. 2008. Process Tracing: A Bayesian Approach. In *Oxford Handbook of Political Methodology*, edited by J. Box-Steffensmeier, H. Brady and D. Collier. New York: Oxford University Press.
- Bercuson, David. J., and Denis Stairs. 2005. L'Énoncé de politique internationale du Canada: ce qui est nouveau, ce qui est ancien et ce qui est nécessaire In *Dans l'intérêt du*

*Canada?: Évaluation de l'Énoncé de politique internationale*, edited by D. J. Bercuson and D. Stairs. Calgary: Canadian Defence & Foreign Affairs Institute.

Bergère, Marie-Claire. 2000. *La Chine de 1949 à nos jours*. Paris: Armand Colin.

Bergsten, C. Fred. 2008. A Partnership of Equals. *Foreign Affairs* July/August.

Bériault, Jean. 2003. La future politique étrangère de Paul Martin - Le défi du multilatéralisme « amélioré ». *Le Devoir* (13 novembre).

———. 2011. *Les relations canada-chine a l'heure des jeux olympiques de Pekin 2010* [cité le 20 mai 2011]. <http://www.rcinet.ca/francais/archives/chronique/tam-tam--le-bloc-notes-de-jean-beriault/les-relations-canada-chine-a-l-heure-des-jeux-olympiques-de-pekin/>.

Bernier, Maxime. 2007. The Americas as a Priority. Ottawa, 19 octobre.

Bernstein, Richard. 2010. Beijing's Bluster, America's Quiet: The Disturbing Case of Xue Feng. *The New York Review of Books*, [cité le 20 mai 2011]. <http://www.nybooks.com/blogs/nyrblog/2010/oct/06/disturbing-case-xue-feng/>.

Berry, Victoria, and Allan McChesney. 1988. Human Rights and Foreign Policy-Making. In *Human Rights in Canadian Foreign Policy*, edited by R. O. Matthews and C. Pratt. Kingston & Montreal: McGill-Queen's University Press.

Bild, Fred. 2008. China, for better, for worse *The Globe and Mail* (11 août ):A10.

Black, David. 2001. Echoes of Apartheid? Canada, Nigeria, and the Politics of Norms. In *Ethics and Security in Canadian Foreign Policy*, edited by R. Irwin. Vancouver: UBC Press.

Black, David R. 2001. How Exceptional ? Reassessing the Mulroney Government's Anti-Apartheid "Crusade". In *Diplomatic Departures*, edited by N. Michaud and K. R. Nossal. Vancouver: UBC Press.

Blanchfield, Mike. 2006. China invites PM, cabinet to visit nation, 'change minds' *The Ottawa Citizen* (24 octobre):A4.

———. 2006. PM under fire for 'pointing fingers' at China: Business leaders join Chinese envoy in calling for respectful approach *Ottawa Citizen* (22 novembre ):A9.

Blanton, Shannon Lindsey, and David L. Cingranelli. 2010. Human Rights and Foreign Policy Analysis. In *The International Studies Encyclopedia*, edited by R. A. Denmark: Blackwell Publishing.

Blatter, Joachim, and Till Blume. 2008. In Search of Co-variance, Causal Mechanisms or Congruence? Towards a Plural Understanding of Case Studies. *Swiss Political Science Review* 14 (2):315-356.

- Bloomberg News. 2006. Ottawa not worried on China (29 novembre).
- Bloomfield, Alan, and Kim Richard Nossal. 2013. A Conservative Foreign Policy? Canada and Australia Compared. In *Conservatism in Canada*, edited by D. M. Rayside and J. H. Farney. Toronto: Toronto University Press.
- Bociurkiw, Michael. 1992. New trade ties with Taiwan? *The Globe and Mail* (3 septembre).
- Breuning, Marijke. 2007. *Foreign Policy Analysis: A Comparative Introduction*. New York: Palgrave Macmillan.
- Brook, Timothy. 1992. China's long march toward democracy *The Globe and Mail* (7 février):A17.
- Broomfield, Emma V. 2003. Perceptions of Danger: the China threat theory *Journal of Contemporary China* 12 (35):265-284.
- Brown, Chris. 2001. Africa in Canadian Foreign Policy 2000: The human security agenda. In *The Axworthy Legacy*, edited by F. O. Hampson, N. Hiller and M. A. Molot. Oxford: Oxford University Press.
- Brysk, Alison. 2009. *Global Good Samaritans: Human Rights as Foreign Policy*. Oxford: Oxford University Press.
- Brzezinski, Zbigniew, and John J. Mearsheimer. 2005. Clash of the Titans *Foreign Policy* 146:46-51.
- Bureau du premier ministre. 2011. *Discours du Trône: Bâtir un Canada plus fort* 2006 [cité le 12 mars 2011]. <http://www.pm.gc.ca/fra/media.asp?id=1087>.
- Burton, Charles. *Assessment of the Canada-China Bilateral Human Rights Dialogue* 2006 [cité le 10 décembre 2010] <http://spartan.ac.brocku.ca/~cburton/Assessment%20of%20the%20Canada-China%20Bilateral%20Human%20Rights%20Dialogue%2019APR06.pdf>.
- . 2007. A "Principled Approach", Quiet Diplomacy and the Prime Minister's Message to Beijing. *Embassy* (November 14):14.
- . 2009. A Reassessment of Canada's Interests in China and Options for Renewal of Canada's China Policy: Canada International Council.
- . *Minutes of 39th Parliament, 2nd Session* 2010 [cité le 10 décembre 2012] <http://www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=3433712&Language=E&Mode=1&Parl=39&Ses=2>.
- . 2011. The Canadian Policy Context of Canada's China Policy Since 1970. In *Canadian Foreign Policy in the 21st Century: The China Challenge*, edited by H. Cao and V. Poy. Ottawa: Presses de l'Université d'Ottawa.



- . 2013. Re: “Dancing with the Dragon,” by Paul Evans (April 2013). *Literary Review of Canada* (April).
- Byman, Daniel L., and Kenneth M. Pollack. 2001. Let Us Now Praise Great Men: Bringing the Statesman Back In. *International Security* 25 (4):107-146.
- C. Reilly, Rosemary 2010 Process Tracing. In *Encyclopedia of Case Study Research*, edited by A. J. Mills, G. Durepos and E. Wiebe. New York: Sage.
- Cabinet du Premier ministre. 1996. Communiqué. (26 novembre).
- . 2005. Address by Prime minister Paul Martin to the Canada-China Business Council Dinner. *Beijing, China* (21 janvier).
- Campbell, Robert M., and Leslie A. Pal. 1994. *The Real Worlds of Canadian Politics*. Peterborough: Broadview.
- Canada-China Committee. 2011. *Media Kit 2004* [cité le 21 avril 2011]. [http://www.tibet.ca/en/newsroom/media\\_kit](http://www.tibet.ca/en/newsroom/media_kit).
- Canada. 1983. Les relations Canado-Chinoises, edited by Ministère des Affaires étrangères.
- . 1986a. Les relations extérieures du Canada : réponse du Gouvernement du Canada au rapport du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes: Affaires extérieures Canada: Ministère des Approvisionnement et Services.
- . 1995. Le Canada dans le monde: Énoncé d'un gouvernement, edited by Ministère des Affaires étrangères du Canada.
- . 2005. Canada-China Statement on energy : Cooperation in the 21st Century. Ottawa: Bureau du Conseil Privé.
- . 2006. Le Canada et la Chine dans le nouvel environnement de sécurité, edited by Ministère des Affaires étrangères du Canada: Notes pour un discours.
- . 2010. Le PM accueille le président chinois.
- Canada, Gouvernement du. 1985. Compétitivité et Sécurité: Orientations pour les relations extérieures du Canada. Affaires extérieures Canada: Ministère des Approvisionnement et Services.
- . 1997. Le Canada ne coparainera pas une résolution sur les droits de la personne en Chine soumise à l'ONU et annonce un ensemble d"initiatives bilatérales dans ce domaine. Ottawa: 14 Avril.
- Canada: 2009, Affaires étrangères et commerce international. *Les incidences de la stabilisation et de la reconstruction sur les droits de la personne* [cité le 28 mai

- 2009]. [http://www.international.gc.ca/cip-pic/features-manchettes/human\\_rights-droits\\_humain/index.aspx?lang=fra](http://www.international.gc.ca/cip-pic/features-manchettes/human_rights-droits_humain/index.aspx?lang=fra).
- Canadian Chamber of Commerce. *Advancing our economic ties with China: Three priorities for Canadian business* 2012 [cité le 12 mars 2013] <http://www.chamber.ca/images/uploads/Reports/2012/Advancing%20our%20economic%20ties%20with%20China.pdf>.
- Canadian Press. 2005. Canada prepares to sign pact with China for future Investments. 7 Janvier.
- . 2008b. Canada can raise human rights issues and still do business with China. (8 janvier).
- Cao, Huhua, and Vivienne Poy. 2011. *The China Challenge: Sino-Canadian Relations in the 21st Century*. Ottawa: Ottawa University Press.
- Caragata, Warren. 1994. A change of heart: under the Liberals, foreign policy will stress economics over human rights. *Maclean's* 21 (12):16-17.
- Carin, Barry, and Gordon Smith. 2010. Working with China towards a New International Institutional Architecture. In *China Papers*: Canadian International Council.
- Carlsnaes, Walter. 2003. Foreign Policy. In *Handbook of Foreign Policy*, edited by W. Carlsnaes, T. Risse and B. A. Simmons. London: Sage.
- . 2007. Actors, structures, and foreign policy analysis. In *Foreign Policy: Theories, Actors, Cases*, edited by S. Smith, A. Hadfield and T. Dunne. Oxford: Oxford University Press.
- Carney, Pat. 1986. Canada and China, edited by Canada-China Trade Council. Vancouver: Canada-China Trade Council.
- Carter, Neal. 2008. Investigating Stephen Harper: Personality at a distance. Paper read at International Studies Association States Conference, March 2008, at San Francisco.
- . 2008. Stephen Harper, Canadian: a personality at a distance profile. *Inroads* 23:26-29.
- Castonguay, Alec. 2012. Jason, le missionnaire de Harper. *L'Actualité* (15 décembre):33-48.
- CBC. 2009. *Chinese President Hu Jintao in Ottawa for first state visit to Canada* 2005 [cited 17 avril 2009].
- . 2005. Tory wants aid to China stopped. [cité le 10 décembre] 2010] <http://www.cbc.ca/news/canada/story/2005/07/23/china-aid050723.html>.
- CBC News. 2001. B.C. human rights protestors arrested in China. *CBC* (13 février).

- . *China approves Canada as travel destination* 2009 [cité le 9 décembre 2011]. <http://www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/china-approves-canada-as-travel-destination-1.850798>.
- . *Harper's 'strategic partner' China yields investment deal* 2012 [cité le 10 décembre 2013] <http://www.cbc.ca/news/politics/harper-s-strategic-partner-china-yields-investment-deal-1.1137462>.
- Cernetig, Miro, and Edward Greenspon. 1998. Chretien to tone down rights message in China Abuse issue will be raised in Beijing but less aggressively than in Malaysia *The Globe and Mail*, A20.
- Chambre de commerce du Canada. 2010. Canada-China: Building a strong economic partnership.
- Chan, Gerald. 2006. *China's Compliance in Global affairs*. Singapore: World Scientific.
- Chapnick, Adam. 2008. A question of degree: The Prime Minister, Political Leadership and Foreign Policy. In *The World in Canada*, edited by D. Carment and D. Bercuson. Montréal: McGill-Queens University Press.
- . 2011. A Diplomatic Counter-revolution: Conservative Foreign Policy, 2006-2011. *International Journal* 67 (1):137-154.
- Charillon, Frédéric. 2002. Introduction. In *Politique étrangère. Nouveaux regards*, edited by F. Charillon. Paris: Presses de Science-Po.
- Chase, Steve. 2004. Ottawa puts emerging giants in trade sights. *The Globe and Mail*, (27 août 2004) B1.
- . 2014. Harper Raises Human Rights in Meeting with Chinese President *The Global and Mail* [cité le 9 décembre 2010] <http://www.theglobeandmail.com/news/politics/harper-raises-range-of-concerns-in-meeting-with-chinese-president/article21513884/#dashboard/follows/>
- Cheadle, Bruce. 2005. Martin broaches human rights with Chinese hosts during trade visit. *The Canadian Press* (20 janvier).
- Checkel, Jeffrey T. 2005. It's the Process Stupid! Process Tracing in the Study of European and International Politics. In *Qualitative Methods in International Relations*, edited by A. Klotz and D. Prakash. New York: Palgrave Macmillan.
- Chen, Jianfu. 2004. La dernière révision de la Constitution Chinoise. *Perspectives chinoises* 82:2-23.
- Chen, Xuanliang. 1991. L'émergence de la notion de Droits de l'homme sous l'influence de la réforme économique depuis 1978. In *La Chine et les droits de l'homme*, edited by L. Koch-Miramond, J.-P. Cabestan, F. Aubin and Y. Chevrier. Paris: L'Harmattan.

- Chin, Gregory, and Ramesh Thakur. 2010. Will China Change the Rules of Global Order? . *The Washington Quarterly* 33 (4):119-138.
- Chinese Human Rights Defenders. 2010. *China Human Rights Yearbook 2009* [cité le 10 décembre 2010]. <http://chrnet.org/2010/03/24/china-human-rights-yearbook-2009/>.
- Chrétien, Jean. 1995. Foreign Policy based on Jobs, security and Canadian Values.. *National Forum on Canada's International Relation* (11 septembre).
- . 1998. Canada's China policy: business, reform and frank discussion. *Discours donné devant le Canada-China Business Council* Beijing (20 novembre ).
- . 1999. Canada foreign policy: Basics human rights. *Free Speeches* 65:389.
- . 2007. *Jean Chrétien: Passion politique*. Montréal: Boréal.
- Christensen, Thomas J. 2011. The Advantages of an Assertive China. *Foreign Affairs* March-April:54-67.
- Clapham, Andrew. 2007. *Human Rights*. Oxford: Oxford University Press.
- Clark, Campbell. 2008. Canada subtly signaling change of policy toward China *The Globe and Mail* (18 mars ):A7.
- Clark, Joe. 1994-1995. The PM and the SEEA: Comment 2. *International Journal* 40.
- Cody, Edward. 2005. China's Law On Taiwan Backfires. Review of Reviewed Item. *Washington Post* [cité le 24 mars 2010] <http://www.washingtonpost.com/wp-dyn/articles/A61389-2005Mar23.html>.
- Cohen, Andrew. 2003. *While Canada Slept - How We Lost Our Place In The World*. Toronto: McClelland & Stewart.
- Cohen, Robert. 1987. The People's Republic of China: The Human Rights Exception. *Human Rights Quarterly* 9 (4):447-549.
- Cohen, Roberta. 1982. Human Rights Diplomacy: The Carter Administration and the Southern Cone. *Human Rights Quarterly* 4 (2):212-242.
- Cohen, Samy. 1998. Décision, pouvoir et rationalité dans l'analyse de la politique étrangère. In *Les nouvelles relations internationales*, edited by M.-C. Smouts. Paris: Presses de Science-Po.
- Collin, Peter Holmes 2004. *Dictionary of Politics and Government*. London: Bloomsbury.
- Cooper, Andrew F. 2002. La politique étrangère du Canada après le 11 septembre : une analyse préliminaire. *Études Internationales* 33 (4):629-645.

- Cooper, Andrew F., and Dane Rowlands. 2005. A State of Disconnects - The Fracturing of Canadian Foreign Policy In *Canada Among Nations 2005: Split Images*, edited by A. F. Cooper and D. Rowlands. Montreal: McGill-Queen's University Press.
- . 2006. Canada Among Nations. In *Canada Among Nations 2006: Minorities and Priorities*, edited by A. F. Cooper and D. Rowlands. Montreal: McGill-Queens University Press.
- Cordon, Sandra. 2001. *The Canadian Press* (16 février).
- . 2004. Dalai Lama symbol of justice, human rights: Paul Martin. *The Canadian Press* (23 avril).
- Cottam, Martha, Beth Dietz-Uhler, Elena M. Mastors, and Thomas Preston. 2004. *Introduction to Political Psychology*. Mahwah: LEA.
- Crane, David. 1993. Liberal policy to push trade with China, MacLaren says. *Toronto Star* (15 novembre).
- Crichlow, Scott. 2005. Psychological Influences on the Policy Choices of Secretaries of State and Foreign Ministers. *Cooperation and Conflict* 40 (2):179-205.
- . 2006. The Eyes of Kesteven: How the Worldviews of Margaret Thatcher and Her Cabinet Influence British Foreign Policy. In *Belief Systems as Causal Mechanisms in World Politics: An Overview of Operational Code Analysis*, edited by M. Schafer and S. G. Walker. New York: Palgrave.
- CTV News. 2008. Athletes should consider Beijing boycott: Stojko. [cité le 21 février 2010] <http://www.ctvnews.ca/athletes-should-consider-beijing-boycott-stojko-1.296501>.
- . 2011. *Day trumpets trade opportunities with China* 2009 [cité le 20 mai 2011]. [http://www.ctv.ca/CTVNews/QPeriod/20090412/qp\\_day\\_090412/](http://www.ctv.ca/CTVNews/QPeriod/20090412/qp_day_090412/).
- Curry, Bill. 2007. Emerson to head trade visit to China; Trip by senior minister represents first high-level relations since PM's public tiff *The Globe and Mail* (4 janvier):A4.
- David, Charles-Philippe. 2004. *Au sein de la Maison-Blanche. La formulation de la politique étrangère des États-Unis*. Québec: Presses de l'Université Laval.
- . 2006. *La guerre et la paix. Approches contemporaines de la sécurité et de la stratégie*. Paris: Presses de Sciences Po.
- de Senarclens, Pierre 2006. *La politique internationale*. Paris: Armand Colln.
- Deng, young. 1998. The Chinese conception of National Interest in International Relations. *The China Quarterly* 154 (3):308-329.

- Derian, Patricia M. 1980. Quiet Diplomacy is not Silent Diplomacy. *Human Rights* 9 (2):16-20.
- Dill, Brian. 2000. The Prepared and Spontaneous Remarks of Presidents Reagan and Bush: A Validity Comparison for At-a-Distance Measurements. *Political Psychology* 21 (3):573-585.
- Direction des Relations Economiques Extérieures. 2002. L'accession de la Chine à l'OMC vue d'Ottawa. [cité le 20 février 2010], [http://www.dree.org/chine\\_static/OMC-CHINE/dossier\\_participants/documents\\_pdf/doc\\_partie1/fiche\\_cnada.pdf](http://www.dree.org/chine_static/OMC-CHINE/dossier_participants/documents_pdf/doc_partie1/fiche_cnada.pdf).
- Dobbin, Murray. 2004. *Un PDG à la barre*. Montréal: Écosociété.
- Dobson, Wendy. 2004. Canada has to rise to the Chinese challenges. *Financial Times* (15 septembre).
- . 2011. Canada, China and a Rising Asia: A Strategic Proposal. *CEO Council*, [cité le 10 mars 2013]. <http://www.ccbc.com/wp-content/uploads/2011/10/Strategic-proposal-FRENCH-25-oct-low-resolution.pdf>.
- Doeser, Fredrik, and Joakim Eidenfalk. 2013. The importance of windows of opportunity for foreign policy change. *International Area Studies Review* 16 (4):390-406.
- Donnelly, Jack. 1999. The social construction of international human rights. In *Human Rights in Global Politics*, edited by T. Dunne and J. Wheeler. Cambridge: Cambridge University Press.
- . 2002. *Universal Human Rights in Theory and Practice*. Ithaca: Cornell University Press.
- Donnelly, Jack, and Debra Liang-Fenton. 2004. Introduction. In *Implementing US Human Rights Policy*, edited by D. Liang-Fenton. Washington: United States Institute of Peace Press.
- Driver, M.J. 1977. Individual differences as determinants of aggression in the inter-nation simulation. In *A psychological explanation of political leaders*, edited by H. M. G. New York: Free Press.
- Droits et Démocratie. 2001. The Bilateral Human Rights Dialogue with China: Undermining the International Human Rights Regime.
- Drury, A. Cooper. 2006. Economic Sanctions and Operational Codes Analysis: Beliefs and the Use of Economic Coercion. In *Belief Systems as Causal Mechanisms in World Politics: An Overview of Operational Code Analysis*, edited by M. Schafer and S. G. Walker. New York: Palgrave.
- Dugard, John. 1982. Silence is not Golden. *Foreign Policy* 46:37-48.

- Duner, Bertil. 2002. *The Global HR Regime*. Stockholm: Student litterature press.
- Dyson, Stephen Benedict. 2001. Drawing policy implications from the "operational code" for a "new" political leader: Russian President Vladimir Putin. *Policy Sciences* 34 (3):329-346.
- . 2006. Personality and Foreign Policy: Tony Blair's Iraq Decision. *Foreign Policy Analysis* 2 (2):289-306.
- . 2007. Alliances, Domestic Politics, and Leader Psychology: Why Did Britain Stay Out of Vietnam and Go into Iraq? *Political Psychology* 28 (6):647-666.
- . 2008. Text Annotation and the Cognitive Architecture of Political Leaders: British Prime Ministers from 1945–2008. *Journal of Information Technology & Politics* 5 (1):7-18.
- . 2009. Cognitive Style and Foreign Policy: Margaret Thatcher's Black-and-White Thinking. *International Political Science Review* 30 (1):23-48.
- Edwards, Steven. 2007. Healthy talk with Taiwan *National Post* (21 septembre ):A13.
- Egeland, Jan. 1984. Human Rights. Ineffective Big States, Potent Small States. *Journal of Peace Research* 21 (3):207-213.
- Ellis, Faron, and Heather MacIvor. 2008. *Parameters of Power*. Toronto: Nelson.
- Emerson, David. 2009. Canada's Economic Future -Why China Matters. Hong Kong/Canada Business Association Parliamentary Breakfast, Ottawa, 27 mai.
- Endicott, Norman A. 1992. Three stooges take on the dragon. *The Globe and Mail* (28 janvier):A15.
- Evans, Paul. 1984. The Political Dimension of Canada-China Trade *Canada-China Journal* 4 (1).
- . 1993. A call for caution Closing the door to China would do more harm than good. *The Globe and Mail* (15 juin).
- . 2006. Canada and Global China: Engagement Recalibrated. In *Canada Among Nations 2005*, edited by A. F. Cooper and D. Rowlands. Montréal: McGill-Queens University Press.
- . 2006. Canada, meet global China. *International Journal* 61 (2):283-297.
- . 2008. Getting China just right; 'Cool politics, warm economics' is the wrong recipe for Sino-Canadian relations *The Globe and Mail* (20 octobre):A17.

- . 2011. Engagement with Conservative Characteristics: Policy and Public Attitudes, 2006-2011. In *Issues in Canada-China Relations*. Toronto: Canada International Council.
- . 2013. Dancing with the Dragon. *Literary Review of Canada* (April).
- . 2014. *Engaging China: Myth, Aspiration, and Strategy in Canadian Policy from Trudeau to Harper*. Toronto: University of Toronto Press.
- Evans, Paul M. 1992. The emergence of Eastern Asia and its implications for Canada. *International Journal* 47 (3):504-528.
- . 1993. Canada's Relation with China Emergent. *Canadian Foreign Policy* 1 (2):13-28.
- Evans, Paul, and Yuen Pao Woo. 2004. Canada and A Global China: From Special Relationship to Policy Partnership. *Asia Pacific Foundation of Canada*.
- Fairbank, John. 1989. *La Grande révolution chinoise 1800-1989*. Paris: Flammarion.
- Falkowski, Lawrence, ed. 1978. *Psychological Models in International Politics*. Boulder: Westview Press.
- Fang, Lizhi. 1991. Préface In *La Chine et les droits de l'homme*, edited by L. Koch-Miramond, J.-P. Cabestan, F. Aubin and Y. Chevrier. Paris: L'Harmattan.
- Fekete, Jason. 2014. Harper poised for possible state visit to China: experts. *Ottawa Citizen* [cité le 20 février 2010], <http://ottawacitizen.com/news/national/harper-poised-for-possible-state-visit-to-china-experts>.
- Felgenhauer, Pavel. 2014. Russia's Window of Opportunity in Ukraine. *Foreign Policy* (March).
- Feng, Huiyun. 2005. The Operational Codes of Four Generations of Chinese Leaders: Is China a Revisionist Power? In *American Political Science Association Annual Meeting*. Washington D.C.
- . 2006. Crisis Deferred: An Operational Code Analysis of the Chinese Leaders Across the Strait. In *Belief Systems as Causal Mechanisms in World Politics: An Overview of Operational Code Analysis*, edited by M. Schafer and S. G. Walker. New York: Palgrave.
- Fife, Robert. 2005. Kenney questions PM on espionage. *National Post* (3 février):A10.
- . 2004. Cut aid to Chinese "spies"- opposition. *The National Post* (30 décembre):A6.
- . 2005. Martin accuses Tory MP of grandstanding. *National Post* (22 janvier):A6.



- Financial Times. 2010. *China's trade* 2011 [cité le 20 février 2010].  
[http://www.ft.com/cms/s/0/0c537dee-2262-11e0-b6a2-00144feab49a.dwp\\_uuid=ca6ea7d6-1d94-11e0-a163-00144feab49a.html#axzz1F2D5oVdF](http://www.ft.com/cms/s/0/0c537dee-2262-11e0-b6a2-00144feab49a.dwp_uuid=ca6ea7d6-1d94-11e0-a163-00144feab49a.html#axzz1F2D5oVdF).
- Finnemore, Martha, and Kathryn Sikkink. 1998. International Norm Dynamics and Political Change. *International Organisation* 52 (4):887-918.
- Fondation Asie-Pacifique du Canada. 2010. National Opinion Poll: Canadian Views on Asia, [cité le 24 novembre 2013],  
<http://www.asiapacific.ca/sites/default/files/filefield/2010PollReport.pdf>
- Foot, Richard. 2007. Harper keeps up pressure on China over human rights: Supporters applaud him at renamed Halifax airport *The Ottawa Citizen* (10 février):A9.
- Foot, Rosemary. 2000. *Rights Beyond Borders*. New York: Oxford University Press.
- Forsythe, David P. 1997-1998. Human rights and foreign policy in the next millennium. *International Journal* 53 (1):113-132.
- Forsythe, David P. 2000. Introduction. In *Human Rights and Comparative Foreign Policy*, edited by D. P. Forsythe. New York: United Nation University Press.
- . 2006. *Human Rights in International Relations*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Foster, Peter. 2006. The China principle *Financial Post* (29 novembre).
- Fraser, Graham. 2004. Jean Chrétien Foreign Policy 1993-2003. In *Canada Among Nations 2004 : Setting Priorities Straight*, edited by D. Carment, F. O. Hampson and N. Hiller. Montréal: McGill-Queens University Press.
- Freeman, Linda. 1997. *The ambiguous champion : Canada and South Africa in the Trudeau and Mulroney years*. Toronto: Toronto University Press.
- Frezze, Colin. 2004. Martin to lobby Beijing on the rule of law, environment, 'respect for people' *The Globe and Mail* (7 décembre):A5.
- Friedberg, Aaron. 2005. The Future of U.S.-China Relation: Is Conflict Inevitable? *International Security* 30 (2):7-45.
- Frolic, B. Michael. 2011. Canada and China: The China Strategy of 1987. In *Canadian Foreign Policy in the 21st Century: The China Challenge*, edited by H. Cao and V. Poy. Ottawa: Ottawa University Press.
- . 2011b. Canada and China at 40. *Asia Colloquia Papers* 1 (1).

- Frolic, B. Michael, and Paul Evans. 1989. End of a special relationship. *Globe and Mail* (30 septembre).
- Frolic, Michael. 1997. Re-engaging China: Striking a Balance between Trade and human Rights. In *Canada Among Nations 1997: Asia pacific Face-Off*, edited by F. O. Hampson, M. A. Molot and M. Rudner. Ottawa: Carleton University Press.
- . 2000. Six Observations about Sino-Canadian Relations since Tiananmen. *Institut Pierre Renouvin Bulletin* No.10.
- Garrison, Jean. 2005. *Making China Policy: From Nixon to G. Bush*. Boulder: Lynne Rienner.
- . 2007. Constructing the "National Interest" in U.S.-China Policy Making: How Foreign Policy Decision Groups Define and signal Policy Choices *Foreign Policy Analysis* 3 (1):105-126.
- Gecelovsky, Paul. 2000. Explaining the Canadian Response to the Tiananmen Square Massacre: A Comparative Examination of Canadian Foreign Policy. Thèse de Doctorat, Department of Political Science, University of Alberta, Edmonton.
- . 2001. The Canadian Response to the Tiananmen Square Massacre: An Interactive Explanation. *Canadian Foreign Policy* 8 (3):75-97.
- . 2006. Of Legacies and Lightning Bolts: The Prime Minister and Canadian Foreign Policy In *Readings in Canadian Foreign Policy. Classic Debates and New Ideas*, edited by D. Bratt and C. J. Kukucha. Oxford Oxford University Press.
- Gecelovsky, Paul, and Tom Keating. 2001. Liberal Internationalism for Conservatives: The Good Governance Initiative. In *Diplomatic Departures*, edited by N. Michaud and K. R. Nossal. Vancouver: UBS Press.
- Gecelovsky, Paul, and T.A. Keenleyside. 1995. Canada's international human rights policy in practice: Tiananmen square. *International Journal* 50 (4):564-593.
- Geddes, John, and Jason Kirby. 2006. Tories Deadlocked Over Canada-China Relations. *Maclean's* (27 November).
- Gee, Markus. 2005. Is trade with China mission impossible ? *The Globe and Mail* (29 octobre):A12.
- George, Alexander L. 1969. The "Operational Codes" as a Neglect Approach to the Study of Political Leaders and Decision Making. *International Studies Quarterly* 3 (2):190-222.
- . 1979. The Causal Nexus between Cognitive Beliefs and Decision-Making Behavior: The "Operational Code" Belief System. In *Psychological Models in International Politics*, edited by L. S. Falkowsk. Boulder: Westview.

- George, Alexander L, and Andrew Bennett. 2005. *Case Studies and Theory Development in the Social Sciences*. Cambridge: MIT Press.
- Gilley, Bruce. 2008. Reawakening Canada's China Policy. *Canadian Foreign Policy* 14 (2):121-129.
- Gillies, David. 1996. *Between Principle and Practice: Human Rights in North-South Relations*. Montreal & Kingston: McGill-Queen's University Press.
- Global Brief. 2015. A Conversation with Kevin Rudd. *Global Brief* (Fall-Winter).
- Goar, Carol. 1994. Chretien makes all the right moves in China *Toronto Star* (12 novembre):B4.
- Goldenberg, Eddie. 2007. *Comment ça marche à Ottawa*. Montréal: Fides.
- Goldstein, Avery. 2005. *Rising to the challenge: China's Grand Strategy and International Security*. Stanford: Stanford University Press.
- Gotlieb, Allan. 2005. Romanticism and Realism in Canada's Foreign Policy. *Options politiques* (Février):16-27.
- Gouvernement du Canada. 1987. Une stratégie canadienne pour la Chine. (Communiqué no. 63).
- . 1992. Des députés canadiens sont expulsés de Chine. (Communiqué 5).
- . 1994. Déclaration 94/13. (29 mars).
- . 2005. Allocution du premier ministre Paul Martin à une réception officielle du Conseil Commercial Canada-Chine (20 janvier). [cité le 24 novembre 2013], <http://news.gc.ca/web/article-fr.do?m=/index&nid=122539>.
- Graham, Bill. 2003. Letter from Foreign Affairs Minister Bill Graham to Member of Parliament Svend Robinson. [cité le 24 novembre 2013], <http://en.minghui.org/emh/articles/2003/2/18/32278.html>.
- Graham, Bill 2004. Allocution à l'occasion de la Conférence Canada-Chine au centre Munk. Toronto, (23 avril).
- Granatstein, J.L., and Robert Bothwell. 1990. *Pirouette: Pierre Trudeau and Canadian foreign policy* Toronto: University of Toronto Press.
- Gray, John. 2003a. *Paul Martin: The Power of ambition*. Toronto: Key Porter.
- Greenspon, Edward. 1994. Canada Can't Sway China on Rights Pm Says: Lack of Influence. *Globe and Mail*, 19 mars, A1-A2.

- Greenstein, Fred I. 2000. *The Presidential Difference: Leadership Style from FDR to Clinton*. New York: Free Press.
- Gross Stein, Janis, and Eugene Lang. 2007. *The Unexpected War*. Toronto: Penguin.
- Hagan, Joe D. 2001. Does Decision Making Matter? *International Studies Review* 3 (2):5-46.
- Hampson, Fen Osler, Norman Hillier, and Maureen Appel Molot. 2001. The Return to Continentalism in Canadian Foreign Policy. In *The Axworthy Legacy*, edited by F. O. Hampson, N. Hillier and M. A. Molot. Oxford: Oxford University Press.
- Harder, Peter. 2008. Dealing with China. *The Globe and Mail* (24 mai).
- Harper, Stephen. 2006. Reviving Canadian leadership in the world. Washington.2011. *Prime Minister Stephen Harper's 2011 Convention Speech*.
- . *PM delivers remarks at a welcoming luncheon hosted by the Canada China Business Council* 2014 [cité le 14 mars 2011] <http://pm.gc.ca/eng/news/2014/11/08/pm-delivers-remarks-welcoming-luncheon-hosted-canada-china-business-council>.
- . 2014. PM delivers remarks in Beijing. [cité le 24 novembre 2013] <http://pm.gc.ca/eng/news/2014/11/08/pm-delivers-remarks-beijing>.
- Harper, Tim. 1989. Canadian firms quick to revive trade with China *Toronto Star* (18 Décembre ).
- Hart, Paul T., Eric K. Stern, and Bengt Sundelius. 1997. Foreign Policy-making at the Top: Political Group Dynamics. In *Beyond Groupthink: Political Group Dynamics and Foreign Policy-making*, edited by P. T. Hart, E. K. Stern and B. Sundelius. Ann Arbor: University of Michigan Press.
- He, Kai, and Huiyun Feng. 2013. Xi Jinping's Operational Code Beliefs and China's Foreign Policy. *Chinese Journal of International Politics* 6 (3):209-231.
- Hébert, Jacques, and Pierre Elliott Trudeau. 1961. *Deux innocents en Chine rouge*. Montréal: Éditions de l'Homme.
- Hermann, Charles F. 1990. Changing Course: When Governments Choose to Redirect Foreign Policy. *international Studies Quarterly* 34 (1):3-21.
- Hermann, M. G., ed. 1977. *A psychological explanation of political leaders*. New York Free Press.
- Hermann, Margaret G. 1974. Leader Personality and Foreign Policy Behavior. In *Comparing Foreign Policies*, edited by J. N. Rosenau. Beverly Hills: Sage.
- . 1980. Explaining Foreign Policy Behavior Using the Personal Characteristics of Political Leaders. *International Studies Quarterly* 24 (1):7-46.

- . 1984. Personality and Foreign Policy Decision Making: A Study of 53 Heads of Government. In *Foreign Policy Decisionmaking: Perceptions, Cognition, and Artificial Intelligence*, edited by D. Sylvan and S. Chan. New York: Praeger.
- . 2002. Assessing Leadership Style: A Trait Analysis. Paper read at Social Science Automation.
- . 2003. Assessing Leadership Style: Traits Analysis. In *Psychological Assessment of Political Leaders*, edited by J. M. Post. Ann Arbor: University of Michigan Press.
- Hermann, Margaret G., and Catherine Gerard. 2009. The contributions of leadership to the movement from violence to incorporation. In *Conflict Transformation and Peacebuilding*, edited by B. Dayton and L. Kriesberg. New York: Routledge.
- Hermann, Margaret G., and Joe D. Hagan. 1998. International Decision Making: Leadership Matters. *Foreign Policy* 110:124-137.
- Hermann, Margaret G., Thomas Preston, Baghat Korany, and Timothy M. Shaw. 2001. Who Leads Matters: The Effects of Powerful Individuals. *International Studies Review* 3 (2):83-131.
- Herrmann, Richard K. 1985. *Perception and Behavior in Soviet Foreign Policy*. Pittsburg: Pittsburg University Press.
- Hill, Christopher. 2003. *The Changing politics of Foreign Policy*. New York: Palgrave.
- Holsti, Ole. 1977. *The 'Operational Code' as an Approach to the Analysis of Belief Systems*. Final Report to the National Science Foundation, Grant No. SOC75-14368. Durham: Duke University.
- Holsti, Ole R. 1976b. Cognitive Process Approaches to Decision-Making: Foreign Policy Actors Viewed Psychologically *American Behavioral Scientist* 20 (1):11-32.
- Houghton, David Patrick. 2009. *Political Psychology*. New York: Routledge.
- Howlett, Michael, and M. Ramesh. 2003. *Studying Public Policy*. Oxford: Oxford University Press.
- Hudson, Valerie M. 2005. Foreign Policy Analysis: Actor-Specific Theory and the Ground of International Relations. *Foreign Policy Analysis* 1 (1):1-30.
- Hulme, Myles. 2010. The Canada–Taiwan Parliamentary Friendship Group. *China Papers - Canadian International Council*.
- Human Rights in China 1991. Beijing: Information Office of the State Council Of the People's Republic of China

- Human Rights in China. 2004. Human Rights in China - Looking Ahead. *China Rights Forum* 4 (85-89).
- Hurrell, Andrew. 2002. Norms and Ethics in International Relations. In *Handbook of International Relations*, edited by W. Carlsnaes, T. Risse and B. A. Simmons. London: Sage.
- Hymans, Jacques E.C. 2010. The arrival of psychological constructivism. *International Theory* 2 (3):461-467.
- Ibbitson, John. 2004. Time to meet the Dalai Lama. *The Globe and Mail* (9 avril ):A4.
- Iverson, John. 2007. Signs hint of new approach to Chinese relations; A Question Of Rights *National Post* (27 septembre):A6.
- Jackson, Robert J, and Doreen Jackson. 2009. *Politics in Canada*. Toronto: Pearson.
- Jackson, Robert, and Georg Sorenson. 2007. *Introduction to International Relations*. Oxford: Oxford University Press.
- Jakobson, Linda. 2010. China Prepares for An Ice Free Arctic. *SIPRI Insights on Peace and Security* 2010 2:1-16.
- Jervis, Robert. 1976. *Perception and Misperception in International Politics*. Princeton: Princeton University Press.
- Jespersen, T. Christopher. 1996. *American Images of China, 1931-1949*. Stanford: Stanford University Press.
- Jiang, Wenran. 2006. Meeting the China Challenge: Developing a China Strategy. In *Canada Among Nations 2006: Minorities and Priorities*, edited by A. F. Cooper and D. Rowlands. Montreal: McGill-Queens University Press.
- . 2007. It's a mistake to blow hot and cold on China. *The Globe and Mail* (19 janvier):A13.
- . 2007. Sino-Canadian Relations Enter Uncharted Waters. *China Brief*, 7 (12).
- . 2009. Seeking a Strategic Vision for Canada-China Relation. *International Journal* 64 (4):891-909.
- . 2009. You can't promote rights from way over here. *Ottawa Citizen* (21 avril).
- . 2010. The Dragon Returns: Canada in China's Quest for Energy Security. *China Papers* (19).
- Jones, Bryan D. 1999. Bounded Rationality. *Annual Review of Political Science* 2 (1):297-321.

- Junbo, Jian. 2009. China says 'no thanks' to G-2. Review of Reviewed Item. *Asia Times Online*, [cité le 24 septembre 2011] <http://www.atimes.com/atimes/China/KE29Ad01.html>.
- Juneau-Katsuya, Michel. 2008. Espionnage: l'omniprésence de la Chine au Canada. *Le Multilatéral* 2 (3):3-13.
- Karawan, Ibrahim A. 1994. Sadat and the Egyptian-Israeli Peace Revised. *International Journal of Middle East Studies* 26 (2):249-266.
- Keating, Tom. 2006. A Passive Internationalist: Jean Chrétien and Foreign Policy. In *The Chrétien Legacy*, edited by L. Harder and S. Patten. Montréal: McGill-Queens University Press.
- Keck, Margaret, and Kathryn Sikkink. 1998. *Activist Beyond Borders*. Ithaca: Cornell University Press.
- Keenleyside, T.A., and Patricia Taylor. 1984. The Impact of Human Rights Violations on the Conduct of Canadian Bilateral Relations: A Contemporary Dilemma. *Behind The Headlines* 42 (2):1-27.
- Keller, Jonathan W. 2006. Leadership Style, Regime Type, and Foreign Policy Crisis Behavior: A Contingent Monadic Peace? *International Studies Quarterly* 49 (2):205-231.
- Kent, Ann. 1991. Waiting for Rights: China's Human Rights and China's Constitutions, 1949-1989. *Human Rights Quarterly* 13 (2):170-201.
- . 1993. *Between Freedom and Subsistence: China and Human Rights*. Hong Kong: Hong Kong: Oxford University Press.
- . 1996. Australia-China Relations, 1966–1996: A Critical Overview. *Australian Journal of Politics & History* 42 (3):365-384.
- . 1999. *China, the United Nations and Human Rights*. Philadelphia: University of Pennsylvania Press.
- Khong, Yuen Foong. 1992. *Analogies at War: Korea, Munich, Dien Bien Phu and the Vietnam decision of 1965*. Princeton: Princeton University Press.
- Kille, Kent J., and Roger M. Scully. 2003. Executive Heads and the Role of Intergovernmental Organizations: Expansionist Leadership in the United Nations and the European Union. *Political Psychology* 24 (1):175-198.

- Kingdom, John. 1984. *Agendas, alternatives and public policies*. New York: Harper Collins.
- Kirton, John. 1996. Une ouverture sur le monde : la nouvelle politique étrangère canadienne du gouvernement Chrétien. *Études internationales* 27 (2):257-279.
- . 2007. *Canadian Foreign Policy in a Changing World*. Toronto: Thomson & Nelson.
- Koch-Miramond, L., J-P Cabestan, F. Aubin, and Y. Chevrier, eds. 1991. *La Chine et les droits de l'homme*. Paris: L'Harmattan.
- Kwan, Cheuk. 2007. China and Canada: A Relationship Reconsidered. *China Rights Forum* 1:33-37.
- Labrecque, Charles-Louis. À paraître 2015. L'évolution de la politique du Canada à l'égard des droits de la personne en Chine depuis 1970. In *Facing China as a New Global Superpower: Domestic and International Dynamics from a Multidisciplinary Angle*, edited by H. Cao and J. Paltiel. Ottawa: Ottawa University Press.
- Laghi, Brian. 2001. Chretien calls abuse in China "disturbing": No human rights without fair trials, PM tells country's future judges. *The Globe and Mail* (13 février).
- . 2001. Chretien turns up the heat on China. *The Globe and Mail* (15 février).
- . 2001. PM takes bold step in China Chrétien may push trade and rights issue even more forcefully at Americas summit. *The Globe and Mail* (19 février):A4.
- . 2004. PM Lauds Chinese takeover of Noranda. *The Globe and Mail*, (3 décembre), B3.
- . 2005. Martin gently chides China on rights. *The Globe and Mail* (21 janvier).
- . 2005. Tory MP honours Chinese reformer. *The Globe and Mail* (22 janvier):A4.
- . 2007. Relations with China need nurturing, MacKay says *The Globe and Mail* (23 avril):A5.
- . 2006. Harper promises he won't 'sell out' on rights; Moral stand trumps trade with China, PM says after snub *The Globe and Mail* (16 novembre):A1.
- Laghi, Brian, and Geoffrey York. 2006. Beijing officials let Harper wait for a response *The Globe and Mail* (10 novembre):A1.
- Lahey, Daniel. 2009. Harper's China Policy: Principle or Folly? *McGill Foreign Affairs Review* 1 (1).
- Lampton, David M. 1994. America's China Policy in the Age of the Finance Minister: Clinton Ends Linkage. *The China Quarterly* 3 (139):597-621.



- . 1994. China policy in Clinton's first year. In *Beyond MFN: Trade With China and American Interests*, edited by J. R. Lilley and W. L. W. II. Washington: The AEI Press.
- Lamy, Steven L. 2005. Contemporary mainstream approaches: neo-realism and neo-liberalism. In *The Globalization of World Politics*, edited by J. Baylis and S. Smith. Oxford: Oxford University Press.
- Landman, Todd. 2006. *Studying Human Rights*. London: Routledge.
- Landsberg, C. 2004. *The Quiet Diplomacy of Liberation: International Politics and South Africa's Transition*. Johannesburg: Jacana Media.
- Langdon, Frank. 1995. Canada's goal in the Asia Pacific. *The Pacific Review* 8 (2):383-400.
- Laogai Handbook. 2007-2008. Washington: The Laogai Research Foundation.
- Larsen, Henrik. 1997. *Foreign Policy and Discourse Analysis*. New York: Routledge.
- Larson, Deborah Welch. 1985. *Origins of Containment: A psychological Explanation*. Princeton: Princeton University Press.
- Lau, Richard R. 2003. Models of Decision-Making. In *Handbook of Political Psychology*, edited by D. O. Sears, L. Huddy and R. Jervis. New York: Oxford University Press.
- Lazarewska, Elena, Jayne M. Sholl, and Michael D. Young. 2006. Links Among Beliefs and Personality Traits: The Distinctive Language of Terrorism. In *Belief Systems as Causal Mechanisms in World Politics: An Overview of Operational Code Analysis*, edited by M. Schafer and S. G. Walker. New York: Palgrave.
- Le Devoir. 1994. Tiananmen: Ottawa tourne la page. (17 mars):A2.
- Legrand, Vincent. 2004. La prise de décision en politique étrangère. In *La politique étrangère*, edited by C. Roosens, V. Rosoux and T. d. W. d'esmael. Bruxelles: Presses Interuniversitaires Européennes.
- Leites, Nathan. 1951. *The Operational Codes of the Politburo*. New York: McGraw-Hill.
- . 1953. *A Study of Bolshevism*. New York: Free Press.
- Les relations entre le Canada et la Chine* 2009. Affaires étrangères et Commerce international Canada [cité le 20 mars 2009]. <http://geo.international.gc.ca/cip-pic/geo/china-bb-fr.aspx>.
- Levy, Jack L. 2002. Qualitative Methods in International Relations. In *Millennial Reflections on International Studies*, edited by M. Brecher and F. P. Harvey. Ann Arbor: The University of Michigan Press.

- Levy, Jack S. 2003. Political Psychology and Foreign Policy. In *Oxford Handbook of Political Psychology*, edited by D. O. Sears, L. Huddy and R. Jervis. New York: Oxford University Press.
- Lewis, Stephen. 1986. *Droits de l'homme*. New York.
- Li, Hongshan, and Zhaohui Hong, eds. 1998. *Images, perception, and the making of U.S.-China relations*. Boston: Lanham.
- Liang-Fenton, Debra. 2004. *Implementing US Human Rights Policy*. New York: Institute of Peace Press.
- . 2004. *Implementing US Human Rights Policy*. New York: Institute of Peace Press.
- . 2004. What Works? In *Implementing US Human Rights Policy*, edited by D. Liang-Fenton. Washington: Institute of Peace Press.
- Liang, Jo-Hui. 1997. A Comparison of Trudeau's and Chrétien's China Policy. Thèse de Maîtrise, Department of Political Science, University of Alberta, Edmonton.
- Liang, Zhang. 2004. *Les Archives de Tiananmen*. Paris: Editions du Félin
- Liss, Alexander. 2003. Images of China in the American Print Media: a survey from 2000 to 2002 *Journal of Contemporary China* 12 (35):299-318.
- Liu, Xuecheng. 2010. A Boost for Sino-Canadian Ties. *Beijing Review* (27).
- Lochak, Daniele. 2005. *Les droits de l'homme*. Paris: La Découverte.
- Lui, Andrew. 2012. *Why Canada Cares: Human Rights and Foreign Policy in Theory and Practice* Montreal: McGill-Queens University Press.
- . 2013. Sleeping with the Dragon. In *Canada in the World, Internationalism in Canadian Foreign Policy*, edited by H. A. Smith and C. T. Sjolander. Toronto: Oxford University Press.
- MacKinnon, Mark. 2009. Flaherty's balancing act in Beijing. *The Globe and Mail* (13 août).
- Madar, Daniel. 2000. *Canadian International Relations*. Scarborough: Prentice Hall.
- Mahoney, Katleen E. 1992. Human Rights and Canada's Foreign Policy. *International Journal* 47 (3):555-594.
- Malcolmson, Patrick, and Richard Myers. 2009. *The Canadian Regime*. 4 ed. Toronto Toronto University Press.
- Malici, Akan. 2006. Reagan and Gorbachev: Altercasting at the End of the Cold War. In *In Belief Systems as Causal Mechanisms in World Politics: An Overview of Operational Code Analysis*, edited by M. Schafer and S. G. Walker. New York: Palgrave.

- . 2008. *When leaders learn and when they don't: Mikhail Gorbachev and Kim Il Sung at the end of the Cold war*. Albany: State University of New York Press.
- Mandel, Robert. 1986. Psychological Approches to International Relations. In *Political Psychology*, edited by M. G. Hermann. San Francisco: Jossey-Bass.
- Manning, Preston. 2009. Honesty is the best policy; Harper's visits to China and Copenhagen did not display the hypocrisy-tainted policies of the past *The Globe and Mail* (29 décembre).
- Manzer, Ronald. 1988. Human Rights in Domestic Politics and Policy. In *Human Rights in Canadian Foreign Policy*, edited by R. O. Matthews and C. Pratt. Montreal: McGill-Queens University Press.
- March, James G., and Johan P. Olsen. 1998. The institutional dynamics of international political orders. *International Organization* 52 (4):943-970.
- Martin, Paul. 2003. *Marquer l'histoire : la politique de la réussite*. Ottawa.
- . 2011. *Lettre du Premier ministre Paul Martin à l'Association de Falun Dafa du Canada* 9 février 2005 [cité le 22 avril 2011]. <http://fr.clearharmony.net/articles/200503/18858p.html>.
- . 2008. *Paul Martin: Contre vent et marées*. Montréal: Fides.
- Massie, Justin, and Stéphane Roussel. 2013. The Twilight of Internationalism? Neocontinentalism as an Emerging Dominant Idea in Canadian Foreign Policy. In *Canada in the World: Internationalism in Canadian Foreign Policy*, edited by H. A. Smith and C. T. Sjolander. Oxford: Oxford University Press.
- Mastors, Elena. 2000. Gerry Adams and the Northern Ireland Peace Process. *Political Psychology* 21 (4):839-846.
- Matthews, Robert O., and Cranford Pratt. 1988. Conclusion: Questions and Prospects. In *Human Rights in Canadian Foreign Policy*, edited by R. O. Matthews and C. Pratt. Montréal: Mcgill-Queens University Press.
- . 1998. Conclusion: Questions and Prospects. In *Human Rights in Canadian Foreign Policy*, edited by R. O. Matthews and C. Pratt. Montréal: Mcgill-Queens University Press.
- , eds. 1988. *Human rights in Canadian Foreign Policy*. Montreal McGill-Queens University Press.
- Mayeda, Andrew. 2007. PM warns China on human rights; Harper says it will face more 'pressure' as its power grows *Vancouver Sun* (9 juin):A13.

- McCabe, Aileen. 2007. Alberta ballet brings 'soul' to China; Tour comes as Beijing, Ottawa seem to be in a snit *National Post* (25 septembre):A10.
- McDonald, Marci. 1995. *Yankee Doodle Dandy: Brian Mulroney and the American Agenda* Toronto: Stoddart.
- McGregor, Glen. 2008. Do not meddle, Chinese Warn PM; Quebec Comparison *National Post* (22 mars):A1.
- McKenna, Peter. 2009. Tories view the world through votes at home *Ottawa Citizen* (23 octobre):A15.
- Mendes, Errol. 2003. Introduction. In *Bridging the global divide on human rights*, edited by E. Mendes and A. Lalonde-Roussy. Burlington: Ashgate
- . 2007. Les droits humains, l'ONU et le Canada *Le Multilatéral* 1 (5):????????
- Mengin, Françoise. 2001. La politique chinoise de la France: Du mythe de la relation privilégiée au syndrome de la normalisation *Critiques internationales* 12 (3):89-110.
- Meren, David. 1999. Destinies with Greatness or Delusions of Grandeur? Causes and Consequences of Canadian Prime Ministerial Intervention in International Crises. *Canadian Foreign Policy* 7 (2):127-142.
- Michaud, Nelson. 2005. La réponse canadienne aux évènements du 11 septembre. In *Le Canada, les États-Unis et le Monde*, edited by A. Donneur. Sainte-Foy: Presses de l'Université Laval.
- . 2006. The Prime Minister, PMO and PCO: Makers of Canadian Foreign Policy. In *Handbook of Canadian Foreign Policy*, edited by P. James, N. Michaud and M. J. O'Reilly. Oxford: Lexington.
- . 2011. Setting the Canadian Foreign Policy Agenda, 1984–2009: Prime Ministers as Prime Actors? . In *In the National Interest. Canadian Foreign Policy and the Department of Foreign Affairs and International Trade, 1909-2009*, edited by G. Donaghy and M. K. Carroll. Calgary: University of Calgary Press.
- Michaud, Nelson, and Kim Richard Nossal. 2000. Les nouveaux espaces de la politique étrangère canadienne (1984-1993). *Études internationales* 31 (2).
- Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. 1996. Communiqué 215. 24 novembre.
- . 1996. Communiqué 244,. 13 décembre.
- . 2011. *Organisation mondiale du commerce* 2002 [cité le 4 avril 2011]. [http://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/wto-omc/new\\_opportunity.aspx?lang=fra](http://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/wto-omc/new_opportunity.aspx?lang=fra).

- Mintz, Alex, ed. 2002. *Integrating cognitive and rational theories of foreign policy decision making*. New York: Palgrave Macmillan.
- Mintz, Alex, and Karl DeRouen Jr. 2010. *Understanding Foreign Policy Decision Making*. New York: Cambridge University Press.
- Morin, David, and Stephane Roussel. 2014. Autopsie de la politique étrangère de Stephen Harper: un examen préliminaire. *Canadian Foreign Policy Journal* 20 (1).
- Morin, Jean-Frédéric. 2013. *La politique étrangère*. Paris: Armand Collin.
- Mosher, Steven W. 1990. *China Misperceived: American Illusions and Chinese Reality*. New York: BasicBooks.
- Mulroney, Brian. 2007. *Memoirs: 1939-1993*. Toronto: Douglas Gibson Books.
- Mulroney, David. 2015. *Middle Power, Middle Kingdom*. Toronto: Penguin Group.
- Nathan, Andrew J. 1994. Human Rights in Chinese Foreign Policy. *The China Quarterly* (139):622-643.
- National People's Congress. 2010. *Anti-Secession Law* 2005 [cité 10 décembre 2010]. <http://www.china.org.cn/english/2005lh/122724.htm>.
- National Post. 2000. Now free China *National Post* (26 mai):A19.
- . 2007. Meeting the Dalai Lama. [cité le 24 novembre 2013], <http://www.nationalpost.com/news/story.html?id=0163c8fc-25a3-4307-985f-b72881bea5df&p=1>.
- . 2007. Three Canadian demonstrators deported to Hong Kong after being detained in China
- CanWest News Service. *National Post* (9 août):A3.
- . 2007b. Signs hint of new approach to Chinese relations. *National Post* [cité le 24 novembre 2013], [http://www.canada.com/story\\_print.html?id=e1f363a8-c414-4840-b549-f30af6a847ac&sponsor=](http://www.canada.com/story_print.html?id=e1f363a8-c414-4840-b549-f30af6a847ac&sponsor=).
- Neack, Laura. 2003. *The New Foreign Policy*. Lanham Rowman & Littlefield.
- Neville, William 2005. Canada's China card gains ox's attention. *Winning Free Press* (October 21st).
- Noble, John J. 2008. PMO/PCO/DFAIT: Serving the Prime Minister's Foreign Policy Agenda. In *Canada Among Nations 2007: What Room for Manoeuvre*, edited by J. Daudelin and D. Schwanen. Montréal: McGill-Queens University Press.

- Nolan, Cathal J. 1982. The Influence of Parliament on Human Rights in Canadian Foreign Policy. *Human Rights Quarterly* 7 (3):373-390.
- Norton, Leslie E. 1993. L'incidence de la violation flagrante et systématique des droits de la personne sur les relations bilatérales du Canada. *Études internationales* 24 (4):787-811.
- Nossal, Kim Richard. 1980. Les droits de la personne et la politique étrangère canadienne: Le cas de l'Indonésie. *Études internationales* 11 (2):223-238.
- . 1988. *Cabin'd Cribb'd, Confin'd?: Canada's Interests in Human Rights*. In *Human Rights in Canadian Foreign Policy*, edited by R. O. Matthews and C. Pratt. Montreal: McGill-Queens University Press.
- . 1994. *Rain Dancing: Sanctions in Canadian & Australian Foreign Policy*. Toronto: University of Toronto Press.
- . 1997. *The politics of Canadian Foreign Policy*. Scarborough: Prentice-Hall.
- . 2003. The Mulroney Years: Transformation and Tumult. *Policy options* (June/July):76-81.
- Nossal, Kim Richard, Stéphane Roussel, and Stéphane Paquin. 2011. *International Policy and Politics in Canada*. Toronto: Pearson Education.
- Nossal, Kim Richard, Stéphane Roussel, and Stéphane Paquin. 2007. *Politique internationale et de défense au Canada et au Québec*. Montréal: Presses de l'Université de Montréal.
- Nossal, Kim Richards, and Leah Sarson. 2013. About Face: Explaining Changes in Canada's China Policy 2006-2012. Victoria, BC, Présenté à la Conférence annuelle de l'Association canadienne de science politique.
- Nouveau Parti Démocratique du Canada. 2014. House of Commons adopts NDP motion supporting democracy in Hong Kong. [cité le 24 novembre 2014] <http://www.ndp.ca/news/house-commons-adopts-ndp-motion-supporting-democracy-hong-kong>.
- O'Hara-Byrne, Ben. 2009. China places human rights dialogue on table for talks with Canada *Ottawa Citizen* (13 mai):A10.
- O'Reilly, K.P. 2009. Beliefs and the Bomb: The Roles of Leaders' World Views and Strategic Interaction on Proliferation Decisions. PhD Thesis, College of Arts and Science, University of South Carolina Columbia.
- ONU. 2010. Chine : des experts inquiets de la répression contre les défenseurs des droits de l'homme. <http://www.un.org/apps/newsFr/storyF.asp?NewsID=23948&Cr=Chine&Cr1=>.

- Open Parliament. *Statements in the House* 2005 [cited. Available from <http://openparliament.ca/politicians/2820/?page=17>].
- Organisation des Nations Unies. 2010. *Charte des Nations Unies* 1945 [cited 24 novembre 2010]. Available from <http://www.un.org/fr/documents/charter/>.
- Otte, T.G. 2001. Kissinger. In *Diplomatic Theory from Machiavelli to Kissinger*, edited by G. R. Berridge, M. Keens-Soper and T. G. Otte. New York: Palgrave.
- Ouellet, André. 1993. Les engagements de la politique étrangère des libéraux. *Canadian Foreign Policy* 1 (1-6).
- . 1994. Squaring our trade policy with Human rights. *Canadian Speeches: Issues of the day* (August/Septembre):37-42.
- Paltiel, Jeremy. 1990. Rude Awakening: Canada and China Following Tiananmen. In *Canada Among Nations 1989 The Challenge of Change*, edited by M. A. Molot and F. O. Hampson. Ottawa: Carlton University Press.
- . 1995. Negotiating Human Rights with China. In *Canada among Nations 1995: Democracy and Foreign Policy*, edited by M. A. Cameron and M. A. Molot. Ottawa: Carleton University Press.
- . 2003. To Whom Must We Answer? Exploring the Relationship between Sovereignty, the Rule of Law and Human Rights in Chinese and Canadian Practice. In *Bridging the Global Divide on Human Rights; A Canada-China Dialogue*, edited by E. Mendes and A. Lalonde-Roussy. Burlington: Ashgate.
- . 2007. *The Empire's New Clothes*. New York: Palgrave.
- . 2009. Canada and China: An agenda for the Twenty-First Century: A rejoinder to Charles Burton. *Canadian Foreign Policy Journal* 15 (2):109-117.
- Parti conservateur du Canada. *Stand up for Canada: Conservative Party of Canada Federal Election Platform* 2006 [cité le 24 novembre 2013] [http://www.cbc.ca/canadavotes2006/leadersparties/pdf/conservative\\_platform2006\\_113.pdf](http://www.cbc.ca/canadavotes2006/leadersparties/pdf/conservative_platform2006_113.pdf).
- Pedwell, Terry. 2008. Harper urges China to use 'restraint' in Tibet *The Canadian Press* (20 mars).
- Pei, Minxin. 2010. An Assertive China the 'New Normal'? *The Diplomat* (November 24).
- Pépin, Jean-Luc. 1984. La politique étrangère du Canada et les droits de la personne. In *Fondation canadienne des droits de l'homme*. Ottawa: Fondation canadienne des droits de l'homme.

- Picucci, Peter Michael. 2008. *Terrorism's Operational Code: An examination of the Beliefs System of Al Qaeda and Hamas*. PhD Thesis, Faculty of the Graduate School, University of Kansas, Lawrence.
- Ping, Mei. 2010. Return to Realism and Restart the Relationship. In *Canada Among Nations, 2009-2010*, edited by F. O. Hampson and P. Heinbecker. Montréal: McGill-Queens University Press.
- Polin, Claude. 1982. *Le Totalitarisme*. Paris: Presses Universitaires de France.
- Post, Jerrold M., Stephen G. Walker, and David G. Winter. 2003. Profiling Political Leaders: An Introduction In *The psychological assessment of political leaders : with profiles of Saddam Hussein and Bill Clinton*, edited by J. M. Post. Ann Harbor: University of Michigan Press.
- Potter, Pitman. 2013. Advancing Canada's Engagement with Asia on Human Rights. *Asia Pacific Foundation of Canada*.
- Potter, Pitman, and Thomas Adams, eds. 2011. *Issues in Canada-China Relations*. Toronto: Canadian International Council.
- Pratt, Cranford. 2006. Competing Rationales for Canadian Development Assistance: Reducing Global Poverty, Enhancing Canadian Prosperity and Security or Advancing Global Human Security. In *Readings in Canadian Foreign Policy*, edited by D. Bratt, C. J. Kukucha and D. Mills: Oxford University Press.
- Pratt, Cranford. 1989. The Limited Place of Human Rights in Canadian Foreign Policy. In *Human Rights, Development and Foreign Policy: Canadian Perspectives*, edited by I. Brecher. Halifax: Institut d'études politiques.
- Preston, Thomas. 2001. *The President and His Inner Circle: Leadership Style and the Advisory Process in Foreign Affairs*. New York: Columbia University Press.
- . 2010. Leadership and Foreign Policy Analysis. In *The International Studies Encyclopedia*, edited by R. A. Denmark: Blackwell Publishing Online.
- Putnam, Robert D. 1988. Diplomacy and Domestic Politics: The Logic of Two-Level Games. *International Organization* 42 (4):427-460.
- Radio-Canada. 2004. Noranda dans la mire des Chinois. [cité le 24 novembre 2012] <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/Economie/nouvelles/200410/22/003-noranda-chine.shtml>.
- . 2006. Le dalaï-lama fait citoyen honoraire. [cité le 18 janvier 2012], <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/National/2006/09/10/001-dalai-citoyennete.shtml>.
- Randall, Stephen J., and Jillian Dowding. 2008. Canada, Latin America, Colombia and the Evolving Policy Agenda. *Canadian Foreign Policy* 14 (3):29-46.



- Raphael, Bert. 1992. Keep defying China *The Globe and Mail* (19 février):A12.
- Renshon, Jonathan. 2008. Stability and Change in Belief Systems: The Operational Code of George W. Bush Renshon .2008; 52: 820-849 *Journal of Conflict Resolution* 52 (4):820-849.
- . 2009. When Public Statements Reveal Private Beliefs: Assessing Operational Codes at a Distance. *Political Psychology* 30 (4):649-661.
- . 2011. The Operational Code of George W. Bush. In *Rethinking Foreign Policy Analysis*, edited by A. M. Stephen G. Walker, Mark Schafer. New York: Routledge.
- Reporters Without Borders. 2008. China - Annual report 2008.
- Reuters. 1990. West to ease curbs on China, diplomats say. (12 septembre).
- . 1999. Canada slams China over Falun Gong arrests. *Reuters* (9 novembre).
- . 2007. Harper defends Dalai Lama meeting *National Post* (22 décembre ):2007.
- Robinson, Sam. 2006. George W. Bush and the Vulcans: Leader-Advisory Relations and the America's Response to the 9/11 Attacks. In *Belief Systems as Causal Mecanisms in World Politics: An Overview of Operational Code Analysis*, edited by M. Schafer and S. G. Walker. New York: Palgrave.
- Rosati, Jerel 1988. Continuity and change in the foreign policy beliefs of political leaders: Addressing the controversy over the Carter administration. *Political Psychology* 9 (4):471-504.
- Rosati, Jerel A. 1994. Cycles in Foreign Policy Restructuring: The politics of Continuity and Change in US Foreign Policy. In *Foreign Policy Restructuring*, edited by J. A. Rosati, J. D. Hagan and M. W. Sampson. Columbia: University of South Carolina Press.
- . 1995. A Cognitive Approach to the Study of Foreign Policy. In *Foreign Policy Analysis: Continuity and Change in Its Second Generation*, edited by L. Neack, J. A. K. Hey and P. J. Haney. Englewood Cliffs: Prentice Hall.
- Rosenau, James. 1966. Pre-theories and Theories of Foreign Policy. In *Approaches in Comparative and International Politics*, edited by R. B. Farrell. Evanston: Northwestern University Press.
- Roth, Kennet. 2010. Human Rights and Canada's Foreign Policy. In *Canada Among Nations 2009-2010*, edited by F. O. Hampson and P. Heinbecker. Montreal: McGill-Queens University Press.
- Rourke, John T., and Mark A. Boyer. 2008. *International Politics on The World Stage*. New York: McGraw-Hill.

- Ruimy, Joel. 1986. Chinese officials tell Canada to mind own business on rights. *Toronto Star*, 10 mai, A18.
- Rusk, James. 1986. Greater sense of well-being evident in China Pm says. *The Globe and Mail* (13 mai):A5.
- Sabourin, Daniel. 2009. L'analyse de contenu. In *Recherche Sociale: De la problématique à la collecte de données*, edited by B. Gauthier. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Sallot, Jeff. 1991. Canada, China may be ready to improve ties. *The Globe and Mail* (4 octobre):A5.
- . 1994. Canada tries balancing act with China Chretien, Ouellet pressing for trade relations while soft-peddalling human rights. *The Globe and Mail*, A5.
- . 2007. PM warns China on economic threats; Canada will not be deterred in standing up for its citizens' human rights, Harper says *The Globe and Mail* (10 février):A1.
- Samdup, Thubten. 2000. The UN must recognize the Dalai Lama *The Globe and Mail* (26 juillet):A15.
- Savoie, Donald J. 1999. *Governing from the Center : The Concentration of Power in Canadian Politics*. Toronto: Toronto University Press.
- . 2000. Prime Minister of Canada: primus in all things. *Inroads* 9:37-46.
- . 2003. Chrétien: La politique, une question de pouvoir. *Options politiques* (juin-juillet):85-90.
- Sawatsky, John. 1991. *Mulroney : The Politics of Ambition*: Macfarlane Walter & Ross.
- Schafer, M., and Scott Crichlow. 2000. Bill Clinton's Operational Code: Assessing Source Material Bias. *Political Psychology* 21 (3):559-571.
- Schafer, M., and S. G. Walker. 2006. Operational Code Analysis at a Distance: The Verb in Context System of Content Analysis. In *Beliefs and Leadership in World Politics*, edited by M. Schafer and S. G. Walker. New York: Palgrave.
- . 2006a. Democratic Leaders and the Democratic Peace: The Operational Codes of Tony Blair and Bill Clinton. *International Studies Quarterly* 50 4 (561-583).
- , eds. 2006b. *Beliefs and Leadership in World Politics*. New York: Palgrave.
- Schafer, M., M.D. Young, and S. G. Walker. 2002. U.S. Presidents as Conflict Managers: The Operational Codes of George H. W. Bush and Bill Clinton. In *Political Leadership for the New Century; Personality and Behavior Among American Leaders*, edited by L. O. Valenty and O. Feldman. New York: Praeger.

- Schafer, Mark. 2000. Issues in Assessing Psychological Characteristics at a Distance: An Introduction to the Symposium. *Political Psychology* 21 (3):511-527.
- Schafer, Mark, and Scott Crichlow. 2010. *Groupthink VS High-Quality Decision Making in International Relations*. New York: Columbia University Press.
- Scharfe, Sharon. 1996. *Complicity, Human Rights and Canadian Foreign Policy*. Montréal: Black Rose Book.
- Schiller, Bill. 2009. Canada, China headed for 'very good relations' despite 'ups and downs' *The Toronto Star* (13 mai):A17.
- Schneider, Jonas. 2010. *The Change toward Cooperation in the George W. Bush Administration's Nuclear Nonproliferation Policy toward North Korea*. Frankfurt: Peter Lang.
- Scofield, Heather. 1999. PM and China's Zhu take heat on rights Chretien defends his guest. *The Globe and Mail* (17 avril):A1.
- Séguin, Rhéal, and Campbell Clark. 2008. Ottawa decries 'crackdown' in Tibet by China's military; 'We've shown our support for the Dalai Lama, for the people of Tibet' *The Globe and Mail* (28 mars):A7.
- Shambaugh, David. 2003. Introduction: Imagining Demons: the rise of negative imagery in US-China relations *Journal of Contemporary China* 12 (35):235-237.
- Shannon, Vaughn P., and Jonathan W. Keller. 2007. Leadership Style and International Norm Violation: The Case of the Iraq War. *Foreign Policy Analysis* 3 (1):79-104.
- Sikkink, Kathryn. 1993. The Power of Principled Ideas: Human Rights Policies in the United States and Western Europe. In *Ideas and Foreign Policy: Beliefs, Institutions and Political Change*, edited by J. Goldstein and R. O. Keohane. Ithaca: Cornell University Press.
- . 1993. Transnational Politics, International Relations Theory, and Human Rights. *Political Science and Politics* 33 (3):516-523.
- Sikkink, Kathryn, and Hans Peter Schmitz. 2002. International Human Rights. In *Handbook of International Relations*, edited by W. Carlsnaes, T. Risse and B. A. Simmons. London: Sage.
- Simon, Herbert. 1947. *Administrative Behavior: A Study of Decision-Making Processes in Administrative Organizations*. New York: The Free Press.
- Simpson, Jeffrey. 2007. Domestic politics mustn't drive our China policy. *Globe and Mail* (25 avril):A21.

- . 2008. Ottawa should hit the restart button on relations with China *The Globe and Mail* (29 octobre):A17.
- Singer, David J. 1961. The Levels-of-Analysis Problem in International Relations. *World Politics* 14:77-92.
- Smith, Heather A. 2001. Niche Diplomacy in Canadian Human Rights Policy. In *Ethics and Security in Canadian Foreign Policy*, edited by R. Irwin. Vancouver: UBS Press.
- Smith, Karen-Elizabeth. 2001. The EU, Human Rights, and Relations with Third Countries. In *Ethics and Foreign Policy*, edited by K.-E. Smith and M. Light. Cambridge: Cambridge University Press.
- Snare, Charles E. 1992. Applying Personality Theory. In *Political Psychology and Foreign Policy*, edited by E. Singer and V. Hudson. Boulder: Westview.
- Snyder, Richard C., H. W. Bruck, and Burton Sapin, eds. 1954. *Foreign policy decision-making; an approach to the study of international politics*. New York: Free Press of Glencoe.
- Sorensen, Chris. 2006. Harper right to take tough stance on China: Business will benefit *Financial Post* (27 novembre ).
- Stairs, Denis. 2001a. The Changing Office and the Changing Environment of the Minister of Foreign Affairs in the Axworthy Era. In *The Axworthy Legacy*, edited by F. O. Hampson, N. Hillier and M. A. Molot. Oxford: Oxford University Press.
- . 2001b. Architects or Engineers? The Conservatives and Foreign Policy. In *Diplomatic Departures*, edited by N. Michaud and K. R. Nossal. Vancouver: UBS Press.
- Statistiques Canada. 2013. *Base de données sur le commerce international canadien de marchandises 2013* [cité le 24 novembre 2013]. <http://cansim2.statcan.gc.ca/cgi-win/cnsmcgi.pgm>.
- Stein, Janice Gross 2002. Psychological Explanations of International Conflict. In *Handbook of International Relations*, edited by W. Carlsnaes, T. Risse and B. A. Simmons. Sage: London.
- Sterling, Harry. 2011. Harper's highly personal foreign policy. *Embassy* (September 21).
- Stevenson, Matthew 2006. Economic Liberalism and the Operational Codes Beliefs of US Presidents: The Initiation of NAFTA Disputes, 1989-2002. In *Belief Systems as Causal Mechanisms in World Politics: An Overview of Operational Code Analysis*, edited by M. Schafer and S. G. Walker. New York: Palgrave.
- Stimson, D.J. 1983. Les rapports entre le Canada et la République Populaire de Chine depuis 1973. *Canada-China Journal* 3 (2):5-7.

- Sutter, Robert. 2008. *Chinese Foreign Policy*. Plymouth: Rowman & Littlefield.
- Swaine, Michael. 2011. *America's challenge : engaging a rising China in the twenty-first century*. Washington: Carnegie Endowment for International Peace.
- Tadjbakhsh, Shahrbanou, and Anuradha M. Chenoy. 2006. *Human Security: Concepts and Implications*. New York: Taylor & Francis.
- Terrett, John. 2009. Quiet or simply silent democracy. *AlJazeera.net* [cité le 24 juillet 2009], <http://english.aljazeera.net/news/americas/2009/07/20097134630197436.html>.
- The Canadian Press. 2001. Chrétien-China. *The Canadian Press* (15 février).
- . 2008a. Calgary MP says Beijing Olympics will be like 1936 Games held in Nazi Germany *The Canadian Press* (17 avril).
- The Globe and Mail. 1990. Reforms called key to Canada-China relations Basic freedoms still cause concern, deputy minister warns on visit to Beijing.A10.
- . 1994. Team Canada in China. *The Globe and Mail*, (12 novembre), D6.
- . 2001. Heckling the messengers. *The Globe and Mail* (14 février).
- . 2001. Mr. Chrétien should speak up in China. *The Globe and Mail* (9 février).
- . 2004. The distance between Tibet and Quebec. *The Globe and Mail* (15 Avril):A18.
- The National Post. 2000. Trade won't always make you free *National Post* (24 Mai):C19.
- The Times. 1986. Mulroney Question Chinese / Canadian Premier ends visit. *The Times* (13 mai).
- Thies, Cameron G. 2006. Bankers and Beliefs: The Political Psychology of the Asian Crisis. In *Belief Systems as Causal Mechanisms in World Politics: An Overview of Operational Code Analysis*, edited by M. Schafer and S. G. Walker. New York: Palgrave.
- Tiaqi, Raaj, and Lu Zhou. 2009. Canada's Economic Relations with China. *Fraser Institute*:1-106.
- Tomlin, Brian, and Maureen Appel Molot. 1985. A time of Transition: Issues Environments and Government. In *Canada Among Nation 1984*, edited by B. Tomlin and M. A. Molot. Toronto: James Lorimer and Compagny.
- Tomlin, Brian W., Norman Hillmer, and Fen Osler Hampson. 2008. *Canada's International Policies*. Toronto: Oxford University Press.

- Trippon, James. 2010. *The Next Big China Investment Trend: Outbound*. Seeking Alpha 2010 [cité le 10 décembre 2010]. <http://seekingalpha.com/article/195150-the-next-big-china-investment-trend-outbound>.
- Turenne Sjolander, Clair. 1987. Chronology and Statistical Profile : 1986. In *Canada among Nation 1986*, edited by B. W. Tomlin and M. Appel Molot. Toronto: James Lorimer & Company.
- US State Department. *Human Rights in China 2010 2011* [cité le 4 avril 2010] <http://www.state.gov/documents/organization/160451.pdf>.
- Valpy, Michael. 2004. Politicians to tread lightly when meeting Dalai Lama. *The Globe and Mail* (16 avril):A3.
- Van Evera, Stephen 1997. *Guide to Methods for Students of Political Science*. Ithaca: Cornell University Press.
- Vancouver Sun. 2006. The almighty dollar can't be the only factor in trade with China *Vancouver Sun* (17 novembre ):A14.
- Vastel, Michel. 2003. *Chrétien, Un Canadien pure laine*. Montréal: Les éditions de l'Homme.
- Voss, James F. 1998. On the Representation of Problems: An Information-Processing Approach to Foreign Policy Decision Making. In *Problem Representation in Foreign Policy Decision Making*, edited by D. A. Sylvan and J. F. Voss. Cambridge: Cambridge University Press.
- Wachman, Alan M. . 2001. Does the diplomacy of shame promote human rights in China? *Third World Quarterly* 22 (2):257-281.
- Wai, Ting. 2012. Human Rights and EU-China Relations. In *Europe and China: Strategic Partners Or Rivals?*, edited by R. Vog. Hong Kong: Hong Kong University Press.
- Walker, S. G. 2003. Operational Code Analysis as a Scientific Research Program: A Cautionary Tale. In *Progress in International Relations Theory*, edited by C. Elman and M. F. Elman. Cambridge: MIT Press.
- Walker, S. G., and M. Schafer. 2006a. Belief Systems as Causal Mechanisms in World Politics: An Overview of Operational Code Analysis. In *Beliefs and Leadership in World Politics: Methods and Applications of Operational Code Analysis*, edited by M. Schafer and S. G. Walker. New York: Palgrave.
- Walker, S. G., M. Schafer, and M.D. Young. 1998. Systematic procedures for operational code analysis: Measuring and modeling Jimmy Carter's operational code. *International Studies Quarterly* 42 (1):175-189.
- . 1999. Presidential Operational Codes and Foreign Policy Conflicts in the Post-Cold War World. *Journal of Conflict Resolution* 43 (5):610-625.

- . 2003. Profiling the Operational Codes of Political Leaders. In *The Psychological Assessment of Political Leaders*, edited by J. M. Post. Ann Arbor: University of Michigan Press.
- . 2003b. Saddam Hussein: Beliefs and Integrative Complexity Operational Codes Beliefs and Object Appraisal. In *The Psychological Assessment of Political Leaders*, edited by J. M. Post. Ann Arbor: University of Michigan Press.
- Walker, Stephen G. 2002. Beliefs and Foreign Policy Analysis in the New Millennium. In *Millennial Reflections on International Studies*, edited by M. Brecher and F. P. Harvey. Ann Arbor: University of Michigan Press.
- Walker, Stephen, and Akan Malici. 2011. *U.S. Presidents and Foreign Policy Mistakes*. Stanford: Stanford University Press.
- Walsh, Edward. 1992. Clinton indicts Bush's world leadership. *Washington Post* (2 octobre).
- Waltz, Kenneth N. 1959. *Man, the State, and War*. New York: Columbia University Press.
- Wan, Ming. 2001. *Human Rights in Chinese Foreign Relations*. Philadelphia: University of Pennsylvania Press.
- Wang, Chi. 2009. *George W. Bush and China*. Lanham: Lexington.
- Welch, David. 2005. *Painful Choice: A Theory of Policy Change*. Princeton: Princeton University Press.
- Wheeler, Nicholas J., and Alex J. Bellamy. 2005. Humanitarian intervention in World Politics. In *The Globalization of World Politics*, edited by J. Baylis and S. Smith. Oxford: Oxford University Press.
- Winter, David G. 1993. Power, affiliation and war: Three tests of a motivated model. *Journal of Personality and Social Psychology* 52:196-202.
- . 2003. Personality and Political Behavior. In *Handbook of Political Psychology*, edited by D. Sears, L. Huddy and r. Jervis. New York: Oxford University Press.
- Winter, David G., and Abigail J. Stewart. 1977. Content Analysis as a Technique for Assessing Political Leaders. In *A Psychological Examination of Political Leaders*, edited by M. G. Herman and T. W. Milburn. New York: Free Press.
- Woo, Yuen Pau. 2003. The Re-Emergence of the Re-Emergence of Asia: And Its Implication for Canada-Asia Relations. *International Journal* 58 (4):615-636.
- . 16 novembre 2010. *Canada and China: The Ties that Bind*. Asia-Pacific Foundation of Canada 2010 [cité le 16 novembre 2010]. <http://www.asiapacific.ca/sites/default/files/filefield/Can-Cha-Tie.pdf>.

- Woodman, Sophia, and Carole Samdup. 2005. Human Rights Dialogue with China: Consideration for a Policy Review: *Droits et Démocratie*.
- Woods, Allan. 2006. PM holds 'frank' talk with Chinese president: Harper, Hu Jintao agree to strengthen countries' relationship *The Ottawa Citizen* (19 novembre):A3.
- . 2006. Previous leaders too cosy with China, Harper says: Chinese 'not used to' my kind of tough talk, prime minister says *The Ottawa Citizen* (20 novembre ):A1.
- Wu, Chunsi. 2008. China's Outer Space Activities: Motivations, Goals, and Policy. *Strategic Analysis* 32 (4):621-635.
- Yang, Yi Edward. 2010. Leaders' Conceptual Complexity and Foreign Policy Change: Comparing The Bill Clinton and George W. Bush Foreign Policies toward China. *The Chinese Journal of International Politics* 3 (4):415-446.
- Yee, Albert S. 1996. The Causal Effects of Ideas on Policies. *International Organization* 50 (1):69-108.
- York, Geoffrey. 2003. PM's aide blast "stupid" Martin plan. *The Globe and Mail* (24 octobre).
- . 2003. PM wants greater slice of Chinese import trade. *The Globe and Mail* (23 octobre):B3.
- . 2005. China knows how to dance with Canada on Human rights. *The Globe and Mail* (22 janvier):A4.
- . 2005. PM shifts tactics to woo China. *The Globe and Mail* (19 janvier ):A1.
- . 2007. Human-rights dialogue with China hurt by MPs; Tories and Liberals bicker over how to deal with Beijing as activist groups say infighting only hampers those targeted by regime. *The Globe and Mail* (24 novembre):A26.
- . 2007. Ministers pledge to continue fight on Celil prison case *The Globe and Mail* (18 janvier ):A6.
- . 2007c. Canada can bluster, but China's not listening. Why should they? *The Globe and Mail* (5 mai).
- York, Geoffrey, and Alan Freeman. 2007. Sino-Canadian relations dealt severe blow; Apparent cancellation of meeting seen as reaction to Dalai Lama's visit *The Globe and Mail* (9 novembre):A21.
- Young, M.D. 2001. Building WorldView(s) with Profiler +. In *Applications of Computer Content Analysis*, edited by M. D. West. Westport: Ablex Publishing.
- Young, Michael D., and Mark Schafer. 1998. Is There Method in our Madness? Ways of Assessing Cognition in International Relations. *Mershon International Studies Review* 42 (1):63-96.

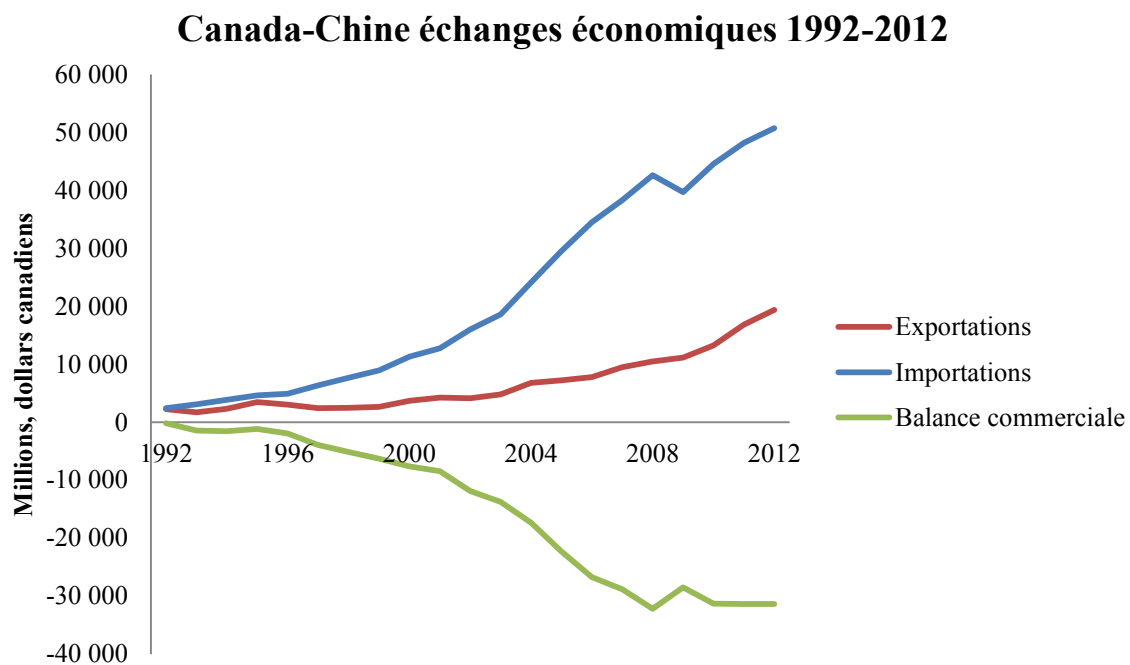


Zhu, Yuchao. 2001. Making Sense of Human Rights Policy on China. *Canadian Foreign Policy* 8 (2):103-123.

Zoellick, Robert B. 2005. Whither China: From Membership to Responsibility? Remarks to National Committee on US-China Relations. New York City, September 21.

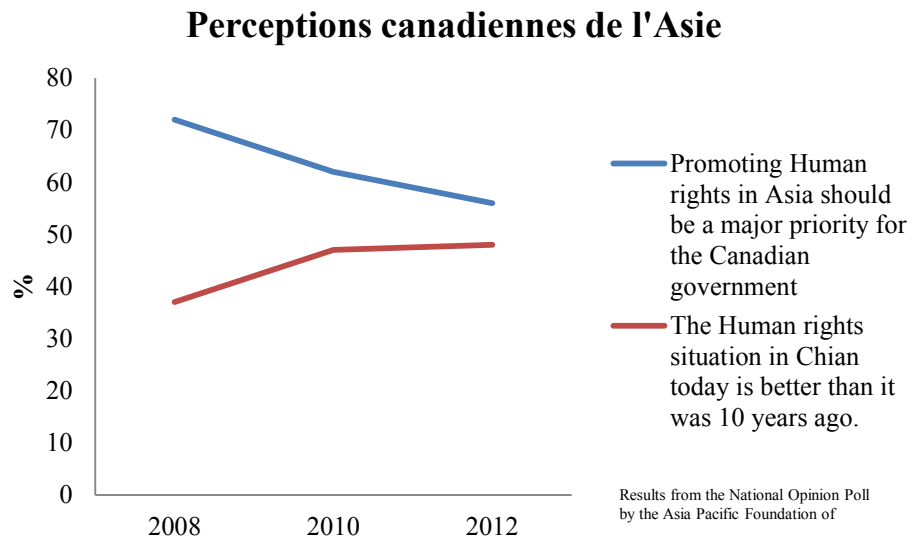
# **ANNEXES**

## ANNEXE 1 : ÉCHANGES ÉCONOMIQUES CANADA-CHINE



Source : Industrie Canada

## ANNEXE 2 : PERCEPTIONS CANADIENNES DE L'ASIE



Source : Fondation Asie Pacifique du Canada, Sondage national d'opinion, 2008, 2010, 2012.

## ANNEXE 3 : INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS<sup>106</sup>

### Croyances philosophiques

#### P-1 Nature de l'univers politique (amicale, mitigée, hostile)

Hostile							Amicale	
Extrêmement	Définitivement	Assez	Mitigée	Assez	Définitivement	Extrêmement		
-1.0	-.75	-.50	-.25	0.0	+.25	+.50	+.75	+1.0

#### P-2 Réalisation des valeurs politiques (optimiste, pessimiste)

Pessimiste							Optimiste	
Extrêmement	Définitivement	Assez	Mitigée	Assez	Définitivement	Extrêmement		
-1.0	-.75	-.50	-.25	0.0	+.25	+.50	+.75	+1.0

#### P-3 Futur Politique (imprévisible, prévisible)

Très bas	Bas	Moyen	Haut	Très haut
0.0	.25	.50	.75	1.0

#### P-4 Développement historique (contrôle des événements)

Très bas	Bas	Moyen	Haut	Très haut
0.0	.25	.50	.75	1.0

#### P-5 Rôle du hasard

Très bas	Bas	Moyen	Haut	Très haut
0.0	.25	.50	.75	1.0

### Croyances instrumentales

#### I-1 Stratégies préconisées (coopération, mixte, conflictuelle)

Conflit							Coopération	
Extrêmement	Définitivement	Assez	Mitigée	Assez	Définitivement	Extrêmement		
-1.0	-.75	-.50	-.25	0.0	+.25	+.50	+.75	+1.0

#### I-2 Poursuites des stratégies

Conflit							Coopération	
Extrêmement	Définitivement	Assez	Mitigée	Assez	Définitivement	Extrêmement		
-1.0	-.75	-.50	-.25	0.0	+.25	+.50	+.75	+1.0

#### I-3 Prédilection au risque

Non prédisposé				Prédisposé	
Très bas	Bas	Moyen	Haut	Très Haut	

<sup>106</sup> Cette section est basée sur (Walker, Schafer, and Young 2003).

0.0	.25	.50	.75	1.0
<b>I-4a Diversité des stratégies (Coopération et conflit)</b>				
Très bas	Bas	Moyen	Haut	Très haut
0.0	.25	.50	.75	1.0
<b>I-4b Diversité des stratégies (Basse ou haute intensité)</b>				
Très bas	Bas	Moyen	Haut	Très haut
0.0	.25	.50	.75	1.0
<b>I-5 Utilité des moyens</b>				
Très bas	Bas	Moyen	Haut	Très haut
0.0	.08	.16	.32	1.0

## **ANNEXE 4: LISTE DES DISCOURS ANALYSÉS**

### **Brian Mulroney**

#### **1984**

-Brian Mulroney, Discours à l'occasion d'une visite de la Reine et du Duke d'Edinburgh. Ottawa, 26 septembre 1984.

-Brian Mulroney, Discours lors d'un diner d'état en l'honneur du premier ministre de la France, Ottawa, 10 décembre 1984.

-Brian Mulroney, Discours au Club Économique de New York, New York, USA. 10 décembre 1984.

#### **1985**

-Brian Mulroney, Discours à l'occasion de la conférence du Commonwealth des Caraïbes, Kingston, Jamaïque, 25-26 février 1985.

-Brian Mulroney, Discours en présence de Javier Perez de Cuellar, Secrétaire général des Nations Unies à l'occasion de la fermeture de la troisième conférence internationale de droits constitutionnel, Québec, 26 septembre 1985.

-Brian Mulroney, Discours à la chambre des communes sur les négociations commerciales Canada/États-Unis, Ottawa, 26 septembre 1985.

-Brian Mulroney, Discours à l'occasion de l'ouverture de la conférence des chefs d'État du Commonwealth, Nassau, Bahamas, 16 octobre 1985.

#### **1986**

-Brian Mulroney, Discours d'introduction de Yasuhiro Nakasone, premier ministre du Japon, lors d'une session spéciale du Parlement, Ottawa, 13 janvier 1986.

-Brian Mulroney, Discours devant le Comité des relations internationales de Montréal (CORIM), Montréal, février 1986.

-Brian Mulroney, Discours lors de la session inaugurale du sommet de la francophonie, Paris, 17 février 1986.

-Brian Mulroney, Discours lors d'un diner en l'honneur du colonel Denis Sassou-Nguesso, président de la République du Congo et président de l'Organisation de l'unité africaine, Ottawa, 8 octobre 1986.

## **1987**

-Brian Mulroney, Discours lors d'un dîner en l'honneur de AbdDiouf, président du Sénégal, 31 janvier 1987.

-Brian Mulroney, Discours d'introduction du président de la France, lors d'une session spéciale du Parlement, Ottawa, 25 mai 1987.

-Brian Mulroney, Discours d'ouverture lors de la conférence de presse finale, Venise, 10 juin 1987.

-Brian Mulroney, Discours lors d'un dîner en l'honneur du colonel Denis Sassou-Nguesso, président de la République du Congo et président de l'Organisation de l'unité africaine, Ottawa, 8 octobre 1987.

-Brian Mulroney, Discours à la Chambre des communes à propos des négociations commerciales Canada/États-Unis, Ottawa, 5 octobre 1987.

## **1988**

-Brian Mulroney, Discours à l'occasion de la visite du premier ministre du Japon, Noboru Takeshita, Toronto 15 janvier 1988.

-Brian Mulroney, Discours devant l'Armée canadienne, Lahr, Allemagne, 1 mars 1988.

-Brian Mulroney, Discours devant la Société américaine, New York, 28 mars 1988.

-Brian Mulroney, Discours à la Maison blanche, Washington D.C., 27 avril 1988.

## **1989**

-Brian Mulroney, Discours lors du sommet international de la protection de l'environnement, The Hague, Pays bas, 11 mars 1989.

-Brian Mulroney, Discours devant le Conseil Arctique/Antarctique, Leningrad, URSS, 24 novembre 1989.

-Brian Mulroney, Discours à l'Institute of South Asian Studies, Singapore, décembre 1989.

-Brian Mulroney, Discours devant le Club canadien, Londres, Angleterre, 11 juillet 1989.

## **1990**

-Brian Mulroney, Discours lors d'une conférence des chefs d'État, Barbade, 19 mars 1990.



-Brian Mulroney, Discours à l'occasion d'une table ronde à propos des défis internationaux des années quatre-vingt, Ottawa, 9 avril 1990.

-Brian Mulroney, Discours à l'occasion de la visite de Mikhail Gorbatchev, président de la Russie, Ottawa, 30 mai 1990.

-Brian Mulroney, Discours lors du sommet de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Paris, 19 novembre 1990.

## **1991**

-Brian Mulroney, Discours au Collège militaire royal du Canada, Kingston, Canada, 5 février 1991.

-Brian Mulroney, Discours à propos de la situation dans le Golf Persique, Ottawa, 8 février 1991.

-Brian Mulroney, Discours du premier ministre, Osaka, Japon, 29 mai 1991.

-Brian Mulroney, Discours du premier ministre, Berlin, Allemagne, 14 juin 1991.

-Brian Mulroney, Discours lors d'une conférence des chefs d'État membres du Commonwealth, Harare, Zimbabwe, 16 octobre 1991.

## **1992**

-Brian Mulroney, Discours à l'Université John Hopkins, Baltimore, États-Unis, 21 mai 1992.

-Brian Mulroney, Conférence internationale des jeunes leaders, Montréal, 24 mai 1992.

-Brian Mulroney, Discours à l'occasion du sommet de la terre, 12 juin 1992.

-Brian Mulroney, Discours à l'occasion de la signature du Traité de Libre Échange Nord Américain, San Antonio, Texas, États-Unis, 7 octobre 1992.

-Brian Mulroney, Discours à l'occasion de la conférence du Commonwealth des Caraïbes, Kingston, Jamaïque, 25-26 février 1992.

## **1993**

-Brian Mulroney, Discours devant le Comité Canada-Israël, 30 mars 1993.

-Brian Mulroney, Conférence devant la chambre de commerce Canada-Grande Bretagne, Londres, 12 mai 1993.

-Brian Mulroney, Discours la Société des Amériques, Ottawa, 18 juin 1993.

## **Jean Chrétien**

### **1995**

-Jean Chrétien, Discours à l'occasion de l'ouverture du Sommet de la francophonie, Cotonou, Bénin, 2 décembre 1995.

-Jean Chrétien, Discours lors du Forum sur l'économie mondiale, 14 juin 1995.

-Jean Chrétien, Discours devant l'Assemblée des parlementaires de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Ottawa, 5 juillet.

-Jean Chrétien, Discours à Forum national sur les Relations internationales du Canada, Toronto, 11 septembre

### **1996**

-Jean Chrétien, Discours lors des célébrations de l'Année Asie Pacifique du Canada, Vancouver, CB, 21 novembre 1996.

-Jean Chrétien, Discours lors de la journée internationale de la Francophonie, Ottawa, Ont, 20 mars 1996.

-Jean Chrétien, Discours à l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe, Lisbonne, Portugal, 2 décembre 1996.

-Jean Chrétien, Discours lors du Sommet des soldats de la Paix, Sharm-el Sheik, Egypte, 13 mars 1996.

-Jean Chrétien, Discours lors du diner d'inauguration de la Chaire de recherche Leaster B. Pearson en Relations internationales, Université Oxford, Toronto, Ont, 22 février 1996.

### **1997**

-Jean Chrétien, Discours lors de la Conférence de la signature de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, Ottawa, 3 décembre 1997.

-Jean Chrétien, Discours lors de l'ouverture du Sommet de l'APEC, Vancouver, CB, 22 novembre 1997.

-Jean Chrétien, Discours lors de la Conférence des parlementaires des Amériques, Québec, 20 septembre 1997.

-Jean Chrétien, Discours lors de la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le développement durable, New York, 24 juin 1997.

-Jean Chrétien, Discours lors de l'ouverture officielle du 7<sup>ième</sup> Sommet de la francophonie, Hanoi, Vietman, 14 novembre 1997.

## **1998**

-Jean Chrétien, Discours à l'*Institute for International Political Studies*, Milan, Italie, 21 mai 1998.

-Jean Chrétien, Discours lors de la Conférence mondiale biannuelle de l'Association internationale de l'effort bénévole, Edmonton, Ab, 24 août 1998.

-Jean Chrétien, Discours lors de la remise du Prix international Franklin Delano Roosevelt, New York, 2 mars 1998.

-Jean Chrétien, Discours de clôtures, du deuxième Sommet des Amériques, Santiago, Chili, 19 avril 1998.

-Jean Chrétien, Discours, lors du débat spécial à la Chambre des communes sur la guerre en Irak, Ottawa, 9 février 1998.

## **1999**

-Jean Chrétien, Discours lors du Sommet de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe, Istanbul, Turquie, 18 novembre 1999.

-Jean Chrétien, Discours lors du Sommet de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe, 17 juin, 1999.

-Jean Chrétien, Discours à l'occasion du Sommet sur le pacte de la stabilité du sud de l'Europe, Sarajevo, Bosnie-Herzégovine, 30 juillet 1999.

-Jean Chrétien, Discours devant la Chambre des communes à propos de l'Accord de paix sur le Kosovo, Ottawa, 10 juin 1999.

-Jean Chrétien, Discours lors d'un discours prononcé par Vaclav Havel lors d'une session conjointe du Parlement, Ottawa, 29 avril 1999.

## **2000**

-Jean Chrétien, Discours devant le Conseil de sécurité des Nations Unies, New York, 7 septembre 2000.

-Jean Chrétien, Discours lors d'une session du Sommet du millénaire des Nations Unies, 7 septembre 2000.

-Jean Chrétien, Discours lors de l'inauguration de l'Assemblée générale de l'Organisation

des États Américains, Winsor, Ont., 4 juin 2000.

-Jean Chrétien, Discours lors de l'ouverture du Congrès mondial du pétrole, Calgary, 11 juin 2000.

## **2001**

-Jean Chrétien, Discours lors du 47<sup>ième</sup> sommet annuel de l'Assemblée de l'OTAN, Ottawa, 9 octobre 2001.

-Jean Chrétien, Discours à l'occasion du débat special à la Chambre des communes en réponse aux attentats terroristes aux États-Unis, Ottawa, 17 septembre 2001.

-Jean Chrétien, Discours à l'occasion de l'ouverture du Sommet des Amériques, Québec, 20 avril 2001.

-Jean Chrétien, Discours lors du Conseil permanent de l'Organisation des États américains, Washington, 5 février 2001.

-Jean Chrétien, Discours lors de la cérémonie de clôture du Sommet des Amériques, Québec, 22 avril 2001.

## **2002**

-Jean Chrétien, Discours à l'occasion du Sommet du Conseil de l'Atlantique nord, Prague, 21 novembre 2002.

-Jean Chrétien, Discours à l'occasion du Sommet de l'APEC, Los Cabos, Mexique, 26 octobre 2002.

-Jean Chrétien, Discours à l'occasion de l'Assemblée générale des Nations Unies à propos du Nouveau partenariat pour le développement économique de l'Afrique (NEPAD), New York, 16 septembre 2002.

-Jean Chrétien, Discours lors de la Conférence des Nations Unies sur le financement et le développement, Monterrey, Mexique, 21 mars 2002.

-Jean Chrétien, Discours lors de la cérémonie d'ouverture 9<sup>ième</sup> Sommet de la francophonie, Beirut, Liban, 18 octobre 2002.

## **2003**

-Jean Chrétien, Discours à la conférence *Fighting Terrorism for Humanity*, New York, 22 septembre 2003.

-Jean Chrétien, Annonce à la rencontre du G8 de la contribution du Canada pour le partenariat

mondial contre la prolifération des armes nucléaires et de destructions massives, Saint Pétersbourg, Russie, 30 mai 2003.

-Jean Chrétien, Discours devant le *Council on Foreign Relations*, Chicago, 13 février 2003.

-Jean Chrétien, Discours lors de l'ouverture de l'Assemblée générale des Nations Unies, New York, 23 septembre 2003.

-Jean Chrétien, Discours à la Chambre des communes, Ottawa, 8 avril 2003.

## **Paul Martin**

### **2004**

- Paul Martin, Discours lors de l'inauguration du Sommet des Amériques, Monterrey, Mexico, 12 janvier 2004.

- Paul Martin, Discours lors du Forum mondial de Davos portant sur le l'interdépendance mondiale, Davos, Suisse, 23 janvier 2004.

- Paul Martin, Discours à l'occasion d'une visite à Washington, Washington, D.C., 29 avril 2004.

-Paul Martin, Discours aux Nations Unies, New York, 22 septembre 2004.

-Paul Martin, Discours lors de la Conférence internationale sur la diaspora haïtienne, Montréal, 11 décembre 2004.

### **2005**

-Paul Martin, Discours à l'occasion du sommet des dirigeants de l'Amérique du Nord, Waco, Texas, 23 mars 2005.

-Paul Martin, Discours devant l'Assemblée générale des Nations Unies, New York, 16 septembre 2005.

-Paul Martin, Discours lors de la rencontre des ministres de la santé à propos de la pandémie mondiale d'influenza, Ottawa, 25 octobre 2005.

-Paul Martin, Discours lors du Sommet des Amériques, Mar del Plata, Argentine, 4 novembre 2005.

-Paul Martin, Discours lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, Montréal, 7 décembre 2005.

## **Stephen Harper**

### **2006**

-Stephen Harper, Discours aux forces canadiennes en Afghanistan , Ottawa, 13 mars 2006.

-Stephen Harper, Discours devant la Chambre des communes, Ottawa, 17 mai 2006.

-Stephen Harper, Discours au *Woodrow Wilson Centre for International Scholars*, Ottawa, 5 octobre 2006.

-Stephen Harper, Discours devant l'Assemblée générale des Nations Unis, New York. 21 septembre 2006.

### **2007**

-Stephen Harper, Annonce d'une aide financière supplémentaire pour l'Afghanistan, Ottawa, 26 février 2007.

-Stephen Harper, Discours à propos des changements climatiques, Berlin, 4 juin 2007.

-Stephen Harper, Annonce de l'expansion des Forces canadiennes et des opérations militaires en Arctique, Résolute Bay, Nunavut, 10 août 2007.

-Stephen Harper, Discours devant le *Council on Foreign Relations*, New York, 25 septembre 2007.

### **2008**

-Stephen Harper, Discours lors d'une conférence des Nations Unies sur l'élaboration d'une convention sur la diversité biologique, Bonn, 28 mai 2008.

-Stephen Harper, Annonce de la nouvelle politique de défense du Canada, « le Canada d'abord », Halifax, Nouvelle Écosse, 12 mai 2008.

-Stephen Harper, Présentation d'une motion révisée sur l'avenir de la mission du Canada en Afghanistan, Ottawa, 21 février 2008.

-Stephen Harper, Annonce de l'augmentation des mesures pour renforcer la souveraineté canadienne en Arctique et la protection de l'environnement nordique, Tuktoivaktuk, Territoires du Nord Ouest, 27 août 2008.

### **2009**

-Stephen Harper, Présentation lors de la commémoration du 65<sup>ième</sup> anniversaire du débarquement de Normandie, Plage d'Omaha, Normandie, France, 6 juin 2009.

-Stephen Harper, Discours en Afghanistan, Kandahar, 7 mai 2009.

-Stephen Harper, Discours pour marquer le 20<sup>ième</sup> anniversaire de la chute du mur de Berlin, Ottawa, 9 novembre 2009.

-Stephen Harper, Discours à propos des relations Sino-canadiennes, Shanghai, 4 décembre 2009.

-Stephen Harper, Discours à propos des relations Canado-coréennes, Séoul, Corée du Sud, 7 décembre 2009.

## **2010**

-Stephen Harper, Le PM accueille le président chinois Hu, Ottawa, 24 juin 2010.

-Stephen Harper, Le PM prononce une allocution au Sommet des affaires du G8 et du G20, Gatineau, 29 avril 2010.

-Stephen Harper, Le PM prend la parole lors de la conférence d'Ottawa sur la lutte à l'antisémitisme, Ottawa, 8 novembre 2010.

## ANNEXE 5 : RÉSULTATS COMPLETS PROFILER PLUS

<b>Brian Mulroney Codes opératoires</b>														
PCount	NCount	I1	Average	I2	Punish	Threaten	Oppose	Appeal	Promise	Reward	Total	I3	I4a	I4b
38	6	0,73	11,590,909	0,39	5	0	1	21	5	12	44	0,19	0,27	0,77
46	7	0,74	1,018,867	0,34	2	1	4	35	2	9	53	0,37	0,26	0,42
29	6	0,66	0,8	0,27	3	1	2	21	4	4	35	0,28	0,34	0,4
31	9	0,55	0,475	0,16	3	2	4	28	1	2	40	0,41	0,45	0,25
51	15	0,55	0,8181818	0,27	9	3	3	29	5	17	66	0,15	0,45	0,79
33	6	0,69	10,769,230	0,36	4	1	1	20	2	11	39	0,23	0,31	0,77
42	8	0,68	0,96	0,32	5	0	3	30	0	12	50	0,32	0,32	0,68
226	115	0,33	0,6099706	0,2	67	14	34	95	17	114	341	0,09	0,33	0,69
34	7	0,66	14,634,146	0,49	3	2	2	11	5	18	41	0,15	0,34	0,98
23	5	0,64	0,71428571	0,24	4	0	1	17	2	4	28	0,3	0,36	0,57

<b>Brian Mulroney Traits de la personnalité</b>													
PCount	NCount	P1	Average	P2	Punish	Threaten	Oppose	Appeal	Promise	Reward	Total	P3	
109	23	0,65	124,242,424	0,41	10	3	10	52	13	44	132	0,15	
84	17	0,66	159,405,940	0,53	6	4	7	26	6	52	101	0,21	
64	22	0,49	0,97674418604	0,33	10	2	10	29	6	29	86	0,11	
145	61	0,41	0,74757281553	0,25	33	5	23	68	13	64	206	0,1	
127	42	0,5	0,97633136094	0,33	26	3	13	52	15	60	169	0,11	
216	73	0,49	0,8823529411	0,29	43	10	20	99	26	91	289	0,1	
122	60	0,34	0,5769230769	0,19	30	10	20	61	9	52	182	0,09	



<b>Brian Mulrone Codage</b>											
<b>Self+3</b>	<b>Self+2</b>	<b>Self+1</b>	<b>Self-1</b>	<b>Self-2</b>	<b>Self-3</b>	<b>Other+3</b>	<b>Other+2</b>	<b>Other+1</b>	<b>Other-1</b>	<b>Other-2</b>	<b>Other-3</b>
2	1	28	4	2	3	52	6	26	7	4	6
17	5	29	3	3	9	29	6	29	10	2	10
11	2	20	1	1	4	64	13	68	23	5	33
12	0	30	3	0	5	60	15	52	13	3	26
11	6	17	7	2	7	114	17	95	34	14	67
18	5	11	2	2	3	91	26	99	20	10	43
4	2	17	1	0	4	52	9	61	20	10	30

Jean Chrétien Codes opératoires														
PCount	NCount	I1	Average	I2	Punish	Threaten	Oppose	Appeal	Promise	Reward	Total	I3	I4a	I4b
47	9	0,68	0,928571428	0,31	6	0	3	32	4	11	56	0,26	0,32	0,61
30	3	0,82	15,151,515	0,51	1	0	2	15	5	10	33	0,19	0,18	0,67
61	7	0,79	11,764,705	0,39	5	0	2	42	2	17	68	0,34	0,21	0,65
31	9	0,55	0,875	0,29	5	0	4	18	3	10	40	0,16	0,45	0,75
26	6	0,62	0,84375	0,28	2	4	0	18	1	7	32	0,26	0,38	0,56
28	6	0,65	1,029,411	0,34	1	1	4	19	2	7	34	0,25	0,35	0,47
45	10	0,64	0,8727272	0,29	4	1	5	30	8	7	55	0,22	0,36	0,4
34	7	0,66	0,8536585	0,28	5	0	2	24	2	8	41	0,28	0,34	0,63
62	23	0,46	0,764705	0,25	9	1	13	35	9	18	85	0,11	0,54	0,64

Jean Chrétien Traits de la personnalité													
PCount	NCount	P1	Average	P2	Punish	Threaten	Oppose	Appeal	Promise	Reward	Total	P3	
135	36	0,58	0,988300567251	0,33	24	0	12	70	12	53	171	0,15	
92	33	0,47	0,784	0,26	20	2	11	46	11	35	125	0,11	
128	41	0,51	0,994028236686	0,33	22	4	15	50	27	51	169	0,08	
95	37	0,44	0,848488484849	0,28	20	5	12	40	11	44	132	0,09	
73	40	0,29	0,371684929204	0,12	25	3	12	37	10	26	113	0,07	
45	21	0,36	0,651551515151	0,22	15	1	5	19	2	24	66	0,13	
118	32	0,57	1,04	0,35	18	3	11	57	13	48	150	0,13	
76	30	0,43	0,915939622642	0,31	13	6	11	31	7	38	106	0,1	
117	44	0,45	0,801426024845	0,27	25	1	18	58	11	48	161	0,11	

<b>Jean Chrétien Codage</b>											
<b>Self+3</b>	<b>Self+2</b>	<b>Self+1</b>	<b>Self-1</b>	<b>Self-2</b>	<b>Self-3</b>	<b>Other+3</b>	<b>Other+2</b>	<b>Other+1</b>	<b>Other-1</b>	<b>Other-2</b>	<b>Other-3</b>
11	4	32	3	0	6	53	12	70	12	0	24
10	5	15	2	0	1	35	11	46	11	2	20
17	2	42	2	0	5	51	27	50	15	4	22
10	3	18	4	0	5	44	11	40	12	5	20
7	1	18	0	4	2	26	10	37	12	3	25
7	2	19	4	1	1	24	2	19	5	1	15
7	8	30	5	1	4	48	13	57	11	3	18
8	2	24	2	0	5	38	7	31	11	6	13
18	9	35	13	1	9	48	11	58	18	1	25

Paul Martin Codes opératoires														
PCount	NCount	I1	Average	I2	Punish	Threaten	Oppose	Appeal	Promise	Reward	Total	I3	I4a	I4b
67	22	0,51	0,853258269663	0,28	9	0	13	39	7	21	89	0,14	0,49	0,67
60	13	0,64	859638188	0,38	3	2	8	34	8	18	73	0,17	0,36	0,58

Paul Martin Traits de la personnalité												
PCount	NCount	P1	Average	P2	Punish	Threaten	Oppose	Appeal	Promise	Reward	Total	P3
186	67	0,47	0,869552173913	0,29	35	3	29	91	16	79	253	0,12
99	26	0,58	1,064	0,35	13	3	10	52	5	42	125	0,17

Paul Martin Codage											
Self+3	Self+2	Self+1	Self-1	Self-2	Self-3	Other+3	Other+2	Other+1	Other-1	Other-2	Other-3
21	7	39	13	0	9	79	16	91	29	3	35
18	8	34	8	2	3	42	5	52	10	3	13

Stephen Harper Codes opératoires														
PCount	NCount	I1	Average	I2	Punish	Threaten	Oppose	Appeal	Promise	Reward	Total	I3	I4a	I4b
48	12	0,6	10,166,666	0,34	7	1	4	26	4	18	60	0,16	0,4	0,83
41	9	0,64	1,14	0,38	4	1	4	23	2	16	50	0,19	0,36	0,8
43	10	0,62	12,075,471	0,4	4	1	5	21	4	18	53	0,15	0,38	0,83
40	7	0,7	1,276,595	0,43	6	0	1	19	3	18	47	0,2	0,3	0,98
40	7	0,7	127,659	0,43	6	0	1	19	3	18	47	0,2	0,3	0,98

Stephen Harper Traits de la personnalité													
PCount	NCount	P1	Average	P2	Punish	Threaten	Oppose	Appeal	Promise	Reward	Total	P3	
159	40	0,6	0,9748743759296	0,32	26	3	11	87	14	58	199	0,16	
147	48	0,51	102,051,282	0,34	22	4	22	64	18	65	195	0,1	
97	29	0,54	108,730,158	0,36	14	2	13	39	17	41	126	0,09	
124	48	0,44	0,76744465116	0,26	31	0	17	57	16	51	172	0,1	
124	48	0,44	0,767440465116	0,26	31	0	17	57	16	51	172	0,1	

<b>Stephen Harper Codage</b>											
<b>Self+3</b>	<b>Self+2</b>	<b>Self+1</b>	<b>Self-1</b>	<b>Self-2</b>	<b>Self-3</b>	<b>Other+3</b>	<b>Other+2</b>	<b>Other+1</b>	<b>Other-1</b>	<b>Other-2</b>	<b>Other-3</b>
36	8	52	8	2	14	116	28	174	22	6	52
16	2	23	4	1	4	65	18	64	22	4	22
36	8	42	10	2	8	82	34	78	26	4	28
18	3	19	1	0	6	51	16	57	17	0	31
18	3	19	1	0	6	51	16	57	17	0	31

